Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

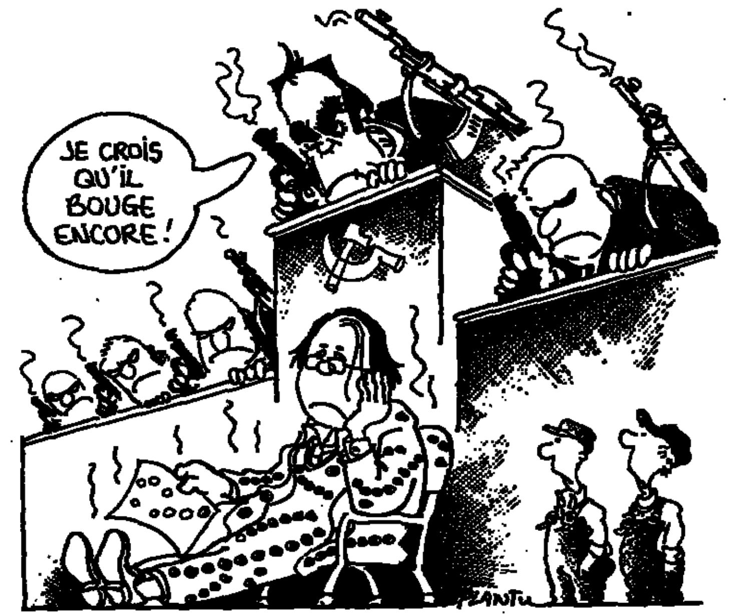
QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 12452 – 6 F   Fondateur : Hubert Beuve-Méry   Directeur : André Fontaine   DIMANCHE 10-LUNDI 11 FÉVRIER 1985

LE XXVe CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE

L'unité ne supporte pas la contestation

Le vingt-cinquième congrès du Parti communiste est entré, en fait, dès vendredi, dans sa phase ultime, celle du débat sur l'élection du futur comité central du parti. Répondant à M. Pierre Juquin, membre du bureau politique sortant, M. Jean Portejoie, premier secrétaire de la fédération des Hautes-Pyrénées, a posé le problème sans aménité, en expliquant qu'il ne pourrait élire au comité central des responsables qui ne se seraient pas montrés *suffisamment d'accord avec les* décisions majoritaires.

Le Parti communiste peut-il tolérer la diversité des opinions au niveau de ses instances dirigeantes ? Pour la plupart des délégués qui ont répondu à M. Juquin, il ne saurait en être question. L'un d'eux a affirmé que le problème du pluralisme ne se pose pas au PCF et qu'il faut laisser cela à d'autres. En outre, le fait qu'aucun membre du bureau politique n'ait répondu à M. Juquin le montre à l'évidence. Pour la direction du parti, il ne peut pas exister de divergences en son sein, et, s'il en apparaît une, elle ne peut être que résorbée ou éliminée.



Il ne s'est trouvé que trois délégués, dans le débat provoqué par l'intervention de M. Juquin, pour s'opposer à la conception dominante. Parmi ceux-là, le secrétaire de la section des usines Michelin – l'une des plus importantes sections ouvrières du PCF, – M. Jean-Jacques Périer, a fait valoir que, bien que n'ayant pas voté le projet de résolution, il avait été reconduit par les militants à la tête de cette section et au secrétariat de la fédération du Puy-de-Dôme. Si l'on condamne cette réélection, a-t-il souligné, cela veut dire que les cadres du parti n'ont pas le droit de participer au débat sur sa politique.

La question commune, par-delà leurs divergences, à tous ceux qui ont critiqué la direction, dans la dernière période, est bien celle-là. Comme l'avait expliqué M. Marcel Rigout au terme de la conférence de sa fédération, celle de la Haute-Vienne, l'unité du parti, selon eux, doit être réelle, c'est-à-dire fondée sur un débat qui n'écarte personne. C'est selon ce principe qu'ont agi les responsables de la *Meurthe-et-Moselle*, comme ceux de la Haute-Vienne, ceux de la Corse-du-Sud, comme ceux des Hautes-Alpes, mais aussi ceux du Puy-de-Dôme et de la Charente, ou encore ceux de la section Peugeot de Sochaux (Doubs), dont le secrétaire, M. Gérard Bailly, a énuméré, vendredi, les interrogations sur la pratique qui avait été celle du PCF dans l'union avec le PS et sur son comportement vis-à-vis des pays de l'Est.

L'unité doit-elle se faire par ablations successives, avait demandé, jeudi, M. Félix Damette. M. Juquin n'a pas craint, pour sa part, de rappeler le sort de ceux qui, en 1956, après le congrès de la déstalinisation en Union soviétique, en 1961, après l'arrivée au pouvoir de de Gaulle, *en 1968*, après les événements de mai-juin et après Prague, avaient posé des questions et avaient été mis à l'écart d'un parti qui, aujourd'hui, avoue les « retards » qu'il avait pris alors.

La direction actuelle paraît décidée à faire subir le même sort, au niveau des instances dirigeantes, à tous ceux qui n'ont pas suivi la voie qu'elle avait indiquée au lendemain des élections européennes. L'idée que le débat puisse se poursuivre après le congrès lui est insupportable. Plusieurs de ses porte-parole l'ont dit, vendredi, en répondant à M. Juquin. *« L'unité du parti, oui, mais sans ambiguïté »*, a dit, par exemple, M. Charles Caressa, premier secrétaire de la fédération des Alpes-Maritimes.

Face à cette volonté d'élimination, dont on se demandait, samedi matin, jusqu'où elle irait, les minoritaires se sont efforcés de donner le moins de prise possible. C'est bien ce qui a été reproché à M. Juquin : qu'il avoue donc ses désaccords de fond ! ont lancé plusieurs de ses contradicteurs. L'un des minoritaires, M. Roland Favaro, responsable du PCF pour la Lorraine, membre du secrétariat fédéral de la Meurthe-et-Moselle, a émis le souhait que le congrès sache *« éviter toutes les crispations »*. Le comportemant de la direction et le ton de ses questions ne laissaient guère d'espoir à cet égard.

PATRICK JARREAU.

(Lire nos informations page 8.)

M. SERGE DASSAULT

invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Serge Dassault, président du Parti libéral, président-directeur général de la société électronique Marcel Dassault, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », le dimanche 10 février, de 18 h 15 à 19 h 30.

M. Dassault, dont le parti issu d'une scission du CNIP se situe nettement dans l'opposition, répondra aux questions d'André Passeron et de Jacques Isnard du *Monde*, de Gilles Leclerc et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

ARABSAT MIS EN ORBITE PAR ARIANE

Un satellite politique

De notre envoyé spécial

Kourou (Guyane). – *« Allahou Akbar Wa Lillah el Hamd ! »* (Dieu est grand et que le Seigneur soit loué !). Le cri fuse spontanément de l'assistance, tandis qu'Ariane-3 décolle du sol dans une gerbe de flammes.

Les représentants de vingt et un Etats arabes et de l'OLP, dont quinze ministres, assistent, dans la nuit du 8 au 9 février, au départ d'Arabsat, le satellite de télécommunications dont ils se sont dotés. Assis à quatre kilomètres du site de lancement, ils donnent libre cours à leur joie en voyant la fusée s'élancer vers le ciel. Ils applaudissent, se congratulent, félicitent avec effusion MM. Louis Mexandeau et Hubert Curien, respectivement ministre des PTT et ministre de la recherche et de la technologie.

Dans la salle de contrôle, les techniciens en blouse blanche savent que la partie n'est pas encore gagnée. Visiblement angoissés, ils suivent sur des écrans l'évolution de la fusée chargée de mettre en orbite Arabsat, mais aussi le satellite Brasilsat, destiné au Brésil. Les visages s'épanouissent : la double entreprise a réussi.

Les effets d'un échec auraient pu ternir l'image de marque de l'Europe, mais, surtout de la France, en particulier en Amérique latine, en Afrique, voire en Chine, qui a délégué son vice-*ministre des télécommunications* pour assister au lancement. C'est la première fois, en effet, qu'une entreprise non américaine, en l'occurrence la firme française Aérospatiale, a obtenu la maîtrise d'œuvre d'un système de satellite sur le marché international.

Le succès d'Arabsat aura, espère-t-on, des conséquences bénéfiques pour la coopération franco-arabe dans le domaine des télécommunications. Déjà des contrats totalisant 9 milliards de francs ont été conclus au cours des quatre dernières années ; d'autres marchés d'une valeur de *quelque 10 milliards de francs* seraient à enlever dans le court terme.

La rentabilité d'Arabsat reste encore à démontrer. Le projet a déjà coûté, stations de contrôle comprises, quelque 3 milliards de francs qu'il faudra amortir en sept ans, la durée de vie probable du satellite.

ÉRIC ROULEAU.

(Lire la suite page 12.)

La révolution... culturale

Le « bond en avant » de l'agriculture chinoise prouve que la faim n'est pas une fatalité

Par PIERRE DROUIN

La terre n'est pas si ingrate. On ne parle aujourd'hui que de déserts, de famines, de populations qui croissent plus vite que la production alimentaire. On époussète Malthus. Et pourtant... Des raisons de changer de lunettes apparaissent tout de même sur *cette planète qui ne* transmet pas que des messages de désespoir.

The Economist (1) a regardé de près, une nouvelle fois, ce qui se passe en Chine, tellement le spectacle des bouleversements est là-bas fascinant. Après l'Inde, qui *réussit à exporter aujourd'hui* de la nourriture (malgré des progrès encore trop *lents* dans certaines « poches » de pauvreté), la Chine a réussi à accroître sa production de céréales de plus de 30 % en sept ans. Pour la première fois depuis 1949 (2), ce pays a enregistré en 1984 un excédent de céréales, avec une production de 400 millions de tonnes. Du coup, les importations de blé ont été considérablement réduites.

Le « socialisme aux couleurs de la Chine », on le sait, doit absorber maintenant, sans tabous idéologiques, tout ce que le capitalisme peut apporter d'utile. Depuis que les paysans ont gagné en autonomie et peuvent signer des contrats de production (1978), qui ont encouragé l'*augmentation des rendements*, un élan irrésistible a été donné. Fin des communes populaires, décollectivisation en douceur, diffusion de la responsabilité ; l'homme étant ce qu'il est, les résultats devaient suivre. Cela n'a pas manqué.

Le moteur est reparti et il a fait exploser le schéma bien connu selon lequel le tiers-monde ne pouvait s'en sortir sans grands barrages et fermes imposantes. Les héros de la révolution... culturale chinoise sont des paysans qui ont compris d'abord que les investissements les plus profitables intéresseraient les petits travaux, les écoles, les pompes hydrauliques, l'utilisation plus efficace de l'irrigation existante et celle des engrais (3).

S'ils veulent imiter la nouvelle Chine, les pays du tiers-monde doivent aussi tourner le dos à toutes les politiques qui pèsent sur les fermiers : contrôle des prix, taux de change favorisant les importations agricoles et décourageant les exportations, protectionnisme augmentant le coût des *machines agricoles et des engrais*.

Il n'y a pas de fatalité dans la déperdition de l'énergie nutritive. A l'inverse, le lait et le miel ne couleront pas dans un pays pour la seule raison qu'il aurait tourné le dos à certaines structures politico-économiques paralysantes. Le monde peut se nourrir si, avec l'aide de la science, on revient aux gestes du bon sens, aux grandes traditions des métiers de la terre, à l'effort consenti parce qu'il se traduit directement par l'amélioration du niveau de vie de la famille exploitante, etc.

« Les travaux et les jours » ne se lisent pas efficacement dans les kolkhozes et les sovkhozes. La Russie, qui était le grenier à blé de l'Europe, finira-t-elle par comprendre à son tour qu'il faut jeter bas l'armature de la collectivisation pour retrouver ce *« sel de la terre »* qu'est cette volonté motivée de l'homme, *« le capital le plus précieux »*.

(1) Numéro du 2 février.

(2) *Le Monde* du 26 janvier.

(3) Lire l'article de Gilbert Étienne *dans le Monde* du 5 juillet 1983.

L'envolée du dollar

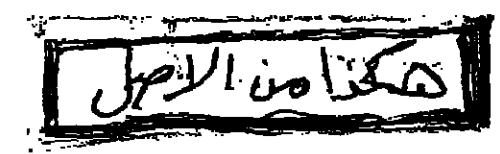
Quand tous les experts y perdent leur latin

Il est *« déjà tard »*, mais pas trop tard, pour commencer à s'attaquer aux *« graves déséquilibres »* de l'économie américaine tandis que celle-ci est encore prospère, a déclaré le président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, vendredi 8 février, devant la commission budgétaire du Sénat. Il a réitéré son appel en faveur d'une réduction substantielle et rapide du déficit budgétaire, ajoutant que *« plus une décision sera différée, plus grands seront les risques et plus difficile la tâche à accomplir »*.

Dans une interview accordée vendredi au *Wall Street Journal*, le président Reagan s'est déclaré, lui aussi, partisan d'une réduction du déficit budgétaire qui a été, selon lui, aggravé par la récession de 1981-1982. Il met en cause les démocrates qui contrôlent le Congrès depuis pratiquement cinquante ans, et réclame une nouvelle fois un amendement constitutionnel obligeant le gouvernement à présenter un budget équilibré.

Le déficit budgétaire américain continue d'inquiéter les marchés financiers internationaux. Les emprunts massifs et permanents du Trésor destinés à le combler favorisent les hausses des taux d'intérêt qui, elles-mêmes, alimentent la spéculation sur le dollar. Celui-ci continue de battre tous ses records de hausse. Il pourrait atteindre les 10 F à Paris en début de semaine prochaine.

Lire page 19 les articles de CHRISTOPHER HUGHES et de FRANÇOIS RENARD



Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 11 février. – *Moscou :* visite de M. Papandréou, premier ministre grec.
Alger : visite de M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures.
Washington : visite du roi Fadh d'Arabie saoudite.

Mardi 12 février. – *Téhéran :* sixième anniversaire de la révolution iranienne.
Séoul : élections générales.

Jeudi 14 février. – *Panama :* réunion du groupe de Contadora pour le rétablissement de la paix en Amérique centrale.

Vendredi 15 février. – *Paris :* visite de M. Sergio Ramirez, vice-président du Nicaragua.
Rabat : visite de M. Roland Dumas.

SPORTS

Jeudi 14 février. – *Basket-ball :* Bulgarie-France à Pleven.

Vendredi 15 février. – *Automobilisme :* rallye de Suède (jusqu'au 17 février).
Ski alpin : championnats de France à Méribel (Savoie) (jusqu'au 22).

Samedi 16 février. – *Athlétisme :* championnats de France en salle à Paris.
Cyclisme : championnats du monde de cyclo-cross à Munich (RFA).
Handball : championnats du monde masculins (groupe B) en Norvège (jusqu'au 3 mars).
Patinage de vitesse : championnats du monde masculins à Hamar (Norvège).
Tournoi des cinq nations de rugby : France-Ecosse au Parc des Princes à Paris et Pays de Galles-Angleterre à Cardiff.

IL Y A DIX ANS

L'assassinat qui bouleversa le destin de Madagascar

11 février 1975 : six jours seulement après avoir reçu les pleins pouvoirs du général Ramanantsoa, chef de l'État démissionnaire, dont il avait été le ministre de l'intérieur, le colonel Ratsimandrava – quarante-quatre ans – est assassiné en plein Tananarive, peu après la tombée de la nuit, alors qu'il regagne son domicile à bord de sa 404 Peugeot noire. Les ruelles qui serpentent à flanc de colline et font le charme de la capitale malgache sont mal éclairées. A un tournant, des rafales d'armes automatiques éclatent. Elles criblent la voiture du jeune chef de l'État, faiblement protégé : une demi-douzaine de gardes du corps armés le suivent à bord d'une jeep. Pris par surprise, ils ne peuvent rien faire.

Ratsimandrava est tué sur le coup, de plusieurs balles. Le mythe est né. L'histoire de la « Grande Île » connaît un tournant capital, mais on est encore loin, à cette date, de le soupçonner.

Depuis plusieurs semaines, Madagascar vit des heures mouvementées. Le régime autoritaire de Tsiranana, renversé en 1972 par des manifestations populaires, – le fameux « *mai malgache* », – a laissé place à une coalition hétéroclite de militaires coiffée par le « vieux » de l'armée, le général Ramanantsoa, qui lâche assez vite les rênes.

En décembre 1974, des officiers commandés par le colonel Bréchard Rajaonarison, ont tenté de s'emparer du pouvoir. Ayant échoué, ils se sont retranchés dans le camp d'Antanimora – quartier général de leur unité, le GMP ou Groupe mobile de police, – situé en lisière de la capitale, non loin d'un tunnel percé à travers la principale colline de Tananarive.

Quand Ramanantsoa confie les pleins pouvoirs à Ratsimandrava, le GMP est toujours en dissidence. En échange d'une reddition, le colonel Rajaonarison exige l'amnistie pour ceux qui ont trempé dans le putsch avorté du 31 décembre et la répartition des postes, dans l'administration comme dans l'armée, en fonction de critères ethniques. Rajaonarison et ses partisans sont des « côtiers » qui accusent les Merinas – principale ethnie des Hauts-Plateaux – de les défavoriser. Ramanantsoa est issu de la bonne société merina, ce qui n'est pas le cas de Ratsimandrava, Merina d'origine plus humble.

Dès que la nouvelle de l'assassinat est connue, le général Gilles Andriamahazo, ministre d'Etat et doyen de l'éphémère gouvernement que présidait la victime, forme un comité national de direction militaire comprenant dix-huit officiers.



ROUIL

Le « procès du siècle »

La loi martiale est proclamée, et toutes les communications avec l'extérieur sont coupées. En l'espace se quarante-huit heures, le général Andriamahazo, qui a fait encercler le quartier général du GMP, obtient la reddition du colonel Rajaonarison. Avant le retour au calme, des affrontements armés ont eu lieu dans plusieurs secteurs. Des personnalités, comme M. Resampa, ancien ministre de l'intérieur de Tsiranana et « côtier » comme lui, sont arrêtées. Mais le bilan des victimes demeure limité. On parle d'une trentaine de morts.

Ratsimandrava, de l'avis de tous ceux qui l'ont connu, était un homme assez exceptionnel, une forte personnalité douée d'un grand sens de l'Etat, dont le projet était de s'appuyer sur les assises traditionnelles de la société malgache – les *fokolonas* ou communautés rurales – pour tenter de relancer l'économie insulaire très secouée par trois années d'incertitudes. Cet officier de gendarmerie – l'arme alors la plus prestigieuse de la jeune armée malgache – a été formé à Coëtquidan. Qui avait intérêt à sa mort ?

Un gigantesque procès – le « procès du siècle », selon la presse malgache – se déroule trois mois plus tard à Tananarive. Mais les trois membres du GMP – principaux accusés, puisqu'ils faisaient partie du commando de cinq terroristes qui a tiré sur Ratsimandrava – reviennent sur leurs aveux en audience publique. S'ils étaient bien venus d'Antanimora, ils n'avaient pas pour mission, disent-ils, de tuer Ratsimandrava mais de l'enlever et de le conduire au quartier général du GMP pour l'obliger à accepter les conditions du colonel Rajaonarison. On parle d'une mystérieuse Renault 4 L blanche aperçue, à deux reprises, dans les parages, à l'heure de l'attentat. Y aurait-il eu deux commandos ?

Faute de preuves, les principales personnalités impliquées dans le « procès du siècle » sont acquittées en juin. C'est le cas de M. Resampa et du colonel Rabetafika, un Merina de la haute bourgeoisie, ancien directeur du gouvernement sous Ramanantsoa, qui passait pour s'entendre très mal avec le chef de l'Etat assassiné. Les trois survivants du commando du GMP – les deux autres ont été tués sur place – écopent de cinq ans de travaux forcés et d'une amende.

Le régime joue l'apaisement. Y aurait-il trop d'intérêts en cause pour que le comité militaire, qui assure la transition, se risque à dévoiler la vérité ? La haute société malgache, civile et militaire, choisit l'oubli. La famille de la victime ne s'y est d'ailleurs pas trompée puisqu'elle a retiré, un mois avant la conclusion du procès, sa constitution de partie civile.

La déception des Merinas

Dix ans plus tard, il est plus facile de saisir avec quelle légèreté la classe dirigeante malgache s'est fourvoyée dans les années 70. Le « mai malgache » de 1972 a permis à la bourgeoisie de se libérer de la tutelle encore pesante, notamment dans le commerce et les affaires, des « pieds rouges », les Français de Madagascar. Tsiranana avait maintenu des liens très étroits avec l'ancienne métropole, à telle enseigne que certains ont jugé que la véritable indépendance de Madagascar est intervenue non en 1960, lors de sa proclamation, mais en 1972, avec la chute de Tsiranana.

A cette date, la bourgeoisie merina espère, d'une certaine façon, récupérer les bénéfices attribués trop largement, par le régime précédent, à des Français. Ce qui explique qu'elle laisse renégocier des accords entre Paris et Tananarive et qu'elle accepte la sortie de Madagascar de la zone franc. Du côté malgache, le négociateur de l'époque est le capitaine de corvette Didier Ratsiraka, ministre des affaires étrangères du général Ramanantsoa. Le jeune officier de marine, d'origine « côtière », se taille alors une certaine popularité auprès des bourgeois merinas.

Après l'assassinat de Ratsimandrava, M. Ratsiraka fait d'ailleurs très vite figure de favori pour prendre la succession. Ses compagnons d'armes lui cèdent assez vite le pas, le laissant mettre en place un régime qu'il dirige depuis lors.

La mort de Ratsimandrava, quels qu'en furent les commanditaires, ne pouvait que servir les intérêts, à l'époque convergents, de la bourgeoisie merina de Tananarive et du jeune marin ambitieux. Ratsimandrava, en effet, apparaissait déjà, au sein de l'équipe Ramanantsoa, comme le chef de file de ceux qui voulaient remettre un peu d'ordre dans la grande île.

Les circonstances réelles du meurtre du 11 février 1975 seront peut-être connues un jour. Dix ans plus tard, un constat s'impose : le redressement malgache est toujours en panne et la haute société merina commence à s'interroger sur le choix qu'elle fit en 1975, quand elle laissa M. Ratsiraka, aujourd'hui amiral, régner.

Elle n'avait sans doute pas prévu, en effet, que le successeur de Ratsimandrava lui laisserait de moins en moins de pouvoirs et, surtout, administrerait si mal son pays. Les affaires y ont périclité. Tananarive, naguère prospère, est devenue une ville miséreuse et les campagnes sont condamnées à un lent retour à l'autarcie. Ratsimandrava sera-t-il un jour réhabilité ?

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	644 F	915 F	1 150 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	674 F	1 309 F	1 913 F	2 480 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	386 F	734 F	1 050 F	1 330 F
II. – SUISSE, TUNISIE	491 F	944 F	1 365 F	1 750 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 550 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 35 fr. ; Canada, 1,50 $; Côte-d'Ivoire, 450 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 150 pes. ; E.-U., 1,10 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 75 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Liban, 475 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 35 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,70 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

IL Y A QUATRE-VINGTS ANS

Le « dimanche rouge » de Saint-Pétersbourg

Il y a un peu plus de quatre-vingts ans, un dimanche de janvier s'annonçait beau et doux pour la saison à Saint-Pétersbourg. Le vent glacial de la veille avait faibli. Du coup, le mercure des thermomètres était remonté jusqu'à – 9 degrés, et les bourrasques de neige s'étaient faites supportables. Lorsque le jour se leva vers 8 h 30, le soleil émergea dans un ciel de plus en plus bleu. Bien avant l'aube, rien ne troublait le repos des aristocrates et des riches bourgeois dans leurs somptueuses demeures au bord de la Neva.

A quelques kilomètres de là, le tsar Nicolas II, la tsarine Alexandra, leurs cinq enfants, les courtisans, les domestiques, dormaient du sommeil des justes dans la résidence campagnarde de Tsarkoïe-Selo entourée de 600 hectares de parcs.

Pourtant la nuit n'était pas aussi calme qu'il y paraissait. Dans l'ombre se préparait une grande journée. Les ministres de Sa Majesté impériale, privés de sommeil, se morfondaient dans la capitale. Des dizaines de milliers d'ouvriers et de moujiks étaient mobilisés pour des retrouvailles avec leur petit père bien-aimé, le tsar. Le rendez-vous général avait été fixé devant le Palais d'hiver à 2 heures de l'après-midi. Averti la veille seulement de cette manifestation populaire par le prince Sviatopolk-Mirsky, ministre de l'intérieur, Nicolas II décida de ne pas regagner Saint-Pétersbourg.

De toutes les régions entourant la métropole impériale, des cortèges d'hommes, de femmes et d'enfants commençaient à se former dans la nuit. Alors que les manifestants habitant les faubourgs n'avaient nulle raison de se mettre si tôt en marche, les délégations venant de plus loin – celle de Kolpino avait à couvrir 15 kilomètres sur un parcours difficile – s'étaient ébranlées bien avant l'aube. Les renforts militaires aussi...

« *Nous nous sommes égarés, qu'allons-nous faire ? Le démon nous traîne à travers champs et nous fait tourner en tous sens* », s'écriait Pouchkine. Voici qu'un autre « démon » se faisait l'instigateur ambigu d'une « *marche d'amour* » qui devait aboutir à un divorce sanglant entre la monarchie et le peuple.

Le héros en fut un pope de la Sainte Eglise orthodoxe, le Père Georgi Appolonovitch Gapone, ancien élève au séminaire de la capitale, devenu aumônier de la prison Kresti. L'homme était issu d'une pauvre famille paysanne originaire de la Poltava, une des principales régions de l'Ukraine. Son beau visage aux traits fins, ses yeux sombres, sa chevelure et sa barbe noires le rendaient séduisant et étaient pour beaucoup dans le charisme du personnage et le magnétisme que dégageaient ses discours.

L'étrange pope Gapone

En ces semaines si sombres pour le peuple russe ce pope ensoutané de lumière allait à travers la ville voulue par Pierre le Grand prêcher la bonne parole et tenter de persuader les ouvriers qu'il fallait unir leurs voix afin de faire connaître au tsar la vérité sur le sort de ses pauvres sujets. En 1905 ils étaient cent trente millions. Il allait aussi, suscitant une abondante littérature, être l'âme du « dimanche rouge » qui marqua la rupture définitive entre le peuple russe et son dernier monarque de droit divin.

Ambigu Gapone ! Suspect, très suspect même, d'avoir été, au mieux, manipulé par l'Okhrana ou, au pire, agent double, un provocateur stipendié par la police secrète. Bien avant ce jour fatidique de 1905, il aurait servi d'instrument dans la mise sur pied dès 1901 de syndicats ouvriers « bidons » destinés à couper l'herbe sous le pied de la propagande révolutionnaire et faire avorter les rêves de l'intelligentsia. Impartiale, souveraine et débonnaire, la monarchie aurait conforté sa puissance tutélaire en exerçant un rôle d'arbitre, accepté de tous, face à ces revendications savamment modulées.

Gapone a emporté son secret. Était-il poussé par la police, mû par des ambitions personnelles, ou même tenté par certains aspects des idées révolutionnaires ? Il sut en tout cas, réunir dans le prolétariat de Saint-Pétersbourg des groupes de partisans dévoués. Le nombre de ces indéfectibles est très controversé et varie entre soixante-dix et huit cents. Ce sera le fer de lance de la manifestation. L'Union des travailleurs russes, constituée par et autour de Gapone, s'était rapidement développée, ses réunions se déroulant au vu et au su de l'Okhrana.

De partout les mauvaises nouvelles affluaient à Saint-Pétersbourg : disettes, jacqueries, pillages, grèves, pogromes ; « *en quoi cela me concerne-t-il ?* », écrivit un jour Nicolas II en marge d'un rapport qu'on lui avait fait tenir sur ce dernier sujet. Les défaites et les humiliations subies par l'armée et par la marine impériales face aux Japonais étaient durement ressenties (*le Monde* daté 6-7 janvier 1985). Il faut y ajouter l'impéritie de la plupart des ministres et des responsables d'une trop lourde administration et l'aveuglement d'un souverain dépassé, et dont l'épouse allemande était convaincue que « *la Russie aime à sentir le knout* ». On aurait pu dire, comme le cardinal de Bernis prédisant la fin de l'ancien régime : « *Tout ceci se décompose.* »

Informer le petit père

C'est dans ce contexte que Gapone et ses amis décidèrent d'aller porter, en masse, leur respectueuse et pathétique adresse au tsar. Deux jours avant la date fixée, à Saint-Pétersbourg trois cent quatre-vingt-deux usines avaient fermé leurs portes, et près de cent cinquante mille ouvriers battaient le pavé de la capitale.

Il fallait que le petit père sache. Pour le peuple, il demeurait à la source de toutes choses. Comme l'écrit Dimitri P. Kontchalovski, qui avait vingt-cinq ans à l'époque des faits : « *Le tsarisme est issu du caractère de la race slave* (...), *de la transposition sur le plan de l'État de l'idée de famille, concrétisé dans la notion du tsar, père de ses sujets. L'ordre social dans lequel le peuple russe évoluait et dont dépendait son existence était investi à ses yeux de la sanction divine, c'était quelque chose d'absolu et l'immuable.* »

C'est en cela que la journée du 9 janvier est exemplaire. Plus que la remise d'une adresse, conçue en termes des plus humbles, il s'agissait d'une tentative de communion, quasi charnelle, d'un peuple avec son père. « *Ce jour-là*, ajoute Koutchalovski, *le tsarisme faillit à sa mission et étala toute son inconsistance.* »

Ce jour-là, des milliers de pas font crisser la neige. Les délégations convergent vers le Palais d'hiver. Précédés par les porteurs de grandes effigies de Nicolas II, de bannières religieuses, d'icônes, suivis de leurs femmes, de leurs mères, de leurs enfants, les hommes marchent en rangs serrés. Ouvriers restés à demi paysans, ils végètent dans de sordides baraques proches d'usines dont les propriétaires – méprisés par la noblesse – sont de plus en plus florissants. En 1905, le nombre des travailleurs de l'industrie russe est d'environ quatre millions. Que veulent-ils, au juste ? Que des mesures soient prises pour améliorer leur sort et celui de leurs enfants. « *Sinon, nous mourrons ici même, à la porte de votre palais.* » Le tsar est absent, les portes du palais closes, la mort patiente.

Enfin constituées, les nombreuses colonnes s'ébranlent à 11 heures sous un soleil éclatant, banderoles et drapeaux claquant au vent. Les manifestants se tiennent par la main et chantent. En cours de route, des bourgeois en pelisse se sont joints à eux, des étudiants, des employés, des petits fonctionnaires aussi... C'est la fête !

Un millier de morts

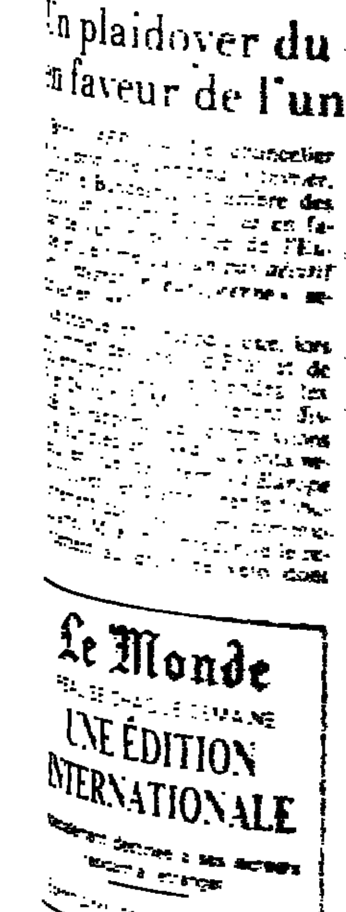
L'immense foule des pétitionnaires conduite par Gapone presse soudain le pas. Il ne faut pas faire attendre son tsar quand – ils en sont persuadés – on a rendez-vous avec lui.

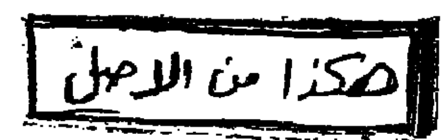
Soudain, porte de Narva, un bataillon de cavaliers fond sur la foule, dispersant les premiers rangs à coups de sabre. Puis l'infanterie, embusquée derrière lui, ouvre un tir nourri. Des dizaines de manifestants s'effondrent dans les hurlements et le vacarme des explosions. Gapone s'enfuit. Mêmes scènes d'horreur dans d'autres parties de la ville, où certaines colonnes sont attaquées par derrière. Partout les rafales succèdent aux charges. La tuerie dure jusque vers 3 heures de l'après-midi, cependant qu'épouvantée la foule des promeneurs du dimanche, parfois mêlée malgré elle aux manifestants, et dans laquelle se trouvent Maxime Gorki et la sœur de Lénine, se disperse aux quatre coins de la ville. Rouge est la neige...

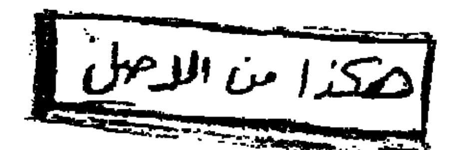
Combien de tués ? On ne sait trop. Sans doute entre huit cents et mille, peut-être trois fois plus de blessés. Mais la blessure la plus profonde est celle que le tsarisme s'est infligée. L'affaire a un énorme retentissement dans tout l'empire et au-delà.

Et Gapone ? Abandonnant ses fidèles à la fin de janvier, il réussit à quitter la Russie et à se rendre à Genève, où il rencontre Lénine, qui, en partie coupé des nouvelles en provenance de son pays, en est friand. Le pope se croit un grand homme. Après bien des péripéties, on le retrouvera pendu dans une petite maison au bord d'un lac finlandais.

R. GUINIER DU VIGNAUD.







Etranger

Quand la télévision polonaise se met à l'écoute de Seweryn Blumsztajn

La télévision polonaise a rompu le silence qu'elle avait observé jusqu'à présent — comme toute la presse — sur l'expulsion immédiate de Varsovie de Seweryn Blumsztajn, ancien représentant de Solidarité en France, qui avait tenté, mardi 5 février, de regagner son pays. La télévision a diffusé des extraits d'interviews donnés par l'intéressé à des radios occidentales émettant vers la Pologne, et un commentateur a ajouté : *« Blumsztajn n'a pas caché qu'il n'avait pas abandonné sa lutte pour renverser le système. Lui et ses amis espéraient créer des tensions sociales dans le pays. »*

Le « clou » de la séquence a été la diffusion d'un extrait d'une conversation téléphonique entre Seweryn Blumsztajn et Jacek Kuron, le plus connu des animateurs du KOR. La conversation a eu lieu immédiatement après le retour forcé de S. Blumsztajn à Paris, et les deux hommes évoquaient la manière dont il fallait envisager la suite des événements, Kuron s'exprimant avec sa franchise habituelle.

Les membres de l'opposition polonaise savent parfaitement que toutes leurs conversations téléphoniques sont écoutées et ne s'en soucient pas outre mesure, mais la diffusion à la télévision d'extraits choisis de ces écoutes de police est plus rare. Cependant l'« exploit » de la télévision polonaise est bien modeste, si on le compare à celui de sa « consœur » de Prague qui avait, elle, diffusé, en décembre 1981, un montage de conversations entre un émigré tchécoslovaque et sa propre femme, tous deux résidant à Paris (l'affaire avait suscité une vive protestation du Quai d'Orsay).

La manière dont l'affaire Blumsztajn a été traitée par la télévision de Varsovie contraste en tout cas avec l'accueil parfaitement poli qui a été réservé à l'intéressé, le même jour, par le consul de Pologne à Paris. S. Blumsztajn, dont c'était le premier contact avec l'ambassade depuis trois ans, demandait qu'on lui délivre un nouveau passeport polonais, celui dont il était porteur ayant été successivement jugé *« non valable »*, puis *« annulé »* par les policiers de l'aéroport de Varsovie.

Le diplomate, sans même esquisser le moindre commentaire de nature politique, a expliqué que la délivrance d'un nouveau document était *« un problème purement formel »*, mais que la réponse devait venir de Varsovie et qu'il ne pouvait s'engager sur aucune date...

En Pologne, M. Lech Walesa a dénoncé l'expulsion de S. Blumsztajn en déclarant qu'il s'agissait d'*« un bannissement de fait »*.

J. K.

UN MOIS AVANT L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE

Moscou accuse Washington de ne pas respecter les traités

De notre correspondant

Moscou. — A quelques semaines de l'ouverture à Genève des négociations sur les armes nucléaires et cosmiques, l'URSS a manifesté son agacement devant les accusations de Washington selon lesquelles elle ne respecterait pas les traités qu'elle a signés en matière de contrôle des armements. Dans un éditorial que publie ce samedi 9 février la *Pravda*, la direction soviétique énumère à son tour les violations américaines supposées en ce domaine.

Ce texte ne fait pas peser de menace sur les négociations elles-mêmes, ce qui le distingue du « coup de bluff » opéré le 13 janvier dernier à la télévision soviétique par M. Andrei Gromyko. Mais l'irritation des dirigeants du Kremlin à l'égard des « mauvaises manières » de Washington est manifeste.

Le chef de l'exécutif américain avait accusé, le 2 février, l'URSS d'avoir délibérément violé le traité de Moscou de 1972 sur les missiles antimissiles (ABM) en construisant en Sibérie occidentale, à Krasnoïarsk (la région natale de M. Tchernenko), un type de radar qu'interdit le texte de 1972 (*le Monde* daté 3-4 février).

La riposte soviétique, telle qu'elle est détaillée dans la *Pravda*, se développe sur plusieurs terrains. Les Etats-Unis n'auraient pas violé moins de cinq textes. Tout d'abord, le traité ABM lui-même, avec leur *« initiative de défense stratégique »* (la fameuses « guerre des étoiles »). La *Pravda* écrit que *« les travaux de construction de stations-radars mobiles de défense antimissiles battent leur plein »* aux Etats-Unis et que certains missiles Minuteman ont été « durcis » de façon à en faire des « antimissiles ». Le quotidien du parti accuse enfin Washington d'utiliser son réseau de radars fixes *« pave paws »* à des fins interdites par le texte de 1972.

Vient ensuite SALT-2. La *Pravda* affirme que l'installation de missiles de croisière en Europe, armes considérées comme « stratégiques » par l'URSS, puisqu'elle peuvent atteindre son territoire, constitue une violation de ces accords.

En troisième lieu, le traité de 1974 sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires. Selon la *Pravda*, *« les Etats-Unis l'ont signé, mais voilà déjà onze ans qu'ils ne veulent pas le ratifier »*. Pourquoi ? Parce qu'ils ne voudraient pas qu'on contrôle la puissance de ces essais souterrains qui serait, selon les Soviétiques, supérieure à celle admise par le document.

Quatrièmement, les Etats-Unis auraient, au cours de la guerre du Vietnam, enfreint le traité de Genève de 1925 interdisant l'emploi des armes chimiques. Cinquièmement, enfin, *« les tentatives de remettre en question les réalités existant en Europe et d'entraver la coopération commerciale et économique normale dans cette partie du monde »* seraient contraires à l'acte final de la conférence d'Helsinki (1975). En d'autres termes, le souhait de *« sortir de Yalta »* et les restrictions aux exportations de haute technologie vers l'Est violeraient l'esprit, sinon la lettre, des accords d'Helsinki.

On le voit, la *Pravda* fait bonne mesure, mélangeant des violations supposées de traités signés et ratifiés (ABM), signés mais non ratifiés (SALT-2, essais souterrains), ainsi que des considérations plus vagues. Le message est sans doute le suivant : l'URSS est disposée à négocier, ce n'est pas le moment de l'accuser de tricher.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Une mention discrète pour Iouri Andropov

(De notre correspondant.)

Moscou. — Le premier anniversaire du décès de Iouri Andropov, prédécesseur de M. Tchernenko à la tête du parti et de l'Etat, a été célébré discrètement par la *Pravda*. Dans un article non signé en page intérieure, le quotidien du parti écrit sobrement, ce samedi 9 février : *« Il y a un an est mort Iouri Vladimirovitch Andropov, représentant éminent du Parti communiste et de l'Etat soviétiques »*.

Le résumé biographique inclus dans l'article n'apporte aucun élément nouveau. Le ton général est celui de l'éloge, mais la personnalité d'Andropov n'apparaît guère. Ce texte consiste surtout en une appréciation positive de l'activité du parti pendant le court mandat du secrétaire général disparu. *« Iouri Andropov a apporté une grande contribution personnelle à la mise au point d'une stratégie bien pesée, réaliste et novatrice pour l'étape actuelle »*, écrit cependant la *Pravda*.

D. Dh.

LA CONTROVERSE SUR LES « INCURSIONS » DE SOUS-MARINS SOVIÉTIQUES

Le ministre suédois des affaires étrangères ne démissionnera pas

De notre correspondant

Stockholm. — Le Parlement suédois a repoussé, le vendredi 8 février, une motion de censure déposée contre le ministre des affaires étrangères, M. Lennart Bodström, à propos de la violation des eaux territoriales suédoises par des sous-marins étrangers.

Le ministre, lors d'un dîner la semaine dernière avec six journalistes, aurait déclaré qu'aucune violation des eaux territoriales suédoises par des submersibles étrangers n'a eu lieu depuis l'automne 1982, et que les conclusions du rapport de la commission Andersson, qui avaient établi la présence de six sous-marins soviétiques en plongée dans l'archipel de Stockholm, en septembre et en octobre 1982, comportaient *« une dose d'incertitude »*.

Ce rapport avait pourtant amené le gouvernement suédois à adresser, en avril 1983, une note de protestation à Moscou, laquelle avait entraîné un gel des relations bilatérales. Au cours de ce dîner, le chef de la diplomatie suédoise aurait ironisé sur la *« psychose »* qui règne en Suède au sujet des sous-marins soviétiques et indiqué que les Norvégiens, par exemple, faisaient preuve de plus de sang-froid dans les affaires de ce genre.

L'état-major de la défense nationale publie pourtant tous les trois mois des rapports qui montrent clairement que les incursions n'ont pas cessé, même si elles sont moins fréquentes qu'en 1982-1983, et que la nationalité des « intrus » ne peut pas être déterminée. Ces bilans inquiétants ont incité le gouvernement à renforcer sensiblement le budget de la marine et le dispositif de lutte anti-sous-marine.

La position de M. Bodström se distinguait donc de la politique officielle du gouvernement social-démocrate, qui entend s'opposer — par les armes s'il le faut — aux violations de ses eaux territoriales pour défendre sa neutralité, tout en maintenant parallèlement le dialogue avec l'URSS.

M. Bodström a démenti catégoriquement les propos qui lui étaient prêtés et accusé les journalistes de malhonnêteté. Le premier ministre, M. Palme, est venu à la rescousse de son collègue *« qui, officiellement, n'a jamais émis d'autre point de vue que celui du gouvernement »*. Une fois de plus, la presse a été clouée au pilori. L'affaire aurait pu en rester là si 1985 n'était pas une année électorale.

Le faux pas du ministre des affaires étrangères était une occasion pour l'opposition de gêner les sociaux-démocrates à huit mois des législatives, et, pour le gouvernement, de laisser entendre que les conservateurs veulent abandonner la neutralité traditionnelle et rapprocher la Suède de l'OTAN. Rarement un débat parlementaire aura été aussi vif que celui de ces derniers jours.

Conservateurs, centristes et libéraux estimaient que M. Bodström était *« incompétent »* et devait se retirer. Toutefois, les sociaux-démocrates et les communistes contrôlant cent quatre-vingt-six des trois cent quarante-neuf sièges du Parlement, la motion de censure a été rejetée.

ALAIN DEBOVE.

« BIEN ENTENDU, NOUS N'ALLONS RIEN FAIRE »

Ma déclaration intempestive sur la Pologne aurait dû me coûter ma place en 1981

estime M. Claude Cheysson

M. Claude Cheysson était, vendredi 8 février, l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse diplomatique. L'ancien ministre des relations extérieures a notamment déclaré à cette occasion que, de tous les propos qu'il avait pu tenir, *« et qui ont fait scandale »*, les seuls qu'il regrettait étaient ceux qui avaient trait à la Pologne, au lendemain de l'instauration de l'état de siège dans ce pays, en décembre 1981 (1).

« J'ai fait une erreur et je regrette cette réponse, qui ne s'appliquait qu'à une action militaire, a-t-il expliqué. *Nous venions de parler avec mes trois collègues américain, anglais et allemand des mesures militaires qu'il convenait de prendre compte tenu des événements de Varsovie, et nous avions constaté qu'il n'y avait pas d'intervention de l'armée rouge, et que, par conséquent, il n'y aurait pas de mesures militaires à prendre. C'est comme cela que j'ai été entraîné à dire* « nous ne ferons » rien », *pensant uniquement à l'aspect militaire. J'ai eu tort, je regrette cette déclaration intempestive qui aurait dû normalement me coûter ma place »*, a-t-il ajouté.

M. Cheysson a, par ailleurs, réaffirmé son désaccord avec l'initiative de défense stratégique du président Reagan : l'installation d'un réseau de satellites protégeant les Etats-Unis grâce à des armes à énergie dirigée est, selon lui, comparable à la ligne Maginot, et constitue *« la plus fantastique incitation au neutralisme »* en Europe occidentale, alors que la dissuasion, elle, est *« efficace parce qu'elle rend toute attaque suicidaire »*.

(1) M. Cheysson avait déclaré : *« Nous notons que c'est une affaire intérieure polonaise. (...) Bien entendu, nous n'allons rien faire. »*

Un plaidoyer du chancelier Kohl en faveur de l'union européenne

Bonn (*AFP*). — Le chancelier Kohl a prononcé, vendredi 8 février, devant le Bundesrat (chambre des Etats), un vibrant plaidoyer en faveur de l'union politique de l'Europe, et a estimé qu'*« un pas décisif vers l'intégration européenne »* serait fait en 1985.

Le chancelier a rappelé que, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui se tiendra les 28 et 29 juin à Milan, seront discutés les rapports des commissions mises sur pied en 1984, à Fontainebleau, en vue de créer *« l'Europe des citoyens »* et d'améliorer le fonctionnement des institutions communautaires. M. Kohl a préconisé le renoncement au droit de veto dont dispose actuellement chaque Etat, sauf dans deux cas : l'adhésion de nouveaux membres et la définition de nouvelles politiques communautaires. Il s'est dit partisan d'un renforcement du rôle de la Commission de Bruxelles et de celui du Parlement dont il faut faire, a-t-il dit, *« une véritable assemblée législative »*.

M. Kohl s'est une nouvelle fois prononcé en faveur de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE, le 1er janvier 1986, et de l'augmentation à cette date de la part de la TVA dans les ressources propres de la communauté.

● *M. Weinberger en RFA.* — Poursuivant le voyage en Europe occidentale qui l'a déjà mené à Londres, vendredi 8 février, le secrétaire américain à la défense, M. Caspar Weinberger, se rendra dimanche en Allemagne fédérale. Il prononcera une conférence, à Munich, sur les questions militaires, devant des experts venus de différents pays. Il s'entretiendra, à cette occasion, avec son collègue français, M. Charles Hernu, et avec le chancelier Kohl. M. Weinberger gagnera ensuite Francfort pour visiter, à Giessen, une installation de missiles antiaériens Patriot. — (*AFP*.)

Apaisement entre Londres et Tripoli après la libération de quatre Britanniques

De notre correspondant

Londres. — Le secrétaire au Foreign Office, Sir Geoffrey Howe, a fait savoir, le 8 février, que des conversations allaient bientôt pouvoir s'engager avec des représentants libyens *« dans un pays tiers »*, en vue d'améliorer les rapports entre Londres et Tripoli. Cette annonce faisait suite au retour, la veille à Londres, de quatre Britanniques détenus en Libye depuis le mois de mai 1984. Ils avaient été arrêtés à Tripoli dès la décision prise par le gouvernement de Mme Thatcher de rompre les relations diplomatiques après la fusillade déclenchée le 17 avril par des membres du Bureau du peuple libyen (ambassade à Londres) — un agent de police avait été tué — et après une série d'attentats commis en Angleterre contre des opposants au régime du colonel Kadhafi.

M. Richard Luce, ministre d'Etat (1) chargé des relations avec les pays arabes, a cependant précisé que la volonté d'un certain rapprochement avec le Libye n'impliquait aucun *« changement fondamental »* dans un avenir prévisible. C'est-à-dire qu'il n'est pas question pour le moment de rétablir les relations diplomatiques. M. Luce a même déclaré qu'auparavant il appartenait aux Libyens de montrer que ce rapprochement était possible *« de manière civilisée »*. Avant les pourparlers, dont la date n'est pas fixée, les autorités britanniques ont seulement levé quelques-unes des restrictions imposées à l'entrée des ressortissants libyens en Grande-Bretagne depuis avril dernier. Deux autres Britanniques avaient été condamnés à Tripoli, respectivement à cinq ans et douze ans d'emprisonnement pour *« trafic de drogue »* et *« d'espionnage industriel »* avant la rupture des relations diplomatiques. Ils sont toujours détenus, et un député du Parti travailliste s'est rendu à Tripoli pour tenter d'obtenir leur libération.

Environ cinq mille ressortissants britanniques travaillent en Libye. Cette semaine a commencé à Manchester le procès de quatre Libyens inculpés pour plusieurs attentats commis en Angleterre entre novembre 1983 et mars 1984 contre certains de leurs compatriotes opposants plus ou moins déclarés au gouvernement de Tripoli.

FRANCIS CORNU.

(1) Titre équivalent à celui de secrétaire d'Etat.

LE RETOUR DE M. KIM DAE JONG A SÉOUL

Washington réagit à la brutalité de l'accueil

De notre envoyé spécial

Séoul. — M. Kim Dae Jong a confirmé vendredi soir 8 février, au cours d'une conférence de presse, qu'il avait été brutalisé par les forces de sécurité sud-coréennes lors de son arrivée à Séoul en fin de matinée. *« J'ai ressenti des coups »*, a déclaré le dirigeant de l'opposition, précisant qu'il avait depuis longtemps été habitué à ce genre de traitement de la part des autorités. Il a néanmoins paru soucieux de ne pas dramatiser outre mesure une affaire qui continue de susciter l'indignation des personnalités américaines qui l'accompagnaient dans son retour d'exil et qui a même conduit l'ambassade des Etats-Unis à Séoul à publier un communiqué.

Des propos très durs avaient été tenus hier par Mme Patricia Derian, chargée des questions des droits de l'homme dans l'administration Carter (*le Monde* du 9 février). Deux parlementaires américains, MM. Edward Feigham et Tom Foglietta, ainsi qu'un ancien ambassadeur, M. Robert White, ont confirmé avoir été témoins, et également victimes, des brutalités policières. Au moment où M. Kim était arraché à leur groupe sans ménagements, ils ont reçu des *« coups de poing et des coups de pied »* après qu'on les eut fait tomber à terre. Un journaliste qui avait réussi à suivre le groupe, a corroboré ces accusations.

Malgré les démentis sud-coréens, l'affaire a été prise très au sérieux par l'ambassade des Etats-Unis qui déclare, dans un communiqué, avoir ouvert une enquête et *« transmis une note très ferme au ministère des affaires étrangères demandant des explications détaillées »* sur les circonstances de l'incident survenu à l'aéroport.

L'ambassade pouvait-elle faire moins, alors qu'elle avait obtenu l'assurance du président Chun Doo Hwan que la sécurité de M. Kim Dae Jong serait assurée et qu'il ne serait pas réincarcéré, alors que des personnalités américaines sont directement concernées et qu'un fort contingent de la presse internationale est sur les lieux ? Cela dit, comme prévu, le retour de l'opposant le plus populaire a été rabaissé au rang de « non-événement » par des moyens d'information étroitement assujettis au pouvoir. La télévision nationale n'en a même pas parlé. La presse écrite rapporte succinctement et de manière uniforme que l'opposant *« est rentré après un séjour de deux ans aux Etats-Unis »* et qu'*« il s'est rendu directement de l'aéroport à son domicile »*.

L'autre grande figure de l'opposition, M. Kim Young Sam, lui aussi placé en résidence surveillée, affirme dans un communiqué que M. Kim Dae Jong *« est rentré au péril de sa vie pour porter un nouveau coup à la dictature et pour prouver la justesse de notre lutte pour la démocratie »*.

M. Kim Young Sam, chez qui nous avons pu nous rendre ce samedi matin, estime que *« la volonté populaire de lutte contre le régime militaire s'accroît »*. *« L'acharnement du régime depuis le coup d'Etat militaire de 1980,* dit-il, *montre que la seule mention des noms de Kim Dae Jong et Kim Young Sam fait peur au gouvernement ».* *« Si nous étions libres, si la presse était libre, Chun Doo Hwan ne tiendrait pas une semaine »*, croit-il pouvoir affirmer.

Cela dit, le calme semble régner dans les rues, sinon dans les esprits, au lendemain du retour mouvementé de M. Kim Dae Jong et à trois jours des élections parlementaires. Nombre d'opposants sont sous surveillance. Les étudiants ont été mis en vacances et les moindres velléités de manifestation sont réprimées par les forces de l'ordre, qui quadrillent certains quartiers de la capitale. Le président Chun est, comme chaque jour, à la une des journaux. Faute de pouvoir parler de Kim Dae Jong ou de Kim Young Sam, la presse locale fait la « une » sur la concurrence de dernière heure que se livrent la majorité et l'opposition dans les circonscriptions pour acheter les votes des électeurs à coups de billets et de cadeaux.

R.-P. PARINGAUX.

Étranger

Hongrie

L'Union des écrivains en froid avec les autorités

Budapest *(AFP, UPI)*. – L'Union des écrivains hongrois a été mise en quarantaine par les autorités de Budapest depuis deux mois, notamment à la suite de la parution d'un poème d'un membre de son présidium sur Imre Nagy, chef du gouvernement hongrois lors de l'insurrection de Budapest en 1956, a-t-on appris dans les milieux littéraires de la capitale.

M. Gaspar Nagy, secrétaire administratif de l'Union des écrivains, avait écrit dans ce poème, publié en octobre 1984 dans une petite revue littéraire de province, *Uj Foras*, que l'on n'oublierait jamais le nom des assassins d'Imre Nagy, exécuté en juin 1958.

Certains y ont vu une allusion directe à M. Janos Kadar, premier secrétaire du parti hongrois, arrivé au pouvoir grâce à l'intervention soviétique de 1956. Selon les mêmes milieux, l'Union des écrivains s'est refusée à sanctionner le poète.

Elle a adopté une attitude identique à propos d'un autre poète, Sandor Scoori, coupable d'avoir signé une lettre écrite en octobre 1984 par une quarantaine d'intellectuels hongrois, après l'assassinat, en Pologne, du Père Popieluszko. Cette lettre, adressée à la paroisse du prêtre, exprimait la sympathie des signataires pour la lutte qu'avait menée le Père Popieluszko au nom de la dignité de l'homme. L'Union des écrivains hongrois avait refusé d'exiger la démission de Sandor Scoori, expliquant, en particulier, que les autorités de Budapest avaient, elles aussi, condamné le meurtre du Père Popieluszko.

Le parti se refuse, désormais, à entretenir des relations avec l'Union des écrivains, dont le président et le secrétaire général ont présenté leur démission.

A travers le monde

Chili

● DES CARABINIERS IMPLIQUÉS DANS LE MEURTRE DU PÈRE JARLAN. – Les carabiniers ont été mis en cause à l'issue de l'enquête sur la mort du père André Jarlan, ont annoncé vendredi 8 février les milieux proches de l'épiscopat. Le prêtre, originaire de Rodez, avait reçu une balle dans la tête, chez lui, à Santiago, lors d'une manifestation contre le régime. – *(AFP.)*

● CONFÉRENCE DE PRESSE DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES CHILIENS EN EUROPE. – Au lendemain de confiscation de matériel au collège des journalistes (*le Monde* du 8 février) et à la veille de la Journée de la presse au Chili, l'Association des journalistes chiliens en Europe tient une conférence de presse sur la situation du pays, le mardi 12 février, à 11 heures, à la Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

Colombie

● LE COMMANDANT DE L'ORGANISATION DE GUÉRILLA M-19 REMPLACÉ PAR UNE DIRECTION COLLECTIVE. – Le commandant de l'organisation de guérilla M-19, M. Ivan Ospina, a reconnu vendredi 8 février avoir commis une faute en invitant ses militants à *« assassiner les diplomates américains »* en poste en Colombie, et a annoncé qu'il allait céder la place à une direction collégiale. En décembre 1984, après une rencontre avec le président Betancur, M. Ospina avait déclaré approuver les menaces de mort adressées par les trafiquants de drogue aux ressortissants américains, en représailles contre l'extradition de Colombiens réclamés par la justice des Etats-Unis. – *(AFP.)*

Espagne

● TROIS BLESSÉS LORS D'AFFRONTEMENTS A GIJON. – Trois personnes ont été grièvement blessées et une vingtaine d'autres contusionnées lors de violents affrontements, vendredi 8 février à Gijon (nord de l'Espagne), entre forces de l'ordre et ouvriers des chantiers navals qui protestaient contre les plans de reconversion approuvés par le gouvernement. Ces plans entraîneront, à terme, la suppression de dix-sept mille emplois sur les quarante-cinq mille que compte le secteur. – *(AFP.)*

Éthiopie

● CRITIQUE DU HCR. – Le ministre éthiopien des affaires étrangères, M. Goshu Wolde, a accusé vendredi 8 février le haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et son responsable, M. Poul Hartling, de nourrir des préjugés anti-éthiopiens, de violer les statuts de l'Organisation et de ne pas honorer la confiance que lui accorde l'ONU. Dans une déclaration à l'AFP, le ministre a notamment estimé que le HCR fait preuve de *« partialité à l'encontre du gouvernement d'Addis-Abeba »* et que ses initiatives et ses programmes *« ont toujours favorisé les ennemis de l'Éthiopie »*. Accusant le HCR d'agir fréquemment *« pour le compte du gouvernement américain »*, M. Goshu Wolde a cité comme exemple la *« collusion »* qu'il y a eu, selon lui, entre cette organisation, le Soudan et les Etats-Unis dans *« l'enlèvement de ressortissants éthiopiens vers l'Europe et Israël »*. – *(AFP.)*

[Ces accusations ne sont pas nouvelles et M. Hartling a déjà démenti, jeudi, que le HCR ait *« favorisé »* les réfugiés au Soudan. D'autre part, le HCR a également démenti toute implication dans le pont aérien mis en place pour évacuer, sur Israël, les falachas éthiopiens réfugiés au Soudan, auxquels M. Goshu Wolde fait allusion.]

Guatemala

● PLUS DE QUARANTE PAYSANS ASSASSINÉS PAR L'ARMÉE. – Plus de quarante paysans ont été torturés puis assassinés par l'armée, les 21 et 23 janvier près de la capitale, affirme la commission des droits de l'homme du Guatemala, dans un communiqué publié vendredi 8 janvier à San-José-de-Costa-Rica. Selon la commission, cinq cents soldats ont investi le 21 janvier le village de Xeatzan, *« où ils ont pendu dix paysans, auxquels ils ont ensuite arraché les yeux, la langue et les testicules, avant de les asperger d'essence et de les brûler »*. Deux jours plus tard, ajoute le communiqué, *« l'armée a infligé le même sort à trente autres paysans, en majorité mineurs »*. En outre, les cadavres d'autres jeunes gens capturés en même temps ont été découverts, le 29 janvier, dans la localité de Popabaj-de-Xepatan, indique le document, sans préciser le nombe de ces dernières victimes. – *(AFP.)*

République sud-africaine

● LA QUESTION DES MARIAGES INTERRACIAUX. – Le gouvernement est prêt à lever l'interdiction des relations sexuelles et des mariages interraciaux, a annoncé mercredi 6 février, au Parlement, M. Frederik De Klerk, ministre de l'intérieur. Il a indiqué qu'une commission parlementaire composée de députés des trois Chambres – blanche, métisse et asiatique – serait prochainement nommée pour reconsidérer les lois actuelles dans ce domaine. *« Il est possible qu'elles soient abolies »*, a-t-il dit. D'autre part, une motion a été présentée à la Chambre des représentants (Chambre métisse) pour abolir ces lois raciales et une seconde motion a été présentée devant la Chambre des délégués (Chambre indienne) pour abolir la loi attribuant des zones résidentielles séparées aux différentes communautés raciales du pays. – *(Reuter, AFP.)*

Tchad

● REPRISE DE L'EXPLORATION PÉTROLIÈRE. – Un groupe de compagnies pétrolières dirigé par Exxon a annoncé le démarrage d'un forage exploratoire dans la région de Sahr. Les recherches au Tchad avaient été suspendues par la guerre en janvier 1979. Un porte-parole d'Exxon a déclaré que les compagnies membres du groupe jugeaient les conditions dans la région de Sahr suffisamment sûres pour permettre la reprise des opérations de forage et d'explorations sismiques. Le groupe comprend Exxon, qui a remplacé la Conoco en tant qu'opérateur, le groupe Royal Dutch Shell et Chevron. Jusqu'en 1979, vingt et un forages avaient été effectués, certains *« encourageants »*, mais aucun gisement commercial n'a été mis au jour.

Mengele ou le génocide impuni

LES « JUMEAUX-COBAYES » D'AUSCHWITZ TÉMOIGNENT A JÉRUSALEM

« Qu'il soit seulement condamné à écouter jour et nuit nos sanglots ! »

De notre correspondant

Jérusalem. – Des yeux morts. Plusieurs dizaines d'yeux humains *« épinglés comme une collection de papillons »* sur un mur du « labo » d'Auschwitz. Ils regardent la petite fille qui tremble d'épouvante et jamais n'oubliera.

Quarante ans après, Vera Kriegel évoque, devant trois cents personnes et une batterie de caméras, l'hallucinante vision qui hante ses cauchemars. La scène se passe dans l'auditorium de Yad Vashem, le musée construit sur une colline de Jérusalem à la mémoire des six millions de juifs victimes de l'Holocauste.

« Ennemis » du nazisme, un million deux cent cinquante mille enfants juifs et tziganes ont péri dans les chambres à gaz. Au Revier (infirmerie) d'Auschwitz-Birkenau, où œuvrait Joseph Mengele, environ mille cinq cents jumeaux lui servirent de cobayes humains, dont cent quatre-vingts survécurent. Une trentaine d'entre eux ont accepté cette semaine – souvent pour la première fois – d'exhumer leurs souvenirs, de décrire leurs souffrances et d'exprimer au mieux l'indicible.

Pendant trois matinées, les « jumeaux de Mengele », la voix blanche ou les yeux rougis, ont apporté leur rare et douloureux témoignage à un « jury » international rassemblant sept experts de l'hitlérisme, dont MM. Gideon Hausner, procureur au procès d'Eichmann, et Simon Wiesenthal, célèbre « chasseur de nazis ». L'absence de l'accusé privait bien sûr ce « procès » symbolique, antidote contre l'oubli, de toute valeur judiciaire. Mais les quinze heures d'audition constitueront une pièce capitale de l'acte d'accusation si Mengele comparaît un jour devant ses juges de Francfort.

« Comme si c'était hier »

En arrivant à Auschwitz dans un wagon à bestiaux un jour de 1943, avec sa mère et sa sœur jumelle Olga, Vera Kriegel avait cinq ans. Les fillettes étaient brunes aux yeux marron, et leur mère, blonde aux yeux bleus. Ce détail intrigua Mengele, qui voulut en percer le secret.

« On nous mit toutes les trois avec deux autres jumelles, raconte Vera, *dans une cage de 1 mètre carré. On nous faisait des piqûres à travers le grillage. Nous avions la nausée et des maux de tête. Olga était souvent au bord de l'évanouissement. Mengele et ses collègues venaient examiner nos yeux. Nous attendions la mort, sans espoir. Nous faisions nos besoins dans la cage, sur de la paille. Nous y sommes restées dix jours. »*

En bon disciple de Hitler, Mengele croyait que le sang de l'homme recèle le grand mystère des races. Pendant deux ans, il soumit les deux sœurs – comme tous les autres jumeaux – à d'incessantes injections et transfusions sanguines. Leur sang, disait-il, était destiné à des officiers allemands.

« Mengele, se souvient Vera, *m'appelait la Gitane. Après quelque temps, je n'avais plus peur de lui. Je savais que nous lui étions utiles. Je le haïssais de toutes mes forces. Je lui résistais en désobéissant. Un jour, je me suis sauvée pour retrouver ma mère et il m'a rattrapée. Il jouait nerveusement avec son stick. Je le fixais du regard. Il m'a dit, avant de s'en aller:* « Nous verrons bien lequel de nous deux sera le plus fort. » *J'entends ses paroles comme si c'était hier. »* Quand l'armée russe libéra Auschwitz, en janvier 1945, Vera allait sur ses sept ans.

Immigrée en Israël en 1953, elle vit aujourd'hui à Dimona, petite ville du Néguev. Elle est mariée et a eu deux enfants. Comme beaucoup de « survivants », Auschwitz l'a marquée dans sa chair. Elle souffre d'anémie et d'une scoliose. Il lui arrive de pleurer plusieurs jours de suite sans pouvoir s'arrêter. Depuis quarante ans, elle est sous antibiotiques et son estomac n'a jamais supporté le moindre morceau de viande.

Mengele veillait jalousement sur « ses » jumeaux. A l'arrivée de chaque train, les haut-parleurs leur ordonnaient de se faire connaître. Officiellement, Mengele n'était qu'un des vingt-trois médecins d'Auschwitz. Mais son zèle lui valut vite, parmi les prisonniers, la plus cruelle des réputations. Selon la justice allemande, il supervisa soixante-quatorze sélections, entre mai 1943 et novembre 1944. D'un geste du doigt, il scellait le sort de chacun : à gauche, la mort immédiate pour tous les faibles : enfants, vieillards, femmes enceintes ; à droite, la mort à crédit. Tous les jumeaux étaient sursitaires.

Alors que Meir Dov Weiss, treize ans, réclamait sa famille – juive hongroise – après la fatale « sélection », un officier SS lui


PLANTU.

montra du doigt Mengele en disant : *« Voilà ton nouveau père »*. Très vite, les jumeaux devinaient que leurs parents étaient partis en fumée dans les cheminées des crématoires. Mengele avait en permanence à sa disposition quelque deux cents paires de jumeaux.

Ils étaient moins maltraités que les autres détenus. Après chaque « expérience », ils avaient droit à quelque supplément de nourriture. Vera Alexander avait dix-neuf ans quand Mengele la nomma gardienne du « camp des tziganes » qui abritait une centaine de jumeaux, âgés de trois à cinq ans. *« Les baraques étaient très propres,* raconte-t-elle. *Les enfants dormaient dans des draps blancs. Lors d'une inspection, Mengele se plaignit même parce que les bas d'une fillette tombaient sur ses chevilles. »* Il voulait ses jumeaux *« en bonne santé »*. Un jour pourtant, les enfants tziganes furent tous *« liquidés »*.

Le « bon mot » d'Eichmann

Etre un jumeau permettait d'échapper, provisoirement ou non, à la chambre à gaz. Faire passer deux frères pour jumeaux leur sauvait la vie. C'est ce que fit Zvi Speigel, juif hongrois de vingt-neuf ans. *« Vous devez vous souvenir,* leur avait-il dit, *que vous êtes jumeaux »*. *« As-tu été soldat ? »*, demanda Mengele à Zvi, qui avait servi dans l'armée tchèque. Il se retrouva aussitôt responsable du bloc 13, où s'entassaient une quarantaine de garçons de six à dix-huit ans.

Les jumeaux l'appelaient affectueusement *Speigel Batchi* (« Oncle Speigel » en hongrois). Il leur servit de mère, de grand-frère, d'infirmière et même d'instituteur. Lorsqu'ils avaient un peu de repos entre deux « expériences », il leur enseignait l'arithmétique et la géographie. Il les sauva d'une mort certaine, le jour où un collègue et probable rival de Mengele, le docteur Tilo, décida une soudaine « sélection ».

Zvi réussit, au péril de sa vie, à faire prévenir Mengele, qui annula l'ordre. Auschwitz libéré, Zvi emmena avec lui trente-six jumeaux jusqu'à Cracovie. L'autre matin, à Yad-Vashem, quand le président de séance demanda aux anciens « neveux » de Speigel présents dans la salle de se manifester, une dizaine d'hommes dispersés parmi le public se levèrent ensemble. L'auditoire ne put s'empêcher d'applaudir spontanément l'humble vieillard au témoignage trop modeste.

Les cas d'infirmité naturelle et les défauts physiques intéressaient vivement Mengele. Il entra dans une grande colère en découvrant, lors d'une fonde, la mort d'un Polonais qui avait attiré son attention parce que ses mains comptaient six doigts. Un autre jour, il ordonna qu'on lui apporte le cadavre d'un bossu dont il voulait examiner la malformation.

Elizabeth et Perli Ovitch sont jumelles et naines de naissance. *« Nous étions,* disent-elles, *doublement dignes d'intérêt aux yeux de Mengele. »* Elles appartenaient à une famille juive hongroise de saltimbanques aisés qui comptait, entre autres, sept nains et donnait des spectacles dans toute l'Europe centrale. Les deux sœurs avaient dix-neuf ans quand elles arrivèrent à Auschwitz, en mai 1944.

Mengele ne voulut pas croire tout d'abord à leur judéité. Un jour, il annonça aux jumelles un « important visiteur ». C'était Eichmann, qui leur lança, en plaisantant à moitié : *« Sans doute êtes-vous cousines de Victor Emmanuel ! »* (le roi d'Italie au physique ingrat et à la petite taille) puis demanda à voir leur certificat de naissance. Mengele se laissa convaincre qu'elles étaient juives par un officier allemand qui avait vu le numéro de cirque familial avant la guerre. *« Avec vous,* leur déclara-t-il, *j'en ai maintenant pour vingt ans de travail. »*

On leur fit des piqûres dans l'utérus, on leur préleva du sang, on leur arracha des dents saines. Un jour d'août 1944, elles furent exhibées nues lors d'un spectacle auquel assistaient deux mille personnes au lazaret d'Auschwitz. Au premier rang du public était assis le Reichsführer Heinrich Himmler.

Aujourd'hui, les jumelles habitent Haïfa où leur famille gère un restaurant et deux cinémas. Toutes pomponnées, voilettes et manteaux noirs, elles sont venues témoigner à Yad Vashem, dans leurs fauteuils roulants poussés par leur neveu Samson, un Israélien du genre costaud. A Auschwitz, il était un bambin âgé d'un an.

Mengele soumettait les jumeaux à de fréquents examens et mesures en tout genre : observation de la racine des cheveux, relevé d'empreintes digitales, prise de clichés photographiques. *« Tout était noté »*, soulignent les témoins. Outre les manipulations sanguines, le médecin infligeait aux enfants de douloureux sévices : piqûres dans la moelle épinière (*« Nous étions attachés à une chaise avec des lanières de cuir »*, rappelle Eva Kor), injection de colorants dans les yeux, expositions aux rayons X (*« Notre peau devenait noire »*).

Le crime d'être enceinte

Ephraïm Reichenberg avait quatorze ans à son arrivée à Auschwitz. Curieusement, Mengele prit Ephraïm et son frère Menashe pour des jumeaux, ce qu'ils n'étaient pas. Menashe avait une très belle voix, pas Ephraïm. Mengele entreprit de *« comparer »* leurs cordes vocales au moyen d'une série de piqûres dans le cou. Menashe en mourut en 1946. Ephraïm devint muet. Il a raconté tout cela à Yad Vashem d'une voix égale et métallique. Car, depuis six mois, il a retrouvé l'usage de la parole grâce à un petit micro-électronique qu'il plaque contre sa gorge. *« C'est un gadget allemand fabriqué dans une usine de Cologne »*, nous dit-il en souriant.

O. C. est un homme sans nom ni visage. A Yad Vashem, ce témoin anonyme parle dissimulé derrière un rideau noir. Il avait, dit-il, dix-neuf ans quand on l'emmena dans le bloc opératoire de Mengele où on lui enleva un testicule. O. C. a aujourd'hui trois enfants. Shabtai Hanuka, originaire comme O. C. de Salonique, raconte qu'il berna Mengele en « soudoyant » l'un de ses assistants, lequel – au lieu de lui infliger une mutilation sexuelle – l'opéra d'une hernie. *« Certains SS,* ajoute Helena Hamamesh, *se vantaient d'avoir des blagues à tabac confectionnées en peaux de testicules. »*

A Auschwitz, arriver enceinte était le pire des crimes. Aliza Barouch avait quinze ans et attendait *un enfant. L'équipe de Mengele lui* ouvrit l'abdomen, et, après « l'opération », sa cicatrice suppura longtemps. *« C'était*, dit-elle, *comme une lave sans fin. »* Elle avait pour tout bandage des feuilles de papier-toilette. *« Mengele venait me voir tous les deux jours. Je voulais boire un peu d'eau ou seulement m'humecter les lèvres, mais c'était interdit. »* Bien plus tard, en 1962, elle apprit que les médecins d'Auschwitz lui avaient enlevé une partie de la matrice.

« J'ai tué mon propre enfant »

Ruth Eliaz, jeune mariée, cacha longtemps sa grossesse. Puis elle donna naissance à une fille. Mengele lui avait dit avec un sourire sarcastique : *« Accouchez et vous verrez après ! »* Ruth a vu. Mengele priva le nouveau-né de lait pour tester sa résistance. Elle le nourrissait avec un torchon trempé de soupe et de café. Au bout d'une semaine, le bébé était squelettique.

Une prisonnière, doctoresse juive, lui posa brutalement le problème : *« Mengele ne veut pas de votre enfant. C'est vous ou votre fille. Voilà une seringue de morphine. Tuez-la et vous vous sauverez. »* *« Elle parla, parla,* se souvient Ruth. *Elle disait vouloir respecter le serment d'Hippocrate et me sauver contre moi-même, car pour ma fille il était déjà trop tard. Elle finit par me convaincre. J'ai tué mon propre enfant. »*

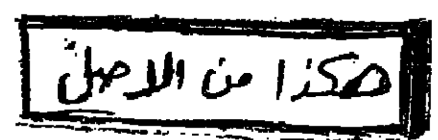
Les « jumeaux de Mengele » le décrivent comme un homme à l'humeur versatile. Il lui arrivait de plaisanter avec ses *« patients »*, d'offrir des sucreries ou du chocolat aux enfants, de caresser la chevelure d'une fillette. Le même personnage entrait dans des colères soudaines, surtout quand une « expérience » avait « raté ». Il redevenait alors l'« Ange de la mort », promenant sa silhouette haïe dans les lieux maudits : le quai de la gare de Birkenau, l'infirmerie dont on ne revenait jamais ou presque, les chambres à gaz où, rappela M. Hausner, mouraient, en un jour et demi, autant de juifs que tous ceux tombés pendant toutes les guerres de l'Etat d'Israël.

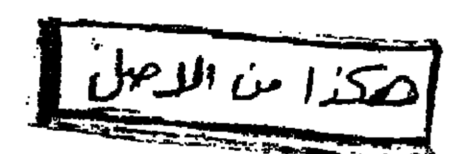
La liste est longue des homicides commis personnellement par Mengele : meurtres d'enfants d'une balle dans la nuque, injections de phénol, « autopsie » sur un gamin encore vivant. Lorsqu'un jumeau succombait, son frère ou sa sœur était voué à une mort certaine. Mengele ordonnait une dissection immédiate de l'enfant assassiné afin d'établir une « autopsie comparée ». *« Je l'ai vu,* rapporte Helene Hamamesh, *s'emparer d'un enfant à peine sorti du ventre de sa mère et le jeter dans un four. »*

Mengele avait une haute idée de lui-même et de ses « recherches » médicales. Chrétienne, autrichienne et antinazie, le Dr Ella Lingens aidait les juifs à fuir vers la Suisse. Dénoncée, elle passa deux ans à Auschwitz. *« Quand je pense,* lui dit Mengele en soupirant, un jour de septembre 1944, *que tout mon travail risque de tomber dans les mains des bolcheviks ! »*.

Quarante ans après, les « jumeaux de Mengele » demandent justice. *« J'espère qu'on le retrouvera,* dit Vera Kriegel. *Je voudrais qu'on l'enferme dans une cellule, en l'obligeant à écouter jour après jour, nuit après nuit, l'enregistrement de nos cris et de nos sanglots. Jusqu'à ce qu'il devienne fou. »*

J.-P. LANGELLIER.





Mengele
impuni

A JÉRUSALEM

ts ! »

J'ai tué mon propre enfant

J.-P. LANGELLIER

Il s'appelle Joseph Mengele, ancien « médecin » d'Auschwitz. Il est, depuis quarante ans, le plus illustre contumax du génocide. A la terrifiante férocité du SS, il ajoutait des lubies de médicastre, torturant au nom de la « science ».

Quelques-uns des rares jumeaux qui ont survécu à ses « expériences » viennent de témoigner, à Jérusalem, dans un procès symbolique.

Depuis quarante ans, en Argentine puis au Paraguay, bénéficiant des plus hautes complicités, Joseph Mengele fait cette démonstration : il n'est pas de crime en ce monde qui ne puisse rester impuni.

La fera-t-il jusqu'au bout ?

La longue traque du « citoyen paraguayen sans antécédents criminels »

« Mengele ? Il est toujours au Paraguay. Il y a quelques mois, je l'ai vu de mes yeux, vu à la colonie mennonite « Neuland », dans une agglomération d'accès difficile, à 400 kilomètres d'ici, dans la steppe du Chaco. Il avait l'air rabougri... auparavant, il avait vécu pendant plus d'une année dans une autre colonie allemande à Villarica, à l'est de la capitale. C'est une véritable ville fortifiée. Il faut montrer patte blanche pour y entrer à l'invitation expresse de ceux qui l'administrent. Tous des Bavarois ou des descendants de Bavarois. Mengele le sait, comme il sait qu'il est en sécurité ici, dans ses diverses tanières. »

C'est en février 1983, à Ascuncion. Une fois encore, dans la capitale paraguayenne, un indice s'ajoute au faisceau qui converge sur le pays du général Stroessner, si accueillant aux criminels de guerre recherchés en Europe. Mais le jeune représentant d'une organisation internationale, citoyen de la République fédérale d'Allemagne, refuse d'en dire davantage et demande que son nom ne soit pas mentionné.

Beaucoup de gens continuent à s'intéresser au sort du médecin d'Auschwitz et nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les complicités dont il bénéficie pour ainsi passer continuellement entre les mailles du filet. Car la traque ne date pas d'hier, et bien des points demeurent obscurs dans les méandres de ce long parcours aux caches multiples et ténébreuses.

Certes, Mengele n'est pas le seul à avoir trouvé refuge dans ce coin de terre béni pour les anciens nazis que constitue la partie méridionale de l'Amérique du Sud. Pour un Klaus Barbie finalement ramené sur le lieu de ses crimes, combien ont connu le sort de Walter Rauff, mort dans son lit en mai 1984 à Santiago-du-Chili, de Walter Kutschmann, confortablement installé sous un faux nom non loin de Cordoba, en Argentine, d'Alfons Wilhelm Sassen, ancien capitaine SS condamné à mort par contumace aux Pays-Bas et qui vivrait en Equateur ?

L'Argentine, première étape

Le cas de Joseph Mengele reste le plus stupéfiant. De bribes d'information en recoupements, quarante ans après, il devient possible de se faire une idée des étonnantes coïncidences qui ont présidé à un parcours sinueux de Haute-Silésie au Paraguay.

Fils d'un fabricant aisé de machines agricoles de Günsburg, en Bavière, Joseph Mengele avait obtenu un doctorat en philosophie à l'université de Munich puis fait sa médecine à l'université de Francfort.

Après l'effondrement du Reich millénaire, fin de sa sinistre carrière, le médecin chef d'Auschwitz rentre tranquillement au village natal où ses concitoyens le considèrent comme *« un soldat qui a accompli son devoir »*. Il n'est pas inquiété, mais, à toutes fins utiles, la société paternelle achète la moitié de Fardo Farm KG, une entreprise argentine de construction de machines agricoles.

Première alerte à la fin des années 50 : des rumeurs commencent à circuler sur le rôle véritable de Joseph Mengele du temps des nazis, et les autorités américaines paraissent s'intéresser un instant à ce médecin bien tranquille. Le bourreau préfère prendre des précautions et, par des filières plus ou moins occultes — certains parlent de la « route des monastères », d'autres, de l'organisation ODESSA, — il gagne, en 1952, l'Argentine.

Au pouvoir à cette époque, le général Peron n'a jamais caché ses sympathies pour les puissances de l'Axe et a largement ouvert les portes de son pays aux fugitifs pour crimes impayés. Se faisant appeler Edler von Breitenbach, Mengele exerce un temps la médecine à Buenos-Aires.

En 1955, la chute de Peron le pousse, avec nombre de ses pareils, vers le Paraguay. Il utilise alors la carte d'identité numéro 3940484 délivrée par la police fédérale d'Argentine.

De retour à Buenos-Aires peu de temps après cette alerte, Joseph Mengele prend, sous son véritable nom, la direction de l'affaire familiale. On croit savoir qu'il épouse en secondes noces une Allemande, Martha Maria Hill et a un fils, Rolf. Mère et fils auraient vécu à Merano, en Italie, dans les années 70. En 1957, le nom du médecin d'Auschwitz apparaît sur les listes des criminels de guerre du camp de la mort : il habite alors un quartier chic de Buenos-Aires, Los Olivos. Première demande d'extradition de la République fédérale d'Allemagne en 1960, rejetée par le procureur général de la nation argentine expliquant à l'ambassadeur de Bonn que les *« prétendus crimes »* imputés à Mengele pourraient bien être *« d'ordre politique »*...

Sentant le vent, Joseph Mengele s'est mis à l'abri en bonne et due forme : le 27 novembre 1959, la Cour suprême de justice d'Asuncion lui a octroyé la naturalisation paraguayenne. Le 24 octobre, le criminel de guerre a obtenu la carte d'identité nº 193348 et, une semaine plus tard, le « certificat *de bonne conduite et de résidence* », grâce aux garanties fournies par deux témoins, Werner Jung et Alejandro von Eckstein, alléguant que leur protégé a bel et bien vécu durant les cinq dernières années au Paraguay. Si bien que le décret nº 809 de la cour estime que le demandeur, *« dépourvu d'antécédents judiciaires ou policiers, a légitimement droit à la citoyenneté paraguayenne par naturalisation, conformément aux documents présentés »*.

En 1977, M. Domingo Laino, président du Parti libéral radical authentique et adversaire résolu du général Stroessner, dénonce ce scandale devant la Chambre des députés d'Asuncion. Il en faudrait davantage pour effrayer le vieux bourreau, sûr de ses protections dans les hautes sphères du régime.

Son passeport paraguayen tout neuf en poche, Joseph Mengele va s'installer un temps à Bariloche, dans le sud de l'Argentine.

La presse rapporte alors un curieux fait divers. Le corps d'une femme, Nora Eldoc, est retrouvé au fond d'un ravin. La police conclut rapidement à un accident d'alpinisme, bien que la victime ne soit pas particulièrement sportive. Elle était venue rendre visite à sa mère dans cette station de repos renommée dans tout le pays. On saura, par la suite, qu'elles sont toutes deux des rescapées d'Auschwitz et que la fille, stérilisée au camp, aurait reconnu son bourreau...

C'est aussi l'époque de l'affaire Eichmann : le gouvernement argentin lance un mandat d'arrêt contre Mengele qui, bien entendu, a eu tout le temps de disparaître. Il aurait fait un détour par Le Caire avant de regagner prudemment Asuncion. Là, il ouvre un cabinet médical sous le nom de Fritz Fischer, sans faire mystère de sa véritable identité. En juillet 1962, le gouvernement de Bonn demande des informations aux autorités paraguayennes qui lui répondent que l'intéressé est un *« citoyen paraguayen sans antécédents criminels »*.

Conseiller des tortionnaires

Cependant, Joseph Mengele est plus que jamais sur ses gardes : il préfère aller vivre dans l'hacienda d'un ami sûr, Alban Krug, à Encarnacion, non loin des frontières argentines et brésiliennes : les issues de secours sont proches et solidement gardées par des fidèles chargés d'écarter les curieux.

Le 16 juillet 1964, l'ambassadeur allemand à Asuncion, M. Eckhard Briest, demande au général Stroessner l'extradition de Mengele. L'audience tourne à l'aigre. Le diplomate racontera que l'homme fort du Paraguay s'est violemment emporté dès qu'il a eu connaissance de l'objet de la requête et a éconduit brutalement son interlocuteur.

Depuis lors, des informations sporadiques signalent la présence, difficilement vérifiable, du criminel nazi en divers points d'un périmètre relativement bien délimité : une zone militaire entre Puerto-San-Vincente et la frontière paraguayo-brésilienne ; dans la région de Santa-Cruz en Bolivie du temps du général Banzer ; comme « conseiller » auprès des tortionnaires de la prison Libertad en Uruguay, au plus fort de la dictature militaire. Il utilise divers pseudonymes et passe à travers les mailles d'un filet, à vrai dire fort relâché.

Pourtant, c'est de justesse qu'il aurait échappé vers le milieu des années 60 à ses poursuivants aux Bermudes, où il se serait rendu pour rencontrer sa femme et son fils. Il aurait même voyagé en Europe avec son passeport paraguayen. En 1972, il était recherché dans la jungle amazonienne du Pérou, dans le cadre d'une sombre affaire de meurtre d'un industriel de la pêche, Luis Banchero, très lié à Frederik Schwend, ancien officier de la Gestapo reconverti dans les affaires à Lima.

Inlassablement, les fils de cette étrange toile d'araignée convergent vers leur centre au Paraguay. M. Domingo Laino, l'une des principales figures de l'opposition modérée, qui a, depuis lors, été banni en Argentine, nous a rappelé qu'à l'époque où il était député, en 1977, il avait vainement demandé au gouvernement de faire la lumière sur la présence de criminels de guerre dans le pays.

Le 10 août 1977, un autre ancien SS, Eduardo Roschmann, responsable de l'assassinat de trente mille juifs à Riga, en Lettonie, meurt d'un infarctus dans une clinique d'Asuncion. Sous le nom de Federico Wegener, il est arrivé peu de temps auparavant au Paraguay, fuyant la justice argentine, qui avait répondu favorablement à une demande d'extradition de l'Allemagne fédérale. Le lendemain de son décès, un commerçant d'origine juive, M. Emilio Wolff déclare à la presse avoir personnellement souffert du « boucher de Riga ».

« Curieusement, indique M. Laino, *deux inconnus devaient ensuite tirer des coups de feu contre le commerce de M. Wolff, et le cadavre de Roschmann devait disparaître sans que ni les responsables de la clinique ni le juge chargé de l'affaire, et encore moins les autorités, aient pu fournir la moindre explication sur ce qu'était devenue sa dépouille. Plus étrange encore est le cas de Mengele qui, lui, est toujours vivant. »*

Les autorités d'Asuncion prétendent aujourd'hui que Joseph Mengele a quitté le pays dès 1962 et que, de toute manière, il a été déchu de sa nationalité en 1979. Pourtant, un mandat d'arrêt a été lancé contre lui, le 26 mai 1984, à la suite du renouvellement de la demande d'extradition présentée par l'Allemagne fédérale.

Après plusieurs tentatives infructueuses, le général Stroessner devrait, en principe, être reçu en juin prochain à Bonn, réalisant ainsi le rêve de sa vie. Il se rendrait également en Bavière, le pays de ses ancêtres paternels, qu'il avait déjà visité en 1973, mais à titre privé. A cette occasion, l'homme fort du Paraguay consentira peut-être à en dire davantage sur les mobiles qui le poussent à prendre tant à cœur la sécurité du bourreau d'Auschwitz.

JEAN-CLAUDE BUHRER.

L'un des trois mille anciens nazis du Canada ?

De notre correspondant

Montréal. — Le gouvernement d'Ottawa a décidé de mettre sur pied une « commission de recherche des criminels de guerre » réfugiés au Canada, dirigée par l'ancien président de la Cour suprême du Québec, M. Jules Deschênes. Joseph Mengele aurait-il été l'un de ces émigrants ? C'est l'*« effrayante possibilité »* que le représentant canadien du centre Simon-Wiesenthal, M. Sol Littman, évoquait dans une lettre adressée le 20 décembre au premier ministre, M. Brian Mulroney.

M. Littman s'appuie sur des documents récemment obtenus aux Etats-Unis pour demander au gouvernement canadien d'ouvrir une enquête sur un *« certain Joseph Menke »* qui aurait sollicité, en 1962, un visa d'immigration à l'ambassade du Canada à Buenos-Aires.

D'après les informations obtenues aux Etats-Unis par le centre Simon-Wiesenthal, il semble qu'Ottawa ait négligé alors d'avertir l'Allemagne fédérale, qui avait pourtant lancé un mandat d'arrêt contre Mengele. Plus étonnant encore, les autorités canadiennes affirment qu'elles n'ont trouvé aucun document permettant de connaître le sort réservé à la demande de visa déposée par Joseph Menke. Les recherches se poursuivent, et M. Mulroney s'est engagé à mener une *« enquête très poussée »* pour s'assurer que le Canada n'a pas, *« par inadvertance, une quelconque responsabilité dans la tentative de Mengele de se réfugier dans le pays »*.

S'il est vrai que le centre Wiesenthal ne semble pas croire que *« l'ange de la mort »* puisse encore être au Canada, si tant est qu'il y ait jamais vécu, il reste que cette affaire a relancé la controverse à propos du laxisme des autorités canadiennes à l'égard des criminels de guerre nazis qui cherchaient refuge en Amérique du Nord. Il est de notoriété publique que le gouvernement canadien de l'époque accordait plus facilement des visas d'immigration à d'anciens nazis qu'aux juifs d'Europe de l'Est, dont on craignait qu'ils ne fussent des agents communistes.

Selon le centre Wiesenthal, au moins trois mille criminels de guerre et collaborateurs des nazis auraient trouvé refuge au Canada. La plupart ne seraient pas d'origine allemande. Il s'agirait surtout d'Ukrainiens, de Lituaniens, d'Estoniens, de Hongrois, de Roumains, d'anciens SS belges ou de miliciens français. Un des rares cas connus est celui du comte de Bernonville, qui vécut au Canada, de 1946 à 1951, avant de se réfugier au Brésil. Bernonville, qui avait été condamné à mort par contumace en France, dirigeait la milice à Lyon à l'époque de Klaus Barbie.

Le 25 janvier, le plus grand journal de Toronto, *Star*, assurait que le gouvernement canadien continue à *« protéger l'identité »* de plusieurs nazis qui avaient fourni des renseignements aux services secrets américains après la guerre. Les autorités rejettent cette accusation et affirment qu'*« une centaine de nazis à peine »* auraient réussi à entrer au Canada grâce à de fausses déclarations dans leurs demandes de visa.

Dans le passé, Ottawa n'avait pas fait preuve de beaucoup de zèle dans sa chasse aux nazis. Le seul jamais extradé (en 1982), l'ancien adjudant-chef SS Helmut Rauchs, responsable de la mort de plus de onze mille cinq cents juifs lituaniens, est mort d'un cancer peu de temps avant l'ouverture de son procès en Allemagne fédérale.

B. DE LA GRANGE.

LA GUERRE DU GOLFE

Echange de menaces entre Téhéran et Bagdad

Le président iranien, l'hodjatoleslam Ali Khamenei, a lancé, vendredi 8 février, à Téhéran, un ultimatum à l'Irak, menaçant de faire bombarder les villes frontalières irakiennes si Bagdad rompt la trêve des bombardements d'objectifs civils dans les prochaines quarante-huit heures. Stigmatisant, au cours de la prière à l'université de Téhéran, les violations répétées par l'Irak, selon l'Iran, de cette trêve conclue sous l'égide des Nations unies en juin 1984, le président Khamenei a averti : *« Si, dans les prochaines quarante-huit heures, les Irakiens continuent à attaquer nos villes, nous aussi nous frapperons leurs villes frontalières, de Bassorah jusqu'au nord. »*

Téhéran accuse, depuis plusieurs jours, Bagdad de mener des raids aériens contre des villages du Khouzistan ou du secteur central du front et de procéder à des bombardements d'artillerie, notamment contre les villes d'Abadan et de Khorramchar, où seuls demeurent encore quelques civils.

En réponse à l'alternative de Téhéran, l'Irak a menacé, vendredi, de riposter contre des zones civiles iraniennes en cas de nouvelles attaques, par l'Iran, de villes irakiennes.

Se référant à la déclaration du président iranien, un porte-parole officiel a affirmé que Bagdad, contrairement à Téhéran, a toujours respecté la trêve des bombardements d'objectifs civils et n'aura recours à de tels bombardements qu'en réponse à de nouvelles attaques iraniennes contre des zones civiles en Irak. — *(AFP.)*

Une mise au point de l'ambassadeur du Burundi

A la suite des articles sur le Burundi de Jacques de Barrin (le Monde *des 2-3 décembre et 12 décembre 1985), l'ambassadeur de ce pays en France, M. Lazare Nzorubara, nous a adressé une longue mise au point dont voici les principaux extraits :*

La société traditionnelle du Burundi était régie par un système féodal complexe, qui ne permet pas d'assimiler (comme le fait M. Jacques de Barrin), les Batutsi aux « seigneurs » exploiteurs et les Bahutu aux « paysans exploités ». Au sein de la paysannerie, on trouvait et on trouve encore des Bahutu, des Batutsi et des Batwa. De même des Bahutu et des Batutsi ont exercé des responsabilités politiques dans le système féodal. Les clivages de classes apparaissaient plus déterminants en dehors de tout clivage d'ordre ethnique.

Mais est-ce à dire que la société burundaise a surmonté tous les handicaps du passé ? Pas encore complètement. Et c'est précisément pour cette raison que le Parti Uprona, que votre collaborateur décrit à la légère comme *« un parti de masse sans idéologie »*, s'est fixé des priorités, qu'il aurait pu découvrir en faisant l'effort de lire les textes qui inspirent l'action et les objectifs fondamentaux du Mouvement du 1er novembre 1976, date à laquelle le président Bagaza a pris en charge la direction du pays.

Dans mon pays, les Bahutu et les Batutsi accèdent dans les mêmes conditions à tous les échelons de l'enseignement et à l'université. Selon M. Jacques de Barrin, *« dans leur grande majorité, les Hutus, qui aspirent à la paix, prennent leur parti de ces discriminations. L'histoire leur a appris à na pas se mesurer à plus habiles qu'eux »*. Faut-il comprendre que le reste de la population du Burundi n'aspire qu'à la guerre ? Peut-on accepter que la majorité de notre peuple soit présentée de façon si injurieuse ? Les limites de l'investigation journalistique sont manifestement dépassées. Des assertions péremptoires de cette nature témoignent d'un parti pris, sinon d'hostilité à l'encontre de mon pays.

En ce qui concerne la gestion des affaires de l'Etat, M. Jacques de Barrin semble, de tous les observateurs, être le seul à avancer l'opinion d'une mauvaise gestion du gouvernement du Burundi. A l'évidence, il s'agit d'une ignorance des réalités de notre pays. Même une institution aussi sévère que le FMI reconnaît que le Burundi est l'un des pays en Afrique qui gèrent le mieux leurs ressources.

Quant aux ministres dont il s'offusque qu'ils roulent en Mercedes 200 (gamme la moins chère), ils sont tous issus de familles paysannes pauvres. Il convient par ailleurs de préciser que le ministre burundais bénéficie d'un statut fort modeste. En plus d'un code d'incompatibilités très sévère qui interdit l'exercice de toute autre activité rémunératrice, le ministre burundais ne peut bénéficier de cumul d'indemnités. Il paie lui-même ses frais de téléphone et une partie de ceux d'électricité. Il n'a pas de personnel domestique à charge du Trésor...

[Les reportages de Jacques de Barrin, à l'occasion du sommet franco-africain, réuni à la fin de l'année dernière dans la capitale du Burundi, n'avaient pour objet que de présenter le Burundi, non de lui faire « injure ». Ce n'est pas témoigner de l'« hostilité » aux Burundais que de rapporter le décalage, évident, entre la pratique et les principes affichés, qu'il s'agisse de la gestion des affaires de l'Etat ou des relations entre les deux grands groupes ethniques du pays. Ce n'est pas là, au demeurant, une situation propre au Burundi.]

République sud-africaine

● REPRISE DES NÉGOCIATIONS AVEC MAPUTO. — Des représentants des gouvernements sud-africain et mozambicain ont eu, vendredi 8 février des entretiens portant sur l'application du pacte de bon voisinage et de non-agression de Nkomati, signé le 16 mars 1984 entre Maputo et Pretoria, a annoncé un porte-parole du ministère sud-africain des affaires étrangères. Cette rencontre a eu lieu à Pretoria où M. « Pik » Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, a reçu, le même jour, M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires africaines, qui séjourne en Afrique australe pour tenter de relancer, notamment, la négociation sur l'indépendance de la Namibie, au point mort depuis décembre. — *(AFP.)*

Étranger

CHINE

Droit de cité pour les dieux

La Chine a cessé de persécuter trop ouvertement les citoyens qui fréquentent l'église ou le temple. L'« opium du peuple » est désormais toléré, aussi longtemps qu'il ne porte, cela va sans dire, pas préjudice au régime.

De notre correspondant

Pékin. — Depuis cinq ans, une certaine libéralisation de la pratique religieuse se manifeste en Chine, et les fidèles de toutes confessions entendent en profiter. Ainsi, il y avait foule à Noël dans les deux églises de Pékin pour la messe de minuit, chantée à l'ancienne pendant plus de deux heures alors que le thermomètre était descendu au-dessous de moins 10 degrés. Pourtant ce n'était pas jour férié, les transports en commun ne fonctionnaient guère si tard le soir. Qu'importaient pour ces fidèles, qui n'ont jamais entendu parler de Vatican II, ces considérations matérielles !

A mille kilomètres plus au sud, dans le temple bouddhiste de Shaolin (province du Henan), dévots et curieux n'en finissent pas de défiler. Un gigantesque parking pour autocars a été construit en retrait. Le long de la voie menant à la pagode, des dizaines d'aubergistes, le torchon sur le bras, abordent le badaud et vantent leur cuisine, n'hésitant pas à tirer par la manche le touriste récalcitrant ou le pèlerin avide de nourritures plus spirituelles.

Il faut dire que ce Lourdes en miniature a de quoi frapper les esprits. Shaolin, c'est la patrie des arts martiaux chinois, du wushu, ou kungfu. Les bonzes, jadis, avaient dû apprendre à se défendre à mains nues contre les brigands, leur religion leur interdisant de manier les armes. Depuis, leur méthode a fait école, les sectes ont éclos à travers le pays, mais Shaolin — « la petite forêt » — continue d'exciter l'imagination. On dit qu'ici un maître octogénaire arrive encore à se soulever sur deux doigts.

Tous les films de kungfu se réfèrent à Shaolin, y compris ceux que fait tourner Pékin. Ils ont ici un succès considérable et, pratiquement chaque jour, les bonzes, qui ont récemment repris possession des lieux et qui les restaurent, doivent renvoyer chez eux des jeunes qui veulent se former à la stricte et longue discipline du wushu. En tant que sport, le wushu est très populaire en Chine. Mais les autorités ne souhaitent certainement *pas en développer l'aspect* spirituel. Elles n'en ont pas moins pris à leur charge — ici comme ailleurs — la réfection des locaux, en particulier de la fameuse salle d'exercices recouverte de fresques martiales, et dont le sol en brique est parsemé de trous creusés par les milliers de coups de talon des bonzes à l'entraînement.

Les marchands du temple

A quelques kilomètres de là, dans le gros bourg de Dengfeng, situé au pied d'une des cinq montagnes sacrées de la Chine, Songshan, le « pic du milieu », le temple célèbre sa kermesse annuelle. Des dizaines de milliers de marchands et de badauds envahissent les terrains avoisinants mais aussi l'intérieur du temple : arracheurs de dents, bateleurs, équilibristes sur échasses, montreurs d'animaux, *chanteurs, acrobates et* musiciens, marchands de potions plus ou moins magiques, photographes — les Chinois sont friands de leur image, — bonimenteurs, vendeurs de sucreries, de colifichets et d'objets pieux, se disputent les lieux. Les derniers cités vendent indifféremment des croix, des images du Bouddha ou de Confucius en fer blanc, en bois, en plastique ou en jade ou de pieux chromos. Les usines recommencent à fabriquer des bondieuseries pour toutes confessions.

La foule s'agglutine devant les autels, faisant de la divination avec des baguettes de bois, brûlant encens, formules religieuses et papier argenté, faisant exploser des pétards. Elle se serre autour des échoppes. Des vieilles touchent de la main quatre statues de bronze des gardiens du temple, se frottent contre leur ventre, leur attachent au bras des fils de coton multicolore. Le tout sous l'œil placide de policiers chargés d'éviter des incidents. Dans un champ voisin, plus moderne, un équilibriste à moto tourne à toute vitesse dans un cylindre de bois.

La province du Henan héberge aussi, outre des musulmans — et la communauté juive chinoise — un certain nombre de catholiques. Dans le district de Yanling, leur nombre a triplé depuis 1949, pour atteindre 2 % de la population. *« Certaines personnes comprennent mal la nature véritable du christianisme et créent de sérieux problèmes »*, disent les autorités, surprises de ce renouveau de « fièvre chrétienne ».

Depuis que la pratique religieuse est à nouveau autorisée, des gens vont à la messe plusieurs fois par semaine, des jeunes, « *ce qui affecte la production agricole* ». D'autres préfèrent les réunions de prière au médecin, refusant d'envoyer des malades à l'hôpital.

Au temple bouddhiste de la montagne du Tambour, qui domine Fuzhou, la capitale du Fujian, des dizaines de bonzes et de bonzesses, novices et moines, jeunes et vieux, participent aux services religieux, psalmodiant les soutras au rythme d'un tambour. De vieilles nonnes venues d'un autre temple de la province font leurs dévotions, accompagnées de parents. Mais le déroulement de l'office ne trouble guère les dizaines de touristes chinois venus tout simplement visiter le site, d'où la vue sur la plaine avoisinante et sur la rivière Min est superbe. Ils entrent et sortent, parlent, prennent des photos, y compris au flash. Eux ne semblent absolument pas pris par l'atmosphère de religiosité qui règne en ces lieux.

Les temples confucianistes font également recette. En particulier celui de Qufu, dans le Shandong, lieu de naissance du vieux sage qui a tant marqué l'histoire de la Chine. Vomie des modernistes bien avant la révolution culturelle — qui n'a fait que caricaturer avec violence les sentiments anticonfucéens, — cette philosophie (plus qu'une religion) a bénéficié des largesses financières des autorités. *Des travaux ont été entrepris* autour du temple et du tombeau du sage. Des cérémonies ont été organisées, et relatées avec éclat.

Il faut dire que Confucius est encore populaire. Et comme son dernier descendant direct a choisi l'exil à Taiwan, tout doit être fait pour aider à la réunification de la mère-patrie. Les taoïstes eux-mêmes reçoivent une aide pour restaurer leurs temples ou pour enregistrer à l'intention de la postérité leur liturgie en voie de disparition.

FRANCHINI

Islam et pétrodollar

Pour des raisons du même ordre, les « bouddhas vivants » du bouddhisme tantrique — religion dominante en Mongolie et au Tibet — sont à nouveaux révérés, certains d'entre eux ayant directement quitté la prison ou le camp de travail où ils étaient confinés depuis les années 50, pour reprendre leurs activités. Il faut « fidéliser » les Tibétains à l'égard du régime, et donc rassurer leur chef suprême, le dalaï lama, réfugié en Inde depuis 1959 et avec lequel Pékin poursuit de longues et délicates négociations. Mais pas question encore pour le dieu vivant d'être autorisé à résider au Tibet !

Etre membre d'une minorité religieuse peut apporter bien des avantages. Ainsi les musulmans sont-ils prioritaires pour l'obtention d'un appartement, pour l'attribution de viande de bœuf, très rare. Ils sont quelques dizaines de millions, au Xinjiang (Turkestan chinois), mais aussi dans le Nord, la région de Pékin et jusqu'au Yunnan méridional, et sont d'autant mieux vus que la Chine, qui entend développer ses relations avec les pays arabes et le monde musulman, soutient la résistance afghane à l'occupation soviétique. Le gouvernement construit des mosquées et des centres religieux, traduit le Coran, appelle à investir les pétrodollars, échange des délégations d'imams et de mufis, enfin envoie quelques pèlerins à La Mecque.

Les *quelques dizaines* de millions de croyants chinois — la majeure partie de la population étant surtout superstitieuse ou continuant de pratiquer le culte des ancêtres — ne se posent pas de questions sur les raisons qui ont motivé ce changement d'attitude de la part des autorités. Chacun profite avant *tout de ce moment de* liberté relative, et des libéralités qui en découlent. Cela faisait longtemps que l'on n'avait pas remis à neuf les temples, modernisé les séminaires ou même ouvert de nouveaux établissements, comme celui de Xian. La raison officielle en est que le clergé actuel est « trop âgé ». Ce qui est vrai... parce que les séminaires ont été mis trop longtemps en hibernation.

Mais il est également vrai que les religions demeurent sous tutelle, dans le cadre de la politique de « front uni » du régime. Le département des affaires religieuses du Parti communiste continue de superviser les activités religieuses (ouverture ou fermeture de lieux de culte, choix des laïcs qui animent les paroisses sans prêtres...) et ne montre guère de désir de se dessaisir de ses prérogatives. Les membres du clergé qui refusent la ligne officielle peuvent se retrouver en prison pour « activités contre-révolutionnaires », comme certains jésuites de Shanghaï. Les dirigeants de sectes, ou sociétés secrètes, peuvent même être passés par les armes, comme en septembre dernier au Hubei.

Cette attitude est néanmoins beaucoup plus « libérale », non seulement que celle de la révolution culturelle, mais que celle de nombreux mandarins impériaux du siècle dernier, déjà agacés par des « superstitions d'au-delà des mers ». Témoin le débat qui a eu lieu récemment au sein de l'Académie des sciences sociales parmi le groupe chargé de rédiger un dictionnaire des religions. Les uns voulaient y inscrire en exergue la célèbre phrase de Marx : « *La religion est l'opium du peuple* », d'autres menaçaient de démissionner si c'était le cas. Finalement un compromis fut trouvé, et la phrase incriminée se trouva noyée au milieu d'une longue préface...

PATRICE DE BEER.



LIVRES, TÉMOIGNAGES, DOCUMENTS...

La Pologne ou l'ingratitude de l'histoire

Le procès des assassins du Père Popieluszko qui vient de se terminer aura été la dernière en date des innombrables épreuves de la Pologne. Parce qu'il révélait un peu les mœurs de l'appareil répressif. Et aussi, parce qu'il prétendait parallèlement, au nom d'un régime discrédité, faire le procès de l'Eglise, âme de la nation.

Le temps de la surprise, de l'enthousiasme suscités — en France notamment — par le surgissement de Solidarité, est passé, tout comme le temps de l'indignation qui suivit la proclamation de l'état de guerre seize mois plus tard. Mais l'intérêt prodigieux soulevé par l'expérience polonaise, ses heurs et ses malheurs, n'est décidément pas retombé, comme en témoigne le nombre de livres et de revues qui tournent, de plus ou moins près, autour de ce sujet encore « porteur ». Après avoir beaucoup décrit, un peu théorisé parfois, on essaie à présent de comprendre comment tout cela a été possible.

Pour tenter d'expliquer ce passé tout récent, qui vit encore dans l'actualité quotidienne, l'une des approches les plus logiques est de retourner un peu plus loin en arrière, de situer les acteurs d'événements à présent bien connus dans leur histoire collective.

Démarche particulièrement justifiée dans le cas de la Pologne, où l'histoire « vraie », souvent privée de tout droit à l'existence officielle, a si souvent dû se réfugier dans la mémoire des hommes. C'est ainsi qu'Annie Daubenton s'est attachée, dans *la Pologne, un pays dans la tête (1)*, à retrouver « *les contours mentaux d'une communauté nationale* ». Elle a tenté de le faire de manière originale, en examinant, le passé et l'itinéraire personnels de dix-sept personnalités — dont certaines ont aujourd'hui disparu, comme l'écrivain Andrzejewski, ou bien encore le père d'Adam Michnik, — avec lesquelles l'auteur avait eu le privilège de s'entretenir.

Mais plutôt que d'éclairer successivement le « paysage » propre à chacun de ses personnages et commun à eux tous, elle a préféré en rendre compte de manière synthétique, invitant le lecteur à suivre ses réflexions personnelles et son itinéraire à travers sa Pologne « à elle ». Idée séduisante, mais qui ne facilite pas forcément la lecture : tandis que le lecteur très familier du sujet risque de rester un peu sur sa faim, un néophyte aura peut-être du mal à reconstituer le puzzle.

L'insurrection de Varsovie

Beaucoup plus classique dans leur propos et leur présentation, deux ouvrages publiés à l'occasion du quarantième anniversaire de l'insurrection de Varsovie répondent aussi plus directement au souci d'éclairer le présent à partir de ses racines immédiates. A la fois inéluctable et vouée à l'échec, tragique dans le plein sens du terme, cette insurrection qui fit plusieurs centaines de milliers de victimes est à l'évidence un des « nœuds » de l'histoire polonaise contemporaine.

Henri Michel a évoqué dans nos colonnes le début et la fin de cette extraordinaire aventure (*le Monde* daté 5-6 août et 7-8 octobre 1984), qui, pour le public polonais, n'est sortie qu'à l'époque de Solidarité du purgatoire de l'histoire (et encore très partiellement).

Sous un titre — *Et Varsovie fut détruite* (2) — qui ne restitue pas complètement le propos du livre, ce spécialiste de la seconde guerre mondiale présente, en fait, une solide vision d'ensemble de la Pologne entre 1939 et 1945, en insistant évidemment sur l'insurrection. C'est un livre très précieux, car sans chercher à dissimuler l'immense charge émotionnelle de ces années terribles, Henri Michel garde la distance nécessaire et retrace fort bien le contexte international qui explique le drame d'un pays « *victime de l'ingratitude de l'histoire* ».

De format plus réduit, le livre d'Alexandra Kwiatkowska-Viatteau, *Varsovie insurgée* (3), est aussi plus centré sur l'insurrection elle-même, même si la couverture reproduit la célèbre caricature publiée par *Match* en septembre 1939, où l'on voit Staline apportant avec empressement à Hitler le marteau qui lui manque pour achever de clouer la Pologne sur sa croix.

Plus fervent de ton, cet ouvrage présente entre autres l'intérêt de s'appuyer sur nombre de témoignages publiés en polonais, et dont des extraits significatifs sont ainsi rendus accessibles au lecteur français. On trouvera aussi dans l'épilogue d'appréciables éléments de réflexion — souvent à contre-courant des clichés habituels — à travers des témoignages recueillis directement par l'auteur.



Polonaises préparant la charpie pour les blessés (*le Monde illustré*, 1863).

« *Le monde n'apprécie pas à sa juste valeur le réalisme polonais*, explique par exemple un homme de science, quarante ans après l'insurrection. *Notre réalisme existe. Nous n'aimons pas du tout mourir. Malheureusement nous n'avons pas le choix. L'occupation hitlérienne plaçait les gens devant un dilemme : attendre et être tôt ou tard abattus comme des moutons, ou lutter et mourir de la mort des loups. Vraiment, nous n'avions pas le choix. C'est là la genèse de l'insurrection. Et celle de notre héroïsme. Le Polonais devient héros par nécessité géopolitique. Avec le plus profond dégoût.* »

La résistance « pragmatique »

Parmi d'autres ouvrages, consacrés, eux, à la « dernière » crise polonaise — celle qui s'est ouverte en 1980, — on relèvera aussi le compte-rendu d'un colloque tenu en décembre 1982 avec des participants français et polonais de qualité (pour ne citer que les plus célèbres, Czeslaw Milosz et le philosophe Leszek Kolakowski). Dommage que cet intéressant compte-rendu (4) n'ait pu être publié qu'avec un retard de deux ans — car entre-temps l'actualité ne s'est pas arrêtée.

La revue *Alternatives non violentes* (5) s'interroge, dans un numéro spécial, sur « *la résistance civile du peuple polonais* », et reconnaît honnêtement que cette résistance « *pragmatique* » s'élabore « *sans référence aux catégories conceptuelles de la non-violence* », même si elle les rencontre parfois en chemin. A côté de diverses contributions, on relève un court texte, repris d'un journal clandestin, qui explique pour quelles raisons le pacifisme tel qu'on le comprend à l'Ouest n'a pas bonne presse en Pologne.

Enfin, ceux qui veulent savoir combien d'énergie et d'entêtement sont nécessaires à qui veut s'opposer aux détenteurs du pouvoir et faire valoir ses droits liront avec curiosité les lettres adressées par Edmund Baluka à son épouse Françoise (6), depuis son lieu de détention, entre décembre 1981 et juillet 1984.

Certains passages, d'intérêt essentiellement privé, de cette correspondance, agaceront peut-être quelques lecteurs, mais le livre rappelle utilement que le combat mené à partir d'août 1980 prolonge sur bien des points celui, beaucoup moins connu, que des hommes comme Edmund Baluka avaient engagé dix ans plus tôt. On lira en particulier le récit des dramatiques journées de décembre 1970 à Szczecin, tel qu'E. Baluka l'a fait quelques années plus tard à l'intention des auditeurs de Radio Free Europe.

JAN KRAUZE.

(1) Annie Daubenton, *la Pologne, un pays dans la tête*. Editions Encre, 79 F, 214 pages.

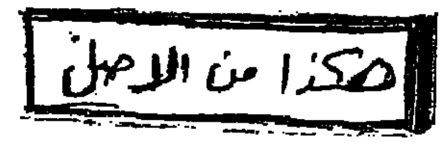
(2) Henri Michel, *Et Varsovie fut détruite*. Albin Michel, 120 F, 450 pages.

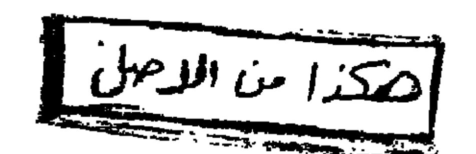
(3) Alexandra Kwiatkowska-Viatteau, *Varsovie insurgée*. Editions Complexe, 35 F, 215 pages.

(4) « Solidarité résiste et signe », *Nouvelle Cité*, 82 F, 203 pages.

(5) *Alternatives non violentes*, n° 53-54 (Craintilleux, 42210 Montrond), 39 F, 120 pages.

(6) Edmund Baluka, *Lettres de prison*, Editions Acié, 60 F, 377 pages.





Etats-Unis

Le général Vernon Walters remplace Mme Kirkpatrick comme ambassadeur auprès des Nations unies

Washington. – *Conformément aux prévisions, M. Reagan a nommé le général Vernon Walters ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations unies, en remplacement de Mme Kirkpatrick qui, faute d'avoir pu obtenir un haut poste de responsabilité, a préféré reprendre sa carrière universitaire. La confirmation de sa nomination par le Sénat ne semble faire aucun doute, étant donnée la longue expérience du général, au service de cinq présidents des Etats-Unis, et de ses convictions anticommunistes aussi fermes que celles de son prédécesseur. Dans ses premières déclarations, le général Walters a rendu hommage à Mme Kirkpatrick qui, a-t-il dit,* « a accompli un travail fantastique... ».

L'homme des « missions secrètes »

Correspondance

Après avoir échoué dans ses efforts pour mettre le poste d'ambassadeur auprès des Nations unies sous son contrôle direct, le secrétaire d'Etat, M. Shultz, a favorisé la nomination du général Walters qui, comme Mme Kirkpatrick, sera membre du cabinet. Mais, à la différence de Mme Kirkpatrick, qui avait de l'influence sur M. Reagan et exprimait souvent des vues personnelles contredisant la ligne « modérée » du département d'Etat, le général Walters paraît décidé à se comporter en loyal exécutant de M. Shultz. *« Je n'entends pas créer des difficultés à ceux qui déterminent la politique extérieure des Etats-Unis »*, a-t-il dit.

Comme M. Reagan et d'autres membres de l'administration, le général Vernon Walters est un *self made man*. Fils d'un agent d'assurances d'origine britannique, il a fréquenté des écoles catholiques en France et en Angleterre, mais, pour des raisons financières, dut abandonner ses études à l'âge de seize ans. Sans aucun diplôme, il s'engagea dans une carrière militaire, dont il se retira, trente-cinq ans plus tard, comme général, sans avoir jamais exercé de commandement.

Le général Walters n'est pas un intellectuel comme Mme Kirkpatrick, mais c'est un spécialiste de la diplomatie secrète. A soixante-huit ans, il sort de l'ombre où il s'était cantonné après avoir accompli des missions « spéciales » pour ses divers patrons, de Truman à Reagan. Ses connaissances linguistiques – il parle couramment huit langues – l'ont beaucoup servi dans ses divers postes. Il a été aide de camp du général Clark pendant la libération de Rome, puis comme interprète des présidents Nixon et Eisenhower, enfin comme attaché militaire à Paris, où il organisa les rencontres secrètes entre Kissinger et le représentant du Vietnam, Le Duc Tho.

Plus récemment, au début du premier mandat de M. Reagan, il accomplit en 1982 un voyage secret à Cuba pour tenter d'améliorer les relations avec M. Fidel Castro. Au cours des six heures de discussions, le leader cubain lui rappela que tous deux avaient été élevés chez les jésuites. *« Oui*, répondit Walters, *mais moi j'ai gardé la foi... Je suis resté fidèle... »* Plus récemment, il s'était rendu en mission secrète au Salvador pour prêcher la modération au leader de l'extrême droite, M. Robert d'Aubuisson. Le général Walters a souligné qu'il avait parcouru plus de 1 million de kilomètres dans une centaine de pays.

Nommé directeur adjoint de la CIA par Nixon en 1972, il réussit à maintenir cette organisation à l'écart de l'affaire du Watergate. *« Je suis prêt à démissionner plutôt que de faire quelque chose qui impliquerait la CIA »*, répondit-il aux conseillers de Nixon, qui suggéraient que la CIA aide financièrement les « cambrioleurs » du Watergate.

HENRI PIERRE.

80 millions de dollars pour un mystérieux avion Aurora

Washington (*AFP, AP, Reuter*). – Quatre-vingts millions de dollars figurent dans le budget américain de la défense de 1986 pour le développement d'un avion dénommé Aurora. Le Pentagone prévoit de consacrer 2,3 milliards de dollars à cet appareil en 1987, révèle le *Washington Post*.

Selon les spécialistes, le programme Aurora pourrait être en fait celui du bombardier Stealth (invisible), ou du moins utiliser la même technologie. Il s'agit d'un appareil qui, dépourvu d'angles aigus et revêtu d'une peinture spéciale, présenterait l'immense avantage d'échapper à la détection des radars.

L'armée de l'air américaine s'est refusée à faire le moindre commentaire sur Aurora, confirmant simplement le montant des sommes requises pour sa mise au point. *« Il s'agit d'un programme secret et nous ne pouvons en parler »*, a déclaré un porte-parole de l'armée de l'air, le commandant Ziegler.

En fait, le Pentagone travaille déjà depuis plusieurs années au développement d'un bombardier Stealth, qui remplacera les futurs B1-B dans l'arsenal américain d'ici à la fin du siècle. Les B1-B, eux, sont destinés à remplacer les actuels B-52.

D'autre part, le secrétaire à l'armée de l'air a annoncé vendredi 8 février que le Pentagone cessera d'acheter des bombes à guidage laser fabriquées par Texas Instrument, en raison d'une augmentation excessive de leurs coûts. Selon le Pentagone, plus de 230 millions de dollars ont déjà été dépensés pour mettre au point ces bombes et en acheter environ quatre mille qui équipent les chasseurs bombardiers F-111 et F-4 Phantom. Le vice-président de Texas Instrument, M. Neureiter, s'est déclaré *« surpris »* de cette décision.

Bolivie

Le gouvernement demande à l'armée de contrôler les voies de communication

La Bolivie connaît depuis une semaine d'importants mouvements sociaux. Des membres de la Fédération paysanne de La Paz bloquent plusieurs routes et ont fait sauter le même jour un pont sur lequel passe la voie ferrée qui relie La Paz à la ville chilienne d'Arica. Ils protestent contre l'insuffisance de l'approvisionnement en essence et en produits alimentaires de première nécessité dans la région agricole de l'ouest du pays. Le ministre de l'intérieur, M. Federico Alvarez Plata, a fait appel à l'armée pour éviter d'autres destructions et contrôler les voies de communication.

De leur coté, les employés des transports publics sont en grève depuis sept jours pour protester contre le refus du gouvernement d'augmenter, à leur demande, leurs salaires de 300 %. De plus, la fermeture des banques depuis deux semaines, en signe de protestation contre la politique du gouvernement dans ce secteur, perturbe considérablement l'activité économique et commerciale et empêche le versement de nombreux salaires.

Nicaragua

Le gouvernement adopte des mesures draconiennes pour tenter de lutter contre le marché noir

Managua (*AFP*). – Le gouvernement de Managua a annoncé, vendredi 8 février, une dévaluation du cordoba et l'ouverture d'un marché libre des devises, afin de faire face à *« la dramatique crise économique »* que connaît le pays.

Pour les exportations, la banque centrale du Nicaragua a défini trois taux de change, à 28, 40 et 50 cordobas pour un dollar, et quatre autres, à 20, 28, 40 et 50, pour les importations. Jusqu'alors, le taux de change officiel était de 10 cordobas pour un dollar, et le taux parallèle de 28,50.

L'interdiction, il y a trois ans, du marché libre des devises avait provoqué l'apparition d'un marché noir, où le dollar se vend à plus de 500 cordobas.

Par ailleurs, le gouvernement a annoncé le gel du recrutement des fonctionnaires et une possible réduction des effectifs de l'administration, qui emploie soixante-dix mille personnes. Les autorités entendent ainsi diminuer le budget de l'Etat. Les subventions aux produits et aux services de base seront supprimées, mesure qui devrait occasionner une hausse des prix. Ces aides, dont le montant pour les trois dernières années s'élève à 7 milliards de cordobas, n'ont servi qu'à enrichir les spéculateurs.

« Nous entendons que les articles, à leur valeur réelle, parviennent aux travailleurs et aux consommateurs sans que les aides de l'Etat tombent entre les mains des commerçants spéculateurs », a expliqué le président Ortega, en annonçant ces mesures dans un discours retransmis à la radio et à la télévision. Il a appelé les Nicaraguayens à se préparer à *« de plus grands sacrifices »* pour faire face aux moments *« dramatiques et décisifs »* que connaît la révolution sandiniste.

Les nouvelles dispositions permettront de réduire la grande masse de liquidités en circulation, selon les autorités, dans les circuits d'économie parallèle. M. Ortega a indiqué que le gouvernement compte ainsi stimuler la production et garantir l'octroi de crédits plus importants à la défense du pays, à laquelle sont déjà consacrés plus de 40 % du budget du pays.

France

LE VINGT-CINQUIÈME CONGRÈS DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

AU MEETING DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE A PARIS

M. Marchais dénonce la « militarisation de l'espace » et l'« impérialisme américain »

« Juquin n'est pas sur le podium »... Vendredi 8 février à l'Espace Balard, on compte les têtes présentes... et les autres. Cent drapeaux, cent responsables communistes et progressistes sont venus des cinq continents à l'initiative du PCF, pour sa soirée internationale de solidarité, en marge du 25e congrès.

Mais M. Pierre Juquin, le « rénovateur », est absent. Il souhaitait une attitude plus critique à l'égard des pays de l'Est. Sur le podium, comme dans la salle archicomble, il ne semble guère avoir été entendu. M. Marchais est entouré de M. Mikhaïl Solomentsev, un Soviétique, de M. Ni Zhifu, un Chinois, de M. Jesus Montane, un Cubain.

Il part en guerre *« contre la militarisation de l'espace »*, la *« guerre des étoiles de Reagan »*. Il fustige les méfaits de l'*« impérialisme américain »* et la *« violente campagne orchestrée par les forces impérialistes pour dénoncer des atteintes aux droits de l'homme dans les pays socialistes. »* Dans le même temps, M. Marchais s'en prend à l'implantation de nouveaux missiles Pershing dans plusieurs pays d'Europe. Des milliers de militants parfois très jeunes, français et immigrés, réservent une ovation au secrétaire général.

Aux « camarades » soviétiques et chinois — applaudis modérément —, la foule préfère les « companeros » de Cuba, ou les sandinistes du Nicaragua. L'« ami » algérien, M. Saïd Aït Messaoudene, affirme que la communauté immigrée est devenue la cible d'un racisme qui se développe. Le responsable algérien en appelle *« à la solidarité sans faille du PCF, de toutes formations et organisations de gauche, pour défendre la sécurité des immigrés sur le sol français »*. — D. R.

AU COLLOQUE DE « DROIT ET DÉMOCRATIE »

M. Badinter : la gauche est fière de son bilan en matière de libertés

La gauche ira à la bataille des législatives fière de son bilan en matière de libertés, a déclaré, vendredi 8 février, M. Robert Badinter, qui participait, à l'Assemblée nationale, à un colloque organisé par l'association Droit et Démocratie. *« Nous aurons l'occasion, dans les mois à venir, de confronter devant l'opinion publique les réalisations de la présente législature et celles des législatures antérieures dans le domaine des libertés »*, a affirmé le garde des sceaux. *« Ce sera bilan contre bilan. »*

C'est la première fois depuis le référendum mort-né de l'été dernier que le gouvernement annonce une offensive de la majorité sur ce terrain des libertés. M. Badinter reconnaît, cependant, que la bataille sera difficile car il existe, a-t-il dit, « une distorsion saisissante » entre le bilan dont se prévalent les socialistes et la manière dont l'opinion perçoit les progrès réalisés dans ce domaine. L'une des raisons de cette distorsion, a-t-il expliqué, n'est-elle pas que *« l'exploitation de la peur est un fonds électoral inépuisable »* ? Le garde des sceaux n'a pas dit comment le gouvernement entendait surmonter cet obstacle. Pour répondre à cette question, a-t-il déclaré, il faudrait tout un colloque dont le thème serait « criminalité, progrès des libertés et communication ».

Les débats auxquels participait M. Badinter avaient pour titre : « Progrès des libertés ». L'association Droit et démocratie, qui les a organisés vendredi et samedi, rassemble des juristes de sensibilité de gauche. Son président est M. Jacques Ribs, conseiller d'Etat et ancien conseiller technique de M. François Mitterrand à l'Elysée. Droit et démocratie avait été encouragé à faire ce bilan (réformes pénales, lois Auroux, droits des étrangers, libertés locales, etc.) par la chancellerie, qui, comme le montrent les déclarations de M. Badinter, juge le moment venu de repasser à l'offensive sur le terrain des libertés.

B. L. G.

Trois avocats, dix-sept procureurs pour M. Juquin

Changer les vieilles habitudes n'est jamais aisé. Les délégués au vingt-cinquième congrès du Parti communiste s'y sont pourtant employés avec passion, même si quelques-uns ne taisaient pas leurs regrets de voir s'évanouir la tradition : ils ont dialogué, débattu, mis en avant des divergences, voire des oppositions..., et cela sous les yeux de la presse.

De ce congrès, l'histoire retiendra certainement que la discussion, la contestation de la ligne de la direction a été si importante dans le parti qu'elle a atteint le sommet de l'édifice. Contrairement au passé récent, elle n'était plus le fait d'individus isolés, mais de groupes, de *« sensibilités »* (le mot a été prononcé). S'il n'y a pas eu opposition de *« tendances »*, c'est que cette pratique, et tout ce qui pourrait s'en approcher, reste bannie et que les contestataires ont entre eux trop de divergences pour se regrouper.

La vedette de la troisième journée, le vendredi 8 février, fut celui que chacun attendait depuis le début : M. Pierre Juquin. Le scénario rodé la veille fut rejoué avec quelques variantes : la salle mit plus de temps que jeudi à réagir aux propos iconoclastes de celui qui est encore — officiellement du moins — le porte-parole du parti ; la direction nationale ne jugea pas nécessaire de lui répliquer.

Le contestataire du bureau politique avait auparavant (*le Monde* du 9 février) demandé une modification du fonctionnement du parti *« qui tendrait à irriguer le centralisme démocratique par une volonté autogestionnaire »* et une clarification des rapports avec les pays socialistes, comme avaient commencé à le faire, a-t-il souligné, dès 1977, Jean Kanapa, puis M. Georges Marchais lui-même, *« d'une façon audacieuse »*.

Allant plus loin dans la mise en cause des « dogmes », il fit allusion à ceux qui, en 1956 (après le vingtième congrès du parti soviétique et la Hongrie), en 1961 (Servin et Casanova) et 1968 (Garaudy), avaient déjà soulevé les questions qui se posent aujourd'hui : *« Cela nous a coûté cher de rester sourds, même si les questions étaient mal posées et accompagnées de réponses incorrectes »*, car le parti, en perdant ces questionneurs, *« a perdu des forces vives »*. Mais, optimiste, M. Juquin espère que *« tous ceux qui sont ici pensent ce temps révolu »*. D'autant que cela doit être clair : ayant fait une fois pour toutes *« le choix de l'essentiel »*, il entend *« y rester fidèle »*.

« Dis franchement ton désaccord »

De tels propos hétérodoxes amenèrent des réactions bien différentes. D'abord l'acceptation de principe du débat. Mais non sa pratique : *« Je suis d'accord pour un débat très franc mais il ne doit pas avoir lieu avec des cartes biseautées comme le fait Pierre Juquin »*, explique, par exemple M. Jean Portejoie, premier secrétaire de la fédération des Hautes-Pyrénées.

Au nom des vétérans du parti, M. Fernand Grenier, apporta sa caution à ce réflexe : *« il ne faut rien faire qui puisse nuire au parti ou donner des armes à ses adversaire »*.

Parfois les défenseurs de la direction choisirent de réfuter les théories du contestataire ; M. Portejoie, ainsi, dit un non ferme *« à l'autogestion dans le parti »*, car, expliqua un délégué du Gard, M. Bernard Deschamps, le PCF ne doit pas *« se déchirer comme le fait le parti espagnol »*. Souvent ils tentèrent d'entraîner les contestataires là où ils refusent d'aller. M. Pierre Pranchère, de la Corrèze, expliqua que ce qui le gênait chez Pierre Juquin c'était *« le non-dit » ; « dans ton intervention, il y a plus que des incompréhensions mais un vrai désaccord ; tu dois le dire clairement »*, renchérit M. Portejoie.

Et puis, loin de l'analyse, il y eut des attaques personnelles. M. Max Blachère de l'Essonne en donna le signal : sa propre fédération n'a pas suivi M. Juquin, pourtant elle ne fonctionne pas comme elle devrait, sa direction a commis des erreurs et surtout elle a été mal conseillée par celui qui était chargé de l'aider au nom de la direction nationale... Pierre Juquin. D'autres allèrent plus loin, un délégué compara les propos *« blessants »* de M. Juquin sur *« les communistes de base, exécuteurs zélés des consignes venues d'en haut »* et de Moscou. M. Jacques Eberhard, sénateur de Seine-Maritime, accusa « l'inculpé » de ne pas tenir toujours le même discours.

Une ambiance pénible, parfois insoutenable, régnait dans la salle. Longtemps M. Juquin sembla un homme seul, malgré les applaudissements, relativement importants, qui saluèrent la fin de son intervention. Mais approuvaient-ils son analyse, sa volonté de débattre ou seulement son courage ? Car pendant tout son discours les « huiles » de la tribune restèrent de marbre aux propos de celui qui est encore « leur collègue » M. André Lajoinie prenait notes sur notes. A la sortie, il confiait *« je n'ai rien à ajouter ni à enlever à ce que j'ai écrit dans* l'Humanité ».

Un moment il sembla même que personne ne se lèverait pour défendre l'accusé. Il fallut attendre la onzième intervention de la salle, celle de M. Jean-Jacques Périer, qui mit dans la balance son poids de premier secrétaire de la section des usines Michelin de Clermont-Ferrand. S'étonnant que des débats n'aient été organisés dans la salle qu'après les interventions des contestataires, il reprocha à leurs accusateurs de *« faire dire aux camarades ce qu'ils n'ont pas dit »*, et de leur imputer des analyses incomplètes alors que *« tout le monde n'a pas cinq heures pour s'exprimer »*. Remarquant *« il y a assez d'ennemis à l'extérieur sans que l'on en cherche à l'intérieur »*, il se dit en désaccord avec M. Portejoie, qui, lui, se refuse à élire dans les organes dirigeants quelqu'un qui ne serait pas entièrement d'accord avec la direction.

M. Jean-Guy Pinède, maire de Porte-lès-Valence et vice-président du conseil général de la Drôme, lui aussi prit la défense de M. Juquin en demandant à chacun de *« faire preuve de plus d'humilité dans le parti, car tous nous reconnaissons que nous nous sommes trompés collectivement. Il est donc outrecuidant de dire que ceux qui s'interrogent se trompent »*. Lui en tout cas n'a pas *« honte »* de s'être abstenu sur le projet de résolution auquel il reproche non pas tant *« ce qu'il contient que ce qu'il ne contient pas »*. Mais les défenseurs ne furent que trois, le dernier étant M. Philippe Benoil, lui aussi de l'Essonne, qui, s'il ne partage pas toutes les idées de M. Juquin, souligna : *« Il y a de la place pour tout le monde ; on ne sera pas de trop pour contrer la gestion social-démocrate. »*

L'humilité des autres contestataires

Les autres contestataires furent beaucoup plus discrets. M. Marcel Rigout, pourtant une nouvelle fois mis en cause personnellement, ne jugea pas plus utile que la veille de répondre. Et ceux qui rappelèrent leurs positions le firent avec beaucoup d'humilité. Ainsi le représentant des Hautes-Alpes prit acte que sa fédération avait commis *« une faute »*, en votant contre le projet de résolution, après en avoir adopté une version amendée. Il fit aussi valoir que la direction n'avait pas à craindre les remarques d'une aussi petite fédération que la sienne, d'autant que sa position n'était pas tant une *« remise en cause »* qu'un *« appel »*. Seulement il maintint sa demande d'une prise en compte des *« sensibilités »*, et son regret qu'il n'y ait pas eu d'*« autocritique de la gestion de la direction de 1977 à 1981 »*. Quant au porte-parole de la Corse-du-Sud, qui avait aussi repoussé le projet initial, il prit plus de temps à expliquer la situation de l'île qu'à justifier les positions des communistes insulaires.

Le secrétaire de la section de Peugeot de Sochaux — encore un représentant d'une section ouvrière — reconnut que M. Marchais avait apporté des réponses à ses questions sur le rôle de l'Etat, mais ajouta quand même, que ce n'avait pas été le cas de toutes ses interrogations. Car, dans *« la plus grande usine de France »*, dit-il, on aurait souhaité une rupture plus rapide et plus nette avec le PS. Ce refus de rompre rapidement explique pour lui une partie des abstentions, aux dernières élections, parmi l'électorat communiste.

M. Roland Favaro, un temps contestataire et responsable d'une fédération, Meurthe-et-Moselle qui a voté un projet de résolution fortement amendé, donna l'impression de rentrer dans le rang.

Il jugea même *« discutables et injustes »* certaines des critiques des militants de sa fédération. Toutefois, il mit en garde la commission qui va préparer le texte définitif de la résolution du congrès et donc débattre des amendements proposés par les fédérations : *« L'expérience spécifique de la Meurthe-et-Moselle ne peut qu'alimenter l'analyse. »*

Quant à M. Guy Hermier, qui paraissait en situation difficile aux yeux de la direction, il fit un discours d'une parfaite orthodoxie, allant même jusqu'à critiquer nommément M. Juquin. S'agissait-il de donner un gage ?

Le débat autour des thèses des contestataires ne saurait faire oublier que l'immense majorité des intervenants a surtout critiqué durement la politique du gouvernement.

THIERRY BRÉHIER.

● RECTIFICATIF. — Une omission de mots a déformé le sens d'un des propos tenus par M. Pierre Juquin et publiés dans *le Monde* du 9 février. M. Juquin a dit : *« Nous qui combattons toute fatalité, nous ne pouvons pas dire que nous ne pouvions faire autrement que ce que nous avons fait »*, et non, comme nous l'avions écrit : *« Nous qui combattons toute fatalité, nous ne pouvions faire autrement (...). »*

LA RÉFORME DES INSTITUTIONS VUE PAR LE PC

Georges Marchais et la Ve République

par OLIVIER DUHAMEL (*)

Dans son rapport au vingt-cinquième congrès du Parti communiste français, Georges Marchais consacre un développement à *« neuf propositions pour démocratiser les institutions »*. Ces dernières suscitent l'intérêt, d'un triple point de vue.

Rien n'interdit une lecture au premier degré, qui prenne les propositions au sérieux, et profite de l'occasion pour prolonger un débat constitutionnel, après tout peu fréquent chez les politiques. On peut alors relever la reprise d'une ligne parlementariste, traditionnelle chez les communistes, et qui explique par exemple la réforme proposée de l'article 49.1, tendant à rendre l'engagement de responsabilité devant l'Assemblée obligatoire pour tout nouveau gouvernement, ou la libération de l'ordre du jour, aujourd'hui totalement soumis à l'agrément du gouvernement.

La défiance à l'égard du présidentialisme est aiguisée par la brève expérience du pouvoir, ou plutôt du « non-pouvoir » des ministres communistes. C'est pourquoi M. Marchais propose que le président cède la présidence du conseil des ministres au premier ministre, plus dépendant de la majorité parlementaire, ou exprime sa préférence pour le septennat non renouvelable par son refus d'un quinquennat renouvelé.

D'autres propositions semblent plus étranges, comme celles qui se succèdent pour demander *« l'inscription dans le préambule de la Constitution d'une déclaration des libertés »* et *« la suppression du Conseil constitutionnel »*. Accroître la constitutionnalisation des libertés mais supprimer l'organe chargé d'en assurer le respect paraît à tout le moins paradoxal. Il est vrai que c'est pour investir de cette mission le Conseil d'Etat et la Cour de cassation — mais lorsque l'on se souvient des violentes attaques proférées contre ledit Conseil d'Etat à l'occasion du contentieux des élections municipales de 1983, la tentation est grande d'en conclure que les dirigeants communistes changent de tête de Turc au gré de la conjoncture. En outre, ils veulent supprimer le contrôle *a priori* des lois à la française, pour instaurer un contrôle *a posteriori*, à l'américaine.

Pour le reste, la plus importante des réformes proposées est la plus bénigne en apparence : *« qu'au second tour* (de l'élection présidentielle) *puissent se présenter les candidats ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés »*. Ce disant, Georges Marchais confirme que, vingt-deux ans après la révision d'octobre 1962 instaurant l'élection directe du prédident, il a enfin compris les mécanismes essentiels de la Ve République, assimilés aussi par François Mitterrand dès 1965 lorsque celui-ci se porta candidat pour unir la gauche, conquérir le Parti socialiste et le pouvoir. Le deuxième tour bipolaire a réduit les voix communistes à 15 % au premier tour, contraint au désistement en faveur du socialiste mieux placé, permis sa victoire, au détriment du PC. Aujourd'hui recroquevillé dans son isolement, *le PC joue de sa dernière arme*, et menace de ne plus appeler à voter socialiste au deuxième tour. Tel est aussi le sens caché de la proposition « 10 % ».

Briser le mécanisme majoritaire

Le discours constitutionnel de Georges Marchais mérite donc davantage qu'une lecture naïve. Il confirme la triste loi de l'a-constitutionnalisme des acteurs politiques, en vertu de laquelle un homme ou une force politique n'a pas de doctrine constitutionnelle, mais des positions qui fluctuent en fonction de ses intérêts en termes de pouvoir. Lorsqu'il était seul dans l'opposition irréductible à la Ve République, le PC proposait l'élection d'une Constituante pour changer de régime. Lorsqu'il se rapprocha du système avec le processus d'union de la gauche, il entra dans un grand silence constitutionnel. Maintenant qu'il s'éloigne à nouveau de l'union de la gauche et du pouvoir, le voici qui redécouvre les charmes de la révision constitutionnelle.

Mais une fois élucidées les raisons de ces va-et-vient, rien n'interdit au constitutionnaliste d'en revenir à la simple appréciation de la réforme proposée. A cet égard, l'ouverture de l'accès au deuxième tour de la présidentielle aux trois au quatre candidats ayant dépassé 10 % au premier tour permettrait peut-être au candidat communiste de se maintenir, mais elle entraînerait surtout l'élection du président par une minorité des suffrages exprimés. Le mécanisme majoritaire serait brisé, comme le souhaitent les communistes, mais avec lui la légitimité du président et de la Ve République.

Mieux vaudrait alors plaider franchement pour la suppression de l'élection directe du président. Les communistes la souhaitent, mais n'osent le demander, si fort est le consensus de l'opinion en sens contraire (1). D'où le compromis en faveur du deuxième tour ouvert. Il est malheureusement un pays naguère démocratique qui pratiqua ce type d'élection présidentielle. Un socialiste y fut élu président, après être arrivé en tête mais avec une minorité de suffrages. La droite dure en tira argument pour contester sa légitimité pendant trois ans, jusqu'à ce qu'un coup d'Etat le renverse. C'est le Chili.

(*) Professeur de droit public et de sciences politiques à l'université Paris-X-Nanterre, directeur de la revue *Pouvoirs*.

(1) 86 % des Français, 88 % des sympathisants communistes se disent favorables à l'élection du président de la République au suffrage universel (*Figaro*-SOFRES, septembre 1983, SOFRES, *Opinion publique 1984*, Gallimard, p. 106.

Presse

Après le rejet d'un pourvoi en cassation

L'INSTRUCTION DU « DOSSIER HERSANT » EST CLOSE

La Cour de cassation, vient-on d'apprendre, a rejeté le 27 novembre dernier le pourvoi présenté par les avocats de M. Robert Hersant concernant la démarche de la Fédération française des sociétés de journalistes qui, se portant partie civile, souhaitait s'associer à la plainte déposée en mars 1977 par quatre syndicats de journalistes contre le propriétaire de la Socpresse *(le Figaro, France-Soir, le Dauphiné libéré, etc.)* pour infraction à l'ordonnance du 26 août 1944.

M. Claude Grellier, juge d'instruction chargé du dossier Hersant — virtuellement clos depuis deux ans, — va donc pouvoir le transmettre au parquet, celui-ci ayant à apprécier si la plainte est encore recevable depuis la promulgation de la nouvelle loi sur la presse en octobre 1984. Rappelons à cet égard que le Conseil constitutionnel a restitué dans le texte final certains articles de l'ordonnance de 1944 que le législateur envisageait d'abolir, notamment l'article 9, qui interdit à une même personne de diriger plusieurs quotidiens.

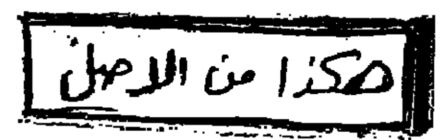
M. MAX THÉRET VEND « L'AUTRE JOURNAL » A M. MICHEL BUTEL

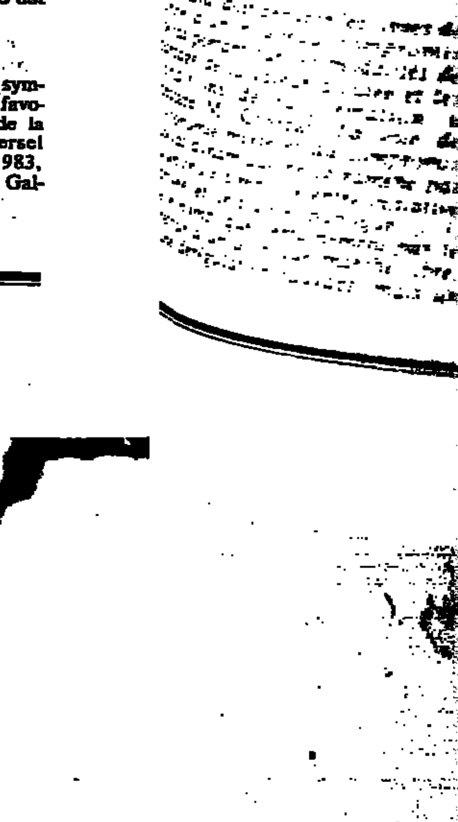
M. Max Théret — qui vient, à la tête d'un groupe d'investisseurs, de racheter *le Matin de Paris* à M. Claude Perdriel — a cédé *l'Autre Journal* (ex-*les Nouvelles littéraires*) à l'écrivain Michel Butel. Celui-ci avait repris la direction de l'ancien hebdomadaire, devenu mensuel, tandis que M. Jean-François Kahn récupérait une partie du personnel pour lancer son *Evénement du jeudi*. *Les Nouvelles littéraires* devenaient en décembre 1984 *l'Autre Journal* (sous-titre *les Nouvelles littéraires*).

« M. Max Théret, toutefois, a gardé la propriété du titre *les Nouvelles littéraires*, le plus ancien de la presse littéraire française, pour l'exploiter éventuellement dans l'avenir.

NOMINATION

● *A Antenne 2.* — M. Laurent Lévi-Strauss, directeur adjoint de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, exerce, depuis le 1er février, les fonctions de directeur du cabinet de M. Jean-Claude Héberlé, d'Antenne 2. Il remplace à ce poste M. Philippe Bélingard, qui conserve la direction des affaires juridiques de la chaîne, et assistera désormais M. Pierre Desgraupes dans sa mission de préparation d'un canal du satellite TDF 1.





M. MITTERRAND CHAHUTÉ EN PICARDIE

Le courroux de la «force tranquille»

De nos envoyés spéciaux

Soissons. – Quand on est président de la République, il faut avoir le cuir épais. Quelle semaine pour M. Mitterrand ! Le week-end dernier, c'était l'opposition qui le traitait de *«chef de bande»* socialiste parce qu'il s'était exprimé devant dix mille militants à Rennes, le 1er février. Mercredi, c'était au tour de M. Georges Marchais de l'accuser de trahison et de le soupçonner de penchants monarchiques.

Depuis jeudi, la CGT le poursuivait de mairie en mairie tout au long de son voyage en Picardie, lui reprochant bruyamment de ne pas tenir *ses «engagements»*.

Passe encore pour ce début de semaine, somme toute guère plus agité que la moyenne. Passe encore pour les «clameurs», les huées devenues rituelles de la rue cégétiste. Mais vendredi soir, à Château-Thierry, c'en était trop. La sérénité du président a craqué. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, la CGT, toutes banderoles dehors, mêlait ses slogans aux sifflets de plusieurs dizaines d'opposants (agriculteurs de droite, militants du SNPMI et partisans de M. Jean-Marie Le Pen), les uns et les autres installés aux meilleures places, au pied et à droite de l'escalier d'honneur. La coupe était pleine.

Et pourtant, M. Mitterrand n'avait pas encore tout entendu. Dans la salle des fêtes, M. André Rossi, maire UDF, ancien ministre, lui avait réservé un discours de combat qui ne devait concéder qu'une phrase – de bienvenue – à la *«tradition républicaine»*. A Rennes, le chef de l'Etat avait mis au défi l'opposition, voire le PCF, de contester la réalité de l'assainissement économique entrepris depuis 1981. M. Rossi a tenu le pari. Son réquisitoire contre *«la détériortation»* du pouvoir d'achat et des prestations sociales, *«la stagnation»* des investissements, la dégradation de l'emploi et les déficits publics, a mis M. Mitterrand dans une saine colère. *«Je viens d'entendre une caricature. J'y répondrai par une analyse sérieuse.»* La phrase claque comme un coup de fouet et donne le ton d'une sèche réplique jetée autant à la rue qu'au maire de Château-Thierry.

Le propos était cinglant : *«Je préfère ne pas recevoir de conseils de ceux qui, ayant eu à gérer les affaires publiques, n'ont pas tenu compte de ce qu'ils disent aujourd'hui. Le chômage est le résultat de la carence de ceux qui n'ont pas prévu la modernisation du pays. De ceux qui n'ont pas créé l'instrument et qui n'ont pas formé les hommes. Voilà la réalité (...). Bien entendu, le mal était déjà fait. Il convient maintenant de le réparer. Et pour le réparer, on n'ira pas chercher le remède chez ceux qui ne s'en sont pas servi quand il le fallait.»*

«Non», répétait avec raideur le président de la République, répondant à chacune des accusations de M. Rossi, et concluait le coup porté, démonstration faite : *«Voilà la vérité !»*.

La rue se piquait au jeu du crescendo présidentiel. Cégétistes et militants de droite ponctuaient par leurs protestations les montées de colère de M. Mitterrand. Le chef de l'Etat accélérait le rythme, hachait ses propos, butait sur un mot, en avalait un autre. M. Rossi l'avait excédé. On l'avait même vu sortir son stylo et griffonner quelques notes lorsque le maire de Château-Thierry, reprenant les arguments de MM. Giscard d'Estaing et Chirac, avait interpellé son hôte : *«Est-il normal qu'à un an des élections législatives on parle de modifier le mode de scrutin ?»*.

Seul

Réformes électorales ? Sur ce point aussi, le président de la République a voulu «remettre les montres à l'heure». Les réformes de scrutin *«qui ont eu lieu depuis 1945, y compris la réforme de 1958 (...), ont été décidées six semaines avant les élections dans un cas et trois semaines dans l'autre. Alors, un an, c'est quand même plus long ! Et vous pouvez dire non : alors, regardez votre histoire et vous contrôlerez. Et vous saurez que c'est en septembre et en octobre 1958 que l'actuel mode de scrutin a été imposé, après qu'il eut été affirmé solennellement à l'Assemblée nationale que le mode de scrutin ne serait pas changé. J'y étais, c'était au mois de juin 1958 !»*.

M. Rossi, il faut en convenir, n'en attendait pas tant. Certes, son discours avait été gravé *«à l'acide»*, comme l'a remarqué M. Mitterrand, mais le maire de Château-Thierry avait été *«tanné»* – il l'a reconnu, l'orage passé, – par l'UDF, soucieuse que l'un des siens prît le risque de répondre le premier au discours de Rennes sur l'état de l'économie française.

Informé depuis la veille des intentions de l'opposant picard, le chef de l'Etat s'était préparé à laisser s'exprimer une colère non feinte.

Cette réaction est celle d'un homme seul – les socialistes sont seuls – contre tous. M. Mitterrand, à un peu plus d'un an des élections législatives, affronte deux oppositions – celle de la droite et celle du PCF. Il les mêle d'ailleurs dans une même défiance : *«Pour réussir*, avait-il déclaré quelques heures plus tôt à Laon, *il ne faut pas écouter ceux qui disent n'importe quoi. Il ne faut pas non plus trop écouter ceux qui disent ce qu'il faut faire, alors qu'ils ne l'ont pas fait lorsque c'était possible»*.

Sa méthode ? Résister à la pression *«des démagogues»* et aux facilités ambiguës d'un début – certes léger – de retour en grâce dans l'opinion. *«Mon rôle est de choisir et de ne pas être ballotté au gré des passions, des humeurs, bonnes ou mauvaises. Ce n'est pas dans mon tempérament. Il faudra qu'on s'y fasse.»* Ou encore *«Celui qui cherche à faire plaisir à tout le monde ne fait rien. De ce point de vue, vous pouvez compter sur moi.»* Même idée à Soissons : *«Si j'ai la charge principale, j'entend bien justifier cette confiance par la patience, la ténacité, la clairvoyance, en refusant les aller-retour, les va-et-vient, qui interdisent la continuité de l'action.»*

Clovis lui-même avait connu quelques difficultés à la suite d'une sombre affaire de vase. M. Mitterrand s'en souvient fort bien : *«On ne peut pas casser deux fois de suite le vase de Soissons. D'autres s'en sont chargés. J'ai la responsabilité de réparer, ou du moins d'empêcher que les mêmes ne fassent les mêmes dégâts.»*

M. Mitterrand a donc la responsabilité de garder le pouvoir, ou, en cas d'échec, de permettre à ses amis de le reprendre sans trop attendre. *«Que le meilleur gagne*, a-t-il déclaré à propos des élections législatives de 1986. *Et si ce n'est pas le meilleur, eh ! bien qu'il* (le perdant) *prenne patience. Ce sera pour la prochaine fois.»*

PHILIPPE BOGGIO et JEAN-YVES LHOMEAU.

● *M. Juppé (RPR) : renversant.* – M. Alain Juppé, secrétaire national du RPR, a jugé, vendredi 8 février, *«parfaitement renversant»*, que M. Mitterand *«puisse à ce point méconnaître les réalités économiques et mentir aux Français»*. *«Sans doute*, a ajouté M. Juppé, *a-t-il perdu de vue les réalités suivantes : Le nombre de chômeurs est passé de 1 600 000 fin mars 1981 à environ 2 500 000 aujourd'hui, soit une progression de plus de 50 %. Le déficit du budget de l'Etat a été multiplié par six entre 1980 et 1984. La dette extérieure de la France a plus que triplé depuis 1981. Le dollar, qui avait évolué entre 4 et 5 F du premier choc pétrolier à 1981, frise aujourd'hui 10 F.»*

M. Charzat (PS) : l'opposition dénonce l'Etat pour mieux le réinvestir

M. Michel Charzat, membre du secrétariat national du PS chargé du secteur public a ouvert, samedi 9 février à Paris, les travaux du colloque organisé par le PS sur le thème «L'Etat et la liberté». Après avoir dénoncé la *«mode»* qui *«consiste à redécouvrir (...) le libéralisme doctrinal comme dernier cri de la modernité»*, il a souligné que, au plan philosophique, *«l'Etat de droit est un rempart contre le totalitarisme»*, et que au plan économique, *«partout un Etat incitateur et innovateur est le bouclier de toute stratégie économique offensive»*.

«L'Etat, a ajouté M. Charzat, *est le premier cercle de l'indépendance nationale et de la démocratie.»*

M. Charzat a ensuite critiqué l'attitude à l'égard de l'Etat de l'opposition de droite qui *«se dresse soudainement contre (...) ce monstre froid qu'elle a si longtemps réchauffé»*. *«L'anti-étatisme inopiné, exemplaire, d'un Jacques Chirac*, a ajouté M. Charzat, *combine à la fois une volonté – celle d'être dans le vent des idées à la mode – et une rouerie – celle qui consiste à dénoncer l'Etat pour mieux le réinvestir.»*

M. Charzat, qui estime que *«les Français ne veulent certainement pas abattre l'Etat»*, a reconnu que ceux-ci *«s'interrogent à juste titre sur l'organisation et les fonctions d'un Etat malade de la crise»*. Il convient donc d'éviter trois confusions, *«celle (...) entretenue entre l'Etat et la bureaucratie»*, celle qui *«consiste à opposer Etat et initiative privée»* et celle qui *«identifie Etat et administration»*.

«L'Etat doit dégager les lignes de force d'un nouveau compromis social portant sur les modalités de partage de la valeur ajoutée et les conditions de sa formation, a déclaré M. Charzat. *La voie de l'économie mixte et du compromis social dynamique ne se ramène pas à un choix simpliste entre initiative privée et initiative publique (...), elle n'implique certainement pas le retour à un utopique marché libre, une dérégulation sauvage, mais un changement de régulation, c'est-à-dire à la fois plus et moins d'Etat.*

»Au-delà de l'Etat-providence, l'Etat de demain, l'Etat libéré, restera un acteur privilégié et irremplaçable. Il devra, demain comme aujourd'hui, assurer la sécurité du territoire et la permanence de la nation. L'offensive que mènent, par exemple, les Etats-Unis dans le domaine de la communication (...) traduit (...) la volonté de puissance des puissants groupes américains pour assurer leur hégémonie. Qui tient la communication tient la culture. Et qui tient la culture tient le reste.»

«L'Etat, a continué M. Charzat, *doit sauvegarder le pluralisme (...). Il doit éviter le remplacement des monopoles publics par des cartels privés, empêcher la multiplication des situations de «non droit». L'équilibre n'est pas facile à déterminer. Mais le gouvernement, avec les inévitables tâtonnements et incertitudes tente de frayer la voie à l'économie mixte et à la société organisée de demain. Il y a là matière à un débat non partisan mais fondamental.»*

SI JACQUES DEVENAIT PRÉSIDENT...

«Si Jacques devenait président, nous nous installerions à l'Elysée : question d'efficacité !», révèle Mme Bernadette Chirac, épouse du maire de Paris, au *Figaro-Madame* (publié le 9 février).

Mme Chirac confirme aussi la légendaire santé de son mari : *«Je ne l'ai jamais vu malade depuis notre mariage. Il dit toujours : «Avec un tube d'aspirine et une » bouteille d'alcool à 90°, on peut » aller sans risque jusqu'au bout » du monde !»*

Détentrice de deux mandats électifs en Corrèze, (conseiller municipal de Sarran et conseiller général du canton de Corrèze), Mme Chirac qui a une vie *«passionnante, variée»*, trouve que son mari *«ne sait pas s'arrêter. Un vrai cheval de course !»*.

SUR FR 3

M. Pierre Joxe : parlons franc

Il faudra compter avec lui. M. Pierre Joxe, le ministre de l'intérieur, n'est pas simplement un loyal compagnon de M. François Mitterrand, ne rechignant pas devant les missions difficiles. Il a son autonomie, son itinéraire et sa personnalité, une étoffe spécifique que tissent une mémoire, des fidélités et des convictions inébranlées. Si le grand public n'en avait jusqu'ici guère conscience, les téléspectateurs de «Face à la 3 : dans la soirée du vendredi 8 février sur FR 3, l'auront compris.

Il n'est pas ordinaire en effet qu'un responsable politique se présente devant les caméras tel qu'en lui-même, sans refréner ses réactions instinctives, sans chercher à séduire en adoucissant son propos. S'il est un *«effet Joxe»*, il tient dans cette apparence, directe et sans concessions. *«Pas marrant, pas commode»*, dit-on de lui ? *«Cela m'est complètement égal, je suis comme je suis»*. Syndiqué à la CGT ? *«Vous n'êtes pas syndiqué, vous ?»*, lance-t-il à la journaliste qui l'interroge, avant d'ajouter : *«Je n'ai pas encore repris ma carte cette année, il faudra que j'y pense.»*

Le père, Louis Joxe, gaulliste historique, le milieu social ? *«Vous aurez du mal à me faire parler de ma famille devant des milliers de téléspectateurs.»* Marxiste ? *«Il y a dans Marx des éléments d'explication de la société utiles à la réflexion (...). Profiter de ses lectures, ce n'est pas interdit. Etiqueter les gens, c'est du terrorisme intellectuel ! Pourquoi* ne pas dire que je suis stoïcien, *j'ai lu Epictète ! L'Evangile aussi...»* Les réponses s'égrènent, parfois brutales, souvent caustiques, toujours sans détours ni reniements.

Ce ministre de cinquante ans cultive un côté grand gamin impertinent. La proportionnelle risque de faire le lit de l'extrême droite à l'Assemblée nationale ? *«Parce que vous croyez qu'il n'y a pas de députés d'extrême droite à l'Assemblée actuellement ?»* M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR et invité surprise, s'en prend au *«laxisme»* socialiste face au terrorisme ? *«Dans certains cas, pas toujours, vous dites n'importe quoi. Ce n'est pas à la télévision que je discuterai des méthodes de lutte contre le terrorisme. La lutte antiterroriste, c'est comme le terrorisme : moins on en parle, mieux c'est. Restons calmes.»* M. Toubon insiste, interrompt M. Joxe : *«Il est incorrigible votre invité. Il se tient mal à table !»*

«Vous, vous êtes quoi ?»

L'homme brouille les pistes. Il est ministre de l'intérieur, grand «flic» de la gauche ; or il commence l'émission par trois minutes d'éloge des libertés, s'étend sur *«le droit à la sécurité des travailleurs»* dans leurs conditions de travail, mentionne la liberté de manifester, les droits des appelés du contingent et conclut par un sec rappel de l'abrogation de la loi «sécurité et liberté» de M. Alain Peyrefitte : *«Elle n'assurait pas la sécurité, elle menaçait les libertés.»*. Alors même que le PCF tourne le dos à l'union de la gauche, M. Joxe persiste et signe : *«La gauche unie rassemble les Français. Divisée, inquiète, elle fait douter.»* Que la Nouvelle-Calédonie soit un dossier explosif ne l'empêche pas de rappeler ses engagements durant la guerre d'Algérie : *«La colonisation, avant tout, c'est l'illégalité.»*

Absence de sens tactique ? Refus spectaculaire de l'opportunisme ? Plus essentiellement, une volonté de s'inscrire en filiation, de ne pas rompre le lien entre les combats passés de la gauche et sa gestion au pouvoir. La mémoire est ici comme un refrain, une valeur dont les étapes fondatrices sont la Résistance – ce sera la référence à la famille et à son *«enseignement démocratique»* – et les guerres coloniales – ce sera la complicité avec M. Bernard Stasi, autre invité surprise et cosignataire avec l'officier de l'armée de l'air Joxe, en 1960, d'une pétition loyaliste contre les généraux «factieux».

Au-delà de cette cohérence revendiquée, M. Joxe, pour sa première longue prestation télévisée, inaugure une forme de communication politique qui rompt avec celle d'autres membres du gouvernement. Il ne tente pas de séduire les indécis, il veut les convaincre. Il ne croit pas au profil bas, mais à la bataille sabre au clair, toutes banderoles déployées. Le comportement souvent abrupt, voire cassant, à l'égard des journalistes en découle. *«Vous, vous êtes quoi ?»*, demande-t-il quand on l'interroge sur «son» marxisme. *«Journaliste»*, répond notre consœur de FR 3. *«Mais philosophiquement*, insiste-t-il ? *Cela ne vous empêche pas de penser !»* A une question sur les éventuels dérapages de la lutte antiterroriste pour les libertés, il réplique : *«Vous m'êtes sympathique, mais il y a beaucoup de gens qui ne pourraient pas me parler longtemps comme ça»*...

Au «Parlons France» de M. Laurent Fabius, M. Joxe ajoute désormais un «parlons franc». Nul doute qu'il ne veuille par là prendre date pour l'avenir : *«La vie est longue*, répète-t-il. *Il faut s'inscrire dans le temps»*.

EDWY PLENEL.

LA POLÉMIQUE SUR LE MODE DE DÉSIGNATION DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

Une réforme «juste» pour le ministre de l'intérieur, une «tricherie» pour M. Chaban-Delmas

M. Pierre Joxe, a estimé, vendredi 8 février sur FR 3, que le principe de l'introduction de la représentation proportionnelle des conseils généraux dans les conseils régionaux (*le Monde* du 9 février) est *«juste»*. M. Joxe a indiqué que ces questions sont *«à l'étude»*, mais il n'a pas donné de date pour la parution du décret. Le ministre a souligné que la proportionnelle s'applique déjà dans le conseil régional d'Ile-de-France.

A Bordeaux, nous informe notre correspondant, M. Jacques Chaban-Delmas, qui présidait le meeting d'ouverture des cantonales pour l'opposition, s'est vivement élevé contre ce projet. *«C'est semble-t-il légal*, a-t-il déclaré, *puisqu'un décret peut défaire ce qu'un décret a fait. Mais il ne serait plus question pour nous d'avoir la moindre chance de reprendre la direction de la région* (...). *Je vois mal, si ce décret sortait, comment on pourrait éviter de parler de tricherie. On peut espérer un sursaut de conscience. Si cela ne se produisait pas vous pourriez toujours expliquer les choses aux électeurs. La loi de décentralisation nous avait aussi promis une élection au suffrage universel. Au lieu de cela nous assistons à un coup de bonneteau électoral.»*

Parlant de la réforme du mode de scrutin pour 1986, M. Pierre Joxe, a réaffirmé que le projet de loi sera présenté au Parlement à la session de printemps.

EN GUADELOUPE

Plusieurs condamnations frappent le dirigeant indépendantiste Luc Reinette

En quelques jours, le militant indépendantiste Luc Reinette a été condamné en Guadeloupe, à l'issue de plusieurs procès, à un total de dix-neuf années de prison. La menace d'autres condamnations à venir pèse sur lui, en attendant, sans doute, une confusion des peines qui lui sont infligées.

Après un premier verdict (sept ans de prison pour M. Reinette condamné en même temps que six autres indépendantistes), mercredi 6 février, dans l'affaire de destruction des locaux de Radio Caraïbes internationale en novembre 1983 (*le Monde* du 8 février), deux autres condamnations ont frappé vendredi 8 février M. Reinette, responsable présumé de l'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC) et plusieurs autres militants indépendantistes ; le tribunal de Basse-Terre ayant rendu son jugement dans des affaires où étaient impliqués M. Reinette et trois autres militants indépendantistes.

Dans son jugement sur l'affaire de l'attentat à la voiture piégée qui avait fait 23 blessés le 14 novembre 1983 à la préfecture de Basse-Terre, et qu'il avait examinée le 25 janvier dernier, il a reconnu MM. Luc Reinette et Humbert Marbœuf et Mme Leïla Cassubie coupables des faits qui leur étaient reprochés, et les a condamnés à sept ans de prison ferme.

Il a décerné un mandat d'arrêt contre Mme Cassubie qui n'assistait pas à l'audience et qui avait comparu libre le 25 janvier dernier. Les policiers se sont présentés à son domicile pour exécuter le mandat d'arrêt, et ne l'y ont pas trouvée. Elle est considérée comme ayant pris la fuite, a-t-on appris de source judiciaire.

Le tribunal de Basse-Terre a d'autre part condamné, dans un second jugement, M. Reinette et M. Henri Amédien à cinq ans de prison pour transport et détention illégale d'armes. M. Reinette, qui était en fuite depuis un an et quelques jours, et M. Amédien, jusqu'alors inconnu des services de police, avaient été arrêtés le 27 novembre 1984, alors qu'ils circulaient dans un fourgon automobile où avaient été retrouvés une carabine, un pistolet de calibre 11,43 et deux pistolets-mitrailleurs.

Pour M. Marbœuf, déjà condamné à sept ans de prison le 6 février, le total des peines s'élève à quatorze ans.

Aucune réaction n'a pour le moment été enregistrée dans les milieux indépendantistes après ces condamnations.

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Le FLNKS envisage des actions de déstabilisation économique du territoire

Le deuxième congrès du FLNKS, qui s'est réuni samedi 9 février à Nakety sur le territoire de la commune de Canala, a rassemblé un millier de personnes, représentant les trente-deux comités régionaux du mouvement indépendantiste. Ces assises ont traduit une nette volonté de durcissement de la part des militants de la base du mouvement. Les comités locaux ont renouvelé, par acclamation, leur confiance à M. Jean-Marie Tjibaou.

Toutefois, une résolution prônant le maintien de la pression sur le terrain a été votée. C'est ainsi que les comités locaux du FLNKS se sont érigés en comités d'autodéfense, et en comités d'actions *« déstabilisatrices des intérêts coloniaux »* en Nouvelle-Calédonie. Ce durcissement vise à obtenir du gouvernement des concessions avant le scrutin d'autodétermination. D'autre part, la question d'un éventuel boycottage de la rentrée scolaire a été évoquée, mais, sur ce point, il semblait que l'initiative serait laissée aux comités locaux en fonction du contexte du moment.

De son côté, M. Naisseline, leader du LKS (mouvement indépendantiste qui dispose de six sièges à l'Assemblée territoriale), s'est déclaré favorable à un référendum d'autodétermination à la condition que cette consultation porte sur *« la constitution de l'Etat futur dans laquelle seraient inscrites des garanties plutôt qu'un scrutin du style : êtes-vous ou non favorable à l'indépendance ? »*. M. Naisseline, qui séjourne à Paris, venait de rencontrer le premier ministre.

Après une entrevue M. Chirac, M. Naisseline doit être reçu par MM. Barre, Giscard d'Estaing et Jospin. Il a précisé qu'il s'efforçait de provoquer une rencontre entre MM. Pisani, Tjibaou et Ukeiwé.

Ce dernier, président du gouvernement territorial, a adressé au président de la République une lettre demandant le rappel en France de M. Pisani. Dans ce texte rendu public par le groupe RPR du Sénat auquel il appartient, M. Ukeiwé précise : *« Les tentatives du délégué du gouvernement pour imposer l'indépendance sont massivement rejetées. »*

Enfin, le groupe des élus écologistes de l'Assemblée des communautés européennes, l'Alliance Verte-Alternative européenne, s'apprête à déposer une motion d'urgence demandant l'indépendance de la République de Kanakie, et incitant l'Assemblée de Strasbourg à envoyer une délégation sur place.

Jours tranquilles à Nouméa

De notre envoyé spécial

Nouméa. – Les murs de Nouméa vomissent encore M. Edgard Pisani. La palme de l'agressivité revient sans conteste au mur d'enceinte de l'internat des sœurs de Saint-Joseph de Cluny, dont les graffiti étalés sur une centaine de mètres traduisent une inspiration à faire rougir de honte la plus délurée des cornettes de cette honorable école de la rue de Sébastopol, sise au centre de la ville, à deux pas de la résidence du délégué du gouvernement.

A côté des *« Pisani, salaud, le peuple aura ta peau »*, *« Mitterrand charogne »*, *« Socalisme = pourriture »*, *« A bas l'engeance socialiste »*, qui procèdent, somme toute, d'un certain classicisme, figurent en effet plusieurs expressions moins courantes, qui semblent amalgamer, dans l'esprit de leurs auteurs anonymes, l'action politique et la dénonciation des perversions sexuelles : *« Pisani au bois de Boulogne »*, etc.

Le souvenir d'Eloi Machoro, tué le mois dernier par un tireur d'élite de la gendarmerie nationale, inspire encore la haine. *« Machoro à mort »*, crie le mur de l'internat ; l'écho renvoie désormais *« Machoro, ordure, tu est* (sic) *mort*. S'il est vrai, selon un slogan d'inspiration soixante-huitarde tracé dans le quartier résidentiel de Trianon, que *« murs propres = peuple muet »*. Nouméa, *« ville blanche »*, selon une autre inscription, a découvert un exutoire à la mesure de ses passions débridées.

En ce mois de février pourtant, ces débordements muraux semblent appartenir à un passé lointain, tant ils jurent avec les scènes de la vie quotidienne. Le déroulement de celle-ci contredit, au demeurant, l'opportunité de l'état d'urgence. Nul ne songe, en tout cas, à reprocher à M. Pisani de se montrer laxiste, en tolérant les « attroupements » de plus de cinq personnes sous les flamboyants de la place des Cocotiers, à l'heure de la pétanque, ou sur les plages de l'anse Vata et de la baie des Citrons, où les touristes forcés que sont les gendarmes et les journalistes en mal de bronzage viennent grossir la légion imperturbable des véliplanchistes et l'armada indifférente des naïades locales.

Une seule mesure d'interdiction de séjour a été prise. Elle vise un citoyen australier, fondateur d'un groupe de soutien à la Nouvelle-Calédonie française, M. Michael Darby, un ancien officier connu dans le Pacifique du sud pour sa lutte personnelle contre les mouvements indépendantistes. Depuis que le couvre-feu a été limité de 23 h à 5 h, Nouméa a repris presque toutes ses habitudes. Les restaurateurs se plaignent un peu moins, à l'inverse des chauffeurs de taxi dont les recettes ont diminué de moitié faute de noctambules.

L'interdiction de circuler la nuit est fort civiquement respectée. Les provilégiés, disposant d'un laisser-passer permanent, s'amusent simplement à rivaliser dans le jeu interdit des feux rouges grillés. Dès que le jour se lève, la ville renaît à sa vocation : le commerce. Vocation ? Le mot est un peu faible pour dire cette fringale des affaires que révèle l'existence, dans l'agglomération, de plus de trois cent cinquante magasins, soit une densité de 300 m² de surface commerciale pour 1 000 habitants. Grouillante en semaine, totalement déserte le dimanche, Nouméa l'épicière donne l'impression, au premier abord, de bien supporter la crise politique que connaît la Nouvelle-Calédonie.

Le panier de la ménagère, protégé par un strict contrôle des prix, n'est pas directement affecté. Pour peu qu'il dispose depuis longtemps d'une modeste maison individuelle sur l'une des vertes collines entourant le cœur de la capitale, fondée en 1854, ou qu'il ait la chance de payer un loyer moyen de l'ordre de *30 000 F CFP (1 650 F)*, le salarié smicard, avec ses 55 759 F CFP par mois (3 066 F), peut espérer tenir le coup, à condition de vivre frugalement et de ne pas succomber au culte dispendieux de l'automobile, entretenu par une concurrence effrenée de la part des vendeurs, sur un marché étroit de 145 368 habitants (1). L'employé d'un magasin de distribution, qui gagne en moyenne *80 000 F CFP* (4 400 F), dispose d'une marge de subsistance légèrement supérieure.

Cette prospérité n'est qu'apparente (lire l'encadré ci-contre). En vérité, les répercussions de l'état de crise risquent de conduire Nouméa à la faillite, surtout si le FLNKS opte pour une stratégie de boycottage économique visant à vider la « ville blanche » d'un maximum d'électeurs.

Les bulles de Joachim

Si Nouméa s'effondre dans un krach économique, Joachim Neimbo en tirera sans doute de quoi remplir une nouvelle bulle de bande dessinée. Il l'ajoutera à ses pastiches d'*Astérix le Gaulois*, dont il tapisse la tôle ondulée de trois mètres sur trois qui lui sert de chambre, à l'ombre d'un lychee, et où sa concubine et lui partagent chaque nuit l'unique lit avec les deux plus jeunes des huit enfants qui sont à leur charge. A moins qu'il ne se contente de retoucher la bulle dans laquelle il fait déjà dire à Obélix, à propos des misères faites aux Européens par les Canaques : *« Les z'oreilles ont tellement reçu de baffes qu'ils sont écœurés ! »*.

En tout cas, bien qu'il soit le principal animateur d'une chaîne de prière et qu'en bon ancien séminariste il adore entonner des cantiques, il est peu probable que Joachim Neimbo verse la moindre larme *sur les malheurs de la la* « ville blanche » ; car ce Canaque de quarante-trois ans, à la moustache de séducteur, passionné de sport, amateur de poèmes, membre de la tribu de Gelima, voisine de celle de Nakety *où a été* enterré Eloi Machoro, n'est autre que le président du comité du FLNKS pour la commune de Canala.

A ce titre, il a autorité politique sur les indépendantistes de ce territoire, incluant les tribus de Gelima, Nakety et Kouaoua. Chômeur depuis plus d'un an, après avoir été remplacé à son poste de menuisier instructeur par un Caldoche, il se consacre à sa tâche militante avec d'autant plus d'ardeur qu'il n'a pas les moyens d'exercer ce métier de menuisier, puisqu'il n'a jamais eu assez d'argent, affirme-t-il, pour acquérir les outils nécessaires. Sans la politique, sa vie s'écoulerait au rythme ancestral de la cueillette.

Toute sa famille vit pratiquement en autarcie. Elle se nourrit *des ignames, des taros,* des bananes, qu'elle cultive, n'achète qu'un peu de riz et de pain, mange peu de viande, ne fréquentant guère l'épicerie de Canala. En ce moment, Joachim Neimbo *fait subsister les douze membres* de sa maisonnée grâce au montant de l'indemnité de chômage de sa sœur (25 800 F CFP, soit 1 419 F), qui fait, ici ou là, parfois, quelques menus travaux. La collectivité tribales pourvoit au reste. *« Aujourd'hui,* nous dit-il, *il ne me reste en poche que 1.500 francs »* (82 F 50).

Comme sa petite fille, Eucharistie, boite en pleurant depuis ce matin à cause d'une écharde enfoncée sous la plante de son pied droit, Joachim Neimbo procède sur-le-champ à une intervention chirurgicale : un coup de lame de rasoir, un peu d'alcool, du sparadrap. Le bobo est guéri...

Son logis n'est qu'un taudis : des tôles, de vieilles planches, une dalle de ciment mal aplanie, quelques meubles et des ustensiles de cuisine *soigneusement* transmis de génération en génération, mais un vieux poste de télé et... un beau magnétoscope. Une Fiat rouille dans le jardin.

Ici, à Gelima, dans l'attente du *congrès du FLNKS qui doit avoir* lieu ce samedi 9 février à Nakety, deux sujets alimentent toutes les conversations : Joachim Neimbo se félicite de la décision prise par les tribus locales de na pas participer aux compétitions de football pendant un an, la durée du deuil décidé en souvenir d'Eloi Machoro.

Finies les interminables querelles qui opposaient chaque semaine, pour des raisons aussi politiques qu'extra-sportives, les dirigeants et les supporters du Real et du Standard, les deux équipes locales !

Joachim Neimbo et ses amis constatent aussi les bienfaits politiques de l'interdiction de la consommation d'alcool sous l'état d'urgence, décidée aussi à Gelima en signe de deuil. Leur résolution est prise. *« On parle plus tranquillement au cours des discussions politiques. Si jamais on rétablit l'autorisation de distribuer l'alcool, nous irons en délégation dire aux gendarmes et au maire que nous ne voulons plus d'alcool à Canala ! »*. Et Joachim vante longuement la mémoire d'Eloi Machoro qui savait si bien *« tout organiser »*, et qui conseillait aux catholiques pratiquants de se lever, à l'église, quand le prêtre appelait à prier pour la *paix, pour dire : « Prions d'abord pour la justice »*.

La justice ? Pour lui, Joachim Neimbo, cela consisterait d'abord à récupérer les terres auxquelles il a droit selon la coutume mélanésienne, à *une cinquantaine de* kilomètres à l'ouest, près de La Foa, d'où son arrière-grand-mère avait été chassée après la révolte de 1878, conduite par le grand chef Ataï, vaincu à l'époque par *la tribu de Canala*, alliée aux soldats français.

« Ce sera la guerre civile »

C'est à La Foa justement, à l'autre bout de la piste, que Georges Guillermet a bâti sa vie et entend bien la finir. Quand on est broussard depuis cinq générations de Caldoches, qu'on n'a jamais vu la métropole et qu'on a soixante-deux ans, on n'envisage pas d'abandonner sa terre natale : *« Ce que j'ai, je l'ai gagné »*, dit tranquillement le nouveau conseiller territorial de La Foa, vieux gaulliste, membre de longue date du RPCR. *« J'ai toujours été bon avec les Canaques, qui ont fait ce qu'ils ont voulu sur mes terres. Et si je dois partir d'ici, ce sera les pieds devant. »*

Cet éleveur dont la propriété est revendiquée par les indépendantistes n'a rien d'un matamore. Il vit sobrement. Sa ferme rustique en bordure de la route ressemble *à tout sauf à un ranch*. Georges Guillermet est pourtant un colon bien installé : 550 têtes de bétail sur un milier d'hectares. Boucher, il vend lui-même l'essentiel de sa production : sept tonnes *de viande par mois*.

« Mon père a commencé avec les vingt-cinq hectares auxquels on avait droit quand on était enfant du pays. Comme lui, j'ai défriché et j'ai tout investi ici. Bien sûr, ma terre et mon troupeau représentent un capital. Mais je fais vivre quatre familles, dont celle d'un de mes deux fils et celle d'un Mélanésien. Je paie chaque mois 325.000 CFP de salaires (17 875 F) plus les charges, et je n'ai actuellement en banque que 1 100 000 CFP (60 500 F) de trésorerie. Partir ? Où irais-je ? Vous me voyez avec ma jambe malade débarquer à Orly ! De toute façon, ici on ne se laissera pas faire. »

Comme tous les broussards, grand chasseur de cerfs, Georges Guillermet est armé : *« Comme tout le monde, j'ai ma réserve : un calibre 30,06 à longue portée et un fusil de chasse. »* Une « réserve » au-dessous de la moyenne caldoche car, en Nouvelle-Calédonie, on ne compte pas moins de 160 000 *armes à feu – une arme par habitant* – dont 40 000 fusils (20 000 pour la seule ville de Nouméa). Comme, depuis les incidents du 18 novembre, les forces de l'ordre en ont récupéré 86, ce n'est pas *l'artillerie* qui *risque de faire* défaut...

Mais Georges Guillermet dont la ferme était visée par les plans d'Eloi Machoro n'a nulle envie de jouer au cow-boy. *« On n'a jamais tiré sur un Canaque. Il faut que le gouvernement serre la vis aux excités. »* Sa solution ? *« Il faut que chacun respecte l'autre. »*

L'indépendance ? Les yeux bleus du vieil éleveur fatigué fixent un instant le soleil qui se couche dans la forêt de Niaoulis : *« S'ils veulent nous faire partir, ce sera la guerre civile... »*

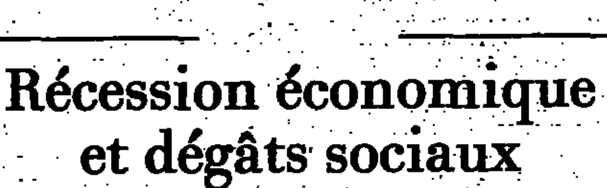
ALAIN ROLLAT.

(1) Dont 60 112 à Nouméa.

LE PANIER DE LA MÉNAGÈRE

Le gros pain reste à 41 F CFP, c'est-à-dire 2,25 F (1). Le litre de lait à 94 F CFP *(5,10 F) ; le kilo de sucre à* 127 F CFP (6,98 F) ; le kilo de pommes de terre à 73 F CFP (4,01 F) ; le litre d'huile de colza à 210 F CFP (11,55 F) ; le kilo de tomates à 250 F CFP (13,75 F), la douzaine d'œufs à 200 F CFP (11 F) ; le kilo de filet de bœuf du pays est à 1.860 F CFP (102 F). Un sandwich ordinaire coûte 120 F CFP (6,60 F) ; le demi panaché à la terrasse du Saint-Hubert : 130 F CFP (7,15 F) ; l'unique quotidien local, *les Nouvelles calédoniennes,* se vend 70 F CFP (3,85 F), alors que *le Monde* de quarante pages (payé au poids du papier) se vend le prix d'un litre d'huile : 210 F CFP (11,55 F).

(1) 1 franc CFP = 0,055 F.



Récession économique et dégâts sociaux

La situation économique s'aggrave chaque jour davantage. Les gens, inquiets, achètent moins, n'investissent plus, songent même à partir (au consulat d'Australie, les demandes de visa sont quatre fois plus nombreuses qu'avant les élections du 18 novembre dernier).

La récession est particulièrement nette justement sur le marché de l'automobile, La chute des ventes atteint en moyenne 60 %. En novembre, 272 voitures avaient été vendues sur l'ensemble du territoire. En décembre, le chiffre des ventes tombe à 114 et à moins de 100 en janvier. Toutes les branches commerciales souffrent de la réduction de la consommation, particulièrement celles spécialisées dans les produits de haut de gamme.

Selon les premières estimations de la chambre de commerce et d'industrie, la chute des affaires est de l'ordre de 50 à 80 % dans le secteur télévision-radio, gros appareils électriques ; de 70 % dans le prêt-à-porter de luxe, 40 % dans le prêt-à-porter courant, de 60 à 70 % dans la petite quincaillerie ; de 50 % dans la distribution de vin (à cause essentiellement de l'interdiction du transport des alcools).

L'activité touristique, dans la promotion de laquelle de gros efforts avaient été faits, est devenue *pratiquement nulle*. Quinze des dix-sept hôtels des régions de brousse ont fermé leurs portes à la suite des incidents survenus depuis le 18 novembre. A Nouméa, les établissements fonctionnent avec des coefficients de remplissage qui *ne dépassent pas 20 %*. Les touristes australiens et néo-zélandais, effrayés, ne viennent plus en Nouvelle-Calédonie. Seuls quelques Japonais continuent de débarquer à l'aéroport de La Tontouta, attirés... par l'amour... en vertu d'une légende nippone selon laquelle il convient de se marier à Nouméa pour vivre heureux...

La filière bois est totalement paralysée sous la pression des événements en brousse. Bon nombre d'éleveurs commencent à brader une partie de leurs troupeaux. Ce n'est pas la panique, mais c'est déjà la hantise du lendemain. Le crédit est devenu rare. Ces conséquences s'ajoutent aux dommages directement éprouvés par les 981 personnes qui ont quitté la brousse et se sont réfugiées à Nouméa (405 adultes et 576 enfants), dont 608 venues de Thio, 169 des autres localités de la côte est, contrôlée par le FLNKS, 86 d'Ouegoa et 62 de l'île de Lifou. Les demandes d'indemnisation s'élèvent jusqu'à présent à 1 790 835 004 francs CFP (98 495 925).

Pour l'instant, la propriété est donnée au relogement de *ces familles. Seize maisons sont* en construction à Dumbéa, dans la banlieue de Nouméa. Un comité d'aide aux entreprises en difficulté a été mis en place le 30 janvier. Une première décision prévoit d'octroyer aux employeurs dont la trésorerie est victime de cet état de crise des prêts bonifiés à 4,75 %. Les crédits disponibles représentent 1 milliard de francs CFP (55 millions de francs).

Mais cette récession économique engendre automatiquement une dégradation de la situation sociale. Les réductions d'horaires, et donc de revenus, se généralisent. Les mises en chômage technique augmentent. L'Assemblée territoriale, au sein de laquelle le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) dispose de la majorité absolue, a décidé, mardi 5 février, de faciliter les licenciements collectifs dans les entreprises de moins de vingt salariés en supprimant temporairement l'autorisation administrative préalable.

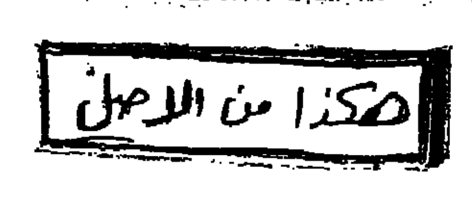
En l'occurrence, la majorité conservatrice applique tout simplement son programme électoral, de la même façon que, dès son installation, dans sa délibération numéro 2 en date du 27 décembre 1984, elle s'était empressée d'alléger l'impôt sur le revenu des plus gros contribuables (1).

Selon M. Pisani, toutefois, l'Assemblée territoriale outrepasse ses prérogatives. Il souhaite que celle-ci revienne sur sa décision sinon il saisirait le tribunal administratif.

A.R.

(1) Jusqu'à cette date, le barème de l'impôt sur le revenu prévoyait un taux d'imposition de 50 % pour les revenus déclarés de 6 millions à 7 200 000 francs CFP (330 000 à 396 000 francs), de 55 % pour la tranche de revenus de 7 200 000 francs CFP (396 000 francs) à 8 400 000 francs CFP (462 000 francs) et de 60 % pour les revenus supérieurs à 8 400 000 francs CFP (462 000 francs). Le nouveau barème prévoit qu'il n'y aura pas de taux d'imposition supérieur à 40 %.





هكذا من الاصل

PLUS D'UN MILLION D'ÉLÈVES ÉTRANGERS EN FRANCE

Les immigrés dans l'école

Plus de quatre millions d'étrangers vivent en France et, en majorité, souhaitent y rester. Peut-on les intégrer ? La réponse à cette question simple mais cruciale se trouve en partie dans les salles de classe : c'est là, au milieu d'enfants de leur âge, qu'un million de jeunes immigrés entrent — ou n'entrent pas — dans le moule culturel français et découvrent — ou rejettent — « nos ancêtres les Gaulois ».

Les élèves étrangers représentent 8,7 % des effectifs du premier et du second degré. Leur proportion augmente chaque année et continuera de croître, malgré la fermeture des frontières, puisque la fécondité des couples immigrés est plus forte que celle des Français. Le phénomène peut passer inaperçu dans une académie comme Rennes où les écoles primaires ne comptent qu'un étranger sur cent élèves, mais comment l'ignorer à Paris où la proportion moyenne est d'un sur quatre ?

Pour échapper à des écoles *« pleines d'immigrés »*, des familles de la région parisienne déménagent ou mettent leurs enfants dans des établissements privés. Statistiquement, le phénomène est indémontrable, mais il n'échappe à personne. Le réduire à du racisme serait puéril : ces parents sont généralement persuadés que les étrangers perturbent les classes, font baisser le niveau scolaire, et que leurs enfants sont pénalisés.

« Je ne suis pas un éboueur »

Cas limite : sur trois cent sept élèves, le collège de la rue de la Fontaine-au-Roi, dans le onzième arrondissement, compte cent trente et un étrangers (de vingt-sept nationalités différentes). Et, dans ce chiffre, ne figurent naturellement ni les vingt enfants originaires des DOM-TOM ni les dizaines de naturalisés maghrébins de la « seconde génération ».

On s'attendrait à une poudrière. C'est un homme souriant, d'une désarmante sérénité, qui dirige cet établissement: M. André Desveaux n'en revient pas lui-même du bon climat qui y règne. *« Les murs sont délabrés, on n'y a pas donné un coup de pinceau depuis vingt ans, mais, ici, les élèves vous disent : « Bonjour, monsieur le directeur », les parents vous font une confiance totale, et les professeurs ne demandent pas à être mutés. »* Aucune tension raciale, aucun clan, à en croire M. Desveaux : *« Français ou étrangers, les élèves sont unis parce qu'ils connaissent généralement les mêmes difficultés sociales ou familiales. »*

Trop beau ? En tout cas, l'atout principal de cet établissement semble être sa petite taille. Ayant des effectifs limités, les professeurs sont très proches des élèves. Ici, pas d'option de grec ni de latin, mais des heures supplémentaires de français pour tous. Revers de la médaille : les élèves sont généralement plus âgés que la moyenne (ce qui complique les relations avec leurs camarades français) et trop peu nombreux à s'orienter vers le second cycle long après la classe de troisième.

Même problème de niveau au collège Romain-Rolland de Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), qui compte 55 % d'étrangers. Sur cent élèves, trente-neuf à peine atteignent la seconde. *« Ce n'est pas une affaire de Français ou de non-Français,* affirme la directrice, Mme Michèle Amiel. *Les difficultés sont d'origine sociale. »*

Pas toujours, cependant. On constate que des enfants maghrébins, très tenus par leur famille, sont premiers en classe dans le primaire. Leurs performances scolaires baissent sensiblement au collège, car, à cet âge, ils sont souvent livrés à eux-mêmes, et certains basculent dans la délinquance. En revanche, les filles maghrébines ou turques, qui ne sortent pas de la maison, ont de meilleurs résultats...

A Romain-Rolland, la cohabitation de vingt nationalités différentes *« se passe plutôt bien »*, même si le corps enseignant a *« quelques préoccupations »*. Le foyer socio-éducatif, notamment, n'est dirigé que par des élèves étrangers. Côté français, il y a eu des plaintes pour *« bousculades »*.

ÉLÈVES ÉTRANGERS DANS LES PREMIER ET SECOND DEGRÉS

1100 000 — 1000 000 — 900 000 — 700 000

1975-76 : 817 600 = 6,6 %
1980-81 : 963 200 = 7,9 %
1981-82 : 985 800 = 8,1 %
1982-83 : 1 025 300 = 8,4 %
1983-84 : 1 062 300 = 8,7 %

Les deux tiers des élèves étrangers sont dans le premier degré, où ils représentaient 10,4 % des effectifs scolaires en 1983-1984 (contre 6,7 % dans le second degré). Les Algériens arrivent en tête, suivis des Portugais puis des Marocains.

Les élèves étrangers sont relativement peu nombreux dans les écoles privées : près de 5 %, alors que le taux global en France est de 17 %. Cela peut être dû à une raison financière, mais s'explique aussi par des questions religieuses — on compte beaucoup d'Espagnols mais peu d'Algériens dans les écoles catholiques — et parce que les établissements privés sont moins présents dans les grands ensembles urbains.

Quelques précautions se révèlent indispensables. Il est prudent, par exemple, de ne pas mettre côte à côte des Turcs musulmans et des Turcs chaldéens. La directrice ne fera plus l'erreur de fixer comme punition à un élève maghrébin le nettoyage de la cour de récréation, pour ne plus s'entendre dire par un enfant au bord des larmes : *« Madame, mettez-moi une retenue chaque jour si vous voulez, mais je ne suis pas un éboueur. »* Soucieux de ne pas provoquer de châtiments trop sévères à la maison, les enseignants ont appris aussi à ne convoquer des parents maghrébins à l'école qu'en cas de vraie nécessité...

Les étrangers réussissent-ils moins bien à l'école que les Français ? Oui et non. Si l'on s'en tient aux chiffres bruts, l'écart est incontestable : les classes de rattrapage du premier degré (dites d'adaptation et de perfectionnement) comptent respectivement 22,2 % et 17,8 % d'élèves d'origine étrangère.

Mais, si l'on tient compte du lieu de naissance, ces chiffres varient considérablement : les étrangers nés en France n'ont pas de résultats très inférieurs à ceux des Français, alors que les étrangers nés hors de France sont loin derrière. L'âge d'entrée en sixième l'illustre de manière éclatante : 8,6 % des Français ont treize ans ou plus à ce stade de la scolarité — c'est-à-dire au moins deux ans de retard, — mais c'est le cas de 9,3 % des étrangers nés en France, et 34,5 % des étrangers nés dans un autre pays.

Si, dans l'ensemble, les enfants d'origine étrangère réussissent moins bien que les Français, il n'y a guère de différence à catégorie socioprofessionnelle égale. On s'aperçoit même que la proportion d'élèves arrivés en terminale est légèrement plus forte chez les étrangers nés en France que chez les Français de la même catégorie professionnelle. Ce résultat inattendu peut s'expliquer de deux manières. Soit les immigrés nés en France travaillent davantage parce qu'ils considèrent les études comme une sécurité et un moyen de promotion sociale. Soit les statistiques sont faussées par certains paramètres : les élèves étrangers seraient favorisés par une urbanisation plus forte que la moyenne, et leurs parents, classés comme OS, auraient parfois une formation plus élevée.

La politique du ministère de l'éducation nationale se fonde sur un principe simple : il ne faut pas marginaliser les enfants d'origine étrangère en les mettant dans des classes spéciales ; c'est toute l'école qui doit s'ouvrir à la diversité culturelle de la société.

« L'objectif est de former des enfants parfaitement intégrés en France et qui n'auraient pas honte de leur origine, explique M. Pierre-Yves Duwoye, conseiller technique auprès du ministre. *Il s'agit de donner à ces enfants des clefs pour vivre dans notre société. En leur évitant une rupture avec le milieu familial, on leur garantit un certain équilibre qui est un facteur de réussite scolaire. »*

La « pédagogie du couscous »

Cette politique a été introduite par étapes depuis le début des années 70. On a commencé par mettre l'accent sur l'apprentissage du français, en créant des classes d'initiation » (dans le premier degré) et des « classes d'adaptation » (dans le second degré). Puis on s'est soucié de la formation de certains maîtres appelés à s'occuper d'élèves étrangers. Enfin, a été mis en place un « enseignement des langues et cultures d'origine », soit dans le cadre des horaires normaux, soit sous forme d'activités scolaires différées.

Une nouvelle expression a vu le jour : la « pédagogie interculturelle ». Elle a été mise à toutes les sauces sans que l'on sache toujours ce qu'elle recouvre exactement. Dans beaucoup de classes, des activités « interculturelles » ont été introduites. On ne compte plus les mères maghrébines qui viennent préparer des pâtisseries à l'école... *« Le plus facile à faire, c'est le folklore, la pédagogie du couscous,* remarque Mme Michelle Huart, membre de la direction des écoles au ministère. *Pourquoi pas ? Mais il ne faut pas s'arrêter là. »*

La pédagogie interculturelle se heurte, en fait, à de nombreux obstacles. L'impréparation des maîtres n'est pas le moindre. Ce sont souvent de très jeunes instituteurs qui sont affectés à des quartiers « chauds » dont les plus anciens ne veulent pas. Mais c'est surtout l'absence d'un véritable consensus sur cette pédagogie interculturelle qui amène les enseignants à « marcher sur des œufs ». Accueillir un million d'élèves étrangers dans le système scolaire est, en effet, d'autant plus difficile que les Français sont très divisés sur l'immigration.

Un énorme problème ? Sans doute, mais aussi une chance, dit-on, au ministère de l'éducation nationale. D'une part, les étrangers sont susceptibles d'enrichir l'école, y compris dans les méthodes. *« On s'est aperçu notamment que la manière d'enseigner le français à des non-francophones pouvait être transposée, avec des aménagements, à l'enseignement du français à tous les élèves »*, affirme Mme Monique Huart. D'autre part, la présence d'un million d'étrangers est un excellent révélateur du système scolaire — de ses défauts comme de ses qualités. Les petits immigrés ne sont pas les seuls, par exemple, à se sentir étrangers à la langue française telle qu'elle est enseignée à l'école.

Enfin, la présence d'enfants « différents » dans les classes peut faire prendre conscience à ceux qui l'ignoraient que chaque élève, étranger ou français, a sa spécificité (sociale, familiale, psychologique, etc.), et qu'il est impossible de ne pas en tenir compte au nom d'une hypothétique égalité.

ROBERT SOLÉ.

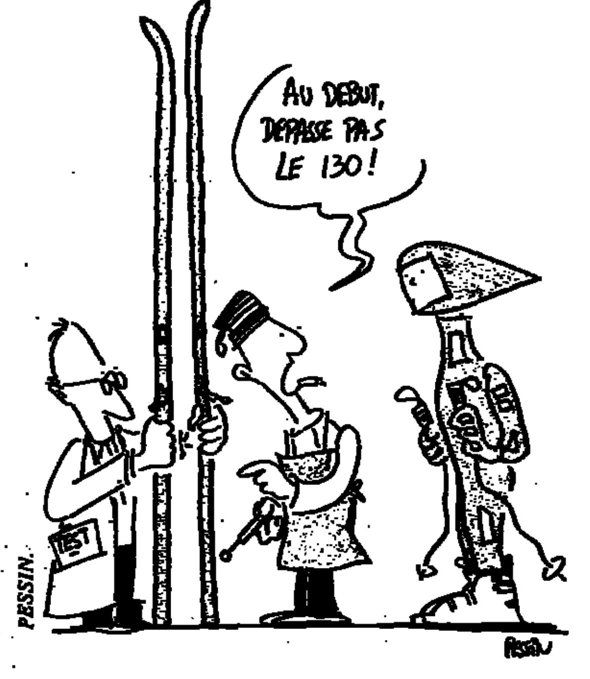
SKI DE COMPÉTITION

Les mécanos des planches

Farter des skis est un art. Que seraient les meilleurs coureurs du monde si les techniciens ne s'occupaient de préparer les « planches » avant les compétitions internationales ? On vient encore de le constater aux championnats du monde de ski alpin à Bormio (Italie).

De notre envoyé spécial

Bormio. — Sur la place du village, les officiels de la Fédération internationale de ski remettent les médailles aux lauréates du combiné dames.



Quatre heures de l'après-midi sonnent aux innombrables campaniles de Bormio. Loin de la fête, dans le sous-sol du chalet planté en bas des pistes, les « ski-men » de Rossignol s'affairent. *« Quand ça va mal, c'est toujours notre faute, mais nous on n'a pas de prime en cas de victoire. »* Un tablier de cordonnier autour des reins, Guy Joly-Pottuz est penché sur les skis d'Hélène Barbier, armé d'une sorte de pistolet qui injecte du plastique là où la glace a fait des trous dans la semelle.

Moniteur-guide diplômé, il pourrait emmener tranquillement des clients en balade aux alentours de Megève. Mais pour ne pas quitter l'ambiance de la compétition dans laquelle il baigne depuis l'enfance, il a laissé femme et enfants en Savoie pour suivre le « cirque blanc ». *« J'ai perdu un tiers de mon salaire pour faire ce métier de préparateur, mais c'est vraiment passionnant. »* Une passion d'artisan du temps jadis. Une passion presque surréaliste dans le monde hypersophistiqué de la haute compétition alpine.

Dans l'usine de Voiron, près de Grenoble, une cinquantaine d'ingénieurs ont mis en équation, dans le plus grand secret, des milliers de paramètres pour déterminer les matériaux et l'architecture des « planches » qui auront le meilleur « effet directionnel », c'est-à-dire la tenue de route la plus efficace.

Une trentaine de paires de skis ainsi définies sortent ensuite chaque jour des presses de l'usine. Elles sont aux skis du commerce ce que sont les voitures de rallye aux modèles de M. Tout-le-monde. L'usine envoie alors ces skis très particuliers subir des tests sous la direction du Chamoniard Gilles Claret-Tournier, sur une piste bardée d'appareils électroniques de contrôle au col des Saisies, près d'Albertville.

Puis les skis sont répartis entre les seize équipes nationales qui se fournissent chez le premier constructeur mondial, en fonction des contrats négociés par le Suédois Ian Larson, directeur du service compétitions. Avant d'être brandis sur les podiums par les champions, il faut encore que ces skis reçoivent les soins affectueux des techniciens.

Ce n'est pas un métier qu'on apprend dans une école. Les préparateurs, tous des autodidactes, alchimistes du fart, se recrutent par le bouche à oreille dans la vallée de Chamonix. *« Les techniciens français ont mauvaise réputation, mais, depuis le début de la saison, mes « coureuses » ont gagné quatre épreuves. »* Guy Joly-Pottuz se met devant son établi à 6 heures du matin. *« Il faut racler le fart passé la veille au soir. »*

Chaque technicien a ses skieurs — quatre au maximum — et chaque skieur a trois ou quatre paires de skis par spécialité. A 8 heures, il monte sur les pistes pour constater l'état de la neige. *« On ajuste alors l'affûtage des carres selon la dureté du terrain. »* Entre les deux manches du slalom, il remet du fart et retouche la semelle si le besoin s'en fait sentir. Et, quand la course est finie, il récupère le matériel et se retrouve devant son établi encombré de limes, de brosses, de fers à repasser et de blocs de paraffine pour préparer les prochaines courses. Il n'éteint pas la lumière avant 22 heures. *« On fait deux journées, une sur la piste, l'autre dans l'atelier. »*

Guy Joly-Pottuz se satisfait de vivre ainsi dans l'ombre des champions dont la carrière dépend de son jugement au petit matin. Un coup de lime de plus ou de moins peut faire la différence à l'arrivée entre deux coureurs de valeur équivalente.

« Il doit y avoir un climat de confiance absolue entre le skieur et son technicien. Le coureur doit être capable de reconnaître ses fautes pour qu'on ne change pas, sur de mauvaises bases, une préparation élaborée de longue date. Le technicien doit choisir les skis en fonction du style du coureur. Par exemple, Hélène Barbier skie plus souple et moins affûté que Perrine Pelen. »

Ils sont six autour de lui, Italiens, Américains et Suisses, à s'occuper avec la même ardeur et la même ambition des « planches » de quelques-uns des meilleurs glisseurs du monde à l'affût du titre. *« Quand nos coureurs s'élancent, on est toujours ému. C'est un peu de nous-mêmes qui court. »*

ALAIN GIRAUDO.

Société

AU TRIBUNAL DE PARIS

La double punition du médecin victime d'une escroquerie à la drogue

Pour une belle escroquerie, ce fut une belle escroquerie. Devant la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris, quelques-uns de ceux qui en furent les patients artisans ne cherchaient pas à dissimuler, vendredi 8 février, le plaisir qu'ils y prirent. Car MM. Henri Pech, René Laguillemie et Jean Banos ont bel et bien réussi à se faire verser par un médecin parisien, M. Jacques-Pierre Bailly, 2 800 000 francs, en lui faisant croire que, grâce à eux, il allait se retrouver possesseur de quarante sachets d'une drogue — *qui n'existait pas* — et qu'il allait pouvoir revendre le double à des Américains, non moins imaginaires. L'ennui, pour *le docteur Bailly, c'est que* le parquet a vu de sa part une tentative d'acquisition de drogue, si bien qu'en dépit de sa constitution de partie civile contre des escrocs, il se retrouvait *lui* aussi prévenu.

En fait, le docteur Bailly, parvenu à la soixantaine, apparaît comme un homme qui eut toujours le goût des affaires et des bonnes affaires. Les autres en eurent vent. M. Pech, qui est le doyen de la troupe et qui avait déjà fait ses preuves dans l'escroquerie depuis 1944, comme en témoigne son casier judiciaire, *avait un jour confié aux* autres sa recette : *« Une escroquerie,* disait-il sentencieusement, *suppose d'abord d'avoir pour victime quelqu'un de très cupide, qui a déjà de l'argent, mais veut en avoir encore plus, sans être regardant sur les moyens d'y parvenir. »*

M. Jacques-Pierre Bailly présentait les conditions requises. D'abord, il venait de vendre, pour 3,5 millions de francs, un appartement avenue Marceau ; ensuite il rêvait de placer cette somme en de bons et solides investissements. Il se voyait volontiers, sur ses vieux jours, gérant à Mayotte de quelques sociétés hôtelières. Qu'à cela ne tienne, lui dit M. Laguillemie. *« Je vais vous présenter un homme qui, lui aussi, veut justement investir à Mayotte. »*

Une vie imaginaire

Ainsi se trouva-t-il en présence de M. Pech qui, pour la circonstance, répondait au nom plus flatteur de Armand Valenbois. *« C'est un vieux toqué,* avait dit Laguillemie, *mais très riche, avec une maîtresse qui lui coûte les yeux de la tête. »* Le docteur vit même cette maîtresse. *En réalité,* c'était tout simplement la fille de M. Pech qui tenait le rôle. Le docteur Bailly fut aux cent coups. Le voilà qui, comme le voulait le plan prévu, s'émeut, se fait le conseiller du vieux monsieur, lui explique qu'il ne doit pas se laisser plumer comme ça par une brunette d'opérette.

Dès lors, lui et les autres ne se quittent plus, se rencontrent à déjeuner dans tous les bons restaurants du seizième arrondissement, font « ami-ami », se tutoient à qui mieux mieux et échafaudent de jour en jour des plans où il est question de sociétés et de parts sociales fructueuses à se répartir.

Des semaines passent. Un jour, à l'heure de l'armagnac, Pech-Valenbois, en veine de confidences, se met à raconter sa vie au bon docteur, une vie imaginaire évidemment. Il avait un frère en Thaïlande qui venait de mourir. Sa belle-sœur, veuve, venait de lui écrire que *des cantines étaient en route* vers la France, contenant des objets que le cher défunt destinait à son frère survivant. Au déjeuner suivant, le contenu des cantines se précisait : des ivoires, des jades, des pierres précieuses, des diamants.

M. Bailly est alléché, mais *aussi intrigué.* Comment ces objets ont-ils pu entrer en France sans difficulté ? On le rassure : la belle-sœur avait des relations dans la douane. Soit. En fait, le docteur Bailly ne verra jamais les cantines, ni leur contenu. Mais, quelques jours plus tard, les autres lui apprennent qu'il *ne s'agit plus d'objets d'art,* mais de sachets d'une certaine poudre. De la poudre, mais encore ? Le docteur est curieux. *On va satisfaire sa curiosité.* L'un des escrocs jouera même à l'expert. Il vient à un rendez-vous *fixé* chez M. Banos. Là, on se retrouve dans la salle de bains. Le prétendu expert fait le dégoûté : *« Je ne m'occupe plus de cette saloperie de drogue, mais je veux bien encore vous rendre service. »* Dans la salle de bains, il rend sa sentence : *« Belle marchandise,* proclame-t-il doctement ; *c'est un vrai pactole. »*

Pech-Valenbois, lui, se retire, affectant de ne pas vouloir se mêler à une opération aussi suspecte. Il jette même, *pour* montrer son dégoût, un sachet, qui en réalité ne contient rien d'autre que du bicarbonate de soude, dans les WC et tire la chasse. *« Malheureux,* se serait exclamé le docteur Bailly, *tu viens de perdre 5 millions ! » « Pas du tout,* dit aujourd'hui le docteur. *Ils cherchent tous à me perdre. Moi, je m'intéressais seulement aux objets d'art dont on m'avait parlé. »*

En tout cas, le 23 mars 1983 — on le chambrait depuis le mois de janvier — il ira retirer à sa banque 2 800 000 F en espèces. les laissera dans un sac, tandis que les autres, dans un autre sac, mettront la prétendue drogue. Les deux sacs se retrouvent dans le coffre d'une voiture et on s'en va fêter au champagne cette *heureuse conclusion. A la* sortie de cette fiesta, catastrophe : la voiture a été volée. Adieu sacs, billets et sachets. *Mais cela aussi fait partie du* scénario. C'est un complice des escrocs qui a simulé ce vol dans le seul but de soutirer au docteur Bailly encore *quelque* monnaie, au motif que les Américains fantômes, qui attendaient la drogue, venus à Paris spécialement dans des Jets personnels, demandaient à être indemnisés, faute de quoi ils se montreraient très méchants.

Ainsi fut « plumé » le docteur Bailly. Ainsi, de surcroît, devait-il se retrouver inculpé et détenu. A l'audience, il n'a pas convaincu de sa bonne foi et son défenseur, Me Jacques Chanson, n'a pas davantage pu faire admettre la thèse du délit impossible puisque, disait-il, de drogue il n'y en eut jamais que dans les imaginations.

Il a été condamné à trois ans de prison et un million de francs d'amende. En comparaison, les escrocs, eux, qui pourtant ont confessé qu'ils tirèrent de l'opération au moins 400 000 francs chacun, ont connu un sort moins rigoureux : trois ans au vieux M. Pech, avec une amende de 400 000 francs ; trois ans aussi, mais dont deux avec sursis, pour MM. Banos et Laguillemie.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Six détenus s'évadent de la maison d'arrêt de Montauban

Six détenus de la maison d'arrêt de Montauban (Tarn-et-Garonne) se sont enfuis, pendant la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 février *(nos dernières éditions)*. Deux d'entre eux, Christian Pujol, trente-cinq ans, inculpé de meurtre et de proxénétisme, et Abdelkader Amar, trente-deux ans, inculpé d'association de malfaiteurs et de vol à main armée, passent pour particulièrement dangereux. Les circonstances de cette évasion groupée restent à définir. Selon notre correspondant à Montauban, le nombre de gardiens présents cette nuit-là était insuffisant : ils n'étaient que deux, semble-t-il, pour surveiller cent-vingt détenus.

LE VOYAGE DU PAPE EN AMÉRIQUE LATINE

La voie étroite de Jean-Paul II

De notre correspondant

Cité du Vatican. — *« La mission évangélique est avant tout d'ordre spirituel, mais l'Eglise ne doit pas pour autant oublier l'homme concret. »* Cette affirmation de Jean-Paul II face à la foule de Villa-El-Salvador, le plus grand bidonville de Lima, résume le message qu'il s'est efforcé d'adresser au continent latino-américain, à l'occasion de son dernier voyage dans cette partie du monde.

En raison d'injustices sociales criantes et d'une pauvreté que Jean-Paul II a qualifiées d'*« insupportables »*, l'Eglise latino-américaine est impliquée dans l'action sociale et elle est conduite à être une *« Eglise des droits de l'homme »*, si elle veut être fidèle à son *« option préférentielle en faveur des pauvres »*.

L'Amérique latine, où vivent trois cents millions de catholiques, est une région test pour l'Eglise. Non seulement l'homme, comme l'a défini Jean-Paul II, est l'une des figures de l'*« homme souffrant »*, mais les populations affrontent des problèmes et des transformations sociales qui interpellent l'Eglise.

« Ce qui m'a frappé, déclarait peu avant son retour à Rome Jean-Paul II aux journalistes qui l'avaient accompagné, *c'est l'énergie, la force, l'absence de passivité des populations auxquelles j'ai rendu visite. Mais il faut leur donner une orientation. »* Cette orientation, quelle est-elle ?

Une nouvelle évangélisation

Dans la plupart des quarante-cinq discours qu'il a prononcés, Jean-Paul II a, sans relâche, appelé ce qu'il nomme une *« nouvelle évangélisation »*. Il a, certes, mis en garde avec fermeté contre les risques de déviation doctrinale et les « contaminations marxistes » que représente à ses yeux la théologie de la libération. Mais il s'est efforcé aussi — et c'est là l'aspect le plus positif de son voyage — de mettre l'accent sur l'action de promotion sociale que doit mener l'Eglise aux côtés des plus défavorisés.

Il s'agit d'éviter le « spiritualisme désincarné », comme la *« tentation de séculariser la vie religieuse »*, a déclaré Jean-Paul II à Lima. Tout l'effort du pape au cours de ce voyage a consisté à harmoniser, à recentrer l'action de l'Eglise. Si celle-ci est entraînée dans un engagement social qui risque de dévier d'un point de vue doctrinal, elle peut aussi s'enfermer dans un prudent neutralisme, le *« spiritualisme désincarné »* prôné par le vigoureux courant traditionaliste.

Jean-Paul II a, à plusieurs reprises, réclamé une libération totale de l'homme : c'est-à-dire non seulement de l'homme engagé dans l'histoire, mais aussi de l'homme créé à l'image de Dieu. La première libération constitue, certes, un élément de l'*« immense dignité de l'homme »*, mais il convient d'éviter de réduire celle-ci à cette seule dimension temporelle : *« Le Christ veut la dignité de l'homme et de tout en l'homme »* (discours aux évêques du Venezuela).

La pauvreté n'est donc pas seulement matérielle : elle ne relève pas de *« catégories socio-politiques abstraites »*. Elle est *« non exclusive »*. Choisir d'être du côté du pauvre ne signifie donc pas rejeter les riches, n'implique pas la *« lutte des classes »* (discours à Piura, au Pérou).

La *« nouvelle évangélisation »* que prêche Jean-Paul II a plusieurs facettes. *Il a d'abord insisté sur la* responsabilité de chacun, exhortant les prêtres à ne pas renoncer à leur identité et à leur mission évangélique, et appelant les laïcs à commencer par les gouvernants et les possédants, à promouvoir la justice sociale.

Jean-Paul II n'a pas prêché que la *« foi libératrice »*. Toutes proportions gardées, étant donnée la diversité des situations, l'Église latino-américaine, comme celle de Pologne, des Philippines ou de Corée du Sud, transmet un message de droit et de justice qui dépasse la communauté des fidèles. Ces Églises sont *de facto* une « force sociale ».

« L'Église, a déclaré Jean-Paul II, *a choisi la voie des réformes sociales efficaces qui relèvent de son enseignement social, car toute situation injuste doit être dénoncée et corrigée »* (discours aux habitants de la Villa El Salvador). Pour remplir cette mission, en soulignant à la fois les déviations trop « conservatrices » et trop « progressistes », Jean-Paul II a cherché avant tout à réunifier l'Église, en particulier au Pérou, sur une ligne « moyenne », qui associe le message évangélique et l'action sociale.

Ne pas rester immobile

Certes, le chemin qu'il préconise peut paraître étroit : d'un côté, le Vatican condamne la théologie de la libération, lorsqu'il croit y discerner les influences du marxisme, et il suspent *a divinis* les prêtres qui sont membres du gouvernement du Nicaragua ; mais, de l'autre, il appelle l'Eglise à avoir une action en faveur des pauvres.

Pour le pape, cette voie n'est pas *seulement un compromis de nature* doctrinale, explique-t-on dans son entourage ; seule une Eglise unie peut être une force capable de faire entendre son message. Sa désunion l'affaiblit et la dessert. Rappelant, en particulier, dans son discours au clergé du Pérou, la fonction des évêques, qui sont détenteurs de la vérité et du dogme, le pape a, certes, condamné les tentatives d'interprétation des textes qui ont cours, par exemple, dans certaines communautés de base et conduisent parfois à une coupure avec la hiérarchie. Mais il a aussi exhorté cette hiérarchie à ne pas rester immobile. Au Venezuela, par exemple, il a appelé les évêques, traditionnellement conservateurs, à ne pas se préoccuper seulement d'entretenir de bonnes relations avec le gouvernement.

Jean-Paul II a aussi dénoncé l'exploitation et la marginalisation des Indiens, le vol de leurs terres. Il a réclamé la poursuite de la réforme agraire (en Equateur notamment), et il a critiqué les déséquilibres provoqués par une industrialisation sauvage lorsqu'il a visité les bidonvilles de Guayaquil (Equateur) et de Lima. A Ayacucho (Pérou), ville meurtrie par le terrorisme du Sentier lumineux, Jean-Paul II a affirmé que la violence est, certes, suscitée par des idéologies qui proclament *« la haine comme moteur de l'histoire »*, mais ceux qui réduisent l'homme *« à une dimension économique contraire à sa dignité »* en sont également responsables.

Un certain nombre de prêtres que nous avons rencontrés dans les trois principaux pays auxquels le pape a rendu visite ont jugé de manière positive ses propos, même s'ils comportaient à leurs yeux des concessions au pouvoir en place et des lacunes, sans parler d'incidents regrettables : à Lima, le discours d'accueil des jeunes adressé au pape a été remplacé au dernier moment par un autre texte beaucoup plus conservateur.

Les messages de Jean-Paul II ont cependant une portée limitée. En raison d'abord des réalités : la misère, l'exploitation, atteignant, au Pérou en particulier, une ampleur dramatique. La générosité des propos du pape ne suffit pas à modifier les rapports de force. Seconde limite : Jean-Paul II condamne toute interprétation *« socio-politique »* des situations par le clergé. Sans doute le pape s'est-il abstenu dans ses discours, en particulier au Pérou, d'une référence à ce marxisme quelque peu caricatural décrit dans un document de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur la théologie de la libération.

Il reste que pour pouvoir agir efficacement et appliquer pleinement la doctrine sociale de l'Eglise telle que la recommande Jean-Paul II, il convient aussi d'analyser les causes de la pauvreté et de l'exploitation. *« Appliquer l'Evangile sur Terre ? Nous sommes évidemment disponibles : la religion peut être une fête, comme le montre la venue du pape. Encore faut-il rester avec le peuple, savoir ce qu'il attend »*, disait un prêtre d'Iquitos, au cœur de la forêt amazonienne.

PHILIPPE PONS.

UN ESSAI THÉRAPEUTIQUE ENCOURAGEANT POUR BLOQUER LE SIDA

Le virus responsable du SIDA a pu être bloqué dans son développement par une substance, nommé pour l'instant HPA 23. Une équipe française publiera prochainement les premiers résultats de son enquête.

Il ne s'agit certes que de quatre malades chez lesquels la présence du virus avait été détectée. Mais la nature même du HPA 23 incite à la continuation de ces essais thérapeutiques. Cette substance est un ion métallique condensé connu depuis 1972 à l'Institut Pasteur où il fut découvert et synthétisé, et qui a pour effet de bloquer un enzyme, la transcriptase inverse, sans laquelle les rétro-virus — comme le LAV impliqué dans le SIDA — ne peuvent pas se reproduire.

Présentés par une équipe comportant les docteurs D. Dormont, B. Spire, L. Montagnier, F. Barré-Sinoussi et J.-C. Chermann (Institut Pasteur), W. Rozenbaum et M. Gentilini (la Pitié-Salpêtrière) *et E. Vilmer et C. Griscelli* (Necker), les bilans cliniques de ce produit sont encourageants et quinze autres malades feront l'objet d'essais de même ordre. Mais il n'est pas encore acquis que l'ensemble des virus infectant l'organisme aient été atteints, ni que les troubles immunologiques caractérisant la maladie soient complètement freinés.

Un satellite politique

(Suite de la première page.)

Or le tarif d'utilisation de ses circuits ne sera pas plus élevé que celui pratiqué actuellement par l'organistaion internationale de télécommunications spatiales Intelsat auquel les États arabes ont libre accès. En outre, la plupart d'entre eux ont recours aux câbles sous-marins, qui répondent largement à leurs besoins. Arabsat ne constituera donc qu'un véhicule d'appoint dont l'utilité n'est pas évidente, d'autant que le trafic téléphonique ou de télex entre les pays « frères » est insignifiant. Il représentent moins de 10 % du volume de leurs télécommunications avec les pays étangers. Et encore la majeure partie de leurs échanges s'effectue avec l'Egypte qui refusera d'utiliser Arabsat aussi longtemps qu'elle ne sera *pas réintégrée au sein de la Ligue* arabe.

Rassembler les « pays frères »

Confrontés à ces réalités, les ministres arabes qui assistaient au lancement d'Ariane-3 ne nient pas en privé que l'utilité économique d'Arabsat est limitée, du moins à terme. Mais ils font valoir l'intérêt politique de l'entreprise, la première d'envergure menéee collectivement à son terme depuis la fondation de la Ligue, il y a quarante ans. Ils soutiennent que les huit mille circuits de téléphone et les quatre canaux de télévision, dont un « communautaire », que comporte le satellite auront comme effet, tôt ou tard, de rapprocher les pays « frères » et de les inciter à développer leur coopération dans tous les domaines, en particulier économique et commercial.

Réalistes, les utilisateurs du nouveau satellite éviteront d'aborder les questions politiques dans les programmes télévisés « communautaires ». L'Organisation de la Ligue arabe chargée de l'éducation, de la culture et des sciences (ALESCO) a déjà mis en chantier plusieurs films didactiques consacrés notamment à l'alphabétisation et à la formation professionnelle, ainsi qu'à d'autres thèmes touchant à l'histoire, à la musique, aux beaux-arts, qui viendront s'ajouter aux spectacles de divertissement.

Tout indique dès lors qu'Arabsat répond essentiellement à deux préoccupations politiques : favoriser le rassemblement des pays « frères », d'une part, et renforcer d'autre part, leur coopération avec l'Europe, en particulier avec la France.

ERIC ROULEAU.

Carnet

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jean CREYSSEL,
née Suzanne Chapuis,

survenu le 7 février 1985, dans sa quatre-vingt-dixième année.

De la part de
Mme Roger Creyssel,
M. et Mme Paul Drevet,
M. et Mme Pierre Creyssel,
leurs enfants et petits-enfants.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 11 février, à 9 h 30, en la basilique Saint-Martin d'Ainay, 4 bis, rue Jarente, à Lyon-2e.

— Son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Camille DEMANGEAT,
scénographe,
chevalier de la Légion d'honneur
et de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 7 février 1985, dans sa quatre-vingtième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 12 février, à 8 h 30, en l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Paris-10e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Georges Maignon,
M. et Mme André Laure,
M. Jean-Pierre Laure,
ses enfants,

M. et Mme François Maignon,
M. et Mme Patrick Chabrier,
M. et Mme Pierre-Edouard Frèrejean de Chavagneux,
Hélène, Christian, Marie-Pierre et Stéphane,
Laure,
ses petits-enfants,

Georges et Luc Maignon,
Stéphanie, Claire et Ghislain Chabrier,
Aymeric, Adrien et Alexis Frèrejean de Chavagneux,
ses arrière-petits-enfants,

Mme Maria Iraza,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre LAURE,
inspecteur général honoraire des finances,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
officier du Mérite maritime,

survenu le 8 février 1985, dans sa quatre-vingt-douzième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 11 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à Paris-16e.

12, rue Beffroy,
92200 Neuilly.
52, rue de Garches,
92420 Vaucresson.
129, boulevard du Général-Koenig,
92200 Neuilly.

— Mme André Valette,
sa belle-fille,
M. et Mme Georges Souques,
ses beaux-enfants,
M. et Mme Marc Valette
et leurs enfants,
Le docteur et Mme François Job
et leurs enfants,
M. Michel Souques,
Mlle Isabelle Souques,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont le regret de faire part du décès de

Mme Roger VALETTE,
née Lucie Fougeas,

rappelée à Dieu, dans sa quatre-vingt-cinquième année, à Montgeron *(Essonne), le 6 février 1985.*

Les obsèques auront lieu le mercredi 13 février, à 14 h 30, en la cathédrale de Tulle (Corrèze).

Ceux qui l'ont connue, aimée et appréciée pourront s'unir d'intention ou participer à une messe pour le repos de son âme, qui sera célébrée le lundi 11 février, à 17 heures, en la chapelle Notre-Dame du Lys, 7, rue Blomet, à Paris-15e, sa paroisse.

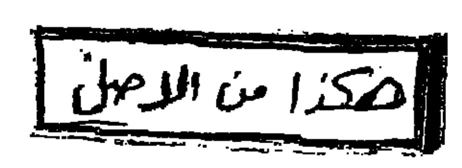
Cet avis tient lieu de faire-part.

Messes anniversaires

— Pour l'anniversaire de la mort de

Mme Louis FRIDERICH,

une messe est célébrée, le 10 février 1985, en l'église de Cély-en-Bière (77).



arnet

Culture

LE FESTIVAL DE ROTTERDAM

Une chance pour le cinéma indépendant

Le Festival de Cannes, l'an dernier, a consacré deux films particulièrement importants pour l'avenir d'un cinéma qui ne s'inscrit pas dans les canaux traditionnels : *Paris Texas*, de Wim Wenders, palme d'or, et *Stranger Than Paradise*, de Jim Jarmusch, caméra d'or (distinction officielle réservée à une première œuvre). Dans sa conception, dans son exécution, par son budget, *Paris Texas* relève des normes européennes. Il est presque entièrement en anglais, il a été tourné au Texax, mais il n'a plus rien à voir avec le schéma hollywoodien classique. *Stranger Than Paradise* représente idéalement le style et l'esprit de la côte est des Etats-Unis. Ses protagonistes sont des marginaux, des gens ordinaires marginaux.

Deux hirondelles ne suffisent pas à faire le printemps. Cette double récompense, sanctionnée par un réel succès public, n'assure en rien des débouchés plus faciles pour les épigones de Wenders et Jarmusch. C'est le rôle du Festival de Rotterdam, selon son directeur Hubert Bals, de prendre le relais des grands festivals, non seulement pour montrer de tels films au cours de la manifestation, mais aussi pour permettre à leurs auteurs, producteurs et distributeurs, de se rencontrer, de présenter leur travail achevé, voire d'ébaucher des projets de coproduction ou de les mener à terme s'ils sont déjà avancés.

« Mon rêve, nous dit Hubert Bals, *est de réunir les gens qui partagent ces objectifs, d'établir entre eux une coordination permanente et d'échapper au ghetto des petites salles. Bref, de les aider concrètement. La ville de Rotterdam rêve d'un grand Festival. Nous voudrions rester un grand festival des petits films. »*

Le marché se tient au deuxième étage du Hilton local, dans un décor et un climat qui sont l'antithèse absolue de ce que le terme de marché implique d'ordinaire. Familier, depuis vingt-cinq ans qu'il travaille à sa diffusion, de ce genre de cinéma, Hubert Bals connaît personnellement tout le petit monde, très actif, très professionnel, souvent porté par l'enthousiasme, qui, tant à New-York, qu'à Paris, Londres, Berlin, Stockholm, voire Lisbonne, s'intéresse aux indépendants. Parallèlement à cette exposition artistico-commerciale, Hubert Bals espère créer, dans un avenir très proche, un marché similaire à New-York. Le site est déjà choisi, les conditions d'organisation définies. Le but : faire connaître, en Amérique, le travail accompli en Europe, rassembler les meilleures œuvres, les meilleurs auteurs.

Warrington Hudlin, cinéaste noir découvert à Nantes il y a cinq ans, au moment de la naissance du Festival des trois continents, préside, aujourd'hui, à la Black Filmmaker Foundation (Fondation du cinéaste noir). Dans une brochure distribuée à Rotterdam, Warrington Hudlin explique que les cinéastes noirs américains peuvent de moins en moins compter sur l'aide de l'État pour poursuivre leur travail. La diffusion internationale, l'aide de l'Europe, en particulier, sont désormais capitales.

Le cas du cinéma noir américain prend d'autant plus de relief que cet appel nous parvient de la patrie du cinéma hollywodien, qui occupe presque tous les écrans du monde. Mais le contexte n'est pas moins dramatique pour d'autres cinématographies, et d'abord l'anglaise, dont nous avons déjà longuement parlé au moment de Cannes. Mamoun Hassan, l'ancien directeur de la National Film Development Corporation, présent à Rotterdam, rappelait qu'un film anglais aujourd'hui, avec la crise qui sévit de l'autre côté de la Manche et la chute brutale de fréquentation, ne peut s'amortir à 75 % que sur le marché américain, à moins d'une intervention des pouvoirs publics.

Or le gouvernement conservateur agit en sens exactement contraire, supprime la loi d'aide et prétend ne s'appuyer, selon une vieille philosophie conservatrice, que sur les forces du marché. La liberté du marché est un leurre, rappelle Mamoun Hassan.

Rendez-vous dans un an pour savoir si Hubert Bals ne fait que rêver ou si, au contraire, d'autres films auront droit de cité sur nos écrans.

LOUIS MARCORELLES.

CHANSONS DE DRAME ET DE CHARME

Michel Sardou imperturbable

Un vaste public fredonne depuis quinze ans les chansons de Michel Sardou. Elles ne sont pas seulement directes et efficaces, elles racontent une histoire, elles évoquent les gens ordinaires, avec leur propre singularité, leur propre complexité, leurs élans inachevés.

Les mots de Sardou sont empruntés à la rue, s'articulent constamment autour du « je », épousent la sensibilité d'un auditoire sur des thèmes quotidiens (les villes de solitude, les bals, le service militaire, l'accident), sur des personnages (une vieille femme dans ses gestes de tous les jours, la mère, l'enfant, les vieux mariés), sur des sentiments (l'amour, bien sûr, mais aussi la fuite du temps, les rêves d'adolescent et le Far-West disparu).

Les mélodies, de facture traditionnelle, sont faciles à retenir, orchestrées en forme de coup de poing ou de bouffées de chaleur, avec le sens de la dramatisation, le souci de mettre, comme on dit, le « paquet » : autrefois avec force violons et cuivres, aujourd'hui avec une légion de synthétiseurs. La voix pleine, nette, claque au-dessus des sons, jouant avec la violence et la tendresse, les déchirures et l'ironie.

Les succès de Michel Sardou sont innombrables et, jusqu'à une date récente, ponctuaient une année : *les Ricains, les Bals populaires, Et mourir de plaisir, J'habite en France, Maladie d'amour, le France, Je vous ai bien eu, le Temps des colonies, En chantant, la Java de Broadway, les Lacs du Connemara, Vladimir Ilitch.*

Dernier représentant d'une famille qui a vécu depuis un siècle et demi dans le spectacle, dans les revues ou le tour de chant (la grand-mère jouait les opérettes avec Raimu et Maurice Chevalier, le père était un des acteurs fétiches de Marcel Pagnol), le chanteur a hérité de ses parents le fameux instinct de ceux qui sentent spontanément le grand public. Il synchronise ses propres vibrations avec celles du spectateur, devance ses réactions, quitte à se contredire d'une chanson à l'autre, à changer de masque et, incidemment, à brouiller ainsi les cartes. Sans pourtant truquer ni tricher.

A l'approche de la quarantaine, Michel Sardou a gommé un goût prononcé de la bravade, vieil héritage d'une adolescence pas toujours sage et individualisme cultivé avec soin. S'inspirant de l'actualité, la provocation a longtemps été pratiquée avec une énorme vitalité et une sensibilité d'anarchiste foncièrement de droite. Sardou a ainsi osé ce que personne d'autre n'aurait osé faire, par exemple chanter *les Ricains* à l'époque de la guerre du Vietnam et au moment où le général de Gaulle liquidait les bases américaines. D'autres chansons ont carrément gêné tout le monde *(le France)*. Certaines, poussées à l'excès, ont débordé un peu trop un certain jeu et ont suscité des réactions démesurées, comme la création, au milieu des années 60, de comités anti-Sardou.

Le souvenir de cette époque conduit aujourd'hui certains à annexer des chansons récentes *(les Deux Ecoles)* où le chanteur n'entre pas vraiment dans la querelle. Ou à vouloir décrypter des rengaines sans sous-entendu ni ambiguïté *(la Débandade)*.

Imperturbable, Michel Sardou poursuit tranquillement, presque discrètement, une aventure de chanteur populaire en publiant chaque année un album et en se présentant tous les deux ans au Palais des congrès.

A contre-courant de la mode actuelle qui veut qu'un tour de chant soit illustré par l'image et des séquences de comédies musicales, Sardou se produit sans fioritures. Avec trois synthétiseurs, trois guitares, une batterie, une percussion. Avec des chansons confectionnées par des artisans chevronnés : Jacques Revaux, Jean-Pierre Bourtayre, Pierre Delanoë.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Palais des congrès, 21 heures.

MARIEF GUITTIER JOUE « MAX GERICKE »

Travail de femme

Une chambre austère en désordre s'ouvre sur un escalier. En descend un bonhomme disgracié. Un Poil de carotte sans âge, prognathe qui dévide d'une voix aigre le roman de son existence dramatique et dérisoire. Ce personnage au bord du cauchemar est pourtant réel de façon terrible, comme une créature de Franken- stein, effrayant et ridicule, fabriqué de bric et de broc, à qui manque l'essentiel, la conscience du moi.

Marief Guittier, méconnaissable, plus attachante, plus impressionnante que jamais, joue au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis dans la Petite Salle, *Max Gericke*, pièce de Manfred Karge adaptée par Michel Bataillon, mise en scène par Michel Raskine.

Max Gericke est le nom d'un grutier, quelqu'un qui manipule les grues sur les chantiers. Il vivait en Allemagne dans les années 30, années dures pour les femmes, qui n'avaient pas beaucoup de droits civiques. La pièce est tirée d'un fait divers qui a également inspiré Brecht : c'est l'aventure d'une veuve qui a pris l'identité de son mari et son gagne-pain. Voilà pourquoi le rôle de Max Gericke est écrit pour une actrice.

Lore Brunel l'a joué en allemand l'an dernier au Petit Odéon. C'est d'ailleurs en voyant une photo d'elle, clown pitoyable, que Marief Guittier a reçu le choc. Elle ne craint pas les déplacements radicaux de personnages. Elle appartient à La Salamandre, depuis les débuts de la troupe au Havre : elle a pu être Agrippine dans *Britannicus*, Natacha la gamine malade des *Bas-Fonds*, une harpie irrésistible dans *le Saperleau*, une reine triviale dans *Cacodémon*...

Marief Guittier a le sens du concret, cette faculté de saisir la vérité matérielle des choses les plus vagues, les plus fuyantes, ce don qui lui permet de laisser aller ses passions sans se laisser aveugler. Elle est comédienne comme d'autres sont grands, cela fait partie d'elle. Comédienne intrépide et traqueuse : *« Quand j'aborde un rôle, j'ai peur. C'est le trou noir, je ne sais plus rien. Je me sers de mon métier. Cela ne me plaît pas, et le vide commence à se peupler. On peut construire l'écorce, c'est-à-dire l'apparence, et la faire vivre. On ne fait pas de sociologie, mais on a besoin de modèle. Les grandes dents de Max Gericke, par exemple, c'est un type que j'ai vu un jour sur le quai. On ne fait pas de psychologie non plus. Les contraintes du temps (on a répété en quatre semaines) m'ont évité de chercher de ce côté-là. »*

« La mise en scène allemande de Max Gericke, rappelle Marief Guittier, *appuyait sur le côté sordide déglingué. En Belgique, où la pièce a été montée, ils ont donné au contraire un côté « clean » qui rend le personnage pathétique. »*

Ce personnage, elle le voit comme un lâche, *« pour tout dire, un planqué »*. *« Je le vois comme une femme hystérique. Pas une agitée, mais quelqu'un qui a besoin d'un public pour se raconter, pour courir après son image qu'il a perdue. Elle parle trop, elle ment, elle affabule. A aucun moment elle ne se prend pour un homme. Elle singe les comportements masculins et, après toutes ces années de singeries, elle ne sait plus qui elle est. En tant que femme, en tant qu'homme, elle est irrecevable.*

» Le travail a été dur pendant les répétitions. Quand je me voyais devant la glace, je me sentais bizarre. Maintenant, j'en sors vite, mais pas indemne. Ça laisse des traces. Sans doute je peux régler mes comptes avec mes ambiguïtés, mes problèmes d'identité personnels. A travers la manière dont l'auteur règle ses problèmes d'Allemand venu de l'Est, moi, comédienne française, je me retrouve. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

★ Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis, 20 h 30.

Le prix de danse pour un Américain de seize ans

Quatre-vingt-sept danseurs représentant quinze pays participaient au Prix de Lausanne qui, exceptionnellement, vient de se dérouler à la Brooklyn Academy de New-York. Après les éliminatoires les 19 et 20 janvier, quinze demi-finalistes européens se sont envolés pour les Etats-Unis avec le jury et une centaine de supporters.

En treize ans d'existence, le Prix de Lausanne a su se démarquer des autres concours de danse. Réservé à des candidats de quinze à dix-huit ans, il refuse le spectaculaire, le cirque, et s'en tient résolument à sa vocation d'aide aux jeunes danseurs, à qui il propose des bourses dans les grandes écoles. Il a favorisé de nombreux talents, par exemple Stéphane Prince et Frédéric Olivieri, aujourd'hui à l'Opéra de Paris.

Philippe Braunschweig, industriel à la Chaux-de-Fonds, président et fondateur de la manifestation, y consacre toute son activité extra-professionnelle. D'où lui est venu ce goût exclusif de la danse ? Peut-être de son père, un anticonformiste qui, dans les années 30, a vécu plusieurs mois à Marseille comme danseur de tango en attendant un bateau pour l'Amérique...

Étudiant, Philippe Braunschweig décide de pratiquer la danse comme il ferait du sport ; il travaille avec Mme Sedova, puis chez Boris Kniaseff à Genève ; il découvre la condition précaire des danseurs, s'indigne contre les mauvais professeurs *« qui esquintent les gosses »*, et décide, sur une suggestion de Maurice Béjart, d'aider les jeunes à acquérir une bonne formation. La Royal Ballet School de Londres, Mudra, le centre chorégraphique de Cannes, sont les premiers à accepter les lauréats ; l'Opéra de Paris suit ; d'autres encore ; les sponsors se manifestent. En 1980, un film de Maximilien Roussin, *la Course à la gloire*, consacre le Prix de Lauzanne.

Décidé à relancer la compétition sur le plan international, M. Braunschweig intéresse à son projet M. Harry Lichtenstein, président de la Brooklyn Academy. Celui-ci accepte d'accueillir le Prix de Lauzanne en ouverture de son Festival de danse *New Traditions* et de participer pour moitié au financement. Coût : 90000 dollars; un risque à prendre, mais certainement une bonne opération publicitaire pour la BAM. La presse new-yorkaise a largement fait écho aux épreuves réunissant les candidats européens, américains et asiatiques et surtout à la finale où un Américain de seize ans, Edouard Stierle – d'une vitalité irrésistible – a rafflé la Médaille d'or et le Prix spécial de la Fondation Astral.

Aucun Français n'est resté en course pour la finale, mais on reparlera sûrement de Sue Jing Kang, délicate Sud-Coréenne entraînée à Monte-Carlo et du Suisse Xavier Feria, précis et musical, élève chez Neumeier. Et de plus en plus dans les concours, il faudra compter avec les Chinois, qui commencent à menacer l'hégémonie japonaise.

MARCELLE MICHEL.

PALMARÈS

Médaille d'or : E. Stierle (USA)

Bourses d'études : S. Eckoff (RFA), G. Vinckier (Belgique), S. J. Kang (Corée-du-Sud), B. Huys (Belgique).

Prix du haut niveau professionnel : X. Feria (Suisse), A. Van de Vyer (Belgique), E. Motta (Mexique).

Prix Johnson : L. Ying (Chine), Ph. Neal (USA), X. Gang (Chine).

M. JEAN-ÉTIENNE COHEN-SÉAT NOUVEAU DIRIGEANT DES ÉDITIONS CALMANN-LÉVY

« Il ira loin... »

M. Jean-Etienne Cohen-Séat, créateur des éditions Mazarine, ancien directeur adjoint de l'édition du groupe Hachette, va désormais diriger les éditions Calmann-Lévy. Les associés de la SARL Éditions Calmann-Lévy ont annoncé qu'ils venaient de conclure, avec M. Cohen-Séat, un accord aux termes duquel l'entreprise augmente son capital et se transforme en société anonyme. M. Cohen-Séat, trente-huit ans, en devient le président-directeur général. L'actuel responsable de Calmann-Lévy, M. Alain Oulman, exercera les fonctions de directeur général et de président du comité littéraire.

Il y a quelques années, les éditeurs disaient de ce jeune homme : *« Il ira loin. »* Mais quand il devint le numéro deux de l'édition du groupe Hachette, adjoint direct de Jean-Claude Lattès, les mêmes soufflaient : *« Il n'y a pas assez de place pour deux. »* L'année dernière, Jean-Etienne Cohen-Séat a quitté le groupe. A la suite d'*« une divergence quasi philosophique*, dit-il, *sur la vocation des différentes structures éditoriales »*. En clair, les maisons du groupe seront plus créatives en gardant le maximum d'autonomie.

Depuis son départ de Hachette, selon la rumeur qui circulait sur la rive gauche où siègent la plupart des maisons d'édition, il était pressenti par les plus grands de la profession. Ne parlait-on pas récemment de lui chez Robert Laffont? Le voici installé sur la rive droite, dans la vénérable et cent cinquantenaire maison de la rue Auber, chez les descendants des éditeurs Michel et Calmann-Lévy, enfants d'un colporteur juif alsacien, qui publièrent à leur enseigne les plus fabuleux écrivains du dix-neuvième siècle. *« Cela s'est fait très vite,* dit-il, *vendredi dernier tout était réglé. »* Il a été « coopté » par une « réunion de famille ». D'ici quelques mois, la SARL sera transformée en une SA. Il apportera sa participation financière et s'assoira dans le fauteuil de PDG qui, pour la première fois, ne viendra pas de la famille Calmann-Lévy.

La carrière éditoriale de Jean-Etienne Cohen-Seat a été rapide. En 1969, alors qu'il travaille à la SOFRES, Pierre Nora en fait un lecteur chez Gallimard. Après son service militaire, il devient, en 1974, directeur du département Hachette-littérature; puis, en 1978, séduit par des hussards qui ont créé leur propre maison, il fonde les Editions Mazarine en association avec Hachette. Il publie *le Bon Plaisir*, de Françoise Giroud, des « polars » de Vautrin, les romans de Gérard Mordillat. Tout cela, adapté, fera des films et, sans doute, des « droits annexes ».

Tout en dirigeant Mazarine, Jean-Etienne Cohen-Séat redresse Marabout, la filiale belge de Hachette en difficulté. *« C'est une de mes fiertés,* jubile-t-il. *Personne n'a perdu son emploi et Marabout s'est doté d'un centre de distribution ultramoderne. »*

Après la prise de contrôle de Hachette par l'association Floirat-Lagardère-Filipacchi, il revendra ses parts de Mazarine au groupe et deviendra l'adjoint de Jean-Claude Lattès. Aujourd'hui, Mazarine est dirigé par Claude Durand, PDG de Fayard, l'une des filiales de Hachette.

De sa séparation du groupe, Jean-Etienne Cohen-Seat ne garde nulle amertume. On ne décroche pas facilement de l'édition. Au contraire, il a mis à profit ce laps de temps pour accumuler un *« stock de manuscrits »*. Impensable de l'imaginer se pliant à un échec. Il en a connu pourtant, il l'avoue — pour faire plaisir sans doute : trois fois collé à l'oral de Normale-Sup, une fois à l'agrégation de philosophie. Il collectionne tout de même quelques peaux d'âne : licences de lettres, de philo, maîtrise, diplôme de Sciences-Po...

Ce parisien célibataire de trente-huit ans possède une singulière faculté d'adaptation. Son air de jeunesse est tempéré par le gris des cheveux. Son allure BC-BG est atténué par le port d'un pantalon de velours, signe, en principe, des esprits indépendants. Son regard bleu est habile à cacher les sentiments, même s'il s'en échappe des éclairs de malice. Ses propos sont « en situation ».

« Pour une fois, j'entre dans une maison où il n'y a pas d'urgence, dit-il. *Elle est saine financièrement et n'a pas d'endettement. Elle a su rester entièrement autonome, y compris dans sa distribution. Ce n'est pas l'un des moindres mérites de la famille Calmann Lévy d'avoir refusé des concessions à l'air du temps. »*

Parmi le personnel, ne craint-on pas des suppressions d'emplois ? *« Il n'en est pas question »*, affirme-t-il. Et il ne voit là qu'une *« inquiétude soulevée par l'arrivée d'un gestionnaire qui vient d'un grand groupe »*.

Dans le bureau dont il a pris possession avec l'aisance d'un habitué, il confie qu'il entend *« greffer des pousses sur la tradition de la maison »* qui possède des collections de haut de gamme en littérature française et étrangère, en sciences économiques, de bons essais et de solides ouvrages de sport. Puis, il essaie un cliché sur son interlocuteur : *« L'art de la greffe est un art difficile. »*

Mais il n'est pas sans atout dans la maison des grands fondateurs juifs. *« Ma grand-mère maternelle était directrice, dans la lignée laïque, d'une école de jeunes filles à Epernay. Mon grand-père paternel était grand rabbin de Bordeaux. J'ai l'impression qu'ici ces deux traditions vont se marier davantage. »*

Jean-Etienne Cohen-Séat ne veut rien changer au programme éditorial de son prédécesseur Alain Oulman. Il veut se donner le temps de *« réfléchir aux programmes de l'avenir »*, à un projet d'expansion. *« Pour une fois,* répète-t-il, savourant cette situation nouvelle, *on me confie une maison où il n'y a pas d'urgence. Vais-je être compétent ? »*.

Etrange angoisse...

BERNARD ALLIOT.

Paris / programmes

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

TOKYO, UN BAR, UN HOTEL : Théâtre des Déchargeurs (236-00-02), sam., 21 h.

LES MÉTAMORPHOSES DE ROBINSON : Théâtre du Lucernaire (544-57-34), sam. 18 h.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX : A. Dejazet (887-97-34), sam., dim. 21.

L'ARBRE DES TROPIQUES : Pt Rond-Point (256-70-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h, 20 h 30.

LES NUITS ET LES JOURS : Théâtre 14 (545-49-77), sam. 20 h 45.

CHARIVARI. COURTELINE CONSOR : Centre culturel 17 (227-68-81), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30, 20 h 30.

HALO : Plaisance (320-00-06), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30.

MA FEMME : Poche Montparnasse (548-92-97), sam. 20 h 30.

☞ Spectacles sélectionnés par le Club du « Monde des spectacles ».

Les salles subventionnées

OPÉRA (742-57-50), sam. à 18 h 30 : Tristan et Isolde.

☞ COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), sam., dim. 20 h 30 : Rue de la Folie Courteline ; dim. 14 h 30 : Bérénice.

☞ CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer : Spectacle pour enfants : sam. à 15 h : le Violon violet ; Grand Théâtre, dim. à 15 h ; sam. à 20 h : Hernani.

PETIT ODÉON, Théâtre de l'Europe (325-70-32), sam., dim. à 18 h 30 : Veillée irlandaise.

☞ TEP (364-80-80), sam. 20 h 30 ; Clair d'usine ; Cinéma : dim. 20 h : le Manteau, d'A. Lattuada (v.o.) ; Zelig, de W. Allen (v.o.).

BEAUBOURG (277-12-33) (mar.) Débats/Rencontres : sam. 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h : l'Enfant, son corps et la cité ; Cinéma/Vidéo : sam., dim. 16 h : Dark Circle, de C. Beaver, J. Irving, R. Landy ; 19 h : Hitler et consorts, de F. Buyens ; Frans Masereel : Aspects de son œuvre, de F. Buyens ; Le cinéma chinois : sam. 17 h 30 : les Voisins, de Z. Dongtian, X. Guming ; 20 h 30 : Xu Mao et ses filles, de W. Yan ; dim. à 14 h 30 : la Maison des soixante-douze locataires, de W. Weiyi ; 17 h 30 : l'Eléphant rouge, de T. Zhangzhuang ; 20 h 30 : la Jeunesse, de X. Jin ; sam., dim. 15 h : Donation Louise et Michel Leiris ; sam., dim. 18 h : Muybridge.

THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), sam. à 20 h 30 ; dim. 14 h 30 : Richard III (dern.) ; sam. à 18 h 30 : Lazar Berman.

CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), sam. 20 h 30 ; dim. à 16 h : la Milliardaire, de G.-B. Shaw.

Les autres salles

☞ A DEJAZET (887-97-34) (sam., dim.), 21 h : Renseignements généraux ; (sam., dim.) 18 h 30 : Réfractions.

☞ AMERICAN CENTER (335-21-50), (sam.) 21 h : D. Stein.

AMANDIERS DE PARIS (366-42-17), (sam.) 20 h : Piedigrotta ; 21 h : la Vie cause de mort.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (208-77-71), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h : le Sablier.

ARCANE (338-19-70), (sam.) 20 h 30, dim. 17 h : le Damné.

☞ ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 15 h : Moi ; (sam.) 21 h ; (dim.) 15 h : Asmodée.

ASTELLE-THÉATRE DU XIXe (238-35-53) (sam.) 20 h 30, dim. 15 h : Vae Soli.

ATALANTE (606-11-90) (sam.) 20 h 30, dim. 17 h : Journal d'un chien (dern.).

☞ ATELIER (606-49-24), (sam.) 21 h, dim. 15 h : la Danse de mort.

☞ ATHÉNÉE (742-67-27), (sam.) 20 h 30 : les Serments indiscrets (dern.) ; (sam.) 20 h 30 : Voyages d'hiver.

☞ BASTILLE (357-42-14), (sam.) 19 h 30 : Ma vie, ma mort, de Pasolini ; (sam.) 21 h, dim. 17 h : Still Life.

☞ BOUFFES PARISIENS (296-60-24), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Tailleur pour dames.

BOUVARD ex-POTINIÈRE (261-44-16), sam. 18 h et 21 h : Théâtre de Bouvard.

☞ CARTOUCHERIE, Epée de Bois (808-39-74), sam. 20 h, dim. 15 h 30 : la Maison de Bernarda Alba. Th. de la Tempête (328-36-36), (sam.) 20 h 30, dim. 16 h : Rêves.

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (589-38-69), Grand Théâtre (sam.) 20 h 30 : Mille francs de récompense ; La Resserre (sam.) 20 h 30 : Le train était à l'heure ; Galerie (sam.) 20 h 30 : le Plus Heureux des trois.

COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41) sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-37-21), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Léocadia.

☞ COMÉDIE DE PARIS (281-00-11) (sam.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : Messieurs les ronds-de-cuir ; (sam.) 22 h 30, Dim. 17 h 30 : Lili.

DAUNOU (261-69-14), sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : le Canard à l'orange.

DÉCHARGEURS (236-00-02), (sam.) 19 h : J.-L. Caillat chante Victor-Hugo, (sam.) 21 h : Tokyo, Un bar, Un hôtel.

DIX-HEURES (606-07-48) (sam.), 20 h 30 : Repas de famille ; 22 h : Scènes de ménage.

☞ EDEN-THÉATRE (356-64-37) (sam.) 21 h, dim. 17 h : Architruc.

EDOUARD-VII (742-57-49), sam. 17 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Chapitre II.

ÉPICERIE (272-23-41) (sam.) 20 h 30 : la Drôlesse.

ESCALIER D'OR (523-15-10), (sam.) 17 h et 21 h, et dim. 17 h : le Misanthrope.

ESPACE KIRON (373-50-25) (sam.) 20 h 30 : Cœlina ou l'enfant du mystère.

☞ ESPACE MARAIS (271-10-19) (sam.) 18 h 30, dim. 16 h : les Hivernants.

ESSAION (278-46-42), I. (sam.) 12 h 30 : Pour tranche de contes ; 19 h : Hiroshima mon amour 85 ; sam. 17 h et 20 h 30 : Un habit d'homme. II. (sam.) 21 h : Caméléon.

☞ FONTAINE (874-74-40), sam. 17 h, 21 h 30, dim. 16 h : Orphée aux enfers.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (707-77-75), (sam.) 21 h : Un homme véritablement sans qualité.

☞ GAITÉ-MONTPARNASSE (322-16-18) (sam.) 20 h 45, dim. 14 h 30 et 17 h 30 : Love.

GALERIE 55 (326-63-51) (sam.) 20 h 30 : Pink Thunderbird.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06) (sam.) 20 h 30, dim. 18 h 30 : les Prénoms effacés.

HUCHETTE (326-38-99) (sam.) 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Offenbach, tu connais ?

☞ JARDIN D'HIVER (255-74-40) sam. 16 h et 21 h : Usinage.

LA BRUYÈRE (874-76-99) (sam.) 21 h, dim. 15 h : Guérison américaine.

☞ LIERRE-THÉATRE (586-55-83) (sam.) 20 h 30, dim. 17 h : l'Opéra nomade.

☞ LUCERNAIRE (544-57-34) (sam.). I. *18 h : Le pupille veut être tuteur ; 20 h* : les Eaux et les Forêts (dern.) ; 21 h 45 : Jonas. — II. 18 h : les Métamorphoses de Robinson ; 20 h : Pour Thomas ; 21 h 45 : Hiroshima mon amour (dern.). Petite salle, 18 h : Parlons français no 2 ; 21 h 30 : Cocktail Bloody M.

☞ LYS-MONTPARNASSE (327-88-61) (sam.) 19 h 30, dim. 16 h : Hedda Gabler ; (sam.) 21 h 30 : la Plus Forte.

☞ MADELEINE (265-07-09), sam. 18 h 30 et 20 h 45 : l'Ouest, le vrai.

MARIE-STUART (508-17-80), sam. 19 h et 22 h : Savage Love ; (sam.) 20 h 30 : Hold up.

MARIGNY (256-04-41) (sam.) 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon.

☞ MATHURINS (265-90-00) 20 h 45, sam. 18 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Un drôle de cadeau. Petite salle (sam.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : les Fantasmes du boucher.

MICHEL (265-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (742-95-22), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Bluffeur.

☞ MOGADOR (285-28-80), sam. et dim. 14 h : l'Histoire du cochon qui voulait maigrir pour épouser Cochonnette.

☞ MONTPARNASSE (320-89-90). Grande salle (sam.) 21 h, dim. 16 h : *Duo pour une soliste. Petite salle*, sam. 21 h. Dim. 16 h : Arbres de vie.

NOUVEAU TH. MOUFFETARD (331-11-99), sam. 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30 : le Chat de la Saint-Sylvestre.

NOUVEAUTÉS (770-52-76) sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Louloute.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Dindon.

PLAISANCE (320-00-06) (sam.) 20 h 30, dim. 15 h 30 : Halo.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (sam.) 18 h 30 : Dernière lettre d'une mère juive soviétique à son fils ; (sam.) 20 h 30 : Ma femme.

PORTE-DE-GENTILLY (580-20-20) (sam.) 20 h 30, dim. 16 h : Toi et tes nuages.

☞ PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) sam. 18 h 15 et 21 h 15, dim. 15 h : *Deux hommes dans une valise*.

QUAI DE LA GARE (585-88-88) (sam.) 20 h 30, dim. 17 h : la Fille de Rappaccini.

RENAISSANCE (208-18-50, 203-71-39) sam. 16 h et 21 h, dim. 15 h : Une clé pour deux.

☞ SAINT-GEORGES (878-63-47) sam. 19 h et 21 h 30, dim. 15 h : On m'appelle Emilie.

SPLENDID-SAINT-MARTIN (208-21-93) (sam.) 20 h 30, dim. 16 h : Tous aux abris.

STUDIO BERTRAND (783-64-66) (sam.) 20 h 30 : Du sang sur le cou du chat.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-36-82) (sam.) 20 h 45, dim. 15 h 30 : De si tendres liens.

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79). I. (sam.) 20 h 30, dim. 17 h : l'Ecume des jours. II. sam. 20 h 30 : Huis clos.

☞ TEMPLIERS (278-91-15) (sam.) 20 h 30 : Evasion.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02) (sam.) 20 h 15 : les Babas-cadres ; sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (633-48-65), sam., 20 h 45, dim. 17 h : les Bâtisseurs d'empire.

☞ THÉATRE DU MARAIS (278-03-53) (sam.) 20 h 30 : *Androclès et le lion*.

THÉATRE 13 (588-16-30) (sam., dim.) 20 h 30 : le Rôdeur.

☞ THÉATRE 14 (545-49-77) (sam.) 20 h 45 : les Nuits et les Jours.

THÉATRE DE PARIS (280-09-30), Petite salle (sam.) 21 h, dim. 17 h : Games. — Grande salle (sam.) 21 h, dim. 17 h : les Bonnes.

☞ THÉATRE DE LA PLAINE (842-32-25) sam. 20 h 30, dim. 17 h : Exil.

THÉATRE DU TEMPS (355-10-88) (sam.) 21 h : Lysistrata.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16) (sam.) 20 h 15 : Rattraper le temps ; dim. 20 h 30 : 12M2 de théâtre politique.

☞ THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle (sam.) 19 h, dim. 15 h : Cinq Nô modernes. Petite salle (sam.) 20 h 30, dim. 15 h : l'Arbre des tropiques.

THÉATRE DE L'UNION (246-20-83) (sam.) 20 h 45, dim. 16 h 30 : Dis à la lune qu'elle vienne.

Samedi 9 - Dimanche 10 février

TOURTOUR (887-82-48) (sam., dim.) 20 h 30 : les Mille et une nuits ; (sam.) 22 h 30 : Carmen cru.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (sam.) 21 h, dim. 15 h et 18 h 30 : Chacun pour moi.

☞ VARIÉTÉS (233-09-92) sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Temps difficiles.

VINAIGRIERS (245-45-54) (dim.) 15 h et 18 h : Deux sous pour tes pensées.

Les concerts

SAMEDI 9

Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h : Ensemble la Maurache (musique du Moyen Age à la Renaissance).

Salle Pleyel, 20 h 30 : D. Barenboïm (Beethoven).

Radio-France, Grand Auditorium, 17 h : Ensemble instrumental du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. S. Garant (Vivier, Garant, Mather...)

Grand Palais, Auditorium 404, 16 h : P. Roge (Debussy).

☞ Salle Gaveau, 20 h 30 : G. Souzay (chant et piano) (Gounod, Brahms, Poulenc, Rachmaninov...).

Eglise St-Merri, 21 h : H. du Plessis (Schubert, Bartok, Liszt).

Lucernaire, 20 h : Trio Mozart (Beethoven, Ravel).

Salle Cortot, 20 h 30 : Ensemble Musique oblique (Stravinski, Webern, Schönberg).

Centre Rachi, 20 h 45 : Ensemble Sh. Barros (Caceres, Lidarti, Mani).

Eglise des Billettes, 20 h 45 : Chorale B. Lablande (Buxtehude, J.-Ch. Bach, Pachelbel...).

Heure musicale de Montmartre, 18 h : Ensemble vocal Paris Renaissance (Bach).

DIMANCHE 10

Lucernaire, 18 h : voir le 9.

Eglise Saint-Merri, 16 h : G. et B. Picavet (Beethoven, Schubert, Brahms...).

Salle Pleyel, 17 h 45 : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. J. Furst (Tchaïkovski) ; 21 h : New Japan Philharmonic, dir. S. Ozawa (Beethoven, Takemitsu, Tchaïkovski).

☞ Théâtre des Champs-Elysées, 18 h 30 : Orchestre des Concerts Pasdeloup, dir. G. Devos (Beethoven, Mahler, Wagner).

Eglise des Billettes, 10 h : J.-L. Etienne (Hindemith, Grunenwald) ; 17 h : E. Varvarova, Ph. Bride (Beethoven, Brahms, Franck).

Th. du Rond-Point, 11 h : Quatuor Fine Arts of Chicago (Haydn, Beethoven).

Eglise Saint-Thomas-d'Aquin, 17 h : H. Paget (Bach, Mozart, Schumann).

Eglise Saint-Gabriel, 15 h 45 : Y. Hakimova (Haendel, Bach, Mozart...).

Eglise Saint-Pierre, 16 h : J. Pontet, K. Reznicek (Bach, Haëndel, Sammartini...).

Confluences, 18 h 30 : CMC (Berio, Berberian, Giner...).

Eglise de la Madeleine, 20 h 45 : Chœur et Orchestre de l'ENS, dir. P. Holiner (Bach).

Eglise Saint-Roch, 17 h : Petits Chanteurs de Chaillot, dir. R. Thirot.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
SAMEDI 9 FÉVRIER

15 h : Stalag 17 (Ernest Laszlo, dir. de la photo), de Billy Wilder ; 17 h : le Petit Li, le Grand Li et le Vieux Li, de Xie Jin (cinéma chinois, v.o.) ; 19 h : Sœurs de scène, de Xie Jin ; 21 h : 70 ans d'Universal : Ecrit sur le vent, de Douglas Sirk.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

15 h : L'Aigle à deux têtes (chef déco. : G. Wakhevitch) ; 17 h : Cinéma chinois : la Légende des monts Tianyun, de Xie Jin (v.o., s.t.f.) ; 19 h : le Gardien de chevaux, de Xie Jin.

BEAUBOURG (278-35-57)
SAMEDI 9 FÉVRIER

15 h : Classiques du cinéma mondial : la Sorcellerie à travers les âges, de B. Christensen ; 17 h : Aspects du cinéma japonais : En suivant ces soldats qui ne sont pas revenus, de S. Imamura ; 19 h : cinéma allemand des années 80 : Horror Vacui (la Peur du vide) ; 21 h : Cinéma des années 80 : Sans crier gare en 9 épisodes : les Voisins (Oppermann) ; Exercices (Oehme) ; On raconte (M. Ebert) ; la Paix (B. Kasper) ; Nouvelle patrie (E. Jahn) ; Encore des douches (A. Welz Rommel) ; l'Angoisse (C. Schilinski), etc.

DIMANCHE 10 FÉVRIER

15 h : Classiques du cinéma mondial : le Vaisseau tragique de Victor Sjostrom ; 17 h : Aspects du cinéma japonais : José Torres, de H. Teshigahara (v.o., s.t.a.) ; 19 h : Cinéma allemand des années 80 : Mémoire de Bruno Ganz et Otto Sander ; 21 h : Eisenhans, de T. Dorst.

Les exclusivités

ALSINOY EL CONDOR (Nicaragua, v.o.), Denfert, 14e (321-41-01).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Calypso, 17e (380-30-11). — V.f. Rex, 2e (236-83-93) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES AMANTS TERRIBLES (Fr.) : 7e Art Beaubourg, 4e (278-34-15) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

L'AMOUR A MORT (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

ANOTHER COUNTRY (Histoire d'une trahison) (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

A NOUS LES GARÇONS (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ATTENTION LES DÉGATS (It., v.f.) : Normandie, 8e (563-16-16) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

L'AUBE ROUGE (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76) ; V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

AU-DESSOUS DU VOLCAN (A., v.o.) : Espace Gaîté 14e (327-95-94).

BOY MEETS GIRL (F.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25)

BROADWAY DANNY ROSE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

ÇA N'ARRIVE QU'A MOI (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Cluny Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

CARMEN (Esp., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

CARMEN (Franco-it.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

LA COMPAGNIE DES LOUPS (Ang., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA CORDE RAIDE (A., v.o.) (*) : UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; UGC-Normandie, 8e (563-16-16). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC-Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; UGC-Convention, 15e (564-93-40).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LE DÉFI DU TIGRE (A., v.f.) : Gaîté-Boulevard, 2e (233-67-06) ; Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

DESPERATE LIVING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32).

DON GIOVANNI (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

EL NORTE (A., v.o.) : UGC-Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC-Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC-Rotonde, 6e (575-94-94) ; UGC-Champs-Elysées, 8e (562-20-40) ; UGC-Gobelins, 13e (335-23-44) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00). — V.f. : UGC-Boulevard, 9e (574-95-40).

EMMANUELLE IV (Fr.) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).

L'ÉTÉ PROCHAIN (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e, (579-33-00).

GLAMOUR (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

GREMLINS (A., v.o.) : Cluny-Palace (mer., jeu., ven.), 5e (354-07-76) ; UGC-Ermitage, 8e (563-16-16). — V.f. : UGC-Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC-Gobelins, 13e (336-23-44).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN SEIGNEUR DES SINGES (Ang., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

L'HISTOIRE SANS FIN, (All., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

HORROR KID (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (335-30-40).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (633-10-82).

INDIANA JONES ET LE TEMPLE MAUDIT (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

JE VOUS SALUE MARIE (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Logos-I, 5e (354-42-34) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Marilyn, 14e (544-43-14) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (351-90-81) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

LOVE STREAMS (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Bergère, 9e (770-77-58) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (274-93-50) ; Cluny Ecoles, 5e (354-20-12) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; Saint-Ambroise (H.sp.), 11e (700-89-16).

1984 (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LE MOMENT DE VÉRITÉ (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES NANAS (Fr.), Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Mayfair, 16e (527-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

NI AVEC TOI NI SANS TOI (Fr.), UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; Biarritz, 8e (562-20-40).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60).

LES ORGIES DE CALIGULA (It.) (**) : V.O. : Ermitage, 8e (563-16-16) ; V.F. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montparnasse, 18e (606-34-25).

PALACE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LE PAPE DE GREENWICH VILLAGE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (561-94-95).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

PAROLES ET MUSIQUE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Miramar, 14e (320-89-52).

LE PAYS OU RÊVENT LES FOURMIS VERTES (All., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

PHILADELPHIA EXPERIMENT (A., v.o.) : Forum Orient-Express (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (335-21-21). — V.f. : Lumière, 9e (247-49-07).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

PROFESSION MAGLIARI (I. v.o.) : Reflet Quartier, 5e (326-84-65).

QUILOMBO (Brésilien, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

RAZORBACK (*) (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LES SAINTS INNOCENTS (Esp., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

SAUVAGE ET BEAU (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA 7e CIBLE (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88).

SOS FANTOMES (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (561-94-95) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

SŒURS DE SCÈNE (Chinois, v.o. : Action Christine, 6e (329-11-30).

STAR WAR, LA SAGA (A., v.o.), LA GUERRE DES ÉTOILES, L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE, LE RETOUR DU JEDI : Escurial, 13e (707-28-04) ; *Espace Gaîté, 14e (327-95-94)*.

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : UGC Opéra, 2e (574-93-50) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

ELEMENT OF CRIME (Danois, v.o.) : Forum, *1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e* (633-79-38) ; Action La Fayette, 9e (329-79-89) ; Olympic, 14e (544-43-14) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LE TÉLÉPHONE SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e *(770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e* (320-12-06) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

TRAIN D'ENFER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Boulevards, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Images, 18e (522-47-94).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN ÉTÉ D'ENFER (Fr.) (*) : Gaîté Boulevards, 9e (233-67-06) ; Paris Ciné, 10e (770-21-71).

UN FILM (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

URGENCE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA VENGEANCE DU SERPENT A PLUMES (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LES FILMS NOUVEAUX

L'AVENTURE DES EWOKS, film américain de John Korty, v.o. : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

CHANTONS SUR LE DON, (10 films musicaux), l'Accordéon, un film soviétique de Igor Savtchenko ; Volga Volga, un film soviétique de G. Alexandrov ; le Printemps, un film soviétique de G. Alexandrov ; les Leoutares, un film soviétique de E. Lotianou ; les Mélodies du quartier de Verisk, un film soviétique de G. Chenguelaia ; l'Auto, le Violon et le Chien Pato, un film soviétique de R. Bykov ; les Tsiganes montent au ciel, un film soviétique de E. Lotianou ; Jazz Band, un film soviétique de K. Chakhnaza ; Ne sois pas triste, un film soviétique de G. Daniela, v.o : Cosmos, 6e (544-28-80).

DUNE, film américain de David Lynch, v.o. : Gaumont Halles, 1er *(297-49-70) ; Hautefeuille, 6e* (633-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). V.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-42-27) ; Victor Hugo, 16e (722-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LES FAVORIS DE LA LUNE, film français de Otar Iosseliani : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (335-21-21) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ROUGE GORGE, film français de Pierre Zucca : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Olympic, 14e (544-43-14).

TRANCHES DE VIE, film français de François Leterrier : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (700-21-65) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

HEIMAT, film allemand de Edgar Reitz, v.o. : Cluny Palace, 5e (354-07-76).



RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 9 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 40 Première à la une : Louloute.
En direct du Théâtre des Nouveautés, pièce de Jean Barbier, mise en scène F. Joffo, réal. P. Ducrest, avec Y. Clech, J.-M. Proslier, M. Modo...
Autour de deux minables désargentés, une gardienne d'immeuble et un chauffeur-routier, au... chômage. L'un des deux fait courir le bruit qu'il a gagné au Loto.

22 h 30 Droit de réponse : Enfants de Mao, enfants de Marie.
Avec Ph. Sollers, écrivain ; J.-L. Godard, cinéaste ; G. Artaud, R. Deforges, P. Grainville, écrivains ; J.-C. Simoën, éditeur. R. Sorin, des journalistes et des critiques.

0 h Journal.

0 h 20 Ouvert la nuit.
Alfred Hitchcock présente. *Instinct de survie.* Extérieur nuit : *la Nuit de Charlie.*

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Variétés Champs-Élysées.
Spécial Jacques Brel : extraits de concerts, avec la participation de P. Perret, Mort Schumann, D. Bowie...

22 h 5 Magazine : Les enfants du rock.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 5 Disney Channel.
La grande soirée familiale : les aventures de Winnie l'ourson, Mickey, Zorro, Donald, et, trésors de la soirée, les DTV, les vidéo-clips, montages inédits de dessins animés.

21 h 55 Journal.

22 h 20 Feuilleton : Dynastie.

23 h 5 La vie de château.
J.-C. Brialy reçoit M. Jonasz, N. Garcia, P. Arditi.

23 h 35 Prélude à la nuit.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 35, Série : Belle et Sébastien ; 18 h 2, 3e rang de face, magazine culturel ; 18 h 25, Un trait c'est tout ; 18 h 30, Clip Clap ; 18 h 50, Feuilleton : Janique Aimée ; 19 h 6, Atout Pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 55, SOS Saturnin.

CANAL PLUS

20 h 30, Shangaï skipper ; 21 h 20, Variétés : Show devant : J. Dutronc ; 22 h 15, Le radeau d'Olivier ; 23 h, Cinéma : De si gentils petits monstres, de M. Kalmanowicz ; 0 h 30, Cinéma : Une chambre en ville, de Jacques Demy ; 2 h, Rock concert ; 2 h 40, Cinéma : les Bijoux de famille, de J.C. Laureux ; 4 h 10, Boxe ; 5 h 15, Cinéma : Je suis un criminel, de B. Berkeley.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Nouveau répertoire dramatique : Hollywood, de J.-L. Lagarce.

22 h 10 Démarches : avec Jacques Géraud.

22 h 30 Musique : Ricercare, de la tradition orale à l'écriture : Bela Bartok.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct de la salle Pleyel à Paris) : *Sonate pour piano nº 15 en ré majeur, Sonate pour piano nº 3 en ut majeur, Sonate pour piano nº 24 en fa dièse majeur, Sonate pour piano nº 30 en mi majeur,* de Beethoven par Daniel Barenboïm, piano.

22 h 35 Les soirées de France-Musique : entretiens de Francis Poulenc avec Claude Rostand : sa musique religieuse, son pèlerinage à Rocamadour, son opinion sur Messiaen et Milhaud ; 23 h 5, Club des archives : Marcel Moyse, flûtiste ; à 1 h, L'arbre à chansons : Isabelle Mayereau.

Dimanche 10 février

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

8 h Journal.

9 h Emission islamique.

9 h 15 A Bible ouverte.

9 h 30 Foi et tradition des chrétiens orientaux.

10 h Présence protestante.

10 h 30 Le Jour du Seigneur.

11 h Messe célébrée en la paroisse de Belz.

12 h 2 Midi presse.
Invité : M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget.

12 h 30 Téléfoot 1.

13 h Journal.

13 h 25 Série : Starsky et Hutch.

14 h 20 Sports dimanche.

16 h 30 Variétés : La belle vie.
Avec S. Frey pour la sortie de la Vie de famille, *le dernier film de J. Doillon, F. Gall, Cookie Dingler.*

17 h 30 Les animaux du monde.

18 h 10 Série : Le vent d'Australie.

19 h Sept sur sept.
Magazine présenté cette semaine par J. Lanzi. Avec P. Salinger, chef du bureau d'ABC à Paris.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Danton.
Film franco-polonais d'A. Wajda (1982), avec G. Depardieu, W. Pszoniak, P. Chéreau, B. Linda, R. Planchon, J. Villeret, A. Winkler.
Les derniers mois de la vie de Danton, tribun populaire s'opposant à la Terreur instaurée par Robespierre et le comité de Salut Public. Un épisode de la Révolution française tiré d'une pièce polonaise.

22 h 50 Sports dimanche soir.

23 h 40 Journal.

0 h 5 C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 38 Journal et météo.

9 h 40 Les chevaux du tiercé.

10 h 10 Récré A 2.

10 h 40 Gym tonic.

11 h 15 Dimanche Martin. Entrez les artistes.

12 h 45 Journal.

13 h 20 Dimanche Martin (suite).

17 h Série : les Brigades du Tigre.

18 h Stade 2 (et à 20 h 20).

19 h Feuilleton : Clémence Aletti.
Clémence gagne incognito le Canada en compagnie de Livia, la sœur du terroriste. Mais Livia s'échappe, tandis que Lafleur signale dans son journal la présence de Clémence à Montréal...

20 h Journal.

20 h 35 Jeu : Le grand raid.

21 h 35 Série : Pour le meilleur ou pour le pire.
URSS : « les quatre filles du docteur Marx ».
La vie quotidienne des femmes soviétiques. Qui sont-elles ? A travers les portraits de sept femmes de quatre générations différentes qui résument l'histoire contemporaine de la société soviétique, cette émission tente de répondre.

22 h 35 Concert en simultané sur France-Musique.
Concerto pour piano et orchestre nº 2 en sol mineur, *de Saint-Saëns, par l'Orchestre de Paris, dir. R. Chailly, sol. B. Engerer.*

23 h Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

9 h Emission pour les jeunes.

10 h Mosaïque.

13 h Magazine 85.

15 h Musique pour un dimanche (et à 17 h 5).

15 h 15 Théâtre : Kean ou désordre et génie (2e partie).
D'après A. Dumas, adaptation J.-P. Sartre, mise en scène J.-C. Drouot, avec A. Barthélémy, P. Pelloquet.
Une évocation grandiose du tragédien anglais Edmond Kean, célèbre au dix-huitième siècle pour ses interprétations de Shakespeare.

18 h Emission pour les jeunes.

19 h Au nom de l'amour.
Retrouvailles, amour perdu et retrouvé...

20 h RFO Hebdo.

20 h 35 Architecture et géographie sacrée.
Delphes, nombril du monde grec. Série de Barba-Negra.
Centre du monde grec et symboliquement centre de l'univers occidental, Delphes incarne la problématique de toute fondation d'une civilisation.

21 h 30 Aspects du court métrage français.
Le Diable au cœur, *de Caroline Beaune ;* Chagrin d'amour, *de Guy Pinon.*

22 h Journal.

22 h 30 Cinéma de minuit : la Citadelle du silence.
Film français de M. L'Herbier (1937), avec Annabella, P. Renoir, B. Lancret, A. Rignault, R. Le Vigan, P. Larquey, G. Géniet (N.).
Dans les années 10, une jeune Polonaise, ardente patriote, doit se sacrifier pour aider ses amis révolutionnaire à sortir d'une forteresse où les Russes enferment les prisonniers politiques. Le scénario est très romanesque mais M. L'Herbier a su tirer un drame d'idées et de sentiments.

0 h 5 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, Spécial tous en scène ; 7 h 40, Document : l'héritage des samouraïs ; 8 h 40, Cabou-Cadin (Sherlock Holmes, Paul et les Dizogotes, Mister T, les Quatre Filles du Docteur March, un Bateau pour l'Aventure) ; 10 h 45, Gym à gym ; 11 h 25, Cinéma : l'Ami de Vincent, de P. Granier-Deferre ; 13 h 30, Cabou Cadin (Heathcliff et Marmaduke, Max Romana) ; 14 h 15, Série : Ellis Island ; 15 h 5, Série : Soap ; 15 h 30, Batman ; 16 h, Robin des Bois ; 16 h 50, Les artistes du rêve : Etats-Unis et Grande-Bretagne ; 17 h 45, Top 50 ; 19 h 15, Club de la presse ; 20 h 30, Cinéma : le Bal, d'E. Scola ; 22 h 25, Cinéma : 1941, de S. Spielberg ; 0 h 20, Cinéma : Flics de choc, de J.P. Desagnat ; 1 h 50, Série : Shangaï skipper.

FRANCE-CULTURE

0 h, Emission spéciale à la Bibliothèque nationale ; 7 h 3, Chasseurs de son ; 7 h 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h 25, La fenêtre ouverte ; 7 h 30, Littérature pour tous ; 7 h 45, Dits et récits : le château en coquille d'œuf ; 8 h, Orthodoxie ; 8 h 25, Protestantisme ; 9 h 5, Ecoute Israël ; 9 h 35, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française ; 10 h, Messe ; 11 h, Histoire du futur ; 12 h, Des Papous dans la tête ; 13 h 40, L'exposition du dimanche : Tableaux parisiens d'Auguste Chaband ; 14 h, Le temps de se parler ; 14 h 30, Série noire : le Ballon mort, de M. Villard ; 16 h 30, La tasse de thé : Rencontre avec... ; à 17 h 45, Histoire-actualité : les catholiques polonais ; 19 h 10, Le cinéma des cinéastes : l'auteur de film aujourd'hui ;

20 h Musique : Passions opus 10.

20 h 30 Atelier de création radiophonique : Affaire à suivre.

22 h 30 Musique : Jazz.

FRANCE-MUSIQUE

2 h, Les nuits de France-Musique : « Héroïque et Pathétique » ; 7 h 3, Concert-promenade : musique viennoise et musique légère ; 9 h 5, Cantate : BWM 18 de Bach ; 10 h, Gustav Mahler : l'été 1904 à Vienne ; 12 h 5, Magazine international ; 14 h 4, Les goûts réunis ; 17 h, Comment l'entendez-vous ? La musique et ses étoiles par Michel Glotz, producteur de disques ; œuvres de Verdi, Chopin, Bellini, Puccini, Mendelssohn, Bruch ; 19 h 5, Jazz vivant : le trio de Michel Petrucciani ; 20 h 4, Avant-concert : Mozart par le Quatuor Amati.

20 h 30 Concert : *Symphonie nº 4 en si bémol majeur,* de Beethoven ; *Symphonie nº 9 en ut majeur,* de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. C. Abbado.

22 h 35 Les soirées de France-Musique, concert (en simultané avec Antenne 2) : *concerto pour piano et orchestre nº 2 en sol mineur,* de Saint-Saëns par l'Orchestre de Paris, dir. R. Chailly, sol. B. Engener, piano.

23 h 5 Ex Libris ; à 1 h, les mots de Françoise Xenakis.

LES SOIRÉES DU LUNDI 11 FÉVRIER

TF 1 — 20 h 35, Cinéma : *Propriété interdite,* de Sydney Pollack ; 22 h 25, Etoiles et toiles, magazine du cinéma ; 23 h 30, Journal ; 23 h 50, C'est à lire.

A 2 — 20 h 35, L'Heure de vérité : Jean Poperen ; 21 h 55, Le petit théâtre : Arbres de vie, spectacle de C. Giraud ; 22 h 30, La traversée des apparences : Auschwitz, l'album de la mémoire ; 23 h 15, Journal ; 23 h 40, Bonsoir les clips.

FR 3 — 20 h 35, Cinéma : *le Samouraï,* de Jean-Pierre Melville ; 22 h 20, Journal ; 22 h 50, Thalassa, magazine de la mer 23 h 35, Henri Vincenot dans « Histoires de trains » ; 23 h 40, Prélude à la nuit.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 10 FÉVRIER

— *M. Pierre Bérégovoy,* ministre de l'économie, des finances et du budget, est l'invité de « Midi-Presse », sur TF 1, à 12 heures.

— *Mme Simone Veil,* ancienne présidente de l'Assemblée européenne, est reçue au « Forum » de RMC, à 12 h 30.

— *M. Serge Dassault,* président du Parti libéral et PDG de la société Marcel Dassault, participe au « Grand Jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

— *M. Louis Mermaz,* président de l'Assemblée nationale, répond aux questions des journalistes du « Club de la presse », sur Europe 1 et Canal Plus, à 19 h 15.

LUNDI 11 FÉVRIER

— *M. Georges Marchais,* secrétaire général du Parti communiste français, est l'invité du journal de 13 heures, sur TF 1.

— *M. François Doubin,* nouveau président du Mouvement des radicaux de gauche, répond aux auditeurs de France-Inter, dans l'émission « Face au public », à 19 h 20.

— *M. Jean Poperen,* secrétaire national du PS, député du Rhône, participe à « L'heure de vérité », sur Antenne 2, à 20 h 35.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 9-2-85 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 10.02.85 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps prévue en France entre le samedi 9 février à 0 heure et le dimanche 10 février à 24 heures.

La vaste zone dépressionnaire de l'Atlantique dirige des vagues pluvieuses successives à travers la France. Ces zones pluvieuses viennent buter sur de l'air froid qui s'accumule sur le nord de l'Europe. Cet air froid, accompagné de verglas et de neige, va gagner l'ensemble des régions au nord d'une ligne Saint-Malo-Genève.

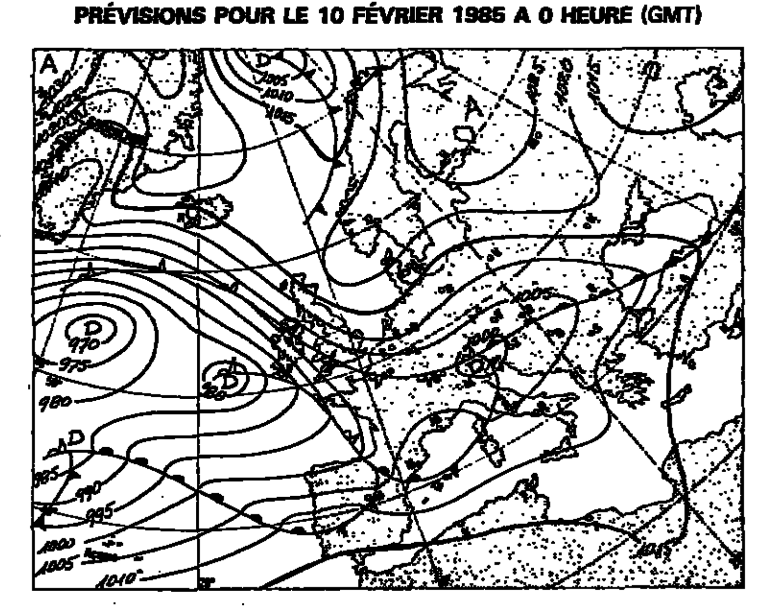
Dimanche la France sera nettement coupée en deux avec des conditions hivernales sur le Nord et le Nord-Est, tandis que les régions méridionales bénéficieront de températures agréables pour la saison.

De la Normandie, et du Nord aux Vosges et au Jura, temps de plus en plus froid avec des chutes de pluie verglaçante et de la neige qui rendront les routes très glissantes. Le vent d'est à nord-est sera assez fort à fort, limitant les températures en dessous de 0 degré.

Du Sud-Ouest aux régions méditerranéennes le temps sera couvert et pluvieux le matin. L'après-midi retour d'éclaircies de l'Atlantique au Languedoc avec des températures de 16 à 18 degrés.

Sur les régions intermédiaires entre l'air froid et l'air chaud (de la Bretagne et de la Vendée au Massif Central et aux Alpes) le temps restera très médiocre avec nuages et pluies souvent soutenues. Il neigera en montagne au-dessus de 600-800 mètres. Les températures seront voisines de 6 à 10 degrés.

PRÉVISIONS POUR LE 10 FÉVRIER 1985 A 0 HEURE (GMT)



Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 8 février ; le second, le minimum de la nuit du 9 au 10 février) : Ajaccio, 17 et 9 degrés; Biarritz, 18 et 11; Bordeaux, 16 et 10; Bourges, 14 et 8; Brest, 11 et 7; Caen, 13 et 8; Cherbourg, 10 et 6; Clermont-Ferrand, 16 et 5; Dijon, 9 et 7; Grenoble-St-M.-H., 8 et 3; Grenoble-St-Geoirs, 10 et 8; Lille, 1 et − 1; Lyon, 11 et 7; Marseille-Marignane, 15 et 9; Nancy, 9 et 5; Nantes, 13 et 9; Nice-Côte d'Azur, 14 et 10; Paris-Montsouris, 12 et 8; Paris-Orly, 12 et 7; Pau, 18 et 11; Perpignan, 15 et 10; Rennes, 13 et 8; Strasbourg, 11 et 2; Tours, 13 et 9; Toulouse, 16 et 9; Pointe-à-Pitre, 30 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 7; Amsterdam, − 1 et − 4; Athènes, 17 et 8; Berlin, − 3 et − 7; Bonn, 1 et − 3; Bruxelles, 1 et − 3; Le Caire, 23 et 9; Iles Canaries, 24 et 14; Copenhague, − 7 et − 16; Dakar, 28 et 26; Djerba, 26 et 13; Genève, 8 et 5; Istanbul, 7 et 0; Jérusalem, 14 et 3; Lisbonne, 15 et 12; Londres, 3 et 0; Luxembourg, − 1 et − 1; Madrid, 12 et 7; Montréal, − 16 et − 18; Moscou, − 17 et − 26; Nairobi, 26 et 15; New-York, − 6 et − 11; Palma-de-Majorque, 18 et 12; Rio-de-Janeiro, 29 et 25; Rome, 16 et 12; Stockholm, − 13 et − 19; Tozeur, 24 et 10; Tunis, 21 et 12.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

LUNDI 11 FEVRIER

« Civilisation de l'Egypte antique », 15 h, musée du Louvre, porte Saint-Germain-l'Auxerrois (Approche de l'art).

« Le XVIIe siècle flamand », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Le couvent de l'Assomption, l'hôtel de La Fayette », 15 h, place Vendôme, au pied de la Colonne (C.A. Messer).

« L'Hôtel-Dieu autrefois », 15 h, devant entrée Hôtel-Dieu, côté parvis (Paris autrefois).

« Les salons de l'Hôtel de Ville », 14 h 30, sortie du métro, côté place Lobau (Paris et son histoire).

MARDI 12 FEVRIER

« Monet et les impressionnistes », 14 h 30, musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (Approche de l'art).

« L'église Saint-Gervais et la Maison du compagnonnage », 15 h, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue Lobau (G. Botteau).

« La mosquée : histoire de l'islam », 14 h 30, entrée place du Puits-de-l'Ermite (M. Pohyer).

« Le musée Carnavalet », 15 h 30, 23, rue de Sévigné (Tourisme culturel).

CONFÉRENCES

MARDI 12 FÉVRIER

17 h, salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V : « Pouchkine et Tolstoï chez eux » ; 20 h 30, Association protestante, 33, place Maubert (5e) : « L'Europe devant les droits de l'homme » ; 17 h 30, mairie du premier arrondissement, 4, place du Louvre, R. Pillorget : « Un historien romantique et un historien scientifique sous le Second Empire : Michelet et Fustel de Coulanges » ; 18 h 30, 1, rue Descartes, Paris-5e, Y. Belaval : « Les lumières, du bon sens à la raison ».

JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au *Journal officiel* du samedi 9 février 1985 :

DES DÉCRETS

● Modifiant les décrets du 15 février 1974 et du 17 août 1976 portant création du diplôme d'Etat de psychorééducateur.

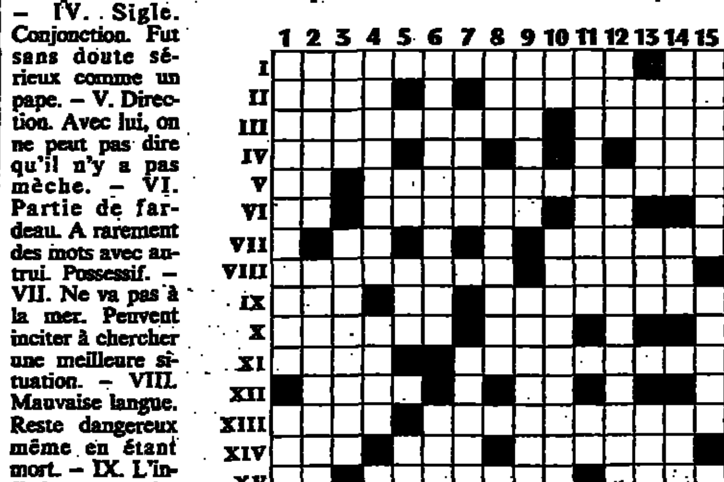
● Modifiant le décret du 17 janvier fixant le statut des chercheurs contractuels de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 3899

HORIZONTALEMENT

I. Réservées à ceux qui ont fait l'effort de sortir de leur coquille. Réfléchi. — II. A la dent dure. N'est pas sans rappeler la pivoine ou le coquelicot. — III. Pas idéales pour arrêter de fumer. On le met au parfum. — IV. Sigle. Conjonction. Fut sans doute sérieux comme un pape. — V. Direction. Avec lui, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas mèche. — VI. Partie de fardeau. A rarement des mots avec autrui. Possessif. — VII. Ne va pas à la mer. Peuvent inciter à chercher une meilleure situation. — VIII. Mauvaise langue. Reste dangereux même en étant mort. — IX. L'infiniment petit. Personnel. Sont sur pied depuis des millions d'années. — X. A donc dépassé certaines limites. Train qui va bon train. — XI. Supporta plutôt mal certains actes barbares. Peut obliger à allonger la sauce. — XII. Peut faire partie d'un paquet. Voisins de classe. — XIII. Il s'en est fallu de peu pour que l'on y fasse tapisserie. Font un travail aux pièces. — XIV. Cours moyen. Article. Ce n'est certes pas l'émotion qui le fait changer de couleur. — XV. La Terre en personne. Pleine de crottes. Ne se suivent pas et ne se ressemblent pas.



VERTICALEMENT

1. Met les voiles après avoir mis les voiles. Des pierres à l'infini. — 2. Quitte sa robe avant de passer à table. Risque fort de passer pour ce qu'il n'est pas. — 3. Titre. Sont donc de nouveau en force. — 4. Il en faut bien plus que ça pour rompre le charme. Une partie de la France. — 5. Tranche de lard. Arrive souvent en courant. En largeur. — 6. Pour lequel on se gardera bien d'ouvrir la bouche. Etait souvent voué à une tâche homicide. — 7. Façon de parler. Bien placé pour dire : « Il y a de l'abus ». — 8. Participait à la scène. Cité en Italie. — 9. Favorise un changement de couleur. Excroissance sur le pied. — 10. Supporte mal les grandes chaleurs. A beaucoup moins que le nécessaire. — 11. N'engendre pas la mélancolie. Court cours. — 12. Figure biblique. Pour éviter d'être emporté par le courant. — 13. Se termine en queue de poisson. Familière aux Mulhousiens. Fait baisser la tension. — 14. N'a pas encore porté ses fruits. A perdu gros. Aire du vent. — 15. Il leur manque quelque chose. Donnent des ailes.

Solution du problème nº 3898

Horizontalement

I. Brasseur. — II. Rouée. Sua. — III. Asticot. — IV. Nient. Eut. — V. Leu. Ainsi. — VI. Errer. Sas. — VII. Mini. — VIII. Amies. Lie. — IX. Fumier. — X. Intensif. — XI. Asie. Sa.

Verticalement

1. Branle-bas. — 2. Rosier. IS. — 3. Auteur. Ifni. — 4. Sein. Emeute. — 5. Sectarisme. — 6. Ino. — 7. Ustensiles. — 8. Ru. Usa. Iris. — 9. Artiste. Fa.

GUY BROUTY.

REPÈRES

Automobile : Ford, numéro un étranger sur le marché français

Ford a consolidé sa place de premier importateur automobile en France en 1984, année où les voitures étrangères ont accru nettement leur pénétration sur un marché en recul sensible. Alors que le marché en général régressait de 12,9 %, avec 1 758 340 immatriculations, les immatriculations de voitures étrangères n'ont baissé que de 4,3 %, et, avec un total de 630 309, leur part du marché a atteint 35,8 %, contre 32,6 % en 1983. Ford arrive nettement en tête avec 138 235 immatriculations et 7,8 % du marché total, contre 7,1 % en 1983.

Poclain : départ de M. Pierre Bataille

Président du conseil de surveillance de Poclain, premier fabricant français de pelles hydrauliques, M. Pierre Bataille a décidé, le 8 février, de quitter le groupe que son père avait fondé. Il avait dû, en 1983, céder la présidence du directoire, qu'il occupait depuis 1967, à M. *David Bigelow, représentant le principal actionnaire* (44 %), le groupe *américain* Case-Tenneco. Le départ de M. Bataille *fait suite à un désaccord sur le* rachat de Poclain Hydraulics, qui doit être repris par le groupe américain Vickers et non par un groupe dirigé par M. Bataille. Poclain, qui connaît des difficultés depuis de nombreuses années, a enregistré 282 millions de francs de pertes en 1982 et 235 millions de francs en 1983, et devrait encore connaître, en 1984, un exercice déficitaire, pour un chiffre d'affaires étale de 2,2 milliards de francs. Poclain, qui employait sept mille deux cent cinquante personnes en 1980, en occupe actuellement moins de cinq mille.

Salaire horaire ouvrier : + 6,2 % en 1984

Le salaire horaire des ouvriers de plus de dix-huit ans a augmenté de 1,5 % au cours du quatrième trimestre 1984, soit une hausse de 6,2 % sur l'année, indiquent les résultats provisoires de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre du ministère du travail. Ce chiffre, conforme à ce que nous avions annoncé (*le Monde* du 17 janvier), confirme que, pour la première fois depuis 1958, la hausse du taux de salaire ouvrier a été inférieure à l'inflation (6,7 % en glissement). Sur un an, l'évolution du SMIC a été de 6,9 %. *« Compte tenu de l'évolution de la durée du travail des ouvriers*, précise le ministère, *la hausse du salaire mensuel des ouvriers peut être estimée à 1,2 % au cours du trimestre et à 5,9 % sur un an. »*

EN RACHETANT LES PARTS DE LA SAPVIN

Pernod-Ricard va prendre le contrôle total de la Société des Vins de France

Bien que la transaction « ne soit pas encore effectuée », il est établi que le groupe Pernod-Ricard va prendre le contrôle quasi-total de la Société des Vins de France en rachetant les parts que détenaient la SAPVIN dans cette société. Cette prise en charge du marché du vin par le septième producteur mondial de spiritueux est une étape importante pour la viticulture et l'industrie viti-vinicole française.

Le « sleeping partner » ne dormait que d'un œil. En reprenant les quelque 49 % des parts que la SAPVIN détient dans la Société des Vins de France (SVF), le groupe Pernod-Ricard (qui en possédait 45 %) étonne. Depuis 1981, cette affaire a des allures de feuilleton : M. Paul Crémieux, PDG de la SAPVIN, société de négoce d'alcool et de vin a eu plusieurs démêlés avec les fraudes et la justice. En avril 1981, la société avait été placée sous administration judiciaire. Pour dédommager les banques créancières, il est décidé de vendre les parts de la SAPVIN dans la Société des Vins de France.

La SVF est alors la première société de distribution de vin de table en France, la troisième dans le monde avec 3 millions d'hectolitres. Pernod-Ricard a hérité sa participation dans la SVF en 1976 lorsqu'il absorba la Compagnie Dubonnet-Cinzano (CDC) qui, elle, la détenait depuis 1971. A l'époque, les affaires de la SVF n'étaient guère brillantes. M. Patrick Ricard PDG du groupe regardait ce marché du vin avec circonspection. Il déclarait même : *« Si nous avions la majorité de la SVF, je ne vois pas ce qu'on en ferait »* (*le Monde* du 26 mars 1981).

Au cours du dernier trimestre 1984, l'administration judiciaire de *la SAPVIN, Me Bellue, se trouvait* devant plusieurs propositions d'achats: une société italienne, Bertolino, qui ne formalisera pas son offre ; une société financière britannique, Intradex, qui proposait de payer 37,5 millions de francs, comptant ; M. Jean-Baptiste Doumeng, qui, avec le concours d'un *groupe de coopératives allait jusqu'à* proposer 50 millions dont 40 en bons du Trésor américain ; la société financière Penthièvre, enfin filiale de la Banque Stern.

Qui choisir ? Au delà de la volonté de la SAPVIN de répondre à la meilleure offre, la dimension économique et politique du dossier *saute aux yeux. Il n'est pas imagina*ble, en effet, de laisser une société italienne contrôler le commerce du vin de table français. D'autre part, derrière Intradex, on s'est vite rendu compte qu'on retrouvait M. Crémieux, dont la compagnie n'était pas souhaitée par les autres actionnaires de la SVF, c'est à dire Pernod-Ricard et le Crédit agricole (4,9 %).

M. Doumeng ? L'idée du PDG d'Interagra n'est pas absurde : devant les stocks énormes dont la France dispose, en attendant une reconversion du vignoble, conformément à la politique de qualité souhaitée par les pouvoirs publics, mieux vaut vendre du vin en vrac plutôt que distiller. A bas prix et en vrac, les pays de l'Est sont preneurs et M. Doumeng le sait. Jusqu'au dernier moment, il restera en piste, en dépit des objections formulées en coulisse par ses éventuels partenaires. *« L'import-export n'a rien à voir avec la gestion courante d'une affaire française »*, dit l'un. *« Il n'y a aucune synergie entre l'activité de la SVF et les pratiques de M. Doumeng »*, dit un autre. Finalement, les coopératives sollicitées par le PDG d'Interagra ne le suivent pas, estimant qu'il sera toujours temps de participer à une augmentation de capital de la SVF plutôt que de passer par l'intermédiaire du *« milliardaire rouge »*. Les pouvoirs publics sont soulagés.

Le rôle de la banque Stern

Restait la banque Stern, qui offre 35,5 millions de francs et dont on pensait qu'elle agissait pour le compte du brasseur néerlandais Heineken. En fait et depuis le début, c'était Pernod-Ricard.

Pourquoi ce revirement ? D'abord on aura constaté que le partenaire minoritaire n'était pas inactif à la SVF, aidant son PDG, depuis 1981, M. Philippe Moulin-Roussel, à redresser la situation. Dans un marché du vin de table en diminution, la SVF a accru sa part. Elle a abandonné ses vieilles marques (Préfontaines et Kiravi) au profit de produits nouveaux : Bien Venu en 1982, Villageoise Margnat, Carré de vigne (premier vin en « brique »). Restructuration de la gestion et des circuits de distribution, diversification dans les vins d'appellation et à l'exportation. Bref, la SVF va nettement mieux, et Pernod-Ricard commence alors à se féliciter de son indécision qui l'a conduit à conserver ses parts dans cette société. C'est que aujourd'hui, Pernod-Ricard a décidé de franchir le pas et d'entrer vraiment sur le marché du vin, qu'il disait ne pas connaître car il est trop différent de celui des spiritueux, apéritifs et digestifs, comme des boissons non alcoolisées. Mais à l'instar des autres grands groupes, Seagram, Coca-Cola et Rémy Martin, qui a pris récemment le contrôle de Nicolas, la nécessité de cette diversification vers le vin s'est imposée comme une évidence. D'ailleurs, Pernod-Ricard a déjà fait une expérience dans ce domaine en lançant, en décembre 1982, un vin de marque de table français aux Etats-Unis. C'était le *devereaux*.

Le succès ne fut pas au rendez-vous, mais cette opération préfigurait l'orientation actuelle. Pernod-Ricard va investir dans la SVF, jouer à fond la carte du marketing, pour les vins de table comme ceux d'appellation, tant en France que sur le marché mondial. Pour cela, Pernod-Ricard a besoin d'être seul maître à bord et ne veut pas s'encombrer de partenaires qui n'ont pas le même objectif. D'où une opération *discrète de rachat, par l'intermédiaire* de la banque Stern.

Que le premier producteur de spiritueux en Europe, septième dans le monde, premier producteur de boisson sans alcool en France, trente-deuxième entreprise française par le chiffre d'affaires (7,5 milliards de francs en 1983) prenne les rênes de la première *société* française (*chiffre d'affaires de 1,7 milliard de francs en 1983 pour un exercice de 15 mois*) ne peut pas être sans influence sur la politique viticole.

Avec Pernod-Ricard, les producteurs du Languedoc-Roussillon notamment peuvent enfin trouver le « porte-avions commercial » qui fait défaut à la viticulture de masse et que le mouvement coopératif n'a pas su constituer.

JACQUES GRALL.

« Une politique contractuelle forte est indispensable », soulignent les cadres CFDT

L'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT a demandé audience à M. Laurent Fabius pour obtenir une relance du *« contrat de confiance »* mis au point avec le gouvernement (*le Monde* du 20 avril 1984). *« Nous souhaitons*, a déclaré M. Daniel Croquette, secrétaire général de l'UCC, le 8 février devant la presse, *que les engagements pris à l'époque soient suivis de leur plein effet. La situation sera suffisamment importante pour les pouvoirs publics dans la période à venir pour qu'ils tiennent leurs engagements. »*.

Réitérant des propositions formulées en 1980, l'UCC-CFDT s'est prononcée pour un *« horaire plus personnalisé »* des cadres. M. Croquette a demandé que des négociations soient engagées dans les branches et dans les entreprises pour que les heures effectuées par les cadres soient enregistrées et cumulées *sur* une période (semaine, mois, année) et que les cumuls comparés à la durée normale du travail *« donnent droit à récupération des dépassements »*. L'UCC ne veut pas *« abandonner les acquis du protocole du 16 décembre 1984 »* sur la flexibilité de l'emploi auquel elle était favorable. *« Une politique contractuelle forte est indispensable pour les années qui viennent »*, a souligné M. Croquette, qui souhaite que si des négociations s'ouvrent sur les contrats formation-reclassement *« elles ne se limitent pas aux CFR et puissent déboucher sur les problèmes de l'emploi »*.

DES GRÉVISTES EXPULSENT DES CADRES CHEZ GURTNER

Une partie du personnel de l'entreprise Gurtner, à Pontarlier (Doubs), a *expulsé*, le 8 *février*, l'encadrement et la direction, qui a été conduite aux portes de l'usine sans incident. Cette action fait suite à l'annonce de quarante-quatre nouveaux licenciements décidés par l'administrateur de l'entreprise, celle-ci étant actuellement en règlement judiciaire.

L'union locale CGC de Pontarlier a désapprouvé cette action qui *« vise à rejeter la responsabilité des problèmes de l'entreprise sur l'encadrement au lieu de chercher l'unité de tous les travailleurs »*.

D'anciennes ouvrières de Fusalp lancent une nouvelle société, Créalp

De notre correspondant

Albertville. — La longue agonie du numéro un français du vêtement de sports d'hiver Fusalp, fournisseur officiel de l'équipe nationale de ski au temps de sa gloire, aura finalement abouti à la reprise des activités de l'ex-société par ses cadres à Annecy, et par une partie de ses salariés des usines d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne. Deux sociétés ont vu le jour récemment, la dernière en date, Créalp, créée par une centaine d'anciennes ouvrières de Fusalp à Albertville, a redémarré il y a quelques jours avec trente-neuf femmes, toutes « ex-Fusalp », licenciées en mai 1984. L'effectif de cette nouvelle entreprise sera porté à cent dix-sept personnes au mois de juillet, tandis qu'une seconde unité, installée à Saint-Jean-de-Maurienne, emploiera vingt-cinq salariées.

Une formidable mobilisation et une détermination sans faille des ouvrières de l'entreprise qui occupèrent pendant plus de huit mois leur usine, soutenues dans leur lutte par la population et les élus locaux de droite comme de gauche, auront permis de surmonter tous les obstacles aussi bien économiques que financiers qui auraient dû faire capoter mille fois le projet.

Mais les ouvrières de Fusalp avaient entre leurs mains quelques atouts, dont un stock d'anoraks et de fuseaux estimé à 1,6 million de francs qu'elles n'auraient cédé à aucun prix. Elles le gardèrent nuit et jour pendant plusieurs mois, installées d'abord à l'intérieur de leurs ateliers, puis cantonnées pendant de longues semaines sous un abri de fortune à l'extérieur de l'usine. C'est là que fut discuté, puis élaboré un projet de reprise des usines d'Albertville et de Saint-Jean-de-Maurienne par les ouvrières ; elles furent aidées par le syndicat CFDT et un cabinet d'ingénierie GMBA d'Annecy.

« Unique et exemplaire »

Les ex-Fusalp sont ainsi devenues les seules actionnaires — cent treize ouvrières ont versé chacune 2 400 francs — de la SA Créalp. Elles ont fait appel à un jeune PDG de trente ans pour diriger leur entreprise.

Le président du conseil général de la Savoie, le député RPR Michel Barnier, a souligné, le 4 février, le *« caractère unique et exemplaire en France »* de cette tentative qui, selon lui, n'aurait pas pu aboutir sans *« la détermination farouche du personnel »*.

Quant au syndicat CFDT qui a très fortement encouragé les ex-salariés de Fusalp à devenir actionnaires de l'entreprise et à assumer dans leur totalité les risques industriels, il tire, par la voix de son représentant en Savoie, M. Jean-François Fontanet, les conclusions suivantes : *« Face au contexte économique très difficile dans lequel nous nous trouvons, on se rend compte que les états-majors syndicaux ne savent plus très bien quelle corde jouer, quelle solution proposer aux salariés qui ont des problèmes graves. Un succès de ce genre nous semble être une réponse concrète du syndicalisme d'aujourd'hui à un problème de taille humaine. Nous pensons avoir, à Albertville, apporté notre pierre au difficile problème du chômage. »*

Créalp montrera sa première collection lors du Salon des sports d'hiver de Grenoble, du 3 au 6 mars prochain. Quelques stands plus loin et au même moment, une autre société, Créations Fusalp, issue, elle aussi, de l'ancienne société Fusalp, présentera des produits concurrents...

CLAUDE FRANCILLON.

Faits et chiffres

Affaires

● **Eurocom prend une participation de 10 % dans Geers Gross.** — Premier groupe européen d'agences de publicité, EUROCOM, holding *filiale de l'Agence Havas prend une* participation de 10 % dans un des principaux groupes de publicité britanniques, Geers Gross, dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 250 millions de dollars. L'opération, qui est soumise à l'approbation des actionnaires de Geers Gross, doit se faire par une augmentation de capital : il en coûtera 26,4 millions de francs à Eurocom.

Agriculture

● **Les organisations agricoles européennes jugent « inacceptables » les propositions de prix.** — M. Jan Hinnekens, président du Comité des organisations professionnelles agricoles de la CEE (COPA), a déclaré le 8 février à Bruxelles que l'adoption des propositions de la Commission (baisse ou gel des prix de nombreux produits agricoles) *« aboutirait inéluctablement à de nouvelles mesures nationales qui risqueraient de détruire la politique agricole commune »*.

Le COGECA (Comité général de la coopération agricole de la CEE) est disposé à participer, avec le COPA, à un débat avec les instances européennes sur le revenu des huit millions d'agriculteurs européens. *(AFP.)*

Conjoncture

● **La hausse des prix en janvier.** — La hausse des prix pourrait être relativement forte en janvier. Cependant, il faudra attendre la fin du mois de février pour connaître le résultat officiel. Pour le premier mois de l'année, en effet l'INSEE procède à un réajustement de pondération des deux cent quatre-vingt-quinze articles qui composent l'indice, et ne publie donc pas de résultat provisoire, comme il le fait les autres mois.

On s'attend, au ministère des finances, que la hausse des prix en janvier soit comprise entre 0,6 % et 0,7 %, en raison des réajustements monétaires qui sont intervenus le mois dernier (+ 4,5 % pour le gaz, + 5,25 % pour les loyers HLM en moyenne, etc.).

Les perspectives publiées en décembre par l'INSEE prévoient une hausse de 3,1 % au cours du premier semestre (contre 3,7 % au premier semestre de 1983) et une forte décélération au second semestre, ce qui permettrait d'atteindre l'objectif d'une hausse annuelle de 4,5 % (de *décembre 1984 à décembre 1985*).

● **50 milliards de francs de prêts aux collectivités locales.** — Le montant des prêts consentis aux collectivités locales par la Caisse des dépôts et consignations, la Caisse d'aide et d'équipement des collectivités locales (CAECL) et les Caisses d'épargne devrait peu augmenter en 1985 par rapport à 1984 (50 milliards de francs, c'est l'objectif, au lieu de 49). Mais la part des prêts bon marché, à taux privilégié, devrait augmenter de 10 %. On note d'autre part, une amélioration de la trésorerie et de l'autofinancement des collectivités locales, puisque l'emprunt n'a représenté l'an dernier que 64,7 % du financement des investissements au lieu de 66 % en 1983.

Social

● **297 suppressions d'emplois à la Lainière de Roubaix.** — La direction de JCD, à Cambrai (Nord), département de la Lainière de Roubaix spécialisé dans la maille, a annoncé le 8 février lors d'une réunion du comité d'établissement la suppression de 297 emplois sur les 2 250 que compte l'entreprise. Ces suppressions d'emplois seront assorties d'un plan social et d'un plan de modernisation.

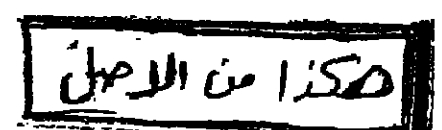
● **Accord salarial dans la fonction publique : contestation à la CFTC.** — L'union régionale CFTC des PTT de Haute-Normandie *« désapprouve »*, dans un communiqué le 8 février, la décision de la fédération CFTC de la fonction publique de signer l'accord salarial 1985 en raison du caractère *« trop flou »* de la clause de sauvegarde. Le syndicat CFTC des personnels en tenue de la police nationale *« refuse catégoriquement d'entériner la décision de la fédération »*. La décision de la CFTC avait été prise à une majorité de près de 70 % de son conseil fédéral (*le Monde* du 7 février).

● **Le comité d'entreprise de Jeumont-Schneider refuse le plan de restructuration.** — Le comité d'entreprise de Jeumont-Schneider (spécialisé dans l'industrie nucléaire) de Jeumont (Nord) a refusé, le 7 février, le plan de restructuration présenté par la direction prévoyant 1 193 suppressions d'emplois d'ici 1987 (sur 2 850 personnes). Plus d'un millier de salariés de l'entreprise ont manifesté, le 8 février, à Jeumont, et bloqué pendant plusieurs heures des postes frontière. FO, la CGT, la CFDT, la CFTC et la CGC ont appelé à la grève dans l'ensemble des établissements du groupe le 14 février, date de la réunion du comité central d'entreprise.

● **La CSMF lance une campagne sur la politique de santé.** — A l'occasion de la préparation de la convention avec la Sécurité sociale, la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) a décidé, lors de son conseil fédéral des 2 et 3 février, de lancer un débat dans l'opinion sur la politique de santé et son financement, d'interpeller le gouvernement, qui fixe les taux de remboursement des actes médicaux et les ressources des caisses d'assurance-maladie, et, d'autre part, les collectivités locales à l'occasion des élections cantonales. Elle « alerte » l'opinion sur les *« risques de pénurie ou d'atteinte à la qualité des soins »*. D'autre part, la CSMF entend déterminer la valeur à donner aux actes médicaux : elle *« exige que les honoraires conventionnels soient fixés à un niveau qui ne compromette pas la qualité des soins »*.

Transports

● **Concentration dans les chemins de fer américains.** — Le département du commerce a décidé, sous réserve de l'approbation du Congrès, de céder la société ferroviaire d'Etat Conrail à la compagnie Norfolk Southern Corp. Le gouvernement, désireux de se défaire de cette société qu'il avait été amené à créer à la suite de la faillite de plusieurs compagnies ferroviaires de l'Est des Etats-Unis en 1975 (*dont Penn Central*), l'avait mise aux enchères l'an dernier. Conrail a réalisé un chiffre d'affaires de 3,08 milliards de dollars en 1983 (30 milliards de francs) et un bénéfice de 313 millions de dollars. Norfolk Southern Corp., dont le siège se trouve à Norfolk (Virginie), est par son chiffre d'affaires (3,1 milliards de dollars en 1983) le quatrième groupe ferroviaire des Etats-Unis. — *(AFP.)*



EN GRANDE-BRETAGNE

Halte aux contrefaçons

La Commission européenne a proposé aux dix pays de la CEE de prendre des mesures pour limiter les importations des contrefaçons de produits de marque dans les pays du Marché commun. Le trafic des contrefaçons, originaire, en majeure partie, de Taiwan, de Hongkong ou de Corée du Sud, ne frappe plus seulement les montres suisses ou les parfums français.

De notre correspondant

Londres. — Dans un monde en crise, l'industrie des faux en tout genre est en pleine croissance, tandis que les conséquences de cette concurrence illicite deviennent de plus en plus insupportables. *« Sur les cinq continents, pour l'ensemble des entreprises dont les produits sont imités, cela représente chaque année près de 60 milliards de dollars de perte — soit 3 à 6 % du montant total du commerce international — et des dizaines de milliers d'emplois supprimés. »* Voilà ce que vient de souligner la Chambre de commerce internationale (CCI) en annonçant la création le 4 février à Londres du Bureau de renseignements sur la contrefaçon.

« La contre-attaque a commencé », a déclaré récemment M. Jean-Jacques Guerlain, président de l'Union des fabricants pour la protection internationale de la propriété industrielle et artistique, qui présidera le nouvel organisme. Le ton agressif de cette déclaration paraît approprié car il reflète manifestement une volonté de réagir « concrètement ». Tel était le vœu des cent cinquante chefs d'entreprise représentant dix-sept pays, réunis récemment sous l'égide de la CCI pour définir la mission du Bureau.

L'initiative est originale, non seulement parce que c'est la première au niveau international, mais encore parce que — comme son appellation ne l'indique pas à l'évidence — le Bureau ne se contentera pas d'être, à l'image d'Interpol, un centre d'échange d'informations. Il disposera en effet d'un groupe d'inspecteurs chargés de mener sur le terrain de l'adversaire des enquêtes ponctuelles à la demande des victimes de la contrefaçon. Celles-ci, ou leurs organisations professionnelles, financent tout ce travail par voie de souscriptions.

Le Bureau paraît s'être donné les moyens de ses ambitions. D'ores et déjà trois enquêteurs ont été engagés, et ils bénéficieront de la collaboration de leurs quatorze collègues du Bureau maritime international, également patronné par la CCI, et qui a pour but de lutter contre les différentes formes de piraterie moderne. Ensuite, selon les besoins, d'autres agents seront recrutés. Le Bureau s'est encore assuré le soutien particulier de l'Union des fabricants dont l'expérience est aujourd'hui plus que centenaire. Fondée en 1872, cette institution française mettra notamment à disposition les services de ses offices de liaison de Séoul et de Tokyo, ainsi que la compétence de ses « correspondants » installés dans de très nombreux pays, surtout dans ceux de l'Extrême-Orient, où la contrefaçon est devenue une activité économique majeure.

« Après nos investigations nous remettrons aux industriels concernés les preuves nécessaires qui leur permettront d'engager des poursuites judiciaires », déclare M. Alain Thrierr de l'Union des fabricants détaché en qualité d'expert auprès du nouveau Bureau. Il précise que des dossiers seront également remis aux organisations internationales pour que celles-ci incitent les gouvernements des pays mis en cause à décourager ou réprimer davantage la contrefaçon. *« Mais*, ajoute M. Thrierr, *nous pourrons aussi intervenir directement auprès des administrations comme le font déjà l'Union des fabricants et les autres agences existant actuellement au plan national. Même les pouvoirs publics les plus « tolérants » commencent à être obligés de sévir et de renforcer leur réglementation quand on ne cesse de leur soumettre des cas avérés. »*

Multinationales de faussaires

Il y a aussi des moyens de pressions politiques quelquefois efficaces. Les promoteurs du Bureau de renseignement ont fait valoir que certains gouvernements finissent par comprendre que l'ensemble de leurs relations et de leurs échanges internationaux peuvent pâtir de la « mauvaise image » que leur donne l'industrie des contrefacteurs. Ainsi les dirigeant de Taiwan seraient-ils à présent plus vigilants par crainte de voir se fermer peu à peu le marché américain, vital pour leur économie. M. Eric Ellen, directeur du Bureau, signale que, lorsqu'il est impossible d'agir *« à la source »*, il reste à obtenir que des mesures soient prises *« à destination »*. Et il cite l'exemple récent de la saisie, en Afrique du Nord, de centaines de milliers de cassettes « piratées » à Singapour.

La « flibuste » des cassettes son ou vidéo est maintenant, et de beaucoup, la forme la plus importante de contrefaçon ; elle a supplanté la plus connue jusqu'alors, celle des produits de luxe : parfums, montres, briquets, portant indûment les noms les plus prestigieux (Dior, Rollex, Dunhill, Cartier, etc.). Toutefois les faussaires, de plus en plus organisés en véritables multinationales et disposant souvent de l'aide des milieux criminels (comme au Japon), diversifient leurs activités. Ils s'attaquent à des domaines où leurs agissements sont doublement coupables et dangereux.

M. Ellen mentionne quelques *« grandes découvertes »* faites ces toutes dernières années. Elles portent sur les produits chimiques, les engrais notamment (avec le risque de pollution) ; les produits pharmaceutiques (des millions de pilules contraceptives ont été retirées de la vente en Amérique et au Proche-Orient, douze personnes sont mortes aux Etats-Unis après l'absorption d'amphétamines frelatées) les pièces de rechange pour l'automobile ou l'aviation. Une enquête a révélé que six cents hélicoptères dans les pays de l'OTAN étaient équipés de pièces contrefaites et défectueuses, avec le cas d'un accident mortel à San-Francisco.

MM. Ellen et Thrierr ont exposé quelques spécimens, des « classiques » moins inquiétants, hormis un faux désherbant français, copie conforme pour le contenant d'un produit britannique. Toutefois, en l'occurrence, le liquide utilisé n'est pas nocif. Une imitation parfaite en apparence d'un champagne Mumm Cordon rouge n'est en réalité qu'un très mauvais mousseux italien. Et encore ce jeu de soupapes pour motos Honda qui porte sur l'emballage l'inscription : « authentique »...

Enfin, comble de l'ironie : une édition pirate d'un livre dont M. Ellen est le coauteur, *la Fraude maritime internationale*...

FRANCIS CORNU.

EN CHINE

Les entreprises à la campagne

Homme de peine de l'histoire chinoise, le paysan se retrouve aujourd'hui à l'honneur. Pas seulement pour avoir fait progresser considérablement la production agricole depuis 1978, mais surtout en tant que force motrice de la nouvelle stratégie d'industrialisation du pays.

De notre correspondant

Pékin. — Donnant aujourd'hui la priorité à l'industrie légère sur l'industrie lourde, la Chine compte avant tout sur l'extraordinaire foisonnement de petites et moyennes entreprises dans les bourgs ruraux.

Elle compte aussi sur cette industrialisation décentralisée pour éviter ce grave problème qui obère le développement du tiers-monde : l'exode rural vers les grandes villes, le chômage urbain, la prolifération des bidonvilles. Sur le milliard cinq millions de Chinois, 20 % sont actuellement urbanisés. Ils seront 40 % en l'an 2000. Vingt-sept ans après leur création, les communes populaires auront totalement disparu du paysage chinois cette année pour être remplacées par des unités administratives (villages, bourgs). Avec elles disparaît un embrigadement qui freinait toute initiative.

Parallèlement, les bourgs ruraux — centres traditionnels du commerce et de l'artisanat local, — qui s'étiolaient depuis la fin des années 50, ont connu depuis cinq ans un développement surprenant dans certaines provinces. Ce phénomène s'étend graduellement. Il s'agit d'*« une invention du paysan chinois*, nous dit le professeur Fei Xiaotong, le plus célèbre sociologue chinois (1), *qui a été adoptée par le PCC en 1984. Cette voie vers l'industrialisation est adaptée à nos conditions. Elle se fonde sur la prospérité des campagnes, à l'opposé de la révolution industrielle en Europe qui s'est faite au prix de la détérioration du tissu rural »*.

Le meilleur exemple, et le plus monté en épingle par les dirigeants, est celui de la province de Jiangsu, à l'ouest de Shanghai. Une des plus riches du pays, elle est aussi une des plus peuplées. En 1984, la production industrielle y a dépassé celle de l'agriculture dans les zones rurales (51 % contre 49 %), elle ne représentait en 1978 que 30 % du total.

Dans le Zhejiang voisin, 250 000 petits ateliers employant 3,5 % de la main-d'œuvre rurale ont vu le jour depuis 1979. Les entreprises locales sont au nombre de 110 000 (30 % de plus que l'an dernier). Elles réalisent 60 % du revenu rural et le tiers de la production totale de la province, pourtant relativement industrialisée et urbanisée.

Ouvriers paysans

Ces provinces sont surpeuplées (8 ares de terre cultivable par personne au Jiangsu). La toute relative modernisation de l'agriculture a libéré des millions de bras. Pour éviter qu'ils ne viennent s'agglutiner à la recherche d'un travail autour des grandes agglomérations, en dépit d'un système qui leur interdit de résider en ville sans un permis spécial, il fallait *« disperser l'industrie dans les campagnes »*, fournisseurs de main-d'œuvre bon marché et de matières premières. *« Plutôt que transférer des hommes des campagnes vers les villes, il valait mieux faire venir l'industrie dans les bourgs »*, précise le professeur Fei.

Les ouvriers restent des paysans, retournent au village, où ils cultivent toujours leur lopin. *« Il n'est pas nécessaire de détruire les anciennes structures, le système familial »*, ajoute le professeur Fei. De plus, nous a dit un responsable politique, *« les ouvriers des entreprises rurales — qu'elles soient privées (individuelles ou de groupe) ou collectives — même s'ils connaissent une certaine exploitation, peuvent toujours retourner travailler la terre si le patron ne les paie pas assez »*.

Ainsi, selon les chiffres du ministère de l'agriculture, un quart de la production nationale de charbon provient de petites mines. L'industrie des bourgs ruraux fournit 70 % des matériaux de construction, la moitié des pièces détachées de vélos, 40 % de l'industrie du vêtement... En tout 13 % de la production industrielle nationale.

Il ne faut pas croire que ces industries rurales ne fabriquent que des objets désuets, assure le professeur Fei, qui étudie le Jiangsu depuis un demi-siècle. *« Certaines ont un équipement moderne alors qu'en ville nombre d'usines ont un matériel vétuste. »* Organisées autour du pôle d'une ville moyenne, elles se sont graduellement liées entre elles ainsi qu'avec les grandes entreprises, les universités et instituts de recherche.

Plus souples, elles peuvent être plus adaptables aux changements technologiques ou à la mode, et fabriquent à plus bas prix car leurs charges sont moindres. Plus dynamiques, elles doivent gagner de l'argent pour survivre. Certaines ont fait appel à des experts venus des villes, et qu'elles rémunèrent ou forment leurs propres techniciens. D'autres sous-traitent pour de grandes entreprises, de Shanghai par exemple. Et si les salaires sont souvent moins élevés qu'en ville, ils sont augmentés du revenu du lopin.

Un phénomène est apparu au travers de cette industialisation : la renaissance de l'entreprise privée à un niveau exceptionnel dans un pays communiste. En dehors de ceux qui travaillent à leur compte (onze millions de personnes, quatre-vingts fois plus qu'en 1978), les individus peuvent désormais monter leur propre usine. Et si le maximum légal d'ouvriers est de sept ou huit, certaines en ont cent ou deux cents.

Dans les années 60, la Chine offrait au monde un modèle de développement qui, à l'expérience, s'est révélé désastreux. L'industrialisation des bourgs est, sans doute, à long terme beaucoup plus révolutionnaire et moins destructrice. Certains dirigeants chinois commencent à la citer en exemple au tiers-monde.

Mais ce processus n'en est qu'à ses débuts, il est encore limité aux régions relativement développées du pays, il ne se propage pas d'une manière égale partout. Son démarrage, même spontané, a été difficile en raison des résistances bureaucratiques, qui ne sont pas toujours vaincues. Et, n'en déplaise à la propagande officielle, on ne fait pas fortune partout. Mais voir un paysan riche partir à l'assaut des villes pour y investir ses économies et son dynamisme dans une entreprise est vraiment quelque chose de neuf en Chine.

PATRICE DE BEER.

(1) Membre du présidium de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), vice-président de la Ligue démocratique, le professeur Fei a étudié l'anthropologie sociale à Londres avec Malinowski, puis a travaillé à la London School of Economics et à Harvard.

Rentes britanniques

Peut-on encore vivre de ses rentes en cette fin du vingtième siècle ? Le Royaume-Uni disposait en tout cas, à la fin de 1983, d'un imposant portefeuille d'actifs à l'étranger, soit 56 milliards de livres nets contre 15 milliards de livres fin 1979. Ce montant aurait, à la fin de 1984, atteint 70 milliards de livres (près de 800 milliards de francs), soit plus d'un cinquième du produit national brut (une grande partie de la hausse reflétant la dépréciation du sterling et la volorisation des titres étrangers).

Le Royaume-Uni serait ainsi devenu, l'an dernier, le premier investisseur mondial (avec 81 milliards de dollars d'actifs *nets* à l'étranger) devant le Japon et les Etats-Unis. Compte tenu du rendement élevé des actifs américains, la présence britannique outre-Atlantique se révèle prépondérante : un quart des investissements étrangers aux Etats-Unis (20 milliards de dollars sur 82 milliards de dollars de flux) était assuré par le Royaume-Uni, devant le Japon (9 %) et le Canada (7,5 %).

Le pétrole prépare l'après-pétrole. Selon la banque Paribas dans son dernier bulletin économique, *« la progression des revenus d'investissements à l'étranger pourrait, à partir de 1985, compenser la dégradation prévisible du solde pétrolier et la faible compétitivité du secteur manufacturier »*. Négatif en 1980, le solde des intérêts, profits et dividendes représentait, déjà en 1983, plus de la moitié des revenus invisibles britanniques, et assure, à moyen terme, un potentiel de réévaluation non négligeable. *« Perdant peu à peu son statut de pétrodevise, la livre retrouverait un niveau plus représentatif de la santé économique et financière du Royaume-Uni. »*

CEE

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS DIX ANS

Les investissements vont créer des emplois

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — En 1985, les investissements industriels vont nettement progresser en moyenne dans la CEE, mais ils stagneront en France. Telles sont les conclusions de l'enquête conduite par la Commission de Bruxelles auprès de vingt mille entreprises européennes représentant plus de 50 % du chiffre d'affaires global de l'industrie communautaire.

Ainsi la forte reprise des investissements constatée en 1984 (+ 7 % en termes réels) se poursuivra pour atteindre 9 % cette année. La Communauté parviendra à un niveau comparable à celui de 1980, mais encore inférieur à 1973 (− 14 %).

Tandis que la France marquera le pas (0 % en 1985), la Grèce (+ 75 %) et l'Italie (+ 19 %) — dont les investissements avaient reculé l'année dernière — enregistreront les plus fortes hausses suivies du Danemark (+ 14 %), des Pays-Bas (13 %), du Royaume-Uni (8 %) et de l'Allemagne fédérale (7 %). La Belgique accusera pour sa part une baisse de 2 %.

La Commission estime que le net redressement des investissements va se traduire en 1985, pour la première fois en dix ans, par une légère augmentation du nombre global des personnes occupées dans l'industrie. *« Cette perspective est confortée*, ajoute-t-elle, *par le fait que, dans plusieurs branches industrielles l'utilisation des capacités a atteint ou presque son niveau normal. »*

Selon l'enquête de Bruxelles, les entreprises envisagent de consacrer 20 % de leurs investissements à l'accroissement de leur capacité, 25 % au remplacement de leurs équipements et 55 % à la rationalisation. Les projets d'augmentation des installations restent, toutefois, très modestes en France (13 % des entreprises), alors qu'en RFA la proportion est deux fois plus élevée (26 %).

Ce seront les investissements dans la métallurgie qui réaliseront le meilleur score (+ 27 % en valeur), en raison notamment des programmes de modernisation et de rationalisation des entreprises sidérurgiques. Les industries des produits de base (+ 15 %) et des biens d'équipement (+ 14 %) se placeront également en bonne position.

M. S.

Le FMI refuse de libérer 80 millions de dollars en faveur du Portugal

Lisbonne *(AFP)*. — Le Fonds monétaire international (FMI) a refusé de libérer un crédit de 15 milliards d'escudos (environ 83,3 millions de dollars) en faveur du Portugal, considérant que Lisbonne n'a pas respecté la lettre d'intentions signée en 1983, a annoncé le 8 février la Banque du Portugal. Selon le FMI, le gouvernement portugais aurait dépassé la limite de crédit à accorder aux entreprises publiques prévue dans cette lettre, a précisé un porte-parole de la Banque, cité par l'agence NP. Les 15 milliards d'escudos refusés correspondaient à la troisième et dernière tranche d'un prêt total de 60 milliards d'escudos (environ 333 millions de dollars) accordé par le FMI au Portugal. Toutefois, les autorités financières portugaises ne considèrent pas comme grave le refus du FMI, étant donné que *« Lisbonne n'a plus besoin de ce crédit »*, a indiqué le même porte-parole.

Cependant, le Portugal a conclu les négociations avec un consortium de six banques internationales visant un emprunt de 500 millions de dollars. Cet emprunt est destiné à financer en partie la dette extérieure portugaise prévue pour cette année (au total 600 millions de dollars), a annoncé vendredi la Banque du Portugal. D'après la Banque centrale, le prêt, qui devra être signé en mars prochain, est divisé en deux tranches de 250 millions de dollars chacune, remboursables en huit ans, à un taux d'intérêt défini par rapport au Libor.

Selon le « New York Times » l'URSS cherche à se procurer des micro-ordinateurs

New-York *(AFP)*. — L'Union soviétique négocie actuellement avec des firmes industrielles européennes, américaines et japonaises pour leur acheter des ordinateurs personnels, théoriquement destinés à des centres de recherche scientifique et à des écoles, a indiqué, vendredi 8 février, le *New York Times*.

Selon le journal, c'est la première fois que l'URSS cherche à se procurer légalement des ordinateurs personnels, utilisant un assouplissement des règlements commerciaux sur les exportations de matériel informatique américain, effectif depuis le 1er janvier. Ces règlements s'appliquent à tous les fabricants occidentaux utilisant de la technologie américaine, et permettant d'exporter, avec des contrôles très limités, des ordinateurs de base (série Apple II, PC Junior...).

Le *New York Times*, qui cite des sources industrielles, précise que les Soviétiques envisagent d'acheter plusieurs milliers d'appareils. Le chiffre, indiquent-ils, est difficile à établir exactement puisqu'ils ont contacté des fabricants de plusieurs pays (Japon, Etats-Unis, Grande-Bretagne, France et RFA) et de nombreux exportateurs.

Les industriels sont réticents à engager des négociations avec les Soviétiques, probablement, selon le *New York Times*, parce qu'aussi bien l'URSS que les Etats-Unis ont déjà utilisé des micro-ordinateurs pour simuler et contrôler des lancements de missiles.

Mise à jour des contrôles

Ces informations publiées par le journal américain coïncident avec une réunion à Paris du COCOM (Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations ves les pays communistes), qui regroupe le Japon et la majorité des pays de l'OTAN.

Selon un communiqué, le COCOM a *« passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions de la précédente réunion à Paris, fin mai 1983 »*. Ces progrès *« ont été jugés satisfaisants, tant en ce qui concerne la coordination entre les Etats-membres, que la mise à jour des listes des produits et technologies soumis au contrôle »*.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 4 au 8 février

Toujours plus haut

La chute du BTP

LA Bourse de Paris apprécie de plus en plus l'altitude : cette semaine encore, avec une hausse de près de 2,5 %, elle a franchi aisément, de mardi à vendredi, des sommets jamais atteints.

L'indice de la Compagnie des agents de change affichait vendredi un nouveau record historique, après avoir atteint la veille le niveau des 198,2 points.

« Toujours plus haut », c'est la règle que s'est donc imposée la Bourse de Paris, actuellement l'une des plus brillantes places financières internationales, avec Wall Street.

Après une hausse de 16,5 % environ en 1984 et de 7 % en janvier, les valeurs françaises restent le placement favori des épargnants français qu'ils soient « petits », « gros » ou institutionnels. Les autres formes de placement ne les intéressent plus depuis belle lurette.

Il est vrai, selon les spécialistes du marché, que tout concourt en ce moment à drainer les liquidités vers le Palais Brongniart : l'environnement international favorable pour les marchés des valeurs, la désescalade des taux d'intérêt en France et la poursuite de la politique de rigueur.

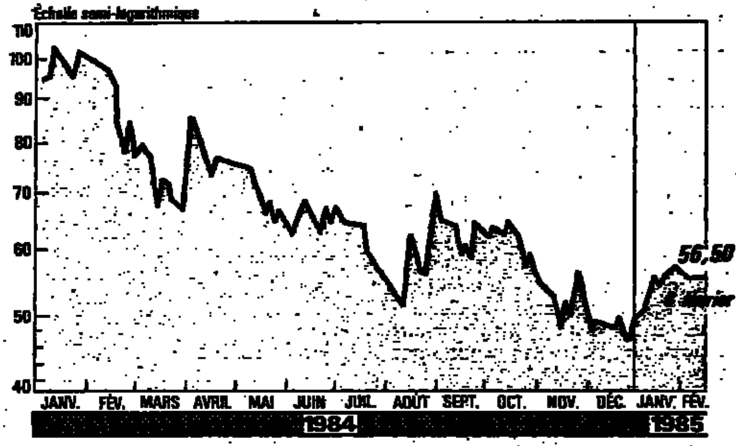
Cette bonne tenue générale des valeurs françaises qui appelle d'ailleurs une phase de consolidation, de l'avis des professionnels, ne doit pas occulter les difficultés que connaissent certains secteurs, à commencer par celui du bâtiment et des travaux publics où certains titres ont plié l'échine cette semaine, alors que les dernières notes de conjoncture émanant des deux fédérations nationales confirmaient la chute de l'activité (moins de 8 % en 1984), alors que s'accroissait — dans les mêmes proportions — le rythme des cessations d'activité (*le Monde* du 8 février).

Ainsi, la SCREG qui figure pourtant parmi les tout premiers groupes de ce secteur après avoir notamment repris la SACER et Colas, aura perdu quelque 50 millions de francs en 1984 alors qu'elle en avait gagné pratiquement le double l'année précédente (104 millions de francs). La société ne prévoit pas de passer le dividende 1984 par pertes et profits mais il sera « réduit », précise la SCREG, sans autre détail. De même, Maisons Phénix, numéro un français pour les constructions de maisons individuelles, paye un lourd tribu à la crise avec une perte qui devrait avoisiner les 100 à 150 millions de francs pour l'année dernière, cette différence s'expliquant par le fait de savoir si oui ou non (ce sera sans doute oui) la société va déconsolider la part de US Home dont elle détient 12,7 %, cette société américaine éprouvant elle aussi de sérieuses difficultés (*le Monde* du 9 février).

Déjà, en 1983, Maisons Phénix avait enregistré plus de 35 millions de francs de pertes sur un chiffre d'affaires consolidé avoisinant les 3 milliards de francs. Actionnaire majoritaire, avec 40 % du capital, la Générale des eaux se devait d'intervenir, pour tenter de redresser la situation : elle l'a fait, à l'occasion du conseil d'administration du 8 février, où M. Gilbert Simonet qui reste PDG de Campenon Bernard construction, autre filiale de la Générale des eaux, a été nommé PDG de la firme en remplacement de M. Jean-Claude Romain. M. Gérard Buiteau, directeur financier de la maison mère, devient directeur général de Maisons Phénix. Cette réorganisation, affirme-t-on à la Générale des eaux, ne devrait pas avoir de conséquence sur ses résultats, lesquels devraient maintenir la progression de 9 % environ escomptée pour 1984.

Autre valeur au comportement décevant cette semaine : SGE-SB (voir le graphique ci-dessous) qui a perdu 6,7 % en cinq séances, en raison des résultats de 1984 qui se révèlent plus désastreux que prévu est-ce une perte qui sera de 800 millions à un milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 13,2 milliards de francs, en baisse de 5,5 % sur l'année précédente. De plus, les pertes de 1983, qui avaient été évaluées à 484 millions auront dû être révisées en hausse à hauteur de 600 millions. Quant au gonflement subi du déficit de 1984, il résulte des aléas de deux grands contrats, l'un en Arabie saoudite (clinique privée) l'autre en Algérie (centres de formation) qui ont dû être largement provisionnés.

L'ÉVOLUTION DES COURS DE SGE - SAINRAPT ET BRICE



Un crocodile à la cote

Il a de belles dents, une queue superbe et ne manque pas d'allure. Tous les joueurs de tennis le connaissent. Il s'appelle « Alligator » aux Etats-Unis, « Wani » au Japon. En France, c'est le fameux crocodile qui griffe les vêtements de sport et de loisir de la chemise Lacoste. Et Lacoste est une des marques prestigieuses distribuées par le groupe Devanlay, numéro un français de la maille avec un chiffre d'affaires de 1,66 milliard de francs, dont les actions feront leur entrée sur le second marché le 19 février prochain, c'est-à-dire le jour du mardi gras. C'est presque un symbole. Il y a dix ans, Devanlay criait famine. L'entreprise était au bord de la faillite. Son déficit était de 43 millions de francs et son endettement bancaire (363 millions) représentait plus des deux tiers de son chiffre d'affaires.

Comment en était-elle arrivée là ? Devanlay n'avait pas su prendre le virage et s'était trouvée complètement démunie quand la crise vint à frapper. Depuis, le groupe a repris du muscle. Alors que ses frais financiers et son endettement bancaire ont fondu, le chiffre d'affaires a presque triplé, la productivité a monté en flèche et ses profits, dont le retour fut salué en 1976 (17,8 millions), ont quintuplé (90 millions de francs pour 1984 hors retombées du plan textile). L'homme du miracle a été M. Léon Cligman, renommé dans les milieux textiles pour son savoir-faire. Il a appliqué ses principes. Ses principes ? Parlons-en. *« Je suis pour le désendettement, je ne crois pas à l'inflation, je décentralise, je fais de la qualité, je reste en France, je forme mon personnel... Ce n'est pas plus difficile que ça »*, explique-t-il. La recette était bonne. Muni de toutes ses grandes marques (Jil, Polichinelle, Bonbon, Timwear, Champs-Elysées, Volcade, Scandale, Exciting, Nursery, Orly, et, bien sûr, Lacoste (plus du tiers des actions de cette société appartiennent à Devanlay) dont le potentiel va sans doute être renforcé par le rachat espéré à General Mills (licencié Lacoste) des actifs liés à cette activité, Devanlay paraît bien armé pour affronter l'avenir. Pour 1985, le président Cligman table sur une nouvelle progression du chiffre d'affaires de 8 % (9 % en 1984) et de 10 % du bénéfice.

Donc, le jour du mardi gras, les particuliers pourront acquérir des actions Devanlay, cent vingt mille exactement (10,1 % du capital que le groupe familial contrôle encore à 53 %). Le prix d'offre minimum sera de 470 francs par titre. N'est-ce pas trop cher ? Le dividende sera maintenu à 16,4 francs pour 1984. Cela fait un rendement de 3,5 %. La charge Mélendès assure qu'un *« investissement en actions Devanlay offre l'opportunité d'une diversification de grande qualité dans l'éventail boursier actuel »*. C'est une opinion. La Bourse rendra son verdict dans dix jours. En attendant, une chose est certaine, les PME de l'industrie textile paraissent se plaire sur le second marché. Devanlay sera la neuvième à s'y introduire pour y tisser sa toile. Sur les soixante-quatorze valeurs que compte le second marché, la proportion est forte. Qu'attendent donc les belles petites « électroniques » pour venir s'y nicher à leur tour ?

A. D.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	4 fev.	5 fev.	6 fev.	7 fev.	8 fev.
RM	422 657	440 223	512 770	531 772	529 757
Comptant					
R. et obl.	2 378 580	3 333 681	4 525 426	2 661 576	3 422 100
Actions	65 415	89 331	104 764	117 861	119 054
Total	2 866 652	3 863 235	5 142 960	3 311 209	4 070 911
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 28 décembre 1984)					
Franç.	105,1	105,8	106,9	106,7	–
Étrang.	107,6	109,4	109,7	111,2	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 28 décembre 1984)					
Tendance	106,1	106,8	107,9	108,5	108,8
(base 100, 31 décembre 1982)					
Indice gén.	195,1	196	197,3	198,2	198,9

SECOND MARCHE (base 100, 28 décembre 1984)

	1 fév.	8 fév.	Variat. %	Plus haut	Plus bas
Indice	105,8	107,2	+ 1,3	106,5	99.7

Filatures, textiles, magasins

	8-2-85	Diff.
André Roudière	356,70	+ 35,07
BHV	195,50	+ 19
CFAO	813	+ 8
Damart-Serviposte	2 380	– 72
Darty	1 190	+100
DMC	171,80	+ 9,30
Galeries Lafayette	301	
La Redoute	1 252	– 8
Nouvelles Galeries	141	inch.
Printemps	204	+ 9
SCOA	75,50	+ 2

Bâtiment, travaux publics

	8-2-85	Diff.
Auxil. d'entreprises	859	+ 04
Bouygues	759	+ 10
Ciments Français	364	+ 16,50
Dumez	685	– 10
GTM	256	– 6
J. Lefebvre	190	+ 8
Lafarge	417,50	+ 11
Maisons Phénix	190,50	– 6,50
Poliet et Chausson	499,50	– 20,50
SCREG	125,50	+ 2,70
SGE.SB	56,10	– 4

Banques, assurances sociétés d'investissement

	8-2-85	Diff.
Bail Équipement	295	+ 15
Bancaire (Cie)	617	– 1
Cetelem	537	+ 17
Chargeurs SA	427	+ 2
CFF	729	+ 39
CFI	306	+ 4
Eurafrance	1 396	+ 37
Hénin (La)	438	+ 5
Imm. Pl.-Monceau	448	+ 4
Locafrance	352	+ 6
Locindus	743	inch.
Midi	2 290	+ 6
Midland Bank	240	+ 10
O F P (Omn. Fin. Paris)	976	+ 16
Parisienne de résc.	835	+ 7
Prétabail	1 150	+ 81
Schneider	120	+ 7
UCB	329,50	+ 13,5

Alimentation

	8-2-85	Diff.
Béghin-Say	285	+ 1
Bongrain	1 648	+ 7
BSN G.-Danone	2 400	+ 43
Carrefour	1961	+ 110
Casino	900	+ 49
Cédis	550	– 9
Euromarché	912	– 18
Guyenne et Gasc.	324	inch.
Lesieur	870	– 39
Martell	1875	+ 35
Moët-Hen (1)	1969	+ 3
Mumm	743	– 12
Occidentale (Gle)	740	+ 30
Olida-Caby	295	+ 9
Pernod-Ricard	665	– 44
Promodès	1 430	– 181
St-Louis-Bouchon	353	+ 8
C.S. Saupiquet	536	– 12
Source Perrier	506	+ 26
Veuve Clicquot	2 565	+ 64
Viniprix	860	– 20
Nestlé	25 460	+ 1 340

(1) Compte tenu d'un coupon de 9 F.

Produits chimiques

	8-2-85	Diff.
Institut Mérieux	1 730	+ 263
Laboratoire Bellon	889	– 10
Roussel-Uclaf	1 640	+ 41
BASF	606	+ 15
Bayer	647	+ 18
Hoechst	626	+ 10
ICI	102,30	+ 1,30
Norsk Hydro	129,90	+ 11,70

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Elf-Aquitaine	258 762	59 490 333
Carrefour	28 950	54 666 914
IBM Corporation	37 805	54 587 739
Source Perrier	109 370	53 860 202
BSN	21 598	51 126 669
Moët-Hennessy	25 046	49 347 588
Locinous	65 055	48 066 298
Lafarge-Coppee	117 513	46 977 055
Matra	26 358	44 901 535
Pernod-Ricard	60 616	42 032 836

(*) Du 31 janvier au 7 février inclus.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	8-2-85	Diff.
4 1/2 % 1973	1 615	– 19
7 % 1973	7 405	– 110
10,30 % 1975	96,80	– 0,35
PME 10,6 % 1976	96,50	– 0,50
8,80 % 1977	116,12	+ 0,12
10 % 1978	97,10	– 0,25
9,80 % 1978	96,55	+ 0,24
8,80 % 1978	97,55	+ 0,25
9 % 1979	93,30	+ 0,10
10,80 % 1979	99,65	inch.
12 % 1980	101,62	+ 0,17
13,80 % 1980	106,87	+ 0,27
16,75 % 1981	112,80	+ 0,30
16,20 % 1982	117,35	inch.
16 % 1982	117,15	+ 0,38
15,75 % 1982	114,70	+ 0,20
CNE 3 %	4 100	+ 15
CNB bq. 5 000 F	102,40	+ 0,31
CNB Paribas 5 000 F	102,60	– 0,10
CNB Suez 5 000 F	102,65	– 0,15
CNI 5 000 F	102,45	+ 0,36

Valeurs diverses

	8-2-85	Diff.
Accor	261,90	+ 8
Agence Havas	648	+ 28
ADG	214	– 1
Arjomari	772	+ 67
Bic	564	– 14
Bis	347	+ 21
CGIP	596	+ 21
Club Méditerranée	1 241	+ 41
Essilor	2 948	+ 48
Europe 1	1 028	+ 27
Hachette	1 900	+ 0,00
L'Air Liquide	615	+ 16
L'Oréal	2 290	– 85
Navigation Mixte	356,90	+ 4,90
Nord-Est	77,50	– 1,20
Presses de la Cité	2 025	+ 6
Sanofi	595	+ 15
Skis Rossignol	2 090	+ 100

Matériel électrique services publics

	8-2-85	Diff.
Alsthom-Atlantique	226,90	+ 6,80
CIT-Alcatel	1269	– 29
Crouzet	256	+ 20
Générale des Eaux	562	– 10
Intertechnique	2250	+ 40
Legrand	2 020	+ 44
Lyonnaise des Eaux	774	+ 16
Matra	1 565	– 216
Merlin-Gérin	1645	+ 75
Moteurs Leroy-Somer	495	+ 9
Moulinex	102,50	+ 2,40
PM Labinal	438,20	+ 6,70
Radiotechnique	267,50	– 4,50
SEB	412	+ 12
Signaux	676	– 4
Télémec. Electrique	2 310	+ 40
Thomson-CSF	493	+ 33,20
IBM	1 476	+ 51
ITT	346	+ 23,90
Philips	177,80	+ 1,80
Schlumberger	437	+ 24,70
Siemens	1 815	+ 113

Mines d'or, diamants

	8-2-85	Diff.
Amgold	134,20	+ 10
Anglo-American	887	+ 9
Buffelsfontein	370	+ 10,60
De Beers	49,20	+ 0,90
Driefontein	269,50	+ 9,50
Free State	239	+ 11
Gencor	135,30	+ 20,30
Goldfields	60,10	– 0,30
Harmony	140,90	+ 0,70
President Brand	261,10	+ 1
Randfontein	900	+ 48
Saint-Helena	180	inch.
Western Deep	389	+ 10
Western Holding	302,30	+ 6,50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 1er fév.	Cours 8 fév.
Or fin (kilo en barre)	94 500	95 700
— (kilo en lingot)	94 500	95 800
Pièce française (20 fr.)	580	571
Pièce française (10 fr.)	415	416
Pièce suisse (20 fr.)	553	565
Pièce latine (20 fr.)	544	548
● Pièce tunisienne (20 fr.)	545	548
Souverain	696	690
Souverain Elizabeth II	700	694
● Demi-souverain	370	382
Pièce de 20 dollars	3 980	3 840
— 10 dollars	2 002	2 055
● — 5 dollars	1 255	1 360
— 50 pesos	3 570	3 600
● — 20 marks	673	675
— 10 florins	577	572
● — 5 roubles	406	405

Métallurgie

	8-2-85	Diff.
Alspi	113,50	+ 0,5
Avions Dassault-B.	918	+ 37
Chiers-Châtillon	38,95	+ 0,35
De Dietrich	389	– 4
FACOM	1 093	+ 18
Fives-Lille	373	– 4,5
Fonderie (Générale)	59,90	+ 1,40
Marine Wendel	172,80	+ 1,30
Penhoët	691	– 8
Peugeot SA	286,80	+ 11,8
Poclain	50,50	– 0,5
Pompey	169,90	– 2,60
Sagem	1 272	+ 12
Valeo	239,50	– 17,5
Vallourec	98,50	+ 1,5

Mines, caoutchouc

	8-2-85	Diff.
Géophysique	820	+ 30
Imétal	82,90	+ 4,90
Michelin	845	+ 45
MM Penarroya	75,10	+ 5
Charter	25,30	+ 1,10
INCO	146	– 3
RTZ	82,60	+ 4,60
Zambia	2,21	inch.

Pétroles

	8-2-85	Diff.
Elf-Aquitaine	235	+ 9
Esso	484	– 22
Francarep	270	inch.
Pétroles (Française)	259,80	+ 8,80
Pétroles B.P.	119,80	+ 2,20
Primagaz	313	+ 27,60
Raffinage	82	– 4
Sogerap	441	– 6
Exxon	507	+ 10
Petrofina	1 172	+ 92
Royal Dutch	574	+ 22

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

ACTIF	Au 31 janv.
1) OR et CRÉANCES SUR L'ÉTRANGER	417 197
dont :	
Or	256 912
Disponibilités à vue à l'étranger	70 250
ECU	71 737
Avances au Fonds de stabilisation des changes	18 297
2) CRÉANCES SUR LE TRÉSOR	28 152
dont :	
Concours au Trésor public	19 520
3) CRÉANCES PROVENANT D'OPÉRATIONS DE REFINANCEMENT	108 555
dont :	
Effets escomptés	87 733
4) OR ET AUTRES ACTIFS DE RÉSERVE A RECEVOIR DU FECOM	76 231
5) DIVERS	10 065
Total	697 201

PASSIF	
1) BILLETS EN CIRCULATION	195 280
2) COMPTES CRÉDITEURS EXTÉRIEURS	13 880
3) COMPTE COURANT DU TRÉSOR PUBLIC	7 825
4) COMPTES CRÉDITEURS DES AGENTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS	[illegible]
dont :	
Comptes courants des établissements astreints à la constitution des réserves	22 218
5) ECU A LIVRER AU FECOM	71 737
6) RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES AVOIRS PUBLICS EN OR	301 334
7) CAPITAL ET FONDS DE RÉSERVE	2 817
8) DIVERS	8 446
Total	697 201

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Légère hausse

La semaine écoulée a été active et modérément bénéficiaire à Wall Street, avec une alternance de séances haussières et baissières et, vendredi, une pause caractérisée.

L'indice des valeurs industrielles a terminé la semaine à 1 289,91, en progression de 12,20 points sur la semaine précédente.

Au total, près de 667 millions de titres ont changé de mains (contre 652 millions la semaine précédente, dont 116,4 millions seulement vendredi.

Le développement en cours de semaine de l'activité a été interprétée par les opérateurs comme signifiant, après la récente reprise des achats des investisseurs traditionnels, une certaine progression de l'intérêt du grand public.

	Cours 1er fév.	Cours 8 fév.
Alcoa	37 7/8	38 1/4
ATT	20 1/2	21 1/2
Boeing	62 1/4	63 3/4
Chase Man. Bank	58 3/4	55
Du Pont de Nemours	52 1/2	53 1/8
Eastman Kodak	71 3/4	73 1/4
Exxon	48 3/8	47 3/4
Ford	47 1/2	45 5/8
General Electric	62 7/8	63 7/8
General Foods	55 3/8	56 3/4
General Motors	82 1/8	79 3/4
Goodyear	28 1/2	28 3/4
IBM	135 5/8	137 1/8
ITT	30 3/4	33 3/8
Mobil Oil	28	28 1/8
Pfizer	39 1/4	40 5/8
Schlumberger	40 1/8	41 3/8
Texaco	34 3/4	34 3/8
UAL Inc.	44 1/2	45
Union Carbide	37 5/8	37 7/8
US Steel	27 1/2	28 1/8
Westinghouse	30 3/8	32 3/8
Xerox Corp	42 7/8	44 1/4

LONDRES

Stabilité

Après ses vives fluctuations récentes, la tendance a été un peu plus stable cette semaine à la Bourse de Londres.

Un raffermissement des prix au comptant du pétrole brut, des records de hausse à Wall Street, ainsi que la réapparition de la demande institutionnelle ont entraîné une reprise.

L'évolution, a peu près conforme aux prévisions, de la masse monétaire, qui s'est révélée mardi en hausse de 0,75 % au mois de janvier, a eu un effet rassurant bien qu'elle ait écarté l'espoir d'une réduction rapide des taux de base bancaires britanniques.

Les fonds d'Etat ont avancé de près de deux points (2 livres sterling). La Banque d'Angleterre a annoncé le 8 février le lancement d'un nouvel emprunt de 1 milliard de livres 11 % 1990 à 97,5 % de la valeur nominale.

Indices industriels : 988,5 (contre 977,5). Fonds d'Etat : 80,04 (contre 79,87). Mines d'or : 484,5 (contre 482).

	Cours 1er fév.	Cours 8 fév.
Beecham	360	353
Bowater	228	233
Brit. Petroleum	528	543
Charter	286	285
Courtaulds	140	147
De Beers (*)	473	460
Dunlop	35 1/2	42 1/2
Free State Geduld	21 1/4	22
Glaxo	11 27/32	11 15/16
Gt. Univ. Stores	699	724
Imp. Chemical	842	861
Shell	746	746
Unilever	11 27/32	11 29/32
Vickers	234	237
War Loan	34 5/8	34 5/8

(*) En dollars.

TOKYO

Record battu

L'indice Nikkei, Dow Jones, a atteint le record historique de 12 009,01 contre 11 946,96 la semaine précédente et l'indice général s'est établi à 924,45 contre 928,01.

	Cours 1er fév.	Cours 8 fév.
Akaï	450	470
Bridgestone	520	525
Canon	1 380	1 380
Fuji Bank	1 350	1 320
Honda Motors	1 420	1 410
Matsushita Electric	1 550	1 590
Mitsubishi Heavy	234	242
Sony Corp.	4 060	4 150
Toyota Motors	1 290	1 280

FRANCFORT

Irrégulière

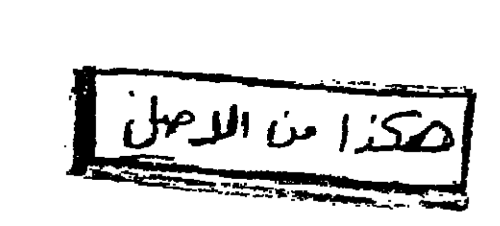
Deux facteurs négatifs ont perturbé la Bourse de Francfort en début de semaine. D'une part, les tensions sur les taux américains, et, d'autre part, la nouvelle envolée du dollar.

Toutefois, dès le 5 février, la tendance s'est raffermie et les hausses ont dominé.

Au milieu de la semaine la tendance a été plus calme au marché obligataire. Le taux moyen de rendement des emprunts publics est passé de 7,18 à 7,39 %.

Indice de la Commerzbank du 8 février : 1 162,6 contre 1 156,6.

	Cours 1er fév.	Cours 8 fév.
AEG	114	116,30
BASF	179,50	184,40
Bayer	188,50	195,70
Commerzbank	169	167,50
Deutschebank	399	402,70
Hoechst	186,80	190
Karstadt	218,50	206
Mannesman	153,50	154
Siemens	513	544,50
Volkswagen	193	195



Crédits — Changes — Grands marchés

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Légère hausse

La semaine écoulée a été [illegible] modérément bénéficiaire à Wall Street avec une alternance de séances [illegible] et baissières et, vendredi, [illegible] caractérisée.

L'indice des valeurs industrielles [illegible] terminé la semaine à 1 289,91, [illegible] progression de 12,20 points sur la semaine précédente.

Au total, près de 667 millions de [illegible] ont changé de mains (contre 552 millions la semaine précédente) dont 116,4 millions seulement vendredi.

Le développement en cours de [illegible] semaine de l'activité a été interprété [illegible] les opérateurs comme signifiant [illegible] la récente reprise des achats des [illegible] investisseurs traditionnels une certaine [illegible] progression de l'intérêt du grand public.

	Cours 1er fév.	Cours 8 fév.
Alcoa	37 7/8	[illegible]
ATT	20 1/2	[illegible]
Boeing	62 1/4	[illegible]
Chase Man. Bank	50 3/4	[illegible]
Du Pont de Nemours	52 1/2	[illegible]
Eastman Kodak	71 3/4	[illegible]
Exxon	48 3/8	[illegible]
Ford	47 1/2	[illegible]
General Electric	62 7/8	[illegible]
General Foods	55 3/8	[illegible]
General Motors	82 1/8	[illegible]
Goodyear	28 1/2	[illegible]
IBM	135 5/8	[illegible]
ITT	30 3/4	[illegible]
Mobil Oil	28	[illegible]
Pfizer	39 1/4	[illegible]
Schlumberger	40 1/8	[illegible]
Texaco	34 3/4	[illegible]
UAL Inc.	44 1/2	[illegible]
Union Carbide	37 5/8	[illegible]
US Steel	27 1/2	[illegible]
Westinghouse	30 3/8	[illegible]
Xerox Corp.	42 7/8	[illegible]

LONDRES

Stabilité

Après ses vives fluctuations [illegible] la tendance a été un peu [illegible] cette semaine à la Bourse de Londres.

Le raffermissement [illegible] comptant du pétrole [illegible] hausse à Wall Street [illegible] parition de la demande [illegible] ont entraîné une reprise.

L'évolution [illegible] prévisions, de la masse monétaire s'est révélée [illegible] au mois de janvier [illegible] tant bien que [illegible] réduction [illegible] des taux de base [illegible] caires britanniques.

Les fonds d'État [illegible] de deux points [illegible] Banque d'Angleterre [illegible] 8 février [illegible] emprunt de [illegible] 1990 à 97,5 [illegible]

Indices [illegible] 977,51. Fonds d'État [illegible] 79,871. Mines d'or [illegible]

	Cours [illegible]	Cours [illegible]
Beecham	360	[illegible]
Bowater	228	[illegible]
Brit. Petroleum	528	[illegible]
Charter	206	[illegible]
Courtaulds	140	[illegible]
De Beers (*)	[illegible]	[illegible]
Dunlop	35 1/2	[illegible]
Free State Geduld	21 1/4	[illegible]
Glaxo	11 27	[illegible]
Gt. Univ. Stores	690	[illegible]
Imp. Chemical	842	[illegible]
Shell	740	[illegible]
Unilever	11 27	[illegible]
Vickers	234	[illegible]
War Loan	34 5/8	[illegible]

(*) En dollars.

TOKYO

Record battu

L'indice Nikkei Dow Jones [illegible] le record historique de [illegible] 11 946,96 la semaine précédente [illegible] dice général [illegible] 928,03.

	Cours [illegible]	Cours [illegible]
Akai	450	[illegible]
Bridgestone	520	[illegible]
Canon	1 380	[illegible]
Fuji Bank	1 350	[illegible]
Honda Motors	1 430	[illegible]
Matsushita Electric	1 550	[illegible]
Mitsubishi Heavy	234	[illegible]
Sony Corp.	4 060	[illegible]
Toyota Motors	1 290	[illegible]

FRANCFORT

Irrégulière

Deux facteurs négatifs [illegible] la Bourse de Francfort [illegible] D'une part, [illegible] taux américains [illegible] veille [illegible]

Toutefois, [illegible] dance s'est raffermie [illegible] diminué.

Au milieu de la semaine [illegible] été plus calme [illegible] Le taux moyen de rendement [illegible] prunts publics est passé [illegible] 7,39 %.

Indice de la Commerzbank [illegible] vrier : 1 162,6 [illegible]

	Cours [illegible]	Cours [illegible]
AEG	114	[illegible]
BASF	1[illegible]	[illegible]
Bayer	188,50	[illegible]
Commerzbank	169	[illegible]
Deutschebank	399	[illegible]
Hoechst	186,50	[illegible]
Karstadt	218,50	[illegible]
Mannesmann	153,50	[illegible]
Siemens	513	[illegible]
Volkswagen	193	[illegible]

L'euromarché

En plein brouillard

Écartelé entre des opinions contradictoires, le marché international des capitaux ne sait plus très bien où il en est. Aussi tente-t-il de naviguer à vue dans un brouillard d'incertitudes d'autant plus préoccupantes que le problème fondamental, à savoir le déficit budgétaire du gouvernement des États-Unis, ne peut par définition que lui échapper totalement.

Si un petit nombre d'optimistes continuent d'anticiper une baisse des taux d'intérêt, un nombre croissant d'eurobanquiers se montrent résolument sceptiques sur l'évolution du loyer de l'argent à court terme parce qu'à Washington le Fed se trouve dans une situation impossible. Pendant combien de temps encore pourra-t-il concilier l'existence d'un colossal déficit budgétaire, avec pour corollaire la nécessité d'emprunter massivement et en permanence, avec le maintien de taux d'intérêt peu élevés ? Le seul fait qu'il est maintenant clair que tout l'argent du monde est insuffisant à combler les besoins du gouvernement des États-Unis ne peut un jour ou l'autre manquer d'avoir un impact haussier sur les taux d'intérêt.

Le volume extrêmement élevé d'euro-émissions nouvelles n'est pas le phénomène le plus inquiétant pour le marché international des capitaux. Malgré leurs niveaux records, les montants requis depuis le début de l'année peuvent être absorbés sans trop de difficultés, ne serait-ce que compte tenu de l'ampleur des emprunts venant à échéance, des paiements de coupons, des remboursements anticipés et de la diminution des eurocrédits bancaires. En revanche, la scène financière internationale a, cette semaine, été tenue en haleine jusqu'à jeudi soir, c'est-à-dire jusqu'au moment où le Trésor américain devait finir d'emprunter 19 milliards de dollars destinés à combler le déficit du budget fédéral.

De l'issue de cette opération étalée sur trois journées dépendait l'ambiance euro-obligataire. Les prélèvements du Trésor d'outre-Atlantique s'effectuent, en effet, au travers d'enchères au cours desquelles se dessinent de nouveaux rendements qui serviront de nouvelle référence tant au papier en circulation qu'à celui à venir du gouvernement et des sociétés privées.

Si la première enchère, mardi, s'est effectuée dans l'euphorie, les 7 milliards de dollars de notes à trois ans ayant été quatre fois couverts et enlevés sur la base d'un rendement moyen de 10,40 %, la situation s'est progressivement dégradée par la suite. Mercredi, les 6 milliards de dollars d'obligations à dix ans n'étaient plus que deux fois souscrits. Jeudi, c'était la débâcle. Les 5,75 milliards de dollars d'obligations à trente ans restaient entre les mains des banques. Après s'être placé sur un rendement moyen de 11,27 %, le papier chutait rapidement et le rendement s'élevait parallèlement pour procurer, en clôture, 11,33 %.

La déception du marché euro-obligataire a été très vive. Le mauvais accueil réservé par les institutions d'outre-Atlantique au papier à long terme offert par leur propre gouvernement reflète la crainte qu'une tension supplémentaire sur les taux d'intérêt soit devenue inévitable. En outre, l'énorme endettement du Trésor des États-Unis commence à inquiéter certains. Le directeur d'un des plus grands fonds d'investissement américains nous confiait cette semaine qu'il se gardait dorénavant d'acheter du papier du gouvernement à plus de cinq ans d'échéance.

L'inquiétude sur l'évolution des taux d'intérêt, qui a également pour effet de renforcer le dollar sur les marchés des changes, ne pouvait avoir qu'un très mauvais impact sur les neuf nouvelles euro-émissions à taux fixe lancées cette semaine. Bien que leur volume global soit relativement modeste puisqu'il n'atteint que 950 millions de dollars, la quasi-totalité de ces opérations ont été purement et simplement délaissées par les investisseurs et se sont traitées sur le « marché gris » avec des décotes supérieures aux commissions bancaires.

Dans cette grisaille, seul, peut-être, a émergé l'euro-emprunt de 100 millions de dollars à cinq ans de la banque new-yorkaise Bankers Trust. Les conditions, qui comportent un coupon annuel de 11,125 % et un prix d'émission de 99,875, ont semblé convenables pour une signature aussi bien connue, dont la dette bénéficie d'un avantageux « AA » au firmament de la classification des agences spécialisées américaines.

L'avenir du « Libor » en jeu ?

Le secteur à taux variable s'est, en revanche, mieux comporté. Seules trois transactions ont vu le jour depuis lundi, mais elles totalisent près de 1 milliard de dollars. La même Bankers Trust l'a également sollicité avec une opération de 300 millions de dollars sur quinze ans. L'intérêt trimestriel sera l'addition d'une marge de 0,0625 % au taux interbancaire offert sur les dépôts en eurodollars à trois mois. La commission bancaire s'élève à 0,32 %.

L'ensemble représente un coût non actualisé pour l'emprunteur d'un peu moins de 8,4 points de base par an. C'est peu, mais c'est maintenant le niveau en vigueur. Après tout, le Crédit national s'en était tiré tout aussi bien la semaine précédente en offrant près de 3 points de base de moins.

Profitant, à son tour, de la baisse importante des conditions dans ce secteur, les Ferrovie dello Stato, la régie autonome des chemins de fer italiens, sont venus proposer 460 millions de dollars destinés à remplacer des opérations antérieures levées à l'époque à des termes plus onéreux. Les euro-obligations d'une durée de dix ans ont été offertes au pair sans le support d'aucune marge. Leur intérêt, qui sera arrêté chaque mois, mais réglé chaque trimestre, sera le plus haut soit du « Libor » à un mois, soit de la moyenne entre les taux offerts et demandés sur les dépôts en eurodollars à trois mois. Le tout, qui est saupoudré d'une commission pour les banques de 0,40 %, est peu cher payé. Aussi le marché s'est-il fait tirer l'oreille. Vendredi, l'émission se traitait avec une décote de 0,35, et encore, elle ne parvenait à se maintenir à ce niveau que grâce au soutien des banques chefs de file.

Le « Libor » est-il devenu totalement obsolète ou est-il encore la référence de base des eurobanques ? Ce pourrait être là un beau thème de réflexion pour la copie de premier jour d'un candidat à l'ENA si cette institution daignait reconnaître qu'une bonne administration passe par la parfaite connaissance des mécanismes financiers internationaux. Pour l'instant, c'est le sujet qui revient dans toutes les conversations des eurobanquiers, que ce soit à Londres ou à New-York. Il faut tout d'abord souligner que la plupart des eurobanques de qualité se refinancent actuellement à un taux inférieur à celui du « Libor ». De plus, la concurrence acharnée que se livrent les banques d'investissement a eu pour effet d'éroder les marges qui s'ajoutent au « Libor ». Deuxièmement, la mondialisation des principaux marchés des capitaux, d'une part, et l'introduction de nouveaux instruments de financement, d'autre part, ont, en effet, amené un nombre croissant d'emprunteurs internationaux à choisir comme taux de base celui du papier commercial émis aux États-Unis, parce qu'il a l'avantage d'être en général parmi les plus bas de tous les taux à court terme.

C'est ainsi que le Danemark et l'Espagne, deux euro-emprunteurs traditionnels, ont maintenant choisi de se tourner vers le marché du papier commercial américain, pour, respectivement, mobiliser 1 milliard et 500 millions de dollars. Dans un mouvement similaire, la Swedish Export Credit Corporation, organisme de financement des exportations suédoises, a décidé de porter à 1 milliard de dollars son programme de papier commercial aux États-Unis.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les devises et l'or

Dollar : l'entrée dans l'inconnu

Les lions sont lâchés ! Les lions, c'est-à-dire les acheteurs de dollars — aux Etats-Unis, on les appelle des taureaux *(bulls)*, — sont passés à l'action dès le début de la semaine, après une courte quinzaine de prudente accalmie. Les cours de la devise américaine ont enregistré une nouvelle poussée de hausse, battant le record historique à Paris à plus de 9,90 F, en route vers les 10 F, désormais à portée de main, et dépassant les 3,25 DM à Francfort, au plus haut niveau depuis treize ans.

Dès lundi, en effet, le cours du «billet vert», qui, depuis l'intervention vigoureuse des banques centrales le mardi 22 janvier, était resté cantonné aux alentours de 3,16-3,17 DM et de 9,65 - 9,72 F, bondissait brutalement de 3,17 DM à 3,50 DM et de 9,69 F à Paris à 9,79 F. Le soir même à New-York, en dépit des interventions des banques centrales — allemandes, britannique et japonaise (quelques centaines de millions de dollars), — la devise américaine accentuait sa poussée à 3,22 DM et 9,84 F, nouveau record historique. Les jours suivants, la montée se poursuivait lentement jusqu'à 3,23 DM et 9,85 F, puis s'accélérait brutalement à la veille du weed-end.

Vendredi en fin d'après-midi, le dollar, au-delà de 3,25 DM à New-York, atteignait 9,92 F environ, tous records historiques battus à nouveau. Tout au moins sur la place de Paris.

Cette poussée de fièvre (23 centimes dans la semaine à Paris) est due à plusieurs facteurs. Le premier a été la réaction des marchés financiers internationaux à la présentation de son projet de budget par le président Reagan, qui ne prévoyait pas de réduction significative du déficit. La déception et la crainte de ces milieux se sont traduites par une hausse des taux d'intérêt américains, que ce soit à court ou à long terme. L'eurodollar à six mois a débordé largement le palier des 9 %.

On redoute, en effet, que la conjonction des emprunts du Trésor pour combler le déficit budgétaire et de ceux des entreprises pour financer leurs investissements ne provoque dans l'avenir proche une tension sensible du loyer de l'argent. L'effet d'anticipation joue à plein dans ce domaine, comme il a pu le faire il y a encore un an lorsqu'une reprise de l'inflation apparaissait encore possible. Cet effet explique d'ailleurs que les taux à long terme ne fléchissent pas vraiment outre-Atlantique, alors qu'on a vu les taux à court terme baisser plus franchement.

Un deuxième facteur, d'ordre purement technique celui-là, a été le franchissement aisé de la barre des 3,20 DM sur lequel butait le dollar depuis le 21 septembre dernier, sous l'effet des interventions des banques centrales, essentiellement la Bundesbank.

Le 15 janvier, puis le 22, le « billet vert » n'avait pas crevé le plafond des 3,20 DM, considéré comme un important seuil de résistance par les opérateurs sur graphiques dans le monde entier.

Sur le marché interne de Chicago (International Monetary Market), on attendait avec intérêt que ce plafond soit crevé. Lundi 4 février, il l'était facilement, et, dès lors, suivant les graphiques, la voie était ouverte au dollar pour atteindre le nouveau seuil de résistance de 3,30 DM, en attendant éventuellement celui de 3,40 DM ou de 3,50 DM, c'est-à-dire 11,50 francs. Vraisemblablement, les opérateurs en question, surtout à Chicago, ont procédé à des achats nourris lorsqu'ils ont vu le dollar déborder irrésistiblement ce fameux seuil de 3,20 DM.

Les théories classiques au placard

Un troisième facteur, d'ordre purement mécanique, a été l'accentuation de la demande de dollars pour effectuer des investissements aux États-Unis, ce que M. McNamar, sous-secrétaire américain au Trésor, qualifie de « déplacement de portefeuille » *(portfolio shift)*. Sa théorie, largement développée au symposium de l'European Management Forum, qui vient de se tenir à Davos sous la présidence de M. Raymond Barre, est la suivante : actuellement, seul compte pour les détenteurs de capitaux internationaux l'attrait irrésistible exercé par l'économie des États-Unis, où les investissements peuvent trouver toutes garanties de rentabilité, de sécurité, avec des avantages notammment fiscaux et des possibilités de mobilisation très supérieures à ceux que peuvent offrir les autres marchés. Dans ces conditions, affirme M. McNamar, les flux purement financiers prennent une importance croissante et même primordiale aux dépens des opérations de commerce international.

A occasion, il renvoie au placard les théories classiques qui, pour expliquer les variations des monnaies, prennent en compte les différences de taux d'intérêt et de taux d'inflation entre les pays, de même que les déficits des balances des échanges commerciaux et des paiements courants. Il ajoute au surplus que les interventions des banques centrales sont totalement inefficaces sur des marchés de changes où les transactions quotidiennes atteignent maintenant 200 milliards de dollars.

A ce même symposium, les représentants des banques centrales ont fait preuve d'une prudence de serpent.

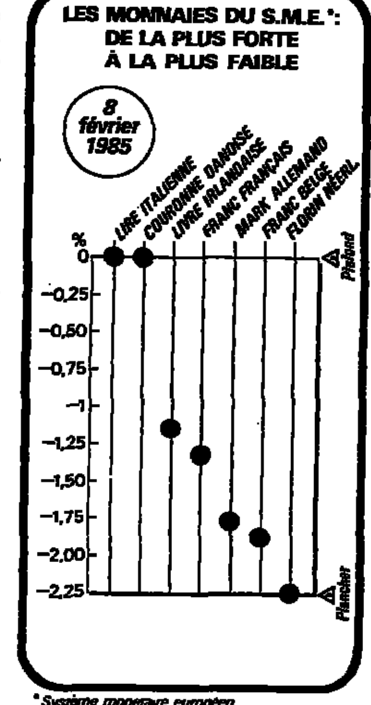
Pour M. Karl Otto Pœhl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, *« il est difficile de dire quoi que ce soit de raisonnable sur le dollar »*. Tout en dénonçant, avec ses collègues, les dangers que présente l'endettement croissant des Etats-Unis vis-à-vis de l'étranger, il estime que la situation actuelle pourrait se prolonger, encore pendant un an ou peut-être même deux. M. Pœhl a nié avoir jamais utilisé le mot de surévaluation pour le dollar, avouant tout de même qu'il y a un an il n'avait pu croire que le dollar remonterait au-dessus de 3,20 DM.

En revanche, l'ancien chancelier Helmut Schmidt a estimé, en fin de semaine, qu'actuellement le dollar était surévalué de 30 % par rapport au mark. Mais pour M. Wilfrid Guth, président de la Deutschebank, première banque commerciale allemande, rien ne permet actuellement d'envisager une baisse du dollar.

A vrai dire, tout le monde, en ce moment, est un peu perdu, si ce n'est totalement. Que ce soit les opérateurs, les banquiers, les banques centrales ou les gouvernements. *« Nous entrons maintenant dans une terre inconnue » (uncharted land)*, avouait un de ces opérateurs à la veille du week-end. Pour l'instant, c'est bien la seule chose sensée qui ait été exprimée.

FRANÇOIS RENARD.

LES MONNAIES DU S.M.E.*: DE LA PLUS FORTE À LA PLUS FAIBLE



* Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 1er FÉVRIER AU 8 FÉVRIER

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	—	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—	—
New-York	1,1155	—	10,0959	36,1664	30,8166	1,5378	27,2219	0,0502
	1,1280	—	10,3167	37,1195	31,5159	1,5740	27,8473	0,0511
Paris	11,0490	9,9050	—	358,23	305,24	15,2314	269,63	4,9674
	10,9337	9,6930	—	359,80	305,48	15,2573	269,92	4,9589
Zurich	3,0844	2,7650	27,9152	—	85,2000	4,2519	75,2688	1,3867
	3,0388	2,6940	27,7932	—	84,9038	4,2405	75,0208	1,3780
Francfort	3,6198	3,2450	32,7612	117,36	—	4,9900	88,3354	1,6274
	3,5791	3,1730	32,7353	117,78	—	4,9944	88,3597	1,6230
Bruxelles	72,5410	65,03	6,5654	23,5190	20,0400	—	17,7025	3,2613
	71,6618	63,53	6,5542	23,5820	20,0220	—	17,6914	3,2496
Amsterdam	4,0978	3,6735	37,0873	132,86	113,20	5,6489	—	1,8423
	4,0506	3,5910	37,0480	133,29	113,17	5,6524	—	1,8368
Milan	2224,31	1994	201,31	721,16	614,48	30,6628	542,81	—
	2205,24	1955	201,69	725,68	616,13	30,7728	544,41	—
Tokyo	290,14	260,10	26,2595	94,0687	80,1541	3,9997	70,8044	0,1304
	289,21	256,40	26,4522	95,1744	80,8068	4,0358	71,4807	0,1311

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 8 février, 3,8082 F contre 3,7804 F le vendredi 1er février.

Les matières premières

Fermeté de la plupart des marchés

Les nouvelles tensions monétaires ont provoqué quelques mouvements nerveux sur les marchés où la note d'ensemble a été soutenue à terme sur les métaux. La remontée des taux d'intérêt aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne a contribué à la nervosité des opérateurs et des dégagements bénéficiaires ou de précaution ont écrêté en fin de semaine les gains initiaux.

METAUX. — *Nouvelle progression du cuivre, amplifiée à Londres par la baisse de la livre et par la diminution de 3 925 tonnes (à 116 400 t) des stocks du LME. Mais des prises de bénéfice ont par la suite limité l'avance et une note plus irrégulière est apparue avec la hausse des taux d'intérêt qui pourrait limiter la demande. De plus, l'annonce de la réduction du prix de vente par la firme américaine Asarco a contribué à la relative détente sur ce marché.*

Le zinc a poursuivi son mouvement de hause des semaines passées pour retrouver ses plus hauts niveaux depuis onze ans à Londres. Il semble que, grâce aux stocks disponibles sur le carreau de la mine péruvienne en grève, les contrats de livraison pourront être honorés, mais cet arrêt de travail n'en reste pas moins inquiétant alors que les stocks du LME ont baissé de 675 tonnes (29 600 tr). Une certaine détente a limité voire effacé en fin de semaine les progrès initiaux à la suite de l'annonce d'une augmentation de 11,5 % des stocks des pays européens de l'OCDE en 1984 et de 3 % de la production de ces mêmes pays. Irrégulier la semaine précédente, l'aluminium a été nettement plus soutenu et a établi ses plus hauts niveaux depuis onze mois. La cote a toutefois été irrégulière, l'effet haussier de la diminution des stocks du LME de 2 400 tonnes (140 550 t) et les réductions de production annoncées par les firmes Alcoa et Reynolds ayant été un moment freinés par des bruits de vente du Japon. L'annonce par Alcoa de la fermeture de sa mine de Jamaïque a provoqué un regain de tension en fin de semaine. Cette fermeture ne serait que temporaire, mais il semble que la reprise n'interviendra que si Alcoa trouve un partenaire pour un joint-venture.

L'étain et le plomb ont été irréguliers. Le nickel, en repli par rapport à ses sommets récents, a ensuite été plus soutenu en raison d'une diminution des ventes soviétiques et d'une reprise trop lente de la production en Nouvelle-Calédonie.

DENRÉEÉS. — *Les tentatives de reprise du sucre au cours des semaines précédentes ont fait long feu et le marché s'est inscrit en repli. Les dernières statistiques font état de stocks qui pourraient atteindre 41 % de la consommation annuelle mondiale à la fin de la saison courante. FO Licht prévoit des stocks de 39,3 millions de tonnes et Gill and Duffus 39,6 millions. Pour la firme ED et F Man, le caractère inélastique de la consommation mondiale, malgré les bas prix, fait dépendre essentiellement du facteur production un changement d'orientation du marché.*

Le café a fléchi en raison d'une pression à la vente du Brésil alors que les torréfacteurs restaient sur la réserve. Ecarts très importants sur le cacao, un important recul succédant à une forte hausse initiale, à partir des sentiments contradictoires quant aux problèmes d'approvisionnement.

LES COURS DU 8 FÉVRIER 1985

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. — **Londres** (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 1 247 (1 244,50) ; à trois mois, 1 270 (1 265,50) ; étain comptant, 9 940 (9 965) ; à trois mois, 9 925 (9 927) ; plomb, 339 (340) ; zinc, 755 (735) ; aluminium, 995 (970,50) ; nickel, 4 540 (4 510) ; argent (en pence par once troy), 545 (553). — **New-York** (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 61,40 (62,55) ; argent (en dollars par once), 6,12 (6,22) ; platine (en dollars par once), 272 (274,4) — **Penang** : étain (en ringgit par kilo), 29,15 (29,15).

TEXTILES. — **New-York** (en cents par livre) : coton, mars, 65,02 (64,73) ; mai, 66,10 (66,02). — **Londres** (en nouveaux pence par kilo), laine (peignée à sec), mars, 511 (521). — **Roubaix** (en francs par kilo), laine, mars, 53,60 (53,50).

CAOUTCHOUC. — **Londres** (en livres par tonne) : R.S.S. (comptant), 640 (640).

DENRÉES. — **New-York** (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, mars, 2 280 (2 298) ; mai, 2 320 (2 327) ; sucre, mars, 4,05 (4,43) ; mai, 4,42 (4,71) ; café, mars, 148,20 (150,85) ; mai, 146,10 (147,50). — **Londres** (en livres par tonne) : sucre, mars, 113,0 (123,30) ; mai, 120,7 (130,9) ; café, mars, 2 352 (2 379) ; mai, 2 364 (2 385) ; cacao, mars, 2 236 (2 187) ; mai, 2 256 (2 214). — **Paris** (en francs par quintal) : cacao, mars, 2 397 (2 317)) ; mai, 2 420 (2 362) ; café, mars, 2 547 (2 541) ; mai, 2 554 (2 547) ; sucre (en francs par tonne), mars, 1 372 (1 368) ; mai, 1 417 (1 418). Tourteaux de soja : **Chicago** (en dollars par tonne), mars, 137,5 (140,70) ; mai, 143,3 (146,6). — **Londres** (en livres par tonne), juin, 145,0 (146,2) ; août, 145,8 (147,10).

CÉRÉALES. — **Chicago** (en cents par boisseau) : blé, mars, 354,5 (354,4) ; mai, 346,7 (346,2) ; maïs, mars, 271,7 (271,4) ; mai, 279,0 (277,6).

INDICES. — Moody's, 969,1 (972,80) ; Reuter, 2 020 (2 014,30).

Marché monétaire et obligataire

Un emprunt d'Etat bien couvert

Longtemps attendu, un peu considéré comme l'Arlésienne, le premier emprunt d'Etat de l'année, le premier aussi depuis le début de l'automne dernier, a reçu un accueil tout à fait « positif ». Son montant initial de 15 milliards de francs a été aisément porté à 20 milliards, bien que les 5 millirds de francs supplémentaires aient été un peu moins facilement souscrits.

La première tranche à 11 % prorogeable, après un démarrage un peu lent, s'est finalement très bien placée. La deuxième tranche, à taux révisable, a été recherchée surtout par les gestionnaires des SICAV et de Fonds communs de placement à court terme.

Cet emprunt a donc été, globalement, un succès. En fin de semaine, les réseaux distributeurs avaient même du mal à obtenir du « papier ». Un tel succès a été acquis en dépit de taux d'émission un peu tirés à la baisse. Mais on sait que cette nouvelle détente a été voulue par le gouvernement. Interrogé sur la possibilité d'une remontée du loyer de l'argent provoquée par la tension internationale, notamment en Allemagne, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, a répondu qu'il *« ne devrait pas y avoir de guerre des taux »* et qu'il n'était pas *« isolé »* dans sa volonté de voir baisser des taux *« encore élevés en France »*. Pour lui, *« la situation excellente du franc donne une marge de manœuvre »*, pour une réduction supplémentaire destinée à stimuler l'investissement.

Le ministre observe *« un mouvement général de résistance à la hausse »* tant du côté du Japon, qui est prêt à intervenir, que de l'Allemagne ou des Etats-Unis eux-mêmes afin de ne pas enrayer le mouvement de croissance actuel.

Sur le marché secondaire, les rendements se sont à nouveau orientés à la baisse. Le premier jour de la semaine, à l'annonce d'un taux de 11 % pour l'emprunt d'Etat, plus bas que prévu (on parlait de 11,30 à 11,40 %), ces rendements fléchissaient fortement de près de 0,20 % puis ils remontaient un peu par la suite pour s'établir aux environs de 11,12 % contre 11,21 % pour les emprunts d'Etat à plus de sept ans et de 10,78 % contre 10,93 % pour ceux à moins de sept ans.

Ayant subi une ponction non négligeable, encore un peu affecté par un environnement international peu favorable mais disposant de liquidités abondantes et rassuré par une stabilité du marché monétaire que la Banque de France alimente au taux inchangé de 10,50 %, le marché des obligations repart doucement de l'avant.

Au calendrier, rien n'est prévu pour la semaine prochaine encore totalement réservée à l'emprunt d'Etat. La semaine d'après on attend des émissions de banques (Crédit lyonnais et Crédit mutuel) et peut-être de la Caisse nationale de l'énergie.

F. R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

FRANCE

CULTURE

ÉCONOMIE

● *Quinze ans de réclusion pour le meurtre d'un aumônier.* – Ahcène Dandrieu, ancien détenu, meurtrier d'un aumônier de la prison de Fleury-Mérogis (Essonne), Luc Bovon, a été condamné à quinze ans de réclusion criminelle, vendredi 8 février, par les jurés de la cour d'assises de l'Essonne à Evry.

A CAEN

Mme Françoise Verne, sous-directeur à l'administration des monnaies est écrouée pour vol de pièces rares

Mme Françoise Verne, quarante-sept ans, sous-directeur à l'administration des monnaies et médailles (Hôtel de la monnaie), a été inculpée, le 1er février, par Mme Fabienne Janocka, juge d'instruction à Caen (Calvados), de *« vol et recel de vol »* et placée en détention à la maison d'arrêt de cette ville *(nos dernières éditions)*.

Femme d'un contrôleur d'Etat du ministère des finances, de l'économie et du budget, et mère de cinq enfants, Mme Verne, administrateur civil et ancienne élève de l'ENA, qui est décorée de l'ordre national du Mérite, est accusée d'avoir vendu plusieurs pièces rares provenant des collections de l'Hôtel des monnaies, situé quai Conti à Paris (6e).

L'affaire a commencé en août 1984, lorsque M. Gérard Telitchko, antiquaire caennais à l'enseigne de La malle du château, fait l'acquisition pour 1 500 francs d'un écu « carambole » à l'effigie de Louis XIV, une pièce considérée comme rarissime sur le marché numismatique et qui est cotée dans les catalogues spécialisés aux alentours de 40 000 francs, voire plus encore. M. Telitchko fait alors paraître une annonce dans deux revues, *le Collectionneur français* et *Numismatique et change*.

Un maître-graveur de l'Hôtel des monnaies, M. Jean-Claude Dieudonné, qui a lu l'annonce, se présente comme acquéreur éventuel, examine la pièce et alerte discrètement la justice. Une information est ouverte par le parquet de Caen, tandis que le service régional de police judiciaire de Rouen se charge de l'enquête. Mme Verne est interpellée une première fois au mois d'octobre 1984. Aux enquêteurs, elle aurait alors déclaré qu'à court de liquidités, alors qu'elle était en vacances avec son mari dans leur propriété de Cabourg, *« elle avait chargé sa femme de ménage de vendre quelques-unes des pièces de sa collection à un brocanteur »*. Explication peu convaincante...

Parallèlement, la direction de l'Hôtel des monnaies allait s'attacher à vérifier les collections du quai Conti. Selon l'AFP, ces contrôles auraient permis de constater l'absence *« de plusieurs centaines de pièces historiques »*. Le 14 janvier, le ministère de l'économie, des finances et du budget dont dépend la Direction des monnaies et médailles, a déposé une plainte contre X... pour vol, et le parquet a ouvert une information, dont l'instruction a été confiée à M. Alain Sauret, juge à Paris.

Déjà, en avril 1982, une mission de contrôle de la Cour des comptes avait observé de *« graves irrégularités »* dans la gestion de la Direction des monnaies et médailles. En avril 1984, M. Pierre Dehaye, directeur alors en place depuis vingt ans, était remplacé par M. Jacques Campet. C'est Mme Verne qui avait été chargée, après la parution du rapport de la Cour des comptes, de mener l'enquête administrative sur les « irrégularités » constatées.

DES POINÇONS D'ORFÈVRERIE AUX ÉPÉES D'ACADÉMICIENS

L'Hôtel des monnaies est le centre de conception et, pour partie seulement, de fabrication de l'ensemble des pièces et médailles françaises. Outre des collections, il abrite les ateliers où sont fabriqués les médailles et décorations, copies de plaques de cheminées anciennes, les poinçons d'orfèvrerie et les épées des académiciens, etc.

Quatre cents ouvriers d'Etat y sont employés, qui utilisent annuellement plusieurs centaines de kilos d'or et plusieurs tonnes d'argent.

[Depuis 1973, les pièces de monnaie courante sont frappées à l'usine de Pessac (Gironde), pour le compte de la Banque de France, mais la Monnaie de Paris conserve le privilège du travail d'orfèvre, avec la création de « coins » destinés à frapper des séries de prestige.]

L'UNESCO SANS LES AMÉRICAINS

M. M'Bow contre-attaque devant le conseil exécutif

Le conseil exécutif de l'Unesco doit se réunir en session extraordinaire du mardi 12 au samedi 16 février, pour tirer les conséquences de la situation nouvelle créée par le retrait américain de l'Organisation, effectif depuis le 1er janvier. Il examinera notamment un rapport présenté par le directeur général, M. Amadou Mahtar M'Bow. La tonalité de ce document a surpris ses premiers lecteurs par le degré d'hostilité à la position américaine qui s'y exprime.

Dans son rapport, M. M'Bow confirme qu'il souhaite saisir la Cour internationale de justice de La Haye d'une plainte contre Washington pour non-paiement de sa cotisation pour l'année 1985 (*le Monde* du 25 janvier). L'argument du directeur général est que puisque, les budgets de l'UNESCO sont traditionnellement établis sur deux ans, et que les Américains en ont approuvé le projet global, *ils doivent s'acquitter* de l'ensemble de leur contribution. Le conseiller juridique qui s'est opposé à cette thèse, M. Karel Vasak, en faisant valoir que le retrait des Etats-Unis avait été annoncé selon le calendrier et la procédure légaux et devenait donc pleinement exécutoire, a été aussitôt démis de ses fonctions. Mais l'argumentation de M. M'Bow n'a pas seulement provoqué quelques remous à l'intérieur de l'UNESCO : elle embarrasse aussi beaucoup certains Occidentaux, qui redoutent qu'une telle démarche, loin de servir l'Organisation, n'apporte un argument supplémentaire aux adversaires de la direction actuelle.

La France a, pour sa part, lancé une initiative en direction des Etats-membres du conseil exécutif, à qui elle suggère la création d'un groupe de réflexion sur la crise actuelle de l'UNESCO. Ce groupe serait constitué d'une douzaine de pays représentants les différentes régions du monde et dont les délégués se réuniraient sans être soumis à l'autorité et du directeur général, qui n'assisterait pas à ces sessions. Cette initiative, pour discrète qu'elle demeure, a commencé d'alimenter les supputations sur un éventuel infléchissement de la position de Paris dans la controverse actuelle sur la gestion de M. M'Bow : jusqu'alors, au nom des intérêts de la francophonie, le gouvernement français se refusait à entrer dans le débat auquel les méthodes du directeur général ont donné lieu.

Mme Halimi nouvel ambassadeur

La France s'apprêterait en outre à changer son ambassadeur auprès de l'Organisation : à Mme Jacqueline Baudrier va certainement succéder Mme Gisèle Halimi, qui avait déjà accompli différentes missions dans ce domaine auprès de M. Cheysson. Mme Baudrier, que l'on avait d'abord envisagé de nommer conseiller d'Etat au tour extérieur, serait finalement chargée de l'organisation de l'exposition française au Brésil.

Sans être à proprement parler une surprise, cette relève suscite quelques interrogations. Pour certains, la personnalité et les orientations de Mme Halimi, ancien député apparenté PS, ne sont pas de nature à accréditer l'idée que la France s'apprête à « lâcher » M. M'Bow. Pour d'autres cadres de l'UNESCO et observateurs, au contraire, le choix d'un représentant peu susceptible de passer pour proche des positions américaines pourrait annoncer que Paris veut se donner les moyens d'amorcer un « virage stratégique » sans pouvoir être accusé de céder à une pression de Washington, de Londres ou de telle autre capitale occidentale.

La question du lieu de la prochaine conférence générale, normalement prévue à Sofia l'automne prochain, pourrait également être évoquée au conseil exécutif. M. M'Bow, et naturellement les Bulgares, sont hostiles à un tel changement ; mais on serait tout prêt, du côté français, à ce que cette importante réunion se tienne au siège parisien de l'Organisation, à la fois par souci d'économie et en raison de l'image diplomatique qui est actuellement celle de la Bulgarie. Les autres pays socialistes ne seraient pas nécessairement hostiles à un tel changement, si celui-ci contribuait à rassurer les Occidentaux quant à la pureté de leurs intentions...

Candidatures et éviction

Enfin, il semble que M. M'Bow soit actuellement préoccupé par les candidatures officieuses qui sont avancées ici et là pour sa succession (laquelle ne doit être normalement ouverte qu'en 1987). M. Alfonso Barrera Valverde (Equateur) ayant écrit pour manifesté son intention, le jour venu, de briguer le poste, s'est vu répondre que celui-ci *« n'était pas ouvert au recrutement »*, et que, quand le cas se présenterait, le choix serait, en fait, le résultat de tractations entre le président du Conseil exécutif et les gouvernements. De Quito, cette réponse s'est répandue chez les pays amis, puis jusque dans les délégations diplomatiques auprès de l'UNESCO, y semant quelque émoi.

On évoque aussi, à Genève, avec de plus en plus d'insistance, la possible candidature du prince Sadruddin Aga Khan, qui fut un grand haut commissaire des Nations unies pour les réfugiés. Et, au secrétariat de l'UNESCO, à Paris, celle de M. Dragoljub Najman (Yougosalvie), ancien sous-directeur général de l'Organisation pour la coopération et les relations extérieures. Il est vrai que, prudemment, M. M'Bow vient de lui enjoindre de prendre, toutes affaires cessantes, le poste – spécialement créé à cette fin, en dépit de la situation budgétaire actuelle – de conseiller du Centre européen pour l'enseignement supérieur, à Bucarest.

BERNARD BRIGOULEIX.

Deux disparitions

LE CHAMPION CYCLISTE LOUIS CAPUT

Louis Caput, grande figure du cyclisme français, est décédé, vendredi 8 février, à l'hôpital Saint-Michel à Paris. Il était âgé de soixante-quatre ans.

Né en 1921 à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), Louis Caput est l'un des meilleurs routiers de l'après-guerre. Après avoir commencé à l'Etoile sportive du Parc-Saint-Maur, ce coureur intelligent se constitue un palmarès étoffé. Champion de France sur route (1946), vainqueur de Paris-Tours (1948) et de Paris-Limoges à sept ans d'intervalle (1948-1955), Caput remporte notamment les Boucles de la Seine, Paris-Reims, Paris-Caen, Paris-Alençon, le Grand Prix de *l'Echo d'Oran*. « Petit Louis », ainsi qu'on l'appelle au sein des pelotons, s'illustre également dans le Tour de France et les Six Jours.

Personnage pittoresque qui ajoute à la verve et au langage du titi parisien l'esprit méthodique d'un homme passionné par le cyclisme et les connaissances d'un technicien averti, Louis Caput devient ensuite directeur sportif : il succède à Antonin Magne à la tête de l'équipe Mercier. Il dirige Joop Zoetemelk, Cyrille Guimard, Alain Santy, et surtout Raymond Poulidor, qu'il aide efficacement à réussir une brillante fin de carrière. – J. A.

LA PSYCHANALYSTE MURIEL GARDINER

La psychanalyste américaine Muriel Gardiner vient de mourir à Princeton, aux Etats-Unis, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Fille d'un des « rois de la viande » de Chicago, Muriel Gardiner était une personnalité célèbre dans les milieux psychanalytiques pour s'être liée en 1934, à Vienne, où elle poursuivait ses études de médecine, avec le célèbre patient de Freud « l'homme aux loups », qu'elle encouragea à écrire ses Mémoires. Un recueil de textes sur ce cas présentés par elle est paru récemment en France, *l'Homme aux loups par ses psychanalystes et par lui-même* (Gallimard, 1981).

Engagée dans la résistance antifasciste, elle avait épousé Joseph Buttinger, le chef du Parti socialiste autrichien clandestin. Aux Etats-Unis, elle travailla pendant plus de vingt ans comme psychiatre dans des écoles et s'intéressa à la jeunesse délinquante. *Elle raconte en partie* cette expérience dans *Ces enfants voulaient-ils tuer ?* (Payot, 1978). Son autobiographie, *le Temps de l'ombre*, est parue en France en 1981 (Aubier Montaigne).

● *Concertation entre les chaînes et les dirigeants sportifs.* – Sous l'égide de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, les présidents des trois sociétés TF 1, A 2 et FR 3 ont décidé, mercredi 6 février, de *« constituer un groupe de trois personnes, une par société, chargé de coordonner les relations des sociétés de programmes avec l'ensemble des fédérations et organisateurs de manifestations sportives »*, annonce un communiqué conjoint. *« Ce groupe assurera l'information réciproque, la transparence et la concertation entre les trois sociétés dans le domaine du sport. La Haute Autorité a pris acte avec satisfaction de cette initiative. »* Ce comité de coordination devrait, à l'avenir, éviter la surenchère qu'on a vu s'élever l'an dernier entre les chaînes avec le contrat TF 1-football et l'accord Tour de France-A 2.

● *Patinage artistique : championnats d'Europe.* – Le Tchécoslovaque Josef Sabovcik a remporté vendredi 8 février à Goeteborg (Suède) le titre de champion d'Europe de patinage artistique devant le Soviétique Vladimir Kotine et le Polonais Grzegorz Filipovski. Le Français Fernand Fedronic a pris la septième place.

● *Tennis : Tournoi de Delray Beach.* – Le Français Tarik Benhabilès s'est qualifié vendredi 8 février pour les seizièmes de finale des championnats internationaux de Delray Beach (Floride) en battant le Yougoslave Marco Ostoja 6-7, 6-4, 6-2. Catherine Tannier s'est qualifiée pour les trente-deuxièmes de finale du tournoi féminin en battant la Yougoslave Mima Jausovec 6-1, 6-3.

A B C D E F G

UN NOUVEL HEBDOMADAIRE POUR GRENOBLE ET SA RÉGION

(De notre correspondant.)

Grenoble. – Dans une région où le quotidien *le Dauphiné libéré* exerce un quasi-monopole sur l'information écrite locale, la naissance d'un hebdomadaire devient aussitôt un événement. *Cette semaine*, créé par une équipe de quatre journalistes qui ont volontairement quitté le *« DL »*, souhaite avoir très vite une diffusion alpine. Lancé le 6 février dans l'Isère, il sera, à partir du 6 mars, présent dans les kiosques de la Savoie et de la Haute-Savoie et pourvu de pages départementales.

Le nouvel hebdomadaire, qui se veut *« gai, pertinent et impertinent, bon enfant et populaire »*, est vendu 4 francs. Les loisirs et la télévision (quatorze pages sur quarante-huit) y tiennent une large place, mais la politique, l'économie, le social, ou le sport, ne sont pas absents. *Cette semaine* sera diffusé à trente-cinq mille exemplaires.

C. F.

Le championnat du monde d'échecs

KASPAROV TOUT PRÈS DE SA TROISIÈME VICTOIRE

Cela « valait le coup » d'attendre ! Prévue pour le 1er février, reportée trois fois de suite, la 48e partie du championnat du monde, enfin jouée vendredi à l'hôtel Sport, dans la banlieue de Moscou (*le Monde* daté 2 février), n'a pas déçu ceux qui, avec obstination, suivent depuis cinq mois le match horripilant entre Karpov et Kasparov.

Mais la palme de l'obstination, c'est d'abord à Kasparov qu'il faut la décerner. Personne ne pouvait imaginer que, mené 5-0 depuis la 27e partie, à un point de la plus humiliante des défaites, il serait en passe de se retrouver, soixante-quatorze jours plus tard, à 5-3. Après avoir gagné la 32e partie et la 47e (avec les noirs), il devrait en effet remporter, sauf coup de théâtre, la 48e partie, qu'il a fait ajourner dans une position très favorable.

Ce serait une victoire méritée, tant le jeu de Kasparov a été brillant dans cette partie. Contre la « défense Petroff » choisie par Karpov, le jeune challenger a placé une combinaison (22 : é 6) qui a fait voler en éclats le roque du champion du monde. Puis, par une manœuvre inattendue, (27 : Td d 3), il a consolidé sa position et gagné un pion huit coups plus tard. Il faut ajouter que Karpov n'avait plus que quatre minutes pour jouer ses neuf derniers coups, alors que Kasparov disposait de plus d'une demi-heure.

Jugée « périlleuse » – délicat euphémisme de Taïmanov, – la position du champion du monde ne devrait pas s'améliorer à la reprise, ce samedi. Il subirait alors sa troisième défaite cinq mois, jour pour jour, après l'ouverture du championnat du monde.

Blancs : KASPAROV
Noirs : KARPOV
Quarante-huitième partie
Défense Pétroff

1. é4	é5	21. Fh6	Tfd8
2. Cf3	Cf6	22. é6	fxé6
3. Cxé5	d6	23. Fxg6	Ff8
4. Cf3	Cxé4	24. Fxf8	Txf8
5. d4	d5	25. Fé4	Tf7
6. Fd3	Cç6	26. Té3	Tg7
7. 0-0	Fé7	27. Tdd3	Tf8
8. ç4	Cf6	28. Tg3	Rh8
9. Cç3	0-0	29. Dç3	Tff7
10. h3	dxç4	30. Tdé3	Rg8
11. Fxç4	Ca5	31. Dé5	Dç7
12. Fd3	Fé6	32. Txg7+	Txg7
13. Té1	Cç6	33. Fxd5	Dxé5
14. a3	a6	34. Fxé6+	Dxé6
15. Ff4	Dd7	35. Txé6	Td7
16. Cé5	Cxé5	36. b4	Rf7
17. dxé5	Cd5	37. Té3	Td1+
18. Cxd5	Fxd5	38. Rh2	Tç1
19. Dç2	g6	39. g4	b5
20. Tad1	ç6	40. f4	ç5
		Ajourn.	

NOUVELLES BRÈVES

● *Un jeune homme se jette par la fenêtre du commissariat de Nancy.* – Un jeune homme, Eric Nistler, vingt-cinq ans, est mort dans l'après-midi du vendredi 8 février après s'être jeté par la fenêtre du deuxième étage du commissariat de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

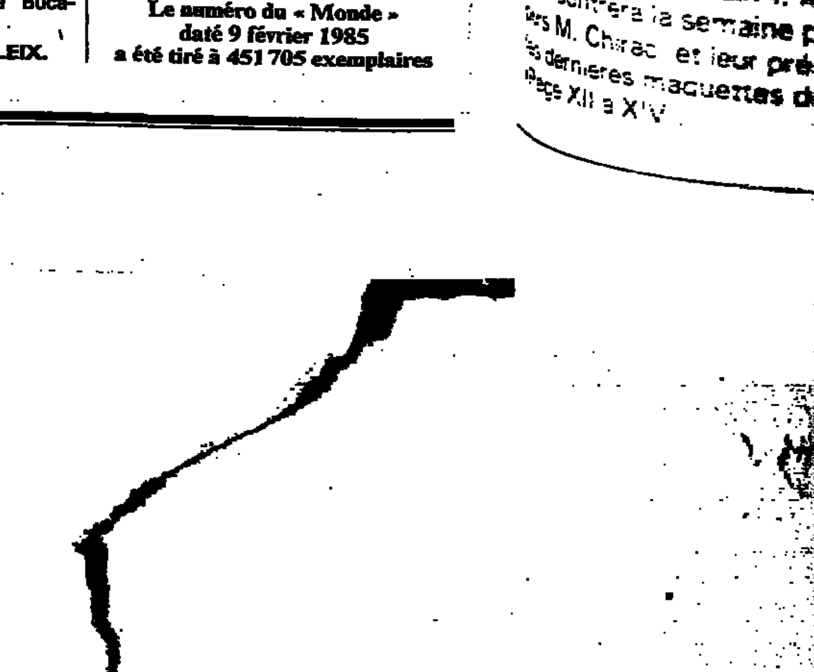
Principal témoin dans une affaire de cambriolage, Eric Nistler, qui habite Vandœuvre (Meurthe-et-Moselle), était interrogé par des policiers dans un bureau lorsque, sans raison apparente, il s'est jeté la tête la première dans le vide et s'est écrasé 12 mètres plus bas sur le perron de l'Hôtel de police. Eric Nistler est décédé à l'hôpital central de Nancy.

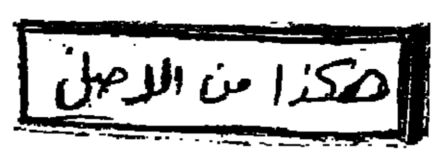
● *Un éducateur écroué à Paris.* – Un éducateur parisien de la DDASS (Direction départementale de l'action sanitaire et sociale), M. Michel Ménard, quarante-six ans, a été écroué jeudi 7 février, dans la soirée, après avoir été inculpé de « tentative de viol, attentats à la pudeur sur mineurs de moins et de plus de quinze ans et infraction à la législation sur les stupéfiants » par M. Jean Madre, juge d'instruction au tribunal de Paris.

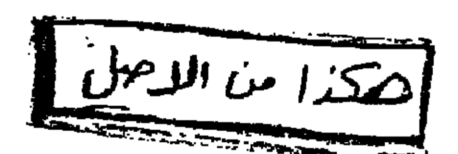
M. Ménard est accusé d'avoir fait subir, dans son appartement parisien du treizième arrondissement, des outrages sexuels à deux frères âgés de dix et quatorze ans et à un autre garçon âgé de quinze ans. Il est également accusé d'avoir fait fumer du hachih aux trois enfants. L'éducateur aurait reconnu en partie les faits.

● *Règlement de comptes à Marseille.* – Joe Hoareau, le frère de Gilbert Hoareau dit l'« empereur de la nuit » marseillais – tué par des inconnus le 6 octobre 1983, – a été mortellement blessé de plusieurs balles de pistolet, vendredi soir 8 février, dans un bar-tabac, Le Logis-Neuf, de la banlieue est de Marseille.

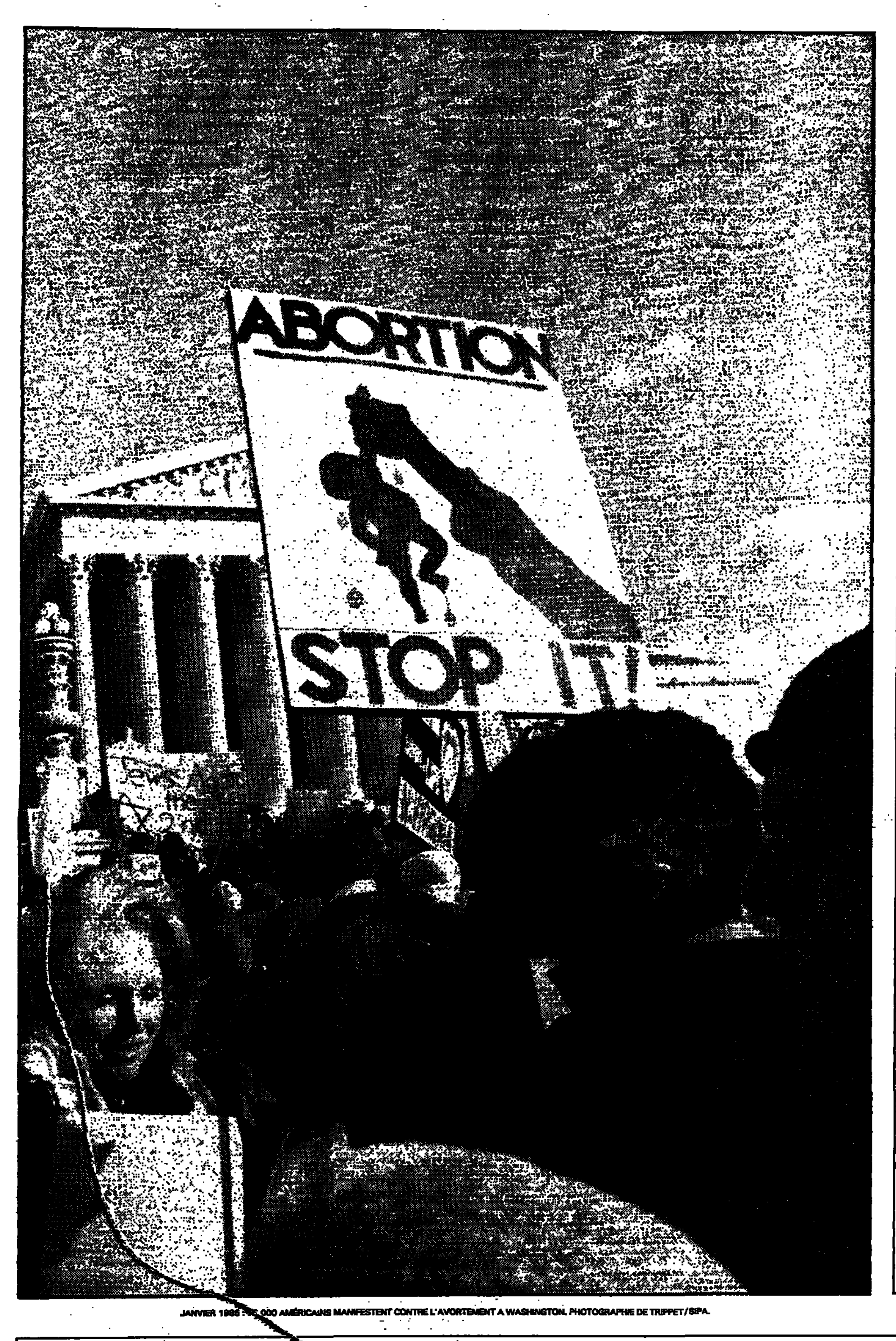
Le numéro du « Monde » daté 9 février 1985 a été tiré à 451 705 exemplaires







Le Monde
Aujourd'hui



JANVIER 1985 : [illegible] 000 AMÉRICAINS MANIFESTENT CONTRE L'AVORTEMENT A WASHINGTON. PHOTOGRAPHIE DE TRIPPET/SIPA.

AVORTEMENT : LES LOIS PASSENT, LE DÉBAT DEMEURE

UN GRAND LOUVRE POUR UN GRAND MUSÉE

Tandis que le chantier doit ouvrir au printemps prochain, la polémique à propos de l'aménagement du Grand Louvre vient d'être relancée par la publication d'un livre-pamphlet et prend un tour politique.
Mais les études de la pyramide de verre qui couvrira l'entrée principale du musée avancent.
L'architecte américain I. M. Pei est à Paris.
Il rencontrera ~~la semaine prochaine~~ M. Mitterrand, puis M. Chirac, et leur présentera les dernières maquettes du projet.
(Page XII à XIV.)



DAHLIETTE SUCHEYRE

LES ARCHITECTES DU PROJET, I. M. PEI ET MICHEL MACARY, A PARIS, LE 7 FÉVRIER, DEVANT UNE MAQUETTE DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DU GRAND LOUVRE.

Supplément au nº 12 452. Ne peut être vendu séparément. Dimanche 10-Lundi 11 février 1985.

Kiosque

TERREUR D'ORIENT

LE terrorisme, c'est effrayant. Par définition, par fonction et même, pourrait-on dire, par vocation. *Mais il y a des degrés dans la* terreur. On vient de le voir.

Quand la France était aux prises avec le terrorisme aveugle, celui qui tue au hasard, celui qui nous range tous dans la catégorie des victimes potentielles, *tout le pays tremblait*. Le promeneur des villes prenait des risques. Une sortie au marché impliquait un danger. Les poseurs de bombes rôdaient. Tantôt ils piégeaient une auto dans une rue passante, tantôt ils choisissaient un train, au hasard. Ou bien ils tiraient dans la foule d'un restaurant, faisaient sauter une synagogue, répandaient la mort dans un aéroport.

Dans tous les cas, ce *terrorisme-là frappait* les esprits par la cruauté qu'ajoutait au fait de tuer celui de ne pas choisir ses cibles. Tout un chacun pouvait se sentir visé, offert aux coups des tueurs, passant croisant la route des meurtriers. Cette époque-là est-elle révolue ? Quelques indices permettent de penser que le terrorisme change de tactique, sinon de projet. La peur reste son but, mais ses victimes paraissent plus délibérément choisies, triées par quelque secret jury de mort.

Lorsque l'ingénieur général René Audran tombe devant son domicile sous les balles des assassins de l'ombre, ce n'est pas au hasard d'une rencontre. C'est qu'il a été choisi, sélectionné parmi tant d'autres représentants de l'Etat honni et qu'il a, sans s'en rendre compte, passé avec succès les épreuves d'un sinistre examen sur dossier.

Il s'est trouvé, dans quelque officine cachée, dans quelque « deux-pièces » obscur, un groupe d'hommes (et de femmes ?) pour étudier son cas, examiner son passé, observer son itinéraire, surveiller ses allées et venues. Filatures, renseignements, fichages, enquêtes de voisinage : il est curieux de constater à quel point les méthodes des terroristes s'apparentent - dans une certaine mesure... — à celles des policiers professionnels.

Petits employés

Il faudrait peut-être psychanalyser ce goût du secret, cette manie de l'organisation, ce labeur méticuleux, obsessionnel. Et à certains égards médiocre. Dans *Témoignage chrétien* est publié le témoignage d'un ancien terroriste italien. Il parle de la filature comme *« d'une chose passionnante »* mais marque les limites de ce métier très spécial : *« Il y a peu de guerres, de guérillas ou de faits d'armes qui aient requis autant que le nôtre ces qualités de petit employé. Pas de héros ni d'héroïsme : question grisaille on est plus forts que la police. »*

Mais un jour la grisaille prend la couleur du sang répandu. Et nos petits employés - métro, flingue, dodo - font trembler un Etat, une nation entière. Quelle revanche sans doute sous ces crânes médiocres, quel plaisir d'une occulte puissance qui joue avec la peur de tous ! Mais la peur change. Les réactions, en France, à l'assassinat de René Audran n'ont rien eu de comparable, en décharge émotionnelle collective, à ce que furent les effets des attentats aveugles qui sont dans toutes les mémoires : Copernic, Marbeuf, Saint-Charles, Orly, Capitole... Pourquoi cette émotion dosée, pour ainsi dire nuancée ?

Dans le *Nouvel Observateur*, Pierre Blanchet avait posé la question dès la semaine dernière : *« Est-ce parce que la victime est un soldat ? Est-ce parce qu'il s'agit d'un attentat très sélectif et non d'une bombe explosant aveuglément dans un lieu public ? Curieusement, cet assassinat prémédité n'a pas provoqué le choc qu'on aurait pu attendre dans l'opinion publique française. Comme si ce terrorisme d'un genre nouveau ne nous concernait pas. Et pourtant, il est vraisemblable que l'opération de La Celle-Saint-Cloud n'est que le coup d'envoi d'une campagne contre la défense de l'Europe. »*

L'Europe est menacée et nous resterions là, dans nos pantoufles, à regarder à la télévision, presque avec froideur, les images de ces victimes choisies, tantôt en France, tantôt en Allemagne ? Et nous aurions, en effet, le sentiment qu'une guerre se livre entre spécialistes, entre soldats de deux armées de professionnels engagés sur un front en pointillé et qui n'impliquerait , pour l'arrière — nous, bien au chaud — aucun autre désagrément que des images pénibles mais fugitives ?

Jeu sanglant

Comme si cette forme de guerre n'était qu'un jeu sanglant mais limité n'impliquant, pour les populations d'Europe, pas plus d'inconvénients qu'un règlement de comptes à l'intérieur du « milieu ». *Funeste illusion*, lâche tranquillité : la plupart des journaux vous le diront, cette guerre secrète est une guerre déclarée à toute l'Europe démocratique. Les dirigeants des Etats, eux, ne s'y trompent pas. Il aura fallu la mort de René Audran pour que la France s'engage sans retenue — enfin ! diront certains — dans l'Europe de l'antiterrorisme. Pour qu'on se rende, premier ministre en tête, à Bonn. Pour qu'on rappelle M. Broussard à Paris, de sa guérilla de Corse au front de la guerre européenne.

Guerre, donc, mais sur quel front ? Front de l'Est, explique-t-on de toutes parts. Action directe, Fraction armée rouge, Brigades de la même couleur : ce ne sont là que succursales soviétiques. Dans *Valeurs actuelles*, Edmond Sablier estime : *« Le moment choisi pour attaquer les défenses de l'OTAN n'est pas dû au hasard. Le but des Soviétiques est d'empêcher le déploiement complet des fusées Pershing en Europe et de neutraliser la volonté de résistance des Européens. La mission du terrorisme est de prendre la relève des mouvements pacifistes. »* Dans le *Figaro-Magazine*, Jean-Max Mefret assure : *« La bande à Rouillan et Ménigon, les deux chefs historiques d'Action directe (...) est à présent le bras armé francais de ces réseaux-termites qui constituent une véritable sixième colonne soviétique. » Le Point* indique : *« Les Américains sont persuadés que les services spéciaux de l'Est ont une responsabilité dans ces tentatives de déstabilisation (...) Mac Farlane, conseiller du président américain pour les affaires de sécurité, venu à Paris le 11 janvier, a évoqué avec le président Mitterrand ces manipulations soviétiques de réseaux terroristes. »*

Prudence, avant de conclure à l'existence, au Kremlin, d'un chef d'orchestre clandestin. *L'Événement du jeudi* constate que *« tous les spécialistes de la lutte antiterroriste sont convaincus que l'internationale du meurtre politique bénéficie de complicités au-delà du rideau de fer »*, mais le journal ajoute : *« si la complicité passive semble évidente, si Moscou laisse faire ou parfois encourage, rien ne permet pour l'instant d'affirmer que l'ensemble de la stratégie terroriste soit décidé depuis Moscou. »*

Versons au dossier le témoignage d'un homme qui sait de quoi il parle : M. Heinrich Boge, président du célèbre BKA ouest-allemand, qui est à la lutte contre le terrorisme en Europe ce que le Pentagone est à la défense américaine. Au *Nouvel Observateur*, il déclare : *« Nous nous sommes posé la question du soutien des pays de l'Est* [aux terroristes européens]. *Eh bien, je peux vous dire que nous ne possédons pas la moindre indication, pas la moindre preuve d'une telle complicité. Par conséquent, je n'y crois pas. »* Allons bon ! C'est à n'y pas croire...

BRUNO FRAPPAT.

MIEUX ENSEIGNER L'ARCHITECTURE

Une réforme, encore une, pour *quoi faire ? dites-vous dans le Monde Aujourd'hui* daté 6-7 janvier. Il fallait faire passer au stade de la maturité un enseignement à la recherche de lui-même et lui donner, sans briser ses particularismes, une cohérence qu'une histoire mouvementée ne lui avait pas permis d'acquérir.

Si l'on appelle fonctionnarisation cette recherche d'une cohérence, cela signifie qu'il ne peut y avoir de service public de l'enseignement, de délivrance d'un diplôme national et de contrôle de l'utilisation des fonds publics.

L'obscurité est rarement démocratique : elle couvre plutôt les insuffisances, les excès et les inégalités de traitement entre les individus.

Il se peut que la liste des enseignements du nouveau cadre commun et les poids horaires qui *lui sont affectés aient une allure* bureaucratique. Le genre de l'arrêté ministériel est le plus souvent aride. Mais une clarification de l'enseignement dispensé dans les écoles, en rupture avec le flou des anciens champs disciplinaires, ne peut qu'aider tous les enseignants et favoriser tous les étudiants, les « stars » comme les moins « stars », pour reprendre votre expression. La rigueur et la clarté n'ont jamais tué la pédagogie, bien au contraire, elles en constituent le préalable indispensable.

Il est faux de dire que cette liste d'enseignements ne renvoie *à aucun contenu. Pour la première fois sans doute*, une réforme ne contourne pas l'épineux problème des contenus mêmes de l'enseignement, mais l'aborde de front.

Mais plus importante encore est la logique qui a présidé à l'établissement de ces enseignements obligatoires. Face aux difficultés économiques actuelles et qui touchent la profession des architectes comme beaucoup d'autres, la stratégie adoptée par le gouvernement a été en effet d'opter, plutôt que pour un repliement frileux d'une profession sur elle-même, pour une diffusion *des architectes dans le corps* social.

La réforme de l'enseignement reflète cette stratégie, puisque, écartant la fausse fenêtre du *numerus clausus*, elle entend préparer les futurs diplômés à la diversification des modes d'exercice, tout en évitant le piège de la dispersion.

A cet égard, l'enseignement du projet est affirmé comme le centre de la formation des étudiants dès le cycle d'orientation. L'enseignement de l'architecture commence au premier jour de la première année, même si l'initiation au projet, dans ce cycle, est nécessairement progressive.

Dire que son poids horaire est faible ou que l'architecture « pure et dure » (?) a été plutôt évacuée par la réforme est pour le moins paradoxal, alors que, pour la première fois, une réforme affirme, dans ses textes, la prééminence du projet, à la fois comme objectif et méthode pédagogiques.

C'est tout l'intérêt du système des certificats que de faire apparaître cette cohérence et de donner les moyens de construire un enseignement en rompant avec le morcellement induit par les unités de valeur. Il ne s'agit *pas de créer des étudiants* touche-à-tout mais des esprits capables de relier l'ensemble des disciplines à l'acte de concevoir.

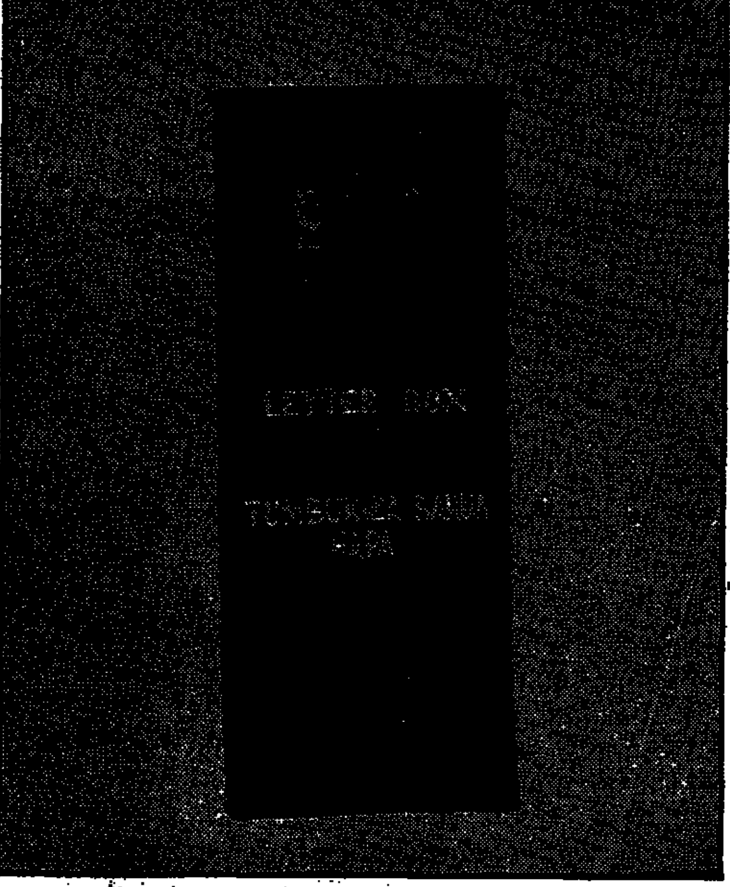
Il ne s'agit pas de faire rivaliser les architectes avec les ingénieurs mais de leur donner la capacité de concevoir et de maîtriser les différentes étapes de l'acte de bâtir. L'architecte, pour se différencier des autres intervenants et garder — ou reconquérir — *toute sa place, doit être* un homme de synthèse, possédant un savoir technique et une culture, ce qui est tout le contraire de la dispersion.

On a donc parié sur une formation rigoureuse, ambitieuse et très complète ; mais c'est un pari nécessaire si l'on veut donner aux futurs architectes de vraies chances d'insertion professionnelle et à notre pays la *qualité architecturale dont il a* plus que jamais besoin.

JEAN-PIERRE DUPORT,
directeur de l'architecture.

« PASSAGE DU TÉMOIN »

L'enquête que nous publions cette *semaine sur l'anniversaire* de la loi libéralisant l'interruption volontaire de grossesse nous a conduit à retarder d'une semaine la parution du « Passage du témoin » de Michel Pérez à Jean-Marc Faure. France-Culture diffusera normalement l'émission qui correspond à cette parution ce samedi 9 février à 19 h 15 (rediffusion le mercredi 13 février à 14 h 30).



A. GILLETTE

Boîte aux lettres tanzanienne (1984).

AGENCES ET PHOTOGRAPHES

Nous recevons de M. Harry Dunphy, directeur pour la France de l'agence Associated Press, la lettre suivante :

« Je vous écris pour remettre dans une perspective plus exacte le dossier que vous avez publié sur les agences photographiques en général (*le Monde Aujourd'hui*, 27-28 janvier).

L'Associated Press dispose du plus grand réseau télégraphique du monde avec quarante-cinq bureaux aux Etats-Unis et trente-sept à l'étranger.

Nos revenus pour 1984 se sont montés approximativement à 200 millions de dollars. Si vous supposez qu'un quart de ce chiffre est réalisé par les ventes de documents photographiques aux journaux, magazines et stations de télévision, cela représente un chiffre d'affaires de 483 millions de francs comparé aux 70 millions de francs de l'agence Sygma.

Nous transmettons des documents photographiques de première qualité vingt-quatre heures sur vingt-quatre et nous avons remporté de nombreux prix professionnels à la fois aux Etats-Unis et dans le reste du monde. Pour ne citer qu'un exemple, dans une récente compétition européenne, un de nos reporters-photographes de Londres a pris le meilleur cliché de sport de l'année avec la photographie du couple de patineurs sur glace Torvill et Dean.

Nous utilisons un système fondé sur les rayons laser pour transmettre nos photographies ainsi que les émetteurs et les récepteurs les plus modernes dans ce domaine. A ma connaissance, nous sommes la seule agence à utiliser une chambre noire électronique, bien que je croie savoir que d'autres agences essaient de réaliser ce que nous avons accompli.

Alors que le siège de notre agence est situé à New-York, la substance de notre service photographique est internationale. Nous avons des directeurs de services photos européens et asiatiques basés respectivement à Londres et à Tokyo et nous photographiions les dramatiques scènes de sécheresse et de famine en Afrique déjà en février 1984, bien avant que ces tragiques événements ne deviennent des sujets de première page. Et lorsque cela fut le cas, nous étions parmi les premiers à avoir des documents provenant d'Ethiopie.

En ce qui concerne mes déclarations, j'ai souligné à M. Sachs que Reuter constitue pour nous une menace, cette agence ayant repris le réseau existant de UPI, alors qu'il faudra à l'AFP quelques années pour que son service téléphotographique arrive à un certain niveau. »

[On ne peut comparer que des agences comparables. Par sa structure, son fonctionnement et ses services rendus, AP ne ressemble en rien à Sygma, Gamma ou Sipa. AP est une agence télégraphique tout comme Reuter, UPI et l'AFP. Elle vend, sur abonnement, des informations écrites et des documents photographiques qui ne concernent que l'actualité. Son système de transmission téléphoto est, comme pour les textes, ultra-rapide et parfaitement adapté à la demande des quotidiens ou des magazines d'actualité. Il est donc impossible de dissocier ce double service textes-images.

Rien de tout cela chez Sygma, Gamma ou Sipa. Ces agences ne vendent que des photographies. L'actualité quotidienne est devenue un secteur mineur de leur activité. Les images sont, en grande majorité, en couleurs. Les prix sont négociés, image par image, par des vendeurs avec les clients (le plus souvent des magazines spécialisés ou non). Le statut des photographes est également différent.

Il n'existe donc pas un, mais deux marchés de la photo de presse, ce que nous avons voulu démontrer dans notre dossier. Sur le premier, AP est effectivement leader. Le second, celui des agences purement photographiques, est dominé par les trois agences françaises, Sygma, Gamma et Sipa.]

M. G.

Bibliographie

LA SANTÉ DANS LE TIERS-MONDE

Ouvrir le dossier de la situation sanitaire du tiers-monde, c'est mettre à découvert la plus grande injustice de cette fin de vingtième siècle.

Rien ne peut mieux situer l'ambition du livre lucide et courageux (1) réalisé par des collaborateurs du *Monde*, sous la direction de Claire Brisset, et consacré à l'un des facteurs essentiels de développement des pays du tiers-monde : la santé de la population.

Au terrible constat des premières pages succède le bilan des stratégies nationales. Apparaît ici en filigrane que le développement sanitaire du tiers-monde échappe à toute approche manichéenne. Opposer le transfert des technologies sanitaires avancées du Nord à la stratégie de soins primaires adaptés aux sociétés et aux économies du Sud, apparaît de plus en plus comme un débat simplificateur et éloigné de la réalité du tiers-monde : celle de la diversité de ses cultures, de la diversité de ses problèmes, et de la nécessaire diversité des solutions à y apporter. Ce n'est pas le moindre mérite de ce livre, au travers de reportages dont la juxtaposition se passe de commentaires, que d'apporter ce témoignage qui rend plus ambigu encore les modèles d'assistance occidentaux.

Qui ne s'accordera à dire qu'en dépit d'efforts internationaux considérables, d'initiatives nationales publiques ou privées importantes, les progrès vers l'amélioration sanitaire du tiers-monde restent modestes et rendent certainement peu crédible l'objectif de « la santé pour tous en l'an 2000 » ?

Ce relatif échec n'est ni imputable à la qualité des hommes qui, par leur engagement personnel au niveau des institutions et des organismes publics et privés, œuvrent pour la santé du tiers-monde, ni à l'absence de perspectives stratégiques. Il tient surtout, à nos yeux, à l'inadaptation des structures internationales et nationales qui doivent viser, en fonction des diversités culturelles et sociologiques, à associer, pour toute action durable, la ponctualité de la compétition sanitaire, l'universalité de l'indispensable recherche, la pérennité de la formation.

Bien que le monde occidental ait pu, grâce aux progrès scientifiques, faire accéder ses sociétés à une efficace rationalité, il continue à n'appliquer vis-à-vis du tiers-monde que les démarches de l'empirisme, ou d'une stratégie scientifique inadaptée.

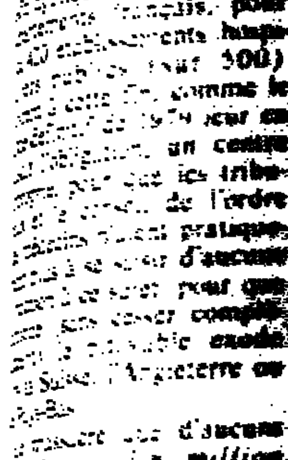
La dernière partie du livre montre bien à cet égard l'ambivalence du monde occidental, l'ambiguïté persistante entre les logiques industrielles et les exigences du développement.

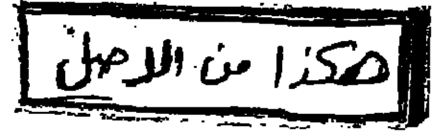
La coopération des pays occidentaux, et singulièrement de l'Europe, avec les pays en développement est l'un des équilibres internationaux. Car le développement sanitaire est une composante essentielle du développement économique des pays du tiers-monde.

Les auteurs ont su, dans un livre à la fois simple et dense, rappeler avec force ces évidences souvent négligées.

ANDRÉ CAPRON,
directeur
de l'université mixte INSERM
à l'Institut Pasteur de Lille.

(1) Editions la Découverte/*le Monde*, 255 pages, 69 F.





هكذا من الاصل

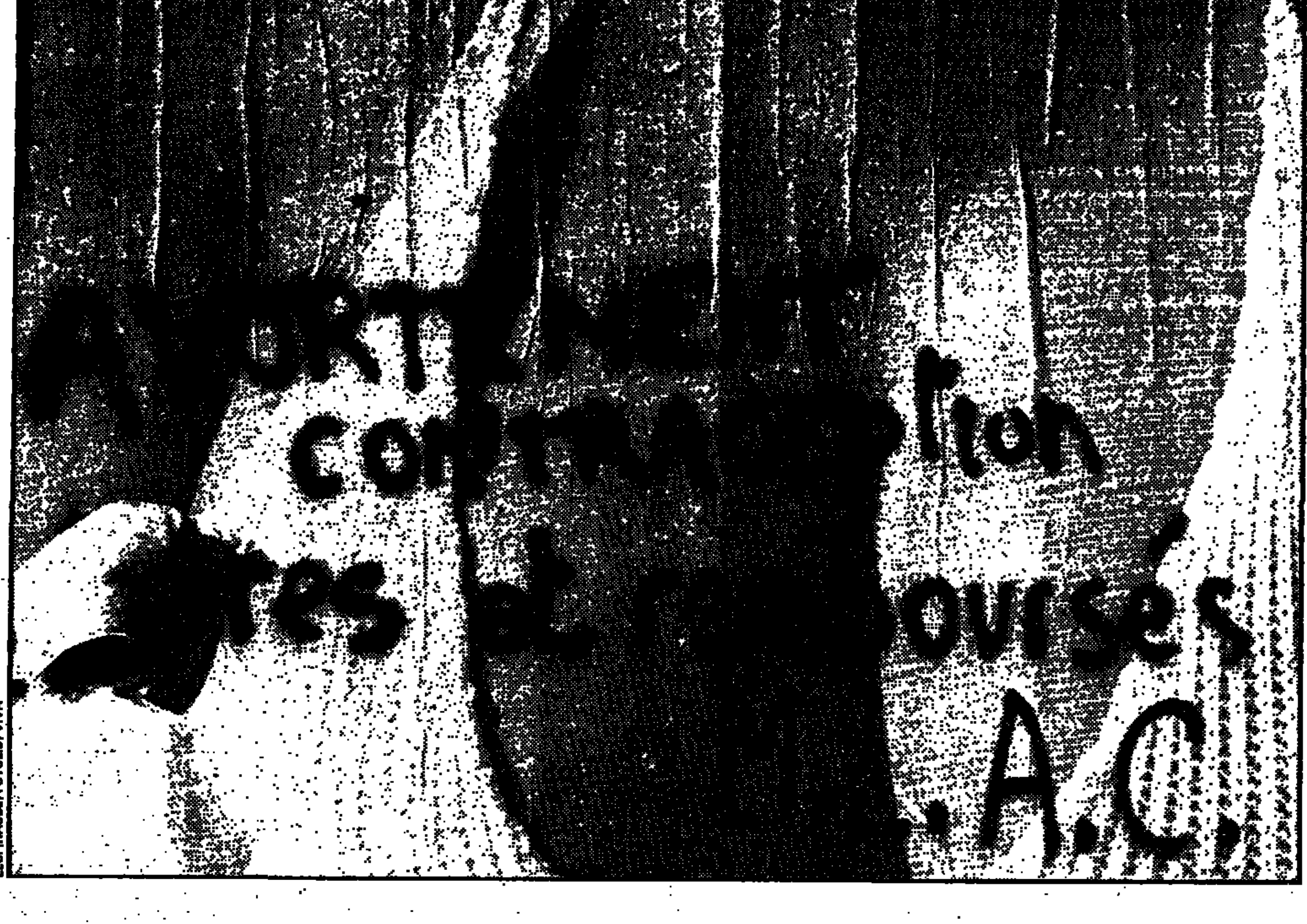
DIX ANS POUR APPLIQUER UNE LOI

Episode douloureux vers la maîtrise de la fécondité.

par le Dr Escoffier-Lambiotte

DIX ANS, il aura fallu dix ans pour que la loi du 17 janvier 1975 portant sur l'interruption volontaire de grossesse soit enfin appliquée dans tous les départements français, pour que 420 établissements hospitaliers publics (sur 500) ouvrent à cette fin, comme le texte définitif de 1979 leur en faisait l'obligation, un centre approprié, pour que les tribunaux et le conseil de l'ordre des médecins n'aient pratiquement plus à se saisir d'aucune infraction à ce sujet, pour que diminue (sans cesser complètement) le pitoyable exode vers la Suisse, l'Angleterre ou les Pays-Bas.

Le massacre que d'aucuns prédisaient *(« Un million d'innocents vont être assassinés chaque année. »)* ne s'est pas produit, et l'extension continue — bien qu'encore insuffisante — de la contraception montre que l'avortement n'est pas devenu, tant s'en faut, le mode habituel de régulation des naissances qu'annonçaient ses détracteurs.



LESPINASSE/FOTOLIB/VIVA

Si l'on en juge par les toutes dernières données officielles, le nombre des interruptions de grossesse (91 556) a régressé légèrement pour le premier semestre de 1984 par rapport à l'année précédente. Plus de quatre millions de femmes (sur les treize millions en âge de procréer) recourent régulièrement, aux fins d'espacer leurs accouchements, à des moyens contraceptifs efficaces, pilule ou stérilet, et ce nombre, encore insuffisant, estiment les gynécologues, n'a cessé de croître depuis les balbutiements de la loi de 1967.

Aucune des anomalies annoncées à grand fracas à l'époque par le généticien Jérôme Lejeune pour leur descendance n'a pu être observée, pas plus d'ailleurs que les conséquences désastreuses que promettaient certains pour la santé des femmes ayant subi un avortement, et notamment l'augmentation dramatique, comme on l'aurait observé en Hongrie, du nombre des prématurés.

Bien au contraire, et grâce à une politique dite de pré et périnatalité conduite de façon remarquable, la proportion des naissances prématurées est passée en France, en dix ans (1972-1982), de 8,2 % à 5,6 %. Dans le même temps, la mortalité périnatale a chuté de près de moitié, de même que le nombre des grands prématurés de moins de 1 500 grammes.

Il n'est pas douteux, en revanche que les services de gynécologie sont envahis de cas de stérilité par obstruction définitive des trompes, cas observés souvent chez de très jeunes femmes et qu'il faut attribuer largement au relâchement des mœurs sexuelles et à l'expansion des maladies vénériennes. L'enquête qui vient d'être présentée au congrès de l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) par le docteur Paul Cesbron (Creil) montre que les avortements, même ceux, les plus nocifs, qui se produisent à répétition, ne sont pour rien dans les atteintes à la fécondité. Les premiers résultats de cette étude, qui porte sur cinq mille femmes suivies depuis 1975 et dont sept cent cinquante ont pu être revues en 1984, indiquent néanmoins une certaine augmentation du nombre des grossesses extra-utérines et de la mortalité fœto-infantile, dont il importe à présent de vérifier la réalité et de rechercher les causes.

Les médecins : une lente évolution

Les conséquences que peut avoir une interruption de grossesse sur la santé physique et psychique des femmes dépendent d'ailleurs, et très largement, de l'époque à laquelle elle a été pratiquée (plus un avortement est tardif et plus les complications sont fréquentes), et de la qualité de l'équipe médicale qui s'en est chargée.

Lorsque Mme Simone Veil réussit, non sans mal, à faire voter la loi six mois après l'élection de M. Giscard d'Estaing à la présidence de la République, 99 seulement des 291 députés appartenant aux trois groupes de la majorité d'alors (l'opposition d'aujourd'hui) l'avaient approuvée, alors que la quasi-totalité des socialistes et des communistes votaient le projet. Or les sympathies du corps médical en général et des gynécologues-accoucheurs en particulier les portent traditionnellement, et dans tous les pays occidentaux, vers un conservatisme que traduisit à l'époque (novembre 1974), à outrance il est vrai, l'étonnante missive, adressée à tous les députés par le président de leur ordre, M. Lortat-Jacob, pour dénoncer le caractère antidéontologique et immoral de l'acte « non médical » que serait l'interruption de grossesse.

En outre, les médecins français avaient été tenus depuis 1920 dans une ignorance quasi totale concernant, non seulement l'interruption de grossesse, mais tout l'ensemble de la contraception, qui, en raison de la loi, ne pouvait être ni enseignée ni étudiée.

L'application de la loi de *1967 sur la* régulation des naissances (celle de M. L. Neuwirth), qui devait mettre fin à cet obscurantisme, fut si difficile et rencontra tant de réticences, qu'une seconde loi fut imposée en 1973 par M. Poniatowski, alors ministre de la santé, pour qu'un « conseil supérieur de l'information sexuelle, de la régulation des naissances et de l'éducation familiale » puisse mobiliser toutes les bonnes volontés, qu'elles fussent ou non médicales, afin de faire connaître à la population les moyens modernes de contraception...

Si l'on excepte la poignée d'entre eux qui s'étaient informés à l'étranger, les praticiens français, qu'ils fussent ou non gynécologues, ignoraient tout en 1975 des méthodes modernes d'interruption de grossesse par aspiration, méthodes pourtant généralisées en URSS, en Chine, puis aux Etats-Unis depuis plus de quinze ans. On raisonnait donc en termes d'hospitalisation de trois jours, d'anesthésie générale et de curetage archaïque, alors que d'autres pratiquaient en moins de dix minutes, en clinique ou au cabinet même du médecin, souvent sous anesthésie locale, une simple aspiration du contenu utérin.

(Lire la suite page IV.)

RU 486 : LA CONTRACEPTION DE DEMAIN ?

POURRA-T-ON demain déclencher un avortement à la demande au moyen d'un simple médicament ? La question est publiquement posée depuis le 19 avril 1983. Ce jour-là, à Paris, devant l'Académie des sciences, le professeur Etienne-Emile Beaulieu présente une série de résultats prometteurs. Un début d'expérimentation clinique permet de penser qu'une nouvelle molécule le RU 486, — dont la formule est alors tenue secrète, — sera capable d'interrompre les grossesses. Les essais avaient été menés à l'hôpital universitaire de Genève, dans le service du professeur Walter Herrmann, sur des femmes enceintes de six à huit semaines désireuses d'avorter. D'emblée, et en dépit du faible recul dont on disposait alors (l'expérimentation ne portait que sur onze femmes), c'est l'enthousiasme. On évoque la commercialisation du produit pour 1985. Où en est-on aujourd'hui ?

Le RU 486 est une antihormone. Schématiquement, cette molécule s'oppose aux effets de la progestérone, hormone indispensable à la grossesse. Elle fut mise au point par une équipe de la société Roussel-Uclaf (MM. Daniel Philibert, Georges Teutsch et Edouard Sakiz). Cette molécule s'oppose à une hormone indispensable à la grossesse ? Pourquoi ne pas tenter de l'utiliser comme produit abordif ? Sur la guenon d'abord, sur la femme ensuite, le RU 486 fit la preuve d'une certaine efficacité.

Les caractéristiques et le mode d'action du RU 486 permettent d'envisager deux types d'utilisation :

● *Après un retard de règles.* L'absorption du RU 486 sous forme de comprimés, seuls ou associés à d'autres médicaments (qui, à eux seuls, seraient inefficaces) permet de déclencher un avortement après que la femme a noté un retard de règles. En théorie, plus le produit est administré précocement et plus il a de chances d'être efficace. Les différentes études menées dans plusieurs pays concluent à une efficacité moyenne d'environ 65 % avec, selon les équipes, des variations notables encore inexpliquées. Les caractères du produit ne permettent pas d'imaginer pouvoir administrer des doses très élevées (effets antiglucocorticoïdes). L'absence de manœuvres mécaniques ne doit pas abuser : le RU 486 provoque bien un avortement, d'où, parmi les inconvénients, celui de saignements plus ou moins importants. Le RU 486 entraîne aussi, même en cas d'échec de l'avortement, une modification du col de l'utérus qui permet d'envisager son utilisation dans les IVG tardives, voire pour faciliter l'accouchement. La meilleure association connue aujourd'hui est celle du RU 486 et d'une prostaglandine, substance qui stimule la contractilité de l'utérus. Une récente expérimentation du département d'obstétrique et de gynécologie de l'Institut Kardinska de Stockholm a conclu à une efficacité de 100 % sur des grossesses jusqu'à sept semaines.

● *Avant la date normale des règles.* Dans ce cas, le RU 486 est utilisé qu'il y ait eu ou non fécondation. Il permettait de fixer avec précision et à volonté la durée du cycle. Un traitement au RU 486 vers le vingt-huitième jour du cycle provoque un saignement. Dans ce cas, néanmoins, on ne peut faire la différence entre des règles normales et une interruption de l'implantation d'un embryon méconnu. En d'autres termes, le RU 486 se situe là à mi-chemin de la contraception et de la « contragestion », la femme l'utilisant « à l'aveugle », sans savoir si elle est ou non enceinte.

En l'état actuel de l'expérimentation clinique, une telle utilisation du RU 486 ne peut encore être proposée. L'inconvénient majeur semble tenir à l'imprégnation de l'organisme, c'est-à-dire à l'impact de l'effet anti-progestérone sur les cycles suivants. Si l'on parvient à mettre au point une formule acceptable, le RU 486 constituerait une sorte d'équivalent médicamenteux du stérilet. Sa souplesse d'utilisation en ferait une méthode contraceptive (contragestive ?) quasi idéale.

« Quel que soit l'intérêt et l'impact du RU 486, indique-t-on chez Roussel, propriétaire du brevet, *il est clair que ce produit suivra la filière normale des expérimentations précliniques indispensables à tout médicament. »* En d'autres termes, il est illusoire d'imaginer que le RU 486 sera demain en pharmacie. Roussel déposera-t-il l'an prochain une demande d'autorisation de mise sur le marché, comme le pense le professeur Beaulieu ? *« Rien n'est moins sûr,* confie-t-on chez le fabricant. *Nous voulons à tout prix éviter le moindre incident. Aussi serons-nous très stricts. »* De fait, le RU 486 n'est pas un produit comme les autres. On est loin, en particulier, d'avoir mesuré toutes les conséquences psychologiques, légales, démographiques et économiques d'un médicament susceptible d'interrompre une grossesse sans hospitalisation ni manœuvres mécaniques. Conscients des problèmes à venir, on envisage chez Roussel la création d'un comité d'éthique. *« Un comité indépendant de la maison »*, souligne le docteur André Ulmann, coordinateur des expérimentations cliniques.

Depuis quelques mois, les bruits les plus divers circulent autour du RU 486, résultat, sans doute, du décalage entre les perspectives révolutionnaires dessinées en 1982 et la lenteur des travaux qui ont suivi, faute, selon toute vraisemblance, d'une véritable volonté de développement du fabricant. En dépit d'un programme d'expérimentation établi en liaison avec l'OMS et le Population Council américain, et de travaux menés dans plusieurs pays, seules deux cents à trois cents femmes enceintes volontaires ont, depuis 1982, reçu du RU 486. En France, plusieurs groupes ont expérimenté — ou expérimentent — ce produit, avec des résultats très variables. On manifeste cependant chez Roussel la volonté de *« reprendre en main »* ce dossier. *« Nous sommes aujourd'hui désireux d'aller le plus vite possible,* explique le docteur Ulmann, *tout en menant les travaux dans la plus stricte légalité. »*

Il y a quelques semaines, après la publication des résultats apparemment *« efficaces à 100 % »* du RU 486, associé à une prostaglandine, le secrétaire d'Etat à la santé a immédiatement réagi, soulignant dans un communiqué qu'*« il n'était pas possible de prévoir la date à laquelle ce produit sera éventuellement commercialisé ni les conditions qui pourraient être mises à son utilisation. »*

Une manière comme une autre, pour les pouvoirs publics, d'exprimer un embarras manifeste devant un produit dont tout laisse penser qu'il rendra caduque l'actuelle législation sur l'avortement.

JEAN-YVES NAU.

L'AVORTEMENT
1975-1985

LES DÉSARROIS D'UNE DÉCISION

Consultations dans un centre IVG.

ON voyait monter comme une vague en elle, et, d'un seul coup, c'était sûr, elle allait pleurer : *« Je préfère ne pas penser à tout ça. »* A vingt-trois ans, Sophie veut porter seule un poids trop lourd pour elle. *« Vous aimez quelqu'un. Vous faites l'amour. Vous êtes enceinte. Et vous faites passer ça. Quand même, ça fait mal. »*

Sophie est venue ce vendredi matin en consultation au service spécialisé du professeur Barrat, à l'hôpital Saint-Antoine à Paris (12e). Enceinte d'un mois et demi. Sa *décision était prise* de ne pas garder l'enfant. *« J'ai décidé seule,* dit-elle. *Mes parents, ça ne les regarde pas. »* Elle en a parlé à son ami, bien sûr. *« Mais, dans le fond, ça ne regarde que moi. C'est moi qui en porterai les conséquences. »* Elle gagne 6 000 F par mois. Ce n'est pas une raison matérielle qui l'a guidée. Non. Son ami, elle le connaît depuis sept mois. *« On s'aime, mais je ne me sens pas sûre de moi. »* Alors, pourquoi donner naissance à un bébé *« sans avoir des bases assez solides ? »* Plus tard, oui, plus tard, elle voudra quatre enfants. *« J'espère que ça viendra aussi facilement que c'est venu cette fois »*, sourit-elle.



LESPINASSE/FOTOLIB/VIVA

C'est venu facilement, en effet. Après plusieurs années de contraception au moyen de la pilule, Sophie a arrêté, sur le conseil de son médecin. Pas de stérilet, car *« ce n'est pas bon pour les femmes qui n'ont pas eu d'enfants »*. Elle avait souffert de problèmes gynécologiques et croyait ne courir aucun risque pendant un an. Aussi a-t-elle *« compté sur la chance »*. A l'évidence, la chance n'est pas un contraceptif à l'efficacité garantie...

Maria, elle, l'avait aidée la chance. Au Chili, elle utilisait des injections. En France où elle vit depuis deux ans, la pilule lui ayant été déconseillée *« à cause de sa tendance à l'obésité »*, elle s'est fait poser un stérilet. Elle est enceinte de huit semaines.

Au début, elle voulait mener cette grossesse à terme ; son mari refusait. Puis, ils ont changé d'avis l'un et l'autre. Le mari vient de trouver un travail *« plus stable »*, après plusieurs mois de chômage. Mais le loyer du petit appartement et leur enfant de dix-huit mois se chargent d'entamer l'unique salaire. Une amie de Maria qui l'accompagne à la consultation a recouru naguère à l'IVG, *« et je vois qu'elle est normale »*. Au début, affirme Maria, *« je ressentais l'IVG comme un délit, comme quelque chose de criminel. J'ai changé. Je ne vois plus les choses dans un monde fermé »*. Maria est venue demander l'IVG.

Elle repartira avec un rendez-vous dans quelques jours pour l'intervention. Aujourd'hui, c'était sa deuxième visite. Il y a une semaine, elle avait subi un examen médical ; des analyses de sang lui avaient été prescrites ; elle avait rencontré la conseillère conjugale, qui lui a *« seulement posé des questions »*. Mme Huguette Fabre en convient. Ancienne sage-femme, elle est l'une des trois conseillères conjugales du service (deux travaillent à mi-temps). *« On remplit un dossier, on fait connaissance. On soulève surtout le problème de la contraception. La décision d'interrompre la grossesse, c'est la femme qui la prend. Je n'ai pas à l'influencer, mais à l'écouter. »* Parfois, plus tard, elle apprend que certaines ont renoncé à l'avortement : une demi-douzaine par an. Mme Fabre se souvient de cette femme qui l'a remerciée de *« lui avoir fait garder son bébé »*. *« Or,* raconte-t-elle, *je n'avais rien dit. Mais parler l'avait libérée de son angoisse. »*

De cette angoisse, de cette *« ambiguïté »*, qui, selon le mot du professeur Barrat, habite toute femme en début de grossesse, et encore plus de la femme surprise d'être enceinte. *« Trop de femmes,* insiste-t-il, *jeunes souvent, arrêtent la contraception par une sorte de ras-le-bol, « pour voir », pour vérifier qu'elles ne sont pas stériles. Et les voilà enceintes sans savoir si elles l'ont vraiment voulu. »* 60 à 65 % des femmes qui consultent pour l'IVG, a-t-il observé, sont des femmes sans enfant.

Ce n'est pas le cas de Catherine, vingt-huit ans, mère d'un petit garçon de quatre ans. Elle illustre bien, cependant, le propos du professeur Barrat : *« J'ai arrêté la pilule parce que j'en avais marre ! »* Mais elle ne veut pas un deuxième enfant tout de suite. *« Pourquoi garder le bébé si c'est pour le confier à une nourrice ? »*, demande-t-elle. Le trouble ne la quitte pas, pourtant. *« Je suis très mal depuis que j'ai décidé d'avorter. C'est presque un meurtre pour moi. »* Elle reviendra dans huit jours, après le délai d'une semaine, et son IVG est prévue pour le 12 février. *« Je suis certaine, dès maintenant, que je ne recommencerai jamais. »*


PITCHAL/RÉA

Elles sont ainsi, trois fois par semaine. Douze sont reçues en consultation. Elles attendent parmi d'autres, car le service est celui d'obstétrique-gynécologie et ne limite donc pas ses activités à l'IVG, même si, remarque le professeur Barrat, *« nous devons bien donner une certaine priorité aux consultantes pour l'IVG, à cause du délai-butoir des dix semaines et prendre certaines en urgence »*. Celles qui ne peuvent être reçues sont orientées vers des hôpitaux voisins.

Huit repartent chaque semaine, rendez-vous pris pour l'IVG. Elles venaient ici parce qu'elles savent, comme dit l'une d'elles, qu'*« à l'hôpital on est très bien soigné »*, et parce qu'au contact de médecins qui *« font des IVG »* elles sont sûres d'*« être comprises »*. Sophie s'en va rassurée, *« pas angoissée »*. Elle ajoutera encore : *« Mais pas spécialement à l'aise. Même si on n'en veut pas, on pense au fond de soi que c'est quand même un enfant. »* — C. V.

VERS LA MAITRISE DE LA FÉCONDITÉ

(Suite de la page III.)

Il faut reconnaître que, pas plus aujourd'hui qu'hier, pas plus à l'Est qu'à l'Ouest, aucun médecin n'éprouve un attrait particulier à commettre un acte qui reste, quelle qu'en soit la technique, aussi radicalement contraire à sa vocation. Un acte qui ne vise ni à soulager, ni à guérir, ni à sauver, mais à tuer. Un acte dont le médecin n'a pas prescrit lui-même l'accomplissement, mais qui lui est imposé à regrets par une patiente au nom de désirs, de convenances ou de nécessités auxquels il reste étranger.

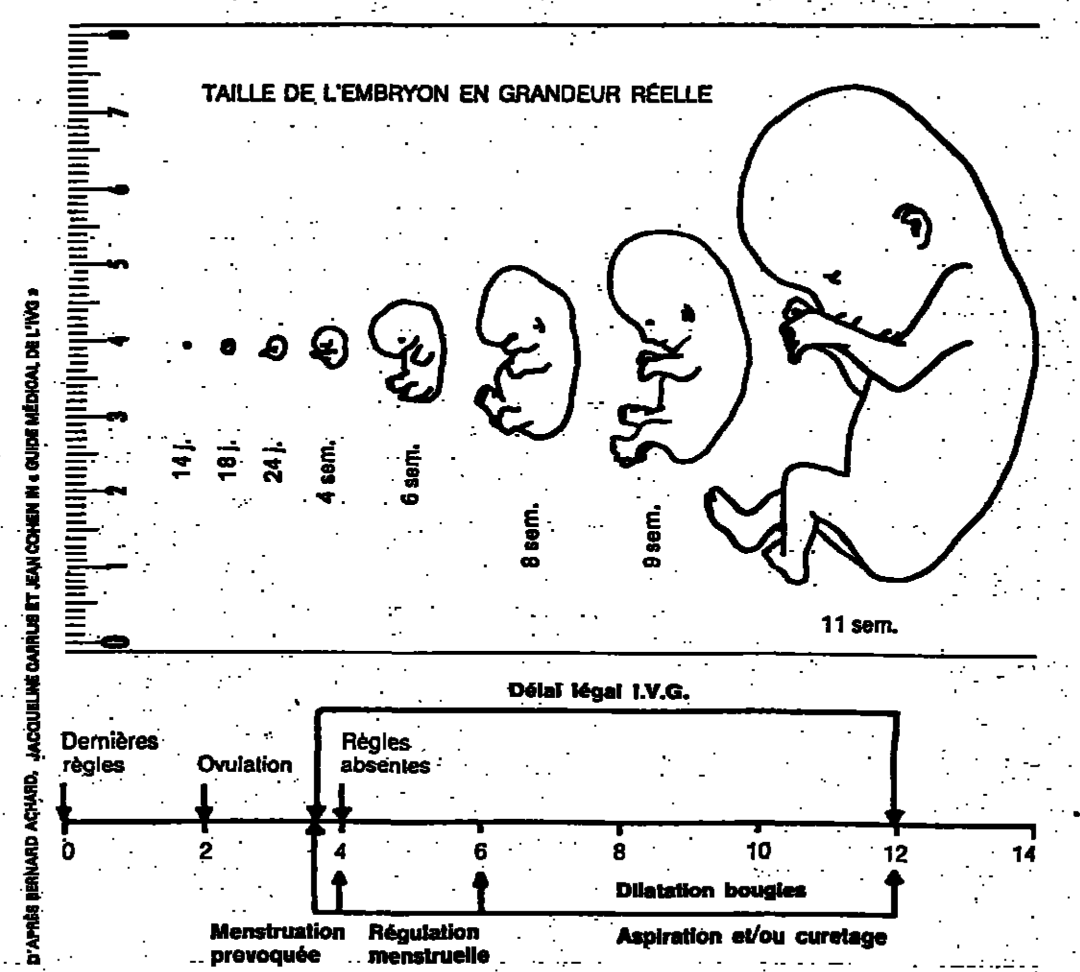
Un acte qui se déroule, en fin de compte, comme un constat d'échec, dans une aura douloureuse et culpabilisante, la seule où puisse communier en pareille circonstance la femme et le médecin.

Sans doute est-ce là qu'il faut trouver, pour une part, les raisons du développement actuel de ce que l'on nomme les inductions menstruelles, ou aspiration utérine, entreprises très précocement, dès le troisième ou quatrième jour de retard des règles, sans même, dans certains cas, avoir pratiqué un test de grossesse pour conforter la légitimité clinique de l'intervention.

Ces actes sont certes en infraction avec la loi, puisque le délai de réflexion de huit jours n'est pas respecté, pas plus que les démarches obligatoires auprès d'organismes sociaux, ni même la déclaration légale de l'avortement, et qu'ils sont pratiqués non seulement dans les centres habilités mais souvent au cabinet même du médecin.

L'Institut national d'études démographiques (INED), chargé de faire chaque année au gouvernement un bilan des interruptions de grossesse, connaît bien cette situation, puisqu'il estime à 250 000 par an environ le nombre des IVG, officiellement déclarées comme atteignant 182 026 en 1983. Il semble en outre que le nombre des remboursements par la Sécurité sociale (rendus effectifs depuis la loi de décembre 1982) soit nettement supérieur à celui des IVG déclarées, et très proche des 250 000 par an qu'annonce l'INED.

Il importe de comparer ce chiffre à celui des femmes en âge de procréer (treize millions) et à celui des naissances, qui, après une baisse continue depuis 1964, remonte cette année pour atteindre 760 000. L'INED a largement expliqué que cette dénatalité, observable dans tous les pays d'Europe depuis près de vingt ans, n'est nullement motivée par leurs législations sur l'interruption de grossesse. Elle est, par exemple, plus importante en Belgique (où l'avortement est interdit) qu'en France.



D'APRÈS BERNARD ACHARD, JACQUELINE CARRUS ET JEAN COHEN IN « GUIDE MÉDICAL DE L'IVG »

Mais les motivations idéologiques, religieuses ou passionnelles, par ailleurs hautement respectables, continuent de s'exprimer, comme les motivations politiques, sous le manteau d'arguments pseudo-scientifiques, éternellement repris, quels que soient les démentis infligés, que ce soit hier par le manifeste des « dix mille médecins » ou des « quatre cents magistrats », « des quatre-vingt-quatorze académiciens », « des électeurs européens » ou, beaucoup plus récemment, par la voix de M. Jacques Chirac, pourtant chef du gouvernement lors du vote de la loi Veil.

S'il reste évident que l'avortement est, sur le plan médical et sur le plan moral, la plus mauvaise méthode de régulation des naissances, il devrait être tout aussi évident que sa médicalisation, dans un contexte englobant tous les aspects sans exception de la planification familiale, constitue le meilleur, et à vrai dire le seul, moyen de réduire et sa fréquence et les conséquences physiques ou psychologiques qu'il peut entraîner pour la santé des femmes.

Un retour en arrière paraît inconcevable, quels qu'en soient les mobiles idéologiques, politiques ou religieux, et bien que ces mobiles aient inspiré les récentes restrictions de la loi britannique, les manifestations qui se multiplient outre-Atlantique, et nombre des positions prises au cours de sa campagne par M. Reagan.

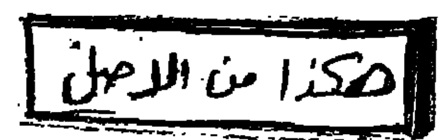
Il est vraisemblable au demeurant que de nouveaux progrès de la science permettront un jour aux femmes de se passer complètement des législations et de maîtriser elles-mêmes leur fécondité par l'usage — régulier ou non — des médicaments inducteurs de la menstruation.

La découverte de tests immunologiques de grossesse extraordinairement rapides, précis et praticables à domicile sans aucun recours médical a déjà rendu caduque, d'un seul coup et sans aucun débat parlementaire, la loi interdisant la conduite de ces tests ailleurs que sous haute surveillance médicale et judiciaire.

Les aspirations utérines précoces (ou inductions menstruelles mécaniques) se multiplient, et le conseil de l'ordre, qui n'en ignore rien, évoque à ce sujet avec philosophie cette définition de la jurisprudence donnée dès 1904 par le premier président de la Cour de cassation : *« La jurisprudence,* disait-il, *consiste à appliquer la loi en tenant compte de l'évolution et des progrès de la science et des mœurs... »* (cité par le professeur L. René).

Cette évolution s'inscrit tout entière, depuis plus d'un demi-siècle, dans le sens des maternités non plus subies mais désirées, et tout prête à penser que la pratique barbare de l'avortement n'aura été qu'un épisode douloureux, un constat provisoire d'échec, vers une maîtrise complète de la fécondité, maîtrise assumée cette fois par l'homme autant que par la femme.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.





L'AVORTEMENT
1975-1985

CONSTATS ET CONVICTIONS DE SIMONE VEIL

« Feriez-vous voter la loi en l'état où vous l'avez rédigée ? – Je crois. A peu de chose près. »

« DIX ans après le vote de la loi qui porte votre nom, comment appréciez-vous aujourd'hui les difficultés qu'a rencontrées son application ?

– Les difficultés ont été beaucoup moins graves qu'on aurait pu le penser. Avant le débat parlementaire, certains craignaient que la nouvelle loi n'entraîne des conflits entre les médecins hospitaliers et ne conduise à de profondes dissensions comme la France en a connu avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il n'en a rien été, alors que pourtant l'application de la nouvelle législation impliquait un changement total de mentalité. Jusque-là, lorsque des femmes étaient hospitalisées pour des séquelles d'avortement clandestin, on cherchait à les culpabiliser et même à les punir, par exemple on pratiquait les curetages sans anesthésie. Pour faire face aux difficultés de mise en œuvre, j'ai été amenée à prendre des dispositions particulières pour que les médecins vacataires puissent intervenir dans les établissements hospitaliers. Il ne suffit pas de voter un texte pour que tout soit résolu : comment obliger un médecin à exécuter un acte qu'il ne veut pas faire et à agir contre sa conscience ?

– Des résistances subsistent.

– C'est normal, ce ne sont pas les résistances qui demeurent mais les positions. Certains seront toujours hostiles pour des raisons éthiques ou religieuses. La loi en ce domaine *n'a pas voulu imposer* une façon de penser ni une règle de vie. Elle est seulement intervenue pour apporter une assistance médicale aux femmes qui, de toute façon, étaient décidées à se faire avorter – ce qu'elles faisaient jusqu'alors dans des conditions parfois tragiques – et pour mettre fin à une situation dans laquelle l'ordre public était ouvertement bafoué.

– Souhaiteriez-vous la modifier aujourd'hui ? La feriez-vous voter en l'état où vous l'avez rédigée il y a dix ans ?

– Je crois. A peu de chose près. C'est un problème sur lequel j'avais réfléchi comme magistrat avant d'être *ministre*, car cette question est une de celles qui préoccupaient le plus beaucoup de magistrats. J'avais donc étudié les législations étrangères et pu constater les difficultés d'application de ces textes dès lors qu'ils prévoyaient des commissions pour se prononcer sur les demandes d'avortement. J'ai donc cherché à éviter ces difficultés et, en même temps, à tenir compte de tous les aspects complexes de la question. La loi sur l'IGV répond à un échec, elle ne peut être qu'un pis-aller. Mais ce que l'on peut souhaiter, c'est que les femmes qui ne peuvent, pour des raisons matérielles, psychologiques ou médicales, assumer la naissance d'un enfant évitent de recourir à l'avortement. Une telle prévention peut être encore plus effective grâce à une meilleure information en matière de contraception, également en apportant un soutien plus efficace aux femmes qui désireraient mener à terme leur grossesse.

– Vous avez été quelque peu timide sur le plan de l'information.

– C'est un problème difficile. Les campagnes publicitaires ? Mme Roudy elle-*même y a renoncé*, sans doute parce qu'elle a pris conscience de ce qui m'avait conduite à écarter cette méthode : les messages publicitaires à la télévision sont reçus au premier degré, perçus non comme de l'information sur la contraception, mais presque comme une recommandation : « Ne faites pas d'enfant. » Une information qui aboutirait à cela n'est pas acceptable. J'aurais souhaité que puisse être diffusé un feuilleton montrant un couple souhaitant des enfants, mais qui planifie leurs naissances dans un souci de bon équilibre, et montrant aussi le bonheur d'une famille de plusieurs enfants. Cette idée n'a *pu aboutir*.

– Regrettez-vous que l'IVG soit désormais remboursée par la Sécurité sociale ?

– C'est un problème complexe. Certains médecins hostiles au principe de l'IVG estimaient que, à partir du moment où la loi l'a admise, il fallait la rembourser en raison de la nécessité de procéder, dans certains cas, pour la sécurité de grossesses ultérieures, à des examens médicaux coûteux. Pour d'autres, un tel remboursement était scandaleux. Aussi avons-nous mis en place une aide sociale appropriée pour les femmes qui ne peuvent réellement pas payer. Le système me paraissait équilibré.

– Vous auriez la même position aujourd'hui ?

– Je crois que oui, mais les socialistes étaient en quelque sorte tenus par les positions qu'ils avaient prises lors du débat parlementaire initial.

– Mais, s'il n'y a pas de remboursement, n'est-ce pas une injustice sociale ? Vous le remettriez en cause si vous en aviez le pouvoir ?

(Un temps de réflexion)...

– *Je ferais faire une enquête* dans les hôpitaux. Je chercherais à voir la situation concrètement avant de prendre une quelconque décision. En fait, certaines dépenses que les médecins estimaient indispensables étaient parfois prises en charge sous des nomenclatures différentes. Cela dit, je crois que les femmes, de toute façon, doivent participer à la dépense.

– L'équivalent du ticket modérateur ne suffit-il pas, puisque le remboursement est rarement à 100 % ?

– Il n'est pas normal que l'IVG soit remboursée alors que certains soins ne le sont pas. Quant à l'injustice dont vous parliez, le système de *l'aide sociale permettait de faire face aux difficultés et injustices sociales. Pourquoi les femmes qui en ont les moyens* ne paieraient-elles pas pour l'IVG ? C'est aussi un aspect de la justice.

– Quand vous entendez M. Chirac parler de « banalisation de l'IVG » et surtout lier IVG et dénatalité, que pensez-vous ?

– Il n'y a jamais de banalisation. C'est un mot qu'on entend partout, mais il faut que ce soit tout à fait clair : il n'y a que les hommes pour parler de banalisation de l'avortement. Pour les femmes, ce n'est jamais banal. Quant aux conséquences sur la natalité, tellement de chiffres, de statistiques, d'études démontrent que le lien entre la législation sur l'avortement et la natalité n'est pas établi ! Au contraire : ce qui me semble établi, c'est l'absence de lien. Souvenez-vous : le taux de natalité a été très faible en France entre les deux guerres, alors que la législation était alors très répressive. Dans tous les pays industrialisés la baisse de la natalité remonte à 1964, pour la plupart bien avant la modification de leur législation. Dans les pays d'Europe de l'Est, où, après quelques années de libéralisme, l'on est généralement revenu à des législations très répressives, ce changement a eu un effet immédiat et puis, rapidement, les réseaux clandestins se sont reconstitués. A l'exception toutefois de la RDA où la répression ayant été accompagnée de mesures d'encouragement aux familles, le taux de natalité semble se maintenir à un niveau plus élevé.

– Les déclarations de M. Chirac laissent penser que l'opposition reste divisée sur l'IVG. Y aura-t-il, en 1986, une position commune à la droite sur cet aspect, et comment vous situerez-vous ?

– Je ne crois pas. C'est d'ailleurs un sujet sur lequel la majorité de l'époque n'avait imposé aucune discipline de parti, estimant qu'il s'agissait d'un problème de conscience personnelle où chacun devait conserver sa pleine liberté.

– Et vous-même, quelle attitude aurez-vous ?

– Je suis convaincue que si l'on devait revenir sur la loi, cela susciterait des débats parlementaires très difficiles. Il n'est même pas évident qu'une nouvelle loi répressive serait votée. Il faut être conscient que, si l'on devait revenir à une législation répressive, l'on retrouverait toutes les difficultés d'autrefois dans un contexte bien plus défavorable parce que l'environnement, même européen, a changé et que les jeunes femmes qui n'ont pas connu la situation avant 1975 ne comprendraient pas un retour à la pénalisation.

– Etes-vous étonnée de constater qu'il y a encore des avortements clandestins en France, enfin, des Françaises qui vont à l'étranger ?

– Ce sont, sans doute, des femmes qui ont dépassé la date autorisée ou encore celles qui veulent conserver l'anonymat. En ce qui concerne les délais, je crois qu'il serait dangereux et regrettable de les prolonger. A cet égard, il est nécessaire que les femmes qui sont décidées à *ne pas* poursuivre une grossesse soient mieux informées des conséquences d'une intervention tardive.

– Etes-vous favorable au maintien d'une espèce de quota dans la proportion à ne pas dépasser entre le nombre d'IVG et celui d'actes chirurgicaux ?

– Il faut en tout cas maintenir une stricte surveillance pour éviter qu'il y ait des établissements spécialisés, même si un strict quota, avec la tenue d'une comptabilité, n'est peut-être pas la seule méthode envisageable. *Dans certains* pays, des situations de ce genre sont traitées grâce à une discipline interne à la profession, à des règles déontologiques et par un code de bonne conduite, plutôt que par des mesures législatives lourdes et complexes à mettre en œuvre et à faire respecter.

– Peut-on dire qu'il y aurait en Europe le souhait d'une législation plus restrictive, plus répressive ?

– On a des échos de cette tendance aux Etats-Unis, mais je dirais qu'en Europe, dans la Communauté, ne n'est pas le sens observé actuellement, au contraire. Une pression s'exerce de la part de certains partis et mouvements féminins, dans certains pays où il n'y a pas de législation pour en susciter une. Je pense à la Belgique, où des médecins, qui font encore l'objet de poursuites, sont parfois relaxés, parfois condamnés. Ce que l'opinion publique comprend mal. Même en Irlande, où la Constitution garantit l'interdiction d'une législation autorisant l'avortement, des associations et mouvements féminins se manifestent en faveur d'un assouplissement de la législation répressive.

– En résumé, dix ans après, vous regardez votre loi avec une certaine satisfaction ?

– On a oublié quelle était la situation hier : elle était dramatique et absurde. On déplorait trois cents décès par an. Depuis des années, les gouvernements et les autorités judiciaires étaient confrontés à de grandes difficultés : du fait d'une part, de l'impossibilité de faire respecter la loi qui était théoriquement toujours en vigueur et, d'autre part, du trouble porté à l'ordre public par les violations de la loi, perpétuées de façon délibérément provocatrices. Déjà sous le septennat du président Pompidou, le gouvernement avait déposé un projet de loi pour assouplir la législation pénale existante.

» Je me souviens que, lorsque mon prédécesseur, Michel Poniatowski, m'a transmis les pouvoirs au ministère de la santé, il m'a dit : *« Il faut faire quelque chose de toute urgence »* ; en effet, les hôpitaux étaient contraints de laisser procéder à des avortements, et des centres de ville s'étaient ouverts pour pratiquer des avortements sauvages. Une nouvelle législation s'imposait donc pour mettre un terme à cette situation. »

Propos recueillis par
CHARLES VIAL.

« La loi n'a pas voulu imposer une façon de penser ni une règle de vie. Elle est seulement intervenue pour apporter une assistance médicale aux femmes qui, de toute façon, étaient décidées à se faire avorter, ce qu'elles faisaient jusqu'alors dans des conditions parfois tragiques »



XAVIER LAMBOURS

LÉGISLATION DU FUTUR

L'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC) souhaite voir apporter deux modifications à la législation actuelle. Tout d'abord (docteur Annie Bureau, centre de l'hôpital Broussais à Paris), elle réclame la suppression de l'article 317 du code pénal, qui fait de l'interruption de grossesse le seul acte médical entrant dans le cadre du code pénal, et le singularise donc « indûment ».

Les médecins de l'ANCIC souhaitent également que le délai de huit jours de réflexion prévu par la loi actuelle soit supprimé, car il retarde l'accomplissement d'un acte qui est d'autant plus bénin qu'il est précoce.

Ils suggèrent enfin, pour remédier à l'inégale répartition géographique des centres d'IVG, que leur ouverture soit soumise à des réglementations moins tatillonnes et moins contraignantes.

La suppression du remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale paraît inconcevable aux médecins membres de l'ANCIC, qui font d'ailleurs remarquer, comme l'avait fait dès 1975 le directeur général de la santé de l'époque, le professeur J.-C. Soumia, que les avortements étaient très largement remboursés, bien avant la loi, au titre de « curetage utérin ».

SEPT FEMMES, SEPT DÉTRESSES

Quand elles entrent dans l'illégalité...

IL est midi et plus une chaise n'est disponible dans la salle d'attente du Mouvement français pour le planning familial de la rue Vivienne, à Paris. Comme chaque jeudi, jusqu'à 15 heures, des médecins informent, prescrivent des contraceptifs, accordent des « certificats d'entretien préalable » exigés avant une IVG, et reçoivent celles qui ne peuvent avorter dans la légalité. Ce jour-là, à l'ouverture, ces dernières étaient sept. Sept femmes avec sept récits pour une même demande : interrompre une grossesse non désirée.

● Claudine se blottit dans son manteau trop large pour elle, à ses côté son ami Fahrid, qui piaffe d'impatience et veut prendre la parole à sa place : *« Elle est timide... et je ne veux pas qu'elle se fatigue »*, répond-il à ceux qui s'en étonnent. Mais, petit à petit, Claudine s'anime et s'exprime sans gêne. Elle a dix-neuf ans et travaille comme vendeuse dans une boulangerie. *« J'ai arrêté de prendre la pilule il y a un an*, dit-elle, *comme cela, parce que j'en avais assez. Quand mes règles ne sont pas venues, je n'ai pas pensé tout de suite que j'étais enceinte. J'ai attendu deux mois et j'ai pris un rendez-vous mais, quand je me suis présentée à Saint-Ambroise, il était trop tard. L'assistante sociale m'a dit de venir ici. »*

● Fatima, vingt-six ans, est marocaine mais vit depuis plusieurs années en France. Elle attend des jumeaux. Elle s'en est rendu compte il y a deux jours après une échographie. *« Un seul j'aurais pu*, dit-elle, *mais deux !... »* Comme Claudine, elle vit dans un logement trop exigu et, standardiste dans un hôtel, elle craint de ne pas pouvoir faire face financièrement.

● Anita, une jeune Antillaise resplendissante de vie, a dix-neuf ans mais en paraît dix-sept. Son frère l'accompagne. Soutien silencieux. Incollable sur les moyens contraceptifs qu'elle a appris à connaître lors de cours d'information sexuelle dans le lycée d'enseignement technique qu'elle fréquente, elle avoue n'en utiliser aucun. *« Je n'avais pas envie de prendre tout de suite la pilule*, explique-t-elle, *et comme j'ai des règles irrégulières, je ne me suis pas rendu compte que j'étais enceinte. »*



BARET/RUSH

Un centre du Mouvement français pour le planning familial en novembre 1981. C'est là que des médecins reçoivent les femmes qui veulent avorter mais qui ont dépassé le délai légal.

● Myriam baisse la tête tandis que son amie Aïcha parle. Toutes deux sont algériennes, toutes deux sont enseignantes. Toutes deux sont enceintes mais si Aïcha est mariée, Myriam ne l'est pas. *« En Algérie, elle va être rejetée par son entourage*, explique Aïcha, *et l'enfant sera condamné. »* Pour leurs familles, elles passent des vacances en France. Mais la grossesse de Myriam excède quatorze semaines. Il va leur falloir repartir, cette fois pour une clinique anglaise que le Planning va leur recommander.

● Sonia connaît déjà le chemin de l'Angleterre : l'an passé, le Planning l'avait adressée à une des trois cliniques londoniennes avec lesquelles il a des accords. Pour un forfait variant de 1 100 francs à 2 600 francs selon l'avancée de la grossesse et selon l'établissement, les femmes sont accueillies une nuit dans une pension de famille et passent une autre nuit dans la clinique où l'on pratique l'avortement sous anesthésie générale. La pilule, Sonia, qui a vingt-trois ans, ne veut pas en entendre parler — *« ma mère m'a dit que c'était dangereux »*, — mais elle a déjà trois enfants et elle ne veut plus agrandir sa famille.

● Anne, fragile. Anne sur qui tous les malheurs du monde semblent tomber !... Elle a su très tôt qu'elle était enceinte. Au début, il n'était pas question d'avorter. Mais il y eut le décès de son beau-père, l'accident de voiture d'un ami cher et, aujourd'hui, elle se présente au Planning. Elle a dix-huit ans et ne veut plus qu'une chose : interrompre cette grossesse.

● Seule, Lydia n'ira pas en Angleterre. Elle est américaine et vit depuis très peu de temps en France. Elle n'a donc pas les papiers nécessaires pour avorter dans la légalité. Sa grossesse n'excède pas les cinq semaines, alors le MFPF lui trouvera une solution en France. Elle est la seule, Lydia, à utiliser un contraceptif : un diaphragme. Elle fait partie de ces rares femmes pour qui ce moyen de contraception aura échoué.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

L'« AVORTEUR »

LA quarantaine, médecin du Planning familial, François pratique des interruptions volontaires de grossesse « hors cadre légal ».

Il accepte d'expliquer son attitude, mais désire garder l'anonymat.

« Je dois remonter à l'enfance pour expliquer mes actions aujourd'hui, raconte-t-il. *J'ai vu ma mère souffrir. J'ai vu une voisine mourir à la suite d'un avortement clandestin. Cela m'a marqué. »* Vocation précoce : François a toujours voulu être médecin... médecin de campagne. Finalement, il a fait un peu de tout et tourné dans différents services hospitaliers.

En 1968, il était étudiant. La rencontre avec des filles du MLAC (Mouvement pour la libéralisation de l'avortement et la contraception) et celle avec les militantes du Planning étaient presque inévitables. La lutte pour la libéralisation de l'avortement battait son plein.

François utilise la méthode par aspiration et a recours à l'anesthésie locale ou générale, selon le désir des femmes. Celles qui viennent le voir sont des mineurs sans autorisation. *« Comment résister à une gamine de quinze ans qui ne veut pas de sa grossesse, mais qui est terrifiée à l'idée d'en parler à ses parents ? »* Il y a aussi des étrangères et des femmes ayant dépassé les dix semaines fixées par la loi : *« Après quatorze semaines, les femmes vont plutôt à l'étranger*, explique François. *Un avortement en clinique nécessite un anesthésiste et un instrumentiste en plus du médecin. Autrement dit, trois personnes parfaitement d'accord sur ce qu'elles font. Impossible de cacher le degré d'avancement d'une grossesse, et cela pour une raison pratique : plus elle est avancée, plus grande est la sonde que l'on utilise. A douze semaines, elle a 12 centimètres, à treize semaines, 13 centimètres... » « Et puis, il y a les limites personnelles »*, ajoute François d'un air presque penaud. *« Au-delà de quatorze semaines, il s'agit d'une intervention d'une tout autre nature que je ne sais pas faire et que je ne veux pas apprendre »*, insiste-t-il.

Fera-t-il des avortements illégaux encore longtemps ? *« Non, certainement pas*, répond-il sans hésitation, *quoiqu'il n'y a pas grande différence entre la pratique routinière d'IVG et celle des chirurgiens qui à longueur de journée scient des os, enlèvent des appendices... »* Mais le contact éphémère avec les femmes qui demandent des IVG « hors cadre légal » lui laisse un goût de frustration. *« Il n'est pas innocent d'être enceinte aujourd'hui alors qu'on ne le désire pas. J'ai toujours un long entretien avant l'intervention, et j'invite les femmes à revenir me voir plus tard. Mais, s'il est facile d'interrompre une grossesse, il n'est toujours pas facile de discuter des causes qui ont amené la femme à s'exposer à cette grossesse... »*

Ch. C.

LES CONDAMNATIONS DE L'ORDRE

Sept cent quatre-vingt-huit *centres hospitaliers, dont quatre* cent vingt dans les hôpitaux publics et trois cent soixante-huit dans les cliniques privées, sont habilités à pratiquer des interruptions de grossesse. Plusieurs centaines de médecins sont attachés à ces centres. Or le conseil de l'ordre n'a eu à se prononcer sur aucune infraction à la loi pour l'année 1984.

— **En 1983**, trois condamnations avaient été prononcées : un avertissement, une suspension de trois mois (dépassement du délai légal de dix semaines, avortement au cabinet) et une suspension de six mois (honoraires abusifs).

— **En 1982**, une seule et même affaire concernant une clinique parisienne dans laquelle œuvraient de façon scandaleuse plusieurs médecins a entraîné (après les condam*nations judiciaires) six condam*nations, dont quatre radiations, une suspension de deux mois et un avertissement. Il y avait eu en **1981** une radiation et une suspension d'un mois ; en **1980**, *trois suspensions et* deux blâmes et en **1979** une radiation et dix suspensions provisoires ou blâmes.

En somme, estime l'ordre, la conception même de la loi de 1975 a empêché que ne se produisent les abus que l'on a pu observer, que l'on observe encore, tant en Grande-Bretagne qu'en Hollande ou aux Etats-Unis, à savoir, essentiellement, l'ouverture d'officines spécialisées plus ou moins marrons et l'existence de trafics financiers intolérables.

CHIFFRES EN BLANC

S'APPUYANT sur les statistiques des pays ayant légalisé l'avortement bien avant la France, l'Institut national d'études démographiques — INED — évalue à 35 le nombre d'interruptions volontaires de grossesses pour 100 naissances. Soit environ 250 000 avortements par an. Or, depuis 1981, le nombre d'IVG voisine 180 000 (1981 : 180 695 ; 1982 : 181 122 ; 1983 : 182 735). D'où vient donc cet écart de 70 000 ? S'il est possible d'énoncer un certain nombre de facteurs expliquant cette disparité entre les chiffres, il est impossible en revanche de connaître leur amplitude.

En préliminaire à toute discussion on souligne, au ministère de la santé, que ce nombre de 250 000 correspond à une évaluation maximale. Un point de vue partagé par la confédération du Mouvement français pour le planning familial qui penche pour un chiffre plus près des 220 000. Reste toujours une différence importante. Il faut garder à l'esprit qu'aucun système de récolte de données n'est infaillible (on le sait bien à la santé) et cela même si — comme c'est le cas — il est fait obligation aux hopitaux et aux cliniques de signaler toutes les IVG pratiquées dans leurs murs.

Chantal Blayo, sociologue à l'INED, attire l'attention sur le caractère récent de l'enregistrement des avortements. Une période d'adaptation est inévitable, et celle-ci dure d'autant plus longtemps qu'elle concerne un domaine délicat et controversé.

Sans aucun doute, des établissements omettent par négligence de signaler des IVG : soit, parce qu'ils se laissent noyer par la masse de papiers et de questionnaires qu'on leur demande de remplir depuis quelque temps ou bien parce qu'ils ne mettent pas obligatoirement la meilleure volonté à déclarer des actes qu'ils n'approuvent pas toujours.

Ces négligences tendent cependant à diminuer constate Mme Blayo, principalement dans les établissements publics. En revanche, on sait que des cliniques cachent un certain nombre d'avortements pratiqués chez elles soit pour se soustraire à la fiscalité, soit *parce qu'elles ont dépassé* le quota fixé par la loi (le nombre d'IVG d'une clinique ne peut pas dépasser 25 % du nombre total d'actes chirurgicaux ou obstétricaux pratiqués dans l'établissement pendant l'année en cours) ; soit enfin parce que les avortements se font en dehors du cadre légal : sur des mineures ne disposant pas d'autorisations parentales, des étrangères n'ayant pas de pièces prouvant leur présence en France depuis plus de trois mois, et, mais plus rarement, sur des femmes ayant dépassé les douze semaines d'aménorrhée.

Ch. C.

Avortements enregistrés en France de 1976 à 1983

Année	Nombre absolu	Avortements pour 100 naissances vivantes	Année	Nombre absolu	Avortements pour 100 naissances vivantes
1976	134 173	18,7	1980	171 218	21,4
1977	150 931	20,3	1981	180 695	22,4
1978	150 417	20,4	1982	181 122	22,7
1979	156 810	20,7	1983	182 735	24,4

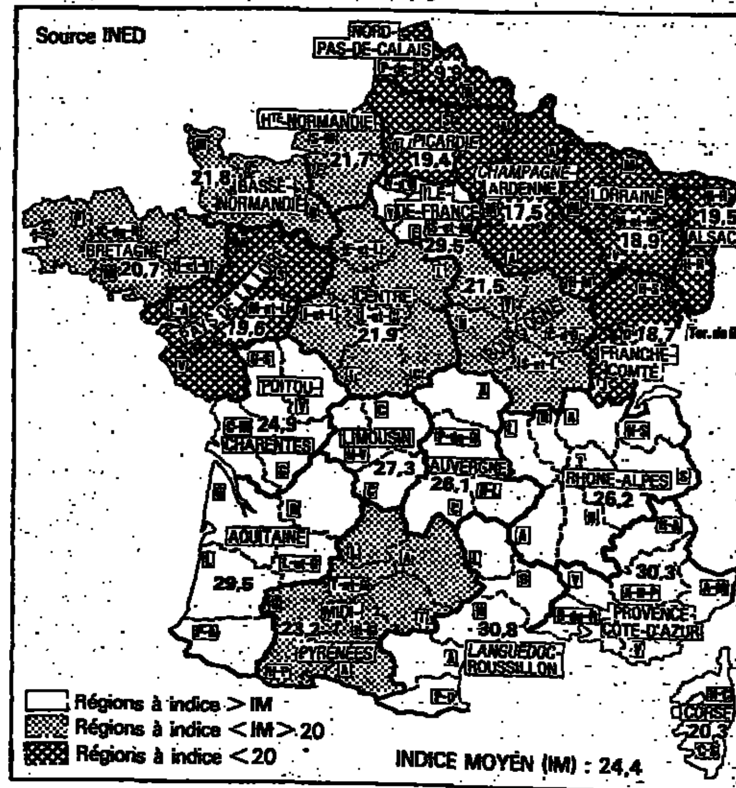
Jusqu'en 1982 inclus, bulletins exploités. En 1983, comptage manuel (source INED).

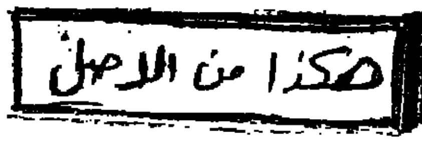
Avortements des Françaises à l'étranger

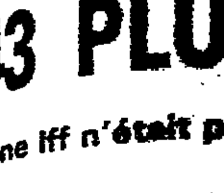
Année	Angleterre-Galles	Année	Angleterre-Galles	Pays-Bas
1969	500	1975	14 056	9 000
1970	2 267	1976	4 568	
1971	11 986	1977	4 143	1 200
1972	25 189	1978	3 187	900
1973	35 293	1979	3 047	800
1974	36 443	1980	4 117	400
		1981	4 100	
		1982	3 825	
		1983	3 796	

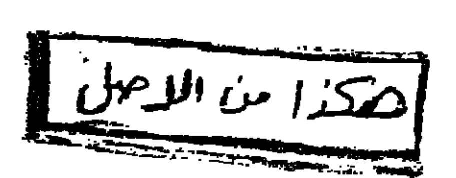
Sources : INED citant pour Angleterre-Galles : l'OPCS ; pour les Pays-Bas : Evert Ketting, De Permanente - Registratie Abortus Nederland, 1981, Stimezo.

INDICE IVG POUR 100 NAISSANCES VIVANTES









L'AVORTEMENT
1975-1985

343 PLUS MOI

Simone Iff n'était pas parmi les signataires. C'était un oubli.

Nous disons tout haut
ce qu'on pense tout bas,
nous disons la vérité.

CE refrain d'une des chansons du Mouvement de libération des femmes résume bien la volonté que nous avions, vers les années 70, d'en finir avec les discours feutrés sur la condition féminine.

Dans les groupes de quartier ou dans les assemblées générales tenues aux Beaux-Arts, les femmes avaient commencé à se parler entre elles. Les histoires lamentables des avortements clandestins revenaient de manière lancinante et toujours poignante.

Les femmes disaient quel acharnement elles avaient dû déployer pour trouver une solution à leur avortement, mais elles étaient convaincues aussi de n'avoir fait que ce qu'elles considéraient leur droit.

Dès son début, le mouvement a posé comme condition indispensable à la libération des femmes, le droit de disposer de leur corps. Or, en cet hiver 1971, on était dans une impasse. Officiellement, les seuls qui parlaient de la nécessité de prendre des mesures contre les conséquences catastrophiques des avortements n'envisageaient la question que sous l'angle social et médical et jamais comme un droit des femmes à disposer d'elles-mêmes. Des projets de lois étaient déposés : projet Peyret, projet de l'ANEA... Ces projets prévoyaient des commissions où des « sages » auraient seuls et à la place des intéressées décidé celles qui seraient autorisées à avorter en milieu médical.

Ainsi, rien de fondamental n'aurait changé pour les femmes : elles resteraient sous tutelle et toujours soumises. Pas question de leur reconnaître la capacité juridique de décider elles-mêmes.

Il fallait donc trouver d'autres voies que celle des rapports, des commissions, des tables rondes pour faire entendre la colère des femmes et bousculer leurs discours filandreux, prendre l'initiative, imaginer des actions spectaculaires comme celle de l'été précédent où quelques-unes avaient déposé une gerbe à l'Arc de triomphe pour *« la femme la plus inconnue, celle du Soldat inconnu »*. Se taire, c'était accepter, être complice. Parler, c'était défendre un juste droit, être solidaire.

Comment une poignée de femmes en révolte pouvait-elle dire à tous, et d'abord aux femmes concernées, qu'il fallait en finir avec la clandestinité, la honte, la mort ? Bien sûr, c'est la vérité qui est révolutionnaire ; mais qui oserait briser le mur du silence sur l'avortement... un mot qu'on ne prononçait même pas ?

Le Nouvel Observateur, jugeant le problème politique, proposa alors à certaines d'entre nous d'aborder la question sous une forme à définir. Parmi nous, l'unanimité n'existait pas sur la réponse à donner à cette proposition. Pour les unes, c'était une initiative réformiste ou de récupération, pour d'autres la question essentielle de l'oppression des femmes n'était pas là, mais la majorité fut enthousiasmée par l'idée d'un manifeste, étant profondément convaincue que c'était un juste combat concernant toutes les femmes : en elle résonnait l'affirmation de Simone de Beauvoir : *« La libération des femmes commence au ventre. »*

Dès que Simone de Beauvoir a connu le projet d'un manifeste à publier, elle n'a pas hésité un instant à soutenir cette action qui mettrait en évidence et avec éclat l'existence du problème et les drames de l'avortement clandestin ou de l'impossibilité d'avorter.

Il fallait faire signer ce texte. Le plus difficile fut de trouver les téléphones de toutes celles à qui nous pensions. Depuis, j'ai souvent recueilli des signatures pour diverses pétitions ou manifestes, mais jamais je n'ai retrouvé une telle rapidité d'adhésion et de compréhension immédiate. Même celles qui n'avaient pas eu à avorter personnellement n'hésitaient pas à manifester leur solidarité ; chacune connaissait des situations d'amies et savait que personne n'a le droit d'obliger une femme à donner la vie quand elle s'y refuse.

On m'a souvent demandé pourquoi mon nom ne figurait pas dans la liste des signatures. C'est un oubli, mais qu'importe... Tant d'autres noms auraient pu y figurer aussi !

Ce manifeste est notre première victoire dans la lutte collective pour le droit à disposer de notre corps. Il est le premier acte à avoir libéré la parole de milliers de femmes et l'origine de bien d'autres actions. Je connais des grands-mères qui à la suite de la publication de ce manifeste ont parlé pour la première fois de leur avortement, devant leurs enfants et petits-enfants ahuris...

Militante du Planning familial, j'avais découvert depuis longtemps le poids de la culpabilité et du silence liés à l'interdit de l'avortement, bien que beaucoup de gens en soient complices ; mais j'avais aussi découvert que l'interdit jouait différemment selon le milieu social et culturel, ce qui permettait de comprendre pourquoi certaines solutions étaient tolérées à titre individuel et que jamais ne soit abordé ouvertement le droit pour toutes à l'avortement.

Oui, trois cent quarante-trois femmes reconnaissant publiquement avoir avorté ont mis fin à l'hypocrisie et ont réveillé l'opinion publique !

Les lettres de soutien affluaient, témoignant par exemple : *« Je n'avais jamais espéré être vengée des souffrances infligées par ces profiteurs de la misère humaine. Je signe avec une joie éclatante... »*

Quelques semaines après le manifeste, le Planning familial prenait position lors de son congrès national en *« récusant toute législation répressive dans le domaine de l'avortement et de la contraception »* (qui n'est toujours pas autorisée pour les mineures sans autorisation parentale). A cette époque, des femmes étaient inculpées pour avortement. L'une d'elles écrira pour être défendue collectivement : c'était l'avorteuse qui sera jugée dix-huit mois plus tard à Bobigny avec le soutien de Choisir, créé trois mois après la parution du manifeste.

Il a fallu bien des luttes et mettre les autorités législatives et médicales devant l'état de fait en pratiquant ouvertement des avortements pour que « le désordre ainsi créé » oblige à une modification de la loi. Bien des années encore seront nécessaires pour que les femmes relevant de ces nouveaux droits trouvent des solutions en milieu hospitalier français.

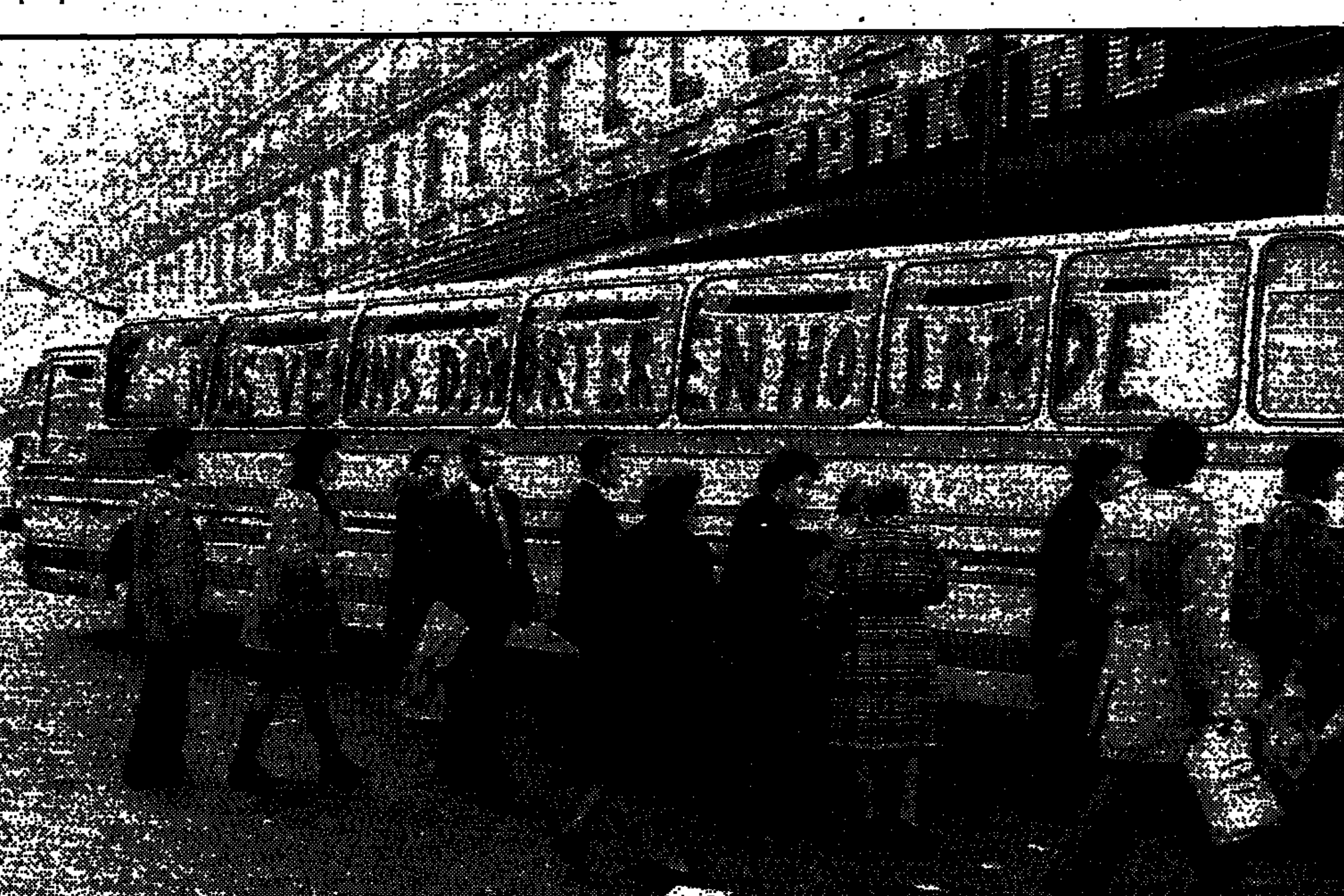
Face au droit, la victoire des femmes n'est toujours pas gagnée. En effet, l'article 317 du code pénal – loi de 1920 – n'est pas encore abrogé. Il faut savoir que l'avortement n'est légal qu'à condition de scrupuleusement respecter toutes les restrictions de la loi Veil-Pelletier.

Tout acte médical est réglementé et contrôlé par le code de la santé et le code pénal. Seul l'acte médical de l'interruption volontaire de la grossesse est encore l'objet de répressions pénales spécifiques. Pourquoi conserver à l'avortement la vieille notion de « faute » ?

C'est pourquoi aujourd'hui encore je me reconnais, avec les militantes du MFPF et bien d'autres, passible des peines prévues par l'article 317 du code pénal pour avoir aidé des femmes à avorter hors du cadre légal : femmes étrangères, mineures ou enceintes de plus de dix semaines.

Il est vraiment long et difficile d'appliquer entièrement aux femmes les grands principes de justice et des droits humains.

SIMONE IFF,
membre du Conseil économique et social.



LESPINASSE/FOTOLIB-VIVA

Un autocar du MLAC revenant des Pays-Bas en mars 1974.

L'ENGAGEMENT

Yvette Roudy se souvient.



XAVIER LAMBOURS

AVRIL 1971. La jeunesse avait parlé, la raison l'avait emporté, mais les injustices dénoncées trois ans plus tôt se voyaient encore comme le nez au milieu de la figure – la figure pompidolienne de la France. Avec les quatre vérités de mai il y avait toujours des libertés à conquérir. Les slogans métaphoriques sur les murs avaient rappelé aux femmes qu'elles étaient des *« colonisées de l'intérieur »* et relancé le mouvement féministe assoupi. Les hommes pensaient que ces égales si proches n'avaient plus rien à obtenir depuis qu'ils leur avaient accordé tous les droits : le droit à l'instruction, le droit de vote, sans omettre le droit coutumier d'empoigner le rouleau à pâtisserie.

Mais, pour les féministes, la loi devait aux femmes une liberté de plus : il fallait qu'elles disposent de leur corps, qu'elles puissent avorter quand elles ne voulaient pas d'enfant.

Mme Yvette Roudy, « la » ministre des droits de la femme, se souvient : *« Nous étions en avril 1971. Colette Audry m'a téléphoné : veux-tu signer le manifeste ? Je n'ai pas hésité. J'ai trouvé tout de suite que c'était formidable du point de vue tactique. »* Trois cent quarante-trois intellectuelles se mettaient à faire la nique à la justice en avouant qu'elles avaient elles-mêmes avorté. *« On ne savait pas ce que ça allait donner. Nous encourions des poursuites, mais nous étions nombreuses et bien armées. J'aurais refusé qu'une ouvrière signe. C'était trop risqué. »* La justice ne broncha pas, la cause paraissait donc gagnée et l'hypocrisie démasquée. *« Quelques-unes n'ont pas voulu signer : elles avaient peur. »* Toutes n'avaient pas avorté mais en s'accusant d'un crime qu'elles n'avaient pas commis, leur solidarité devenait exemplaire. *« Plus tard, quand nous serons plus vieilles, peut-être dirons-nous la vérité... »* Inquiètes tout de même de s'être si gravement mises hors la loi. *« Irma Rapuzzi, cette ancienne militante féministe, sénateur de Marseille, m'avait dit : « Attention, ça sent le soufre. » Colette Audry, qui avait rédigé le manifeste, n'avait eu en rentrant chez elle que ce mot à son fils : « Je me suis conduite comme une vieille dame indigne. »* Mais le lendemain, quand Mme Roudy retrouva ses « camarades » de la Convention des institutions républicaines, *« il n'y avait pas une tête qui dépassait »*. Elles étaient sûres de leur bon droit : *« il fallait arrêter tous ces massacres du samedi soir »*.

Le Manifeste des trois cent quarante-trois – « les trois cent quarante-trois salopes » comme les appelaient alors leurs adversaires – précipita la légalisation de l'avortement. Il y eut la bataille politique, les débats à l'Assemblée, où l'on apportait des fœtus dans des bocaux. Il y eut l'Eglise, *« mais je n'ai jamais vu un évêque baptiser un avorton »*, et, dans la rue, cinquante mille femmes qui manifestaient avec *« l'idée de ne pas se laisser dicter une loi par la nature »*. Le pouvoir libéral céda sous la pression, et Mme Roudy reconnaît à Mme Veil le courage d'avoir fait plier les plus déterminés dans son camp. *« Pourtant je n'ai pas pardonné à cette loi de n'avoir pas pris en compte l'information sur la contraception. Ce n'était, jusqu'au jour où j'ai fait voter le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale, qu'une loi bourgeoise. »*

Aujourd'hui, le remboursement semble avoir rendu la loi plus légale encore, et la liberté d'avorter, dernière grande conquête du féminisme, est pour Mme Roudy une éclatante victoire contre l'hypocrisie sociale : la Suisse opulente pour les favorisées et la France sordide pour des millions d'autres. Toutes celles qui en mouraient, les mutilées. Les recettes de bonnes femmes, les instruments misérables qui embrochent et tuent. L'angoisse et le sang. Avec le code pénal qui ne pouvait empêcher une femme décidée, mais qui voulait en faire une criminelle et qui la punissait avant de la condamner en la mettant dans le danger de la clandestinité. Avec enfin le curetage à vif, le châtiment de médecins toujours prompts à mettre de l'ordre moral dans les conséquences de la sexualité.

CHRISTIAN COLOMBANI.

L'AVORTEMENT
1975-1985

ÉTAPES D'UNE BATAILLE POLITIQUE

Du procès de Bobigny à la Sécurité sociale.

● **1969.** – Création de l'Association nationale pour l'étude de l'avortement (ANEA).

● **1970.** – L'ANEA rédige le premier projet de loi et le soumet à la Commission des affaires sociales présidée par le docteur Peyret. Le projet est modifié par l'Ordre national des médecins. La « proposition de loi Peyret » est rejetée et mise au tiroir au ministère de la santé.

– L'association Laissez-les vivre est créée.

● **1971.** – Robert Boulin, ministre de la santé, se déclare favorable à un assouplissement de la législation.

– Déclarations de la Fédération protestante de France et du PCF pour la libéralisation ; 600 médecins signent un manifeste en ce sens ;

– proposition de loi Caillavet ;

– création de l'association Choisir ;

– marche internationale des femmes pour l'abolition des lois contre l'IVG ;

– publication d'un Livre blanc de l'avortement.

● **1972.** – Charte des médecins de l'ANEA – certains décident de pratiquer des IVG en cas de menace grave pour la santé de la femme, de risque de malformation du fœtus, de maladie mentale de la mère, de viol ou d'inceste, chez les mineures de moins de quinze ans ou sur indications sociales d'une gravité indiscutable.

– un décret crée des centres et des établissements d'information sur la contraception ;

– procès de Bobigny : une jeune fille de dix-sept ans comparaît devant le tribunal pour enfants, avec sa mère, sous l'inculpation d'avortement. Les professeurs Milliez, Jacques Monod, François Jacob... témoignent au procès.

● **1973.** – Manifeste pour le respect de la vie ;

– manifeste des 331 médecins, puis de 260 médecins et personnalités *« Nous avons fait des avortements, voici pourquoi »*. Appel de 10 031 médecins puis de 3 422 juristes et de 343 universitaires pour le respect de la vie ;

– premier projet de loi : la légalisation de l'IVG n'est envisagée que dans trois cas : risque pour la santé physique, mentale ou psychique de la mère, risque élevé de malformation congénitale, grossesse consécutive à un acte de violence ou à un acte criminel ;

– le gouvernement sort un texte signé de MM. Messmer, Taittinger et Poniatowski, qui *« oublie »* les indications sociales. Après des débats houleux, le projet est enterré ;

– création du MLAC (Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception).



PITCHAL/RÉA

– une IVG publique est effectuée à l'hôpital Saint-Antoine ;

– propositions de lois PCF, PS, PSU et réformateurs.

● **1974.** – Prise de position du conseil de l'Ordre, dans une lettre aux députés. Manifestation nationale pour la libéralisation. Publication du rapport Berger : (attitudes et opinions en présence).

Mme Simone Veil, ministre de la santé de M. Giscard d'Estaing, est chargée de la mise au point d'un projet. Son texte, vivement attaqué par les tenants de Laissez-les vivre, obtient un vote positif de l'Assemblée nationale, malgré de nombreuses abstentions dans les rangs de la majorité d'alors. Son projet *« pour une loi applicable, dissuasive et protectrice »* est accepté, et l'Assemblée vote une loi provisoire pour cinq ans, durant lesquels les termes de l'article 317 du code pénal sont suspendus.

● **1975.** – La loi du 17 janvier est promulguée. Elle rend licites certaines formes d'avortement et interdit toute incitation à sa pratique (peine d'emprisonnement et amendes) ;

– la loi est appliquée avec difficulté dans les hôpitaux et on évoque la possibilité de pratiquer l'IVG en dehors des établissements hospitaliers ;

– trois décrets achèvent de généraliser la contraception ;

– quatre textes lèvent les derniers obstacles réglementaires à l'application de la loi.

● **1978.** – Outre la limite des dix semaines de délai, la loi impose que : l'IVG ne peut avoir lieu qu'après un entretien social, deux consultations médicales et une semaine de réflexion. Pour les mineures, l'autorisation d'un des deux parents est obligatoire ; les étrangères doivent prouver qu'elles résident en France depuis plus de trois ans.

● **1979.** – A l'échéance des cinq ans d'essai de la loi, diverses propositions de loi sont déposées (PC, PS) et une campagne « Liberté IVG » est lancée par le PS ; le conseil de l'Ordre prend position pour le maintien de la loi.

– affaire de la Pergola : des médecins ayant pratiqué des IVG hors des délais légaux sont inculpés ;

– le projet de loi est adopté par l'Assemblée, puis rejeté par le Sénat. Nouveaux débats ;

– manifestation nationale pour la liberté de l'IVG.

● **1980.** – Le 1er janvier, la loi définitive sur l'IVG est promulguée. Le ministère de la santé met en place les moyens d'appliquer strictement la loi ;

– affaire de la Pergola : les médecins sont sévèrement condamnés, certains interdits d'exercice.

● **1982.** – Un décret précise les obligations des hôpitaux publics.

● **1983.** – Remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale.

L'HISTOIRE ET LES COUPABLES

Qui punissait-on, et pourquoi ?

AVORTEMENT et civilisation ont longtemps fait bon ménage. Certes, dans les premières communautés humaines, fondées sur le matriarcat, l'homme se préoccupait d'abord de la subsistance de sa tribu, confiant aux femmes le soin des enfants. Le lien entre l'acte sexuel et la naissance était mal établi encore et chaque enfant appartenait à la communauté, si bien que l'avortement n'existait pas, formellement.

Il apparaît au moment où la notion de propriété privée prend le pas sur le phénomène de la vie communautaire. Alors commence le patriarcat : le père s'approprie les terres, les bêtes, les femmes et les enfants, nés ou à naître. Toute atteinte portée à l'enfant dans le sein de sa mère devient un préjudice dont le père se venge en punissant le coupable.

L'avortement est pratique courante jusqu'au début du christianisme. Chez les peuples de l'Antiquité l'intervention est jusque-là de la responsabilité des sages-femmes. Aspasie, maîtresse de Périclès, l'enseignait même ouvertement à la jeunesse grecque. Seul Hippocrate, dans son Serment, le condamne pour, pense-t-on, tenter de réduire le nombre des décès qui lui sont consécutifs, en raison de l'utilisation intra-vaginale ou intra-utérine d'instruments douteux. Les avortements provoqués accidentellement par des saignées, des exercices physiques ou des mouvements de gymnastique violents n'étaient, semble-t-il, pas visés par Hippocrate. Mais la polémique morale allait commencer : un célèbre orateur se demandait déjà si le fœtus devait être considéré comme un être vivant ou non.

Dans la Gaule du début de l'ère chrétienne, le père a droit de vie et de mort sur sa femme et ses enfants. Il a donc le droit de décider d'interrompre la grossesse de sa femme. A Rome, le père est également possesseur absolu des biens et des personnes. L'avortement est donc couramment utilisé, parfois même par coquetterie, la Romaine espérant ainsi retarder l'apparition des traces de vieillissement.

Pour réagir contre ces pratiques, la République récompensera les pères de nombreux enfants et frappera les célibataires de lourds impôts.

Très tôt, le christianisme réfléchit à l'avortement. Condamné par la littérature du Ier siècle, il est admis, au IIe siècle, par Athénagoras pour *« raisons médicales sérieuses »*. Mais l'Eglise affirme très vite qu'*« à la fraction de seconde de sa fécondation, l'ovule doit être considéré comme une âme immortelle ayant droit au baptême »*.

A l'époque franque, l'empire très chrétien de Byzance applique cette doctrine religieuse, et la femme « coupable » est fouettée et temporairement reléguée.

Bien qu'il ne considère pas le fœtus comme un être vivant, le code Justinien (534) établit pour la première fois des sanctions juridiques pour l'avortement *« provoqué par l'absorption de boissons abortives »*.

Jusqu'au XVIe siècle, le pouvoir royal ne se saisit pas du dossier et l'abandonne à l'Eglise. Pour la première fois à la fin du Moyen Age, les critères sociaux sont pris en considération. On fait alors la distinction entre la femme qui détruit son enfant en raison des difficultés qu'elle aurait à le nourrir et celle qui n'a d'autre but que de dissimuler son *« crime de fornication »*.

Au XVIe siècle, Charles Quint est le premier rédacteur d'un code pénal (*Carolina*) dont un article stipule que l'avortement est assimilé au crime (à l'infanticide), sauf s'il n'est pas intentionnel, et passible de la peine de mort par le pal. En 1556, Henri II publie son célèbre *« Edit sur le recel de grossesse »*. Plusieurs femmes sont pendues, brûlées vives ou suppliciées.

Au XVIIe siècle, l'édit d'Henri II est toujours en vigueur. La contraception est également réprimée ; si la femme prend des breuvages pour ne pas concevoir ou *« procurant la sortie du fœtus déjà animé »*, elle peut être jetée à la mer ou suppliciée.

Au XVIIIe siècle, la thèse de l'*« animation »* du fœtus est en vigueur dans toute l'Europe. *« Il faut punir plus sévèrement ceux qui tuent un enfant déjà formé que ceux qui préviennent le temps de l'animation »*. En 1777 la vie du fœtus prime sur celle de la mère ; on trouve à l'article « Accouchement » dans l'encyclopédie de J.-P. De Bruxelles : *« Si on ne peut sauver la femme que par le sacrifice de l'enfant, la loi veut que la mère soit sacrifiée, et cette loi est une loi de religion qui ne considère que le salut de l'âme de l'enfant... »*

En 1791, nouveau changement : la femme bénéficie de l'impunité totale, mais le « séducteur et complice », convaincu d'avoir par tout moyen permis l'avortement d'une femme enceinte, est *« puni de vingt années de fer »*. En 1806, le décret du 4 juillet oblige les médecins à déclarer les interruptions de grossesse.

1810 : un crime

En 1810, le code dit « code Napoléon » *« rétablit l'injustice que constitue la condamnation du complice seul »*. L'avortement devient un crime passible des assises. L'article 317 du code pénal réprime sévèrement la femme et tous ceux qui auraient aidé à son avortement. (Il est toujours en vigueur, mais ne s'applique pas aux avortements accomplis selon les directives de la loi de 1979.)

De 1885 à 1890, les théoriciens natalistes et les malthusiens s'affrontent violemment. Avant 1914, les féministes, telle Nelly Roussel, revendiquent le droit à la maternité comme le droit à la libre disposition de leur corps.

Après les 1 390 000 morts de la première guerre mondiale en France, les natalistes s'alarment. Afin de mieux réprimer les avortements, certains – y compris des médecins... – proposent la levée partielle du secret médical. Sans succès. Le 31 juillet 1920, une loi renforce l'article 317 du code pénal, pour prévenir l'avortement et lutter, après la fin de la Grande Guerre, contre la dénatalité et la propagande anticonceptionnelle.

Le 23 mars 1923, une loi correctionnalise la répression (acquittements exceptionnels) et institue un *« délit d'intention »*. On peut être condamné pour la *« prescription d'un médicament supposé abortif à une femme supposée enceinte, mais qui ne l'était pas »*.

En 1939, un décret-loi rend obligatoire la déclaration auprès des maires ou des commissariats de l'exécution de tout diagnostic biologique de la grossesse, sous peine d'amende, d'emprisonnement et de fermeture du laboratoire d'analyse en infraction. Le décret étend le champ de la répression, les mesures prises jusqu'alors n'ayant pas eu, sur le plan de la démographie, le succès escompté. Sous le régime de Vichy, la propagande pour la natalité bat son plein et les avorteurs sont considérés comme des *« assassins de la patrie »* ; la loi du 15 février 1942 fait de l'avortement *« un crime contre l'embryon, contre la société, l'Etat et la race »*. Aucun recours n'est possible, et les sentences sont appliquées immédiatement, sans circonstances atténuantes.

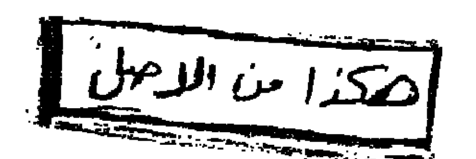
L'année suivante, Marie-Louise Giraud, une blanchisseuse accusée de vingt-six avortements, est condamnée à mort. Elle a été la dernière femme exécutée en France, le 30 juillet 1943.

Le 5 février 1946, un décret fixe la liste des objets susceptibles de provoquer l'avortement, objets interdits à la vente et à l'exposition. De 1955 à 1958, plusieurs décrets interdisent l'offre, la vente, la distribution des remèdes et sondes intra-utérines susceptibles de favoriser l'avortement.

En 1967, le vote de la loi du 28 décembre, dite « loi Neuwirth » autorisant la contraception en France, relance avec plus d'acuité le problème de l'avortement. Cette loi n'est qu'une demi-victoire, par manque de moyens. Elle interdit toute propagande antinataliste et toute publicité concernant les contraceptifs dans les revues grand public.

Dès lors, décrets, propositions de lois, manifestations, manifestes, réunions et débats vont se succéder à un rythme accéléré, mais il faudra attendre huit ans pour que la loi libéralisant effectivement l'avortement, à l'essai pour cinq ans, soit publiée. Cinq autres années pour qu'elle soit confirmée.

MICHELLE EVIN.



• 1978. – Outre la limi[te] des dix semaines de délai, l[a] loi impose que l'IVG ne p[eut] avoir lieu qu'après un entre[tien] social, deux consultations médicales et une semaine d[e] réflexion. Pour les mineure[s], l'autorisation d'un des deu[x] parents est obligatoire ; l[es] étrangères doivent prouve[r] qu'elles résident en Fran[ce] depuis plus de trois ans.

• 1979. – A l'échéance de[s] cinq ans d'essai de la lo[i,] diverses propositions de lo[i] sont déposées (PC, PS) et u[ne] campagne « Liberté IVG » e[st] lancée par le PS ; le conseil [de] l'Ordre prend position pour [le] maintien de la loi.

– affaire de la Pergola [:] des médecins ayant prati[qué] des IVG hors des délais léga[ux] sont inculpés ;

– le projet de loi est adop[té] par l'Assemblée, puis reje[té] par le Sénat. Nouveaux débats ;

– manifestation nationale pour la liberté de l'IVG.

• 1980. – Le 1er janvier, [la] loi définitive sur l'IVG est pr[o]mulguée. Le ministère de [la] santé met en place les moye[ns] d'appliquer strictement la lo[i].

– affaire de la Pergola : [les] médecins sont sévèreme[nt] condamnés, certains inter[dits] d'exercice

• 1982. – Un décret pr[é]cise les obligations des h[ôpi]taux pub[lics].

• 1983. – Rembourseme[nt] de l'IVG par la Sécur[ité] sociale.

LE «NON» DE ROME

L'Eglise catholique pourra-t-elle évoluer ?

EN apparence, l'Eglise catholique n'a pas bougé d'un iota dans sa condamnation sans appel de l'avortement. Depuis le deuxième siècle, où Tertullien écrivait : *« Il est déjà humain celui qui sera un homme »* et la *Didachè*, de façon encore plus précise : *« Ceux qui tuent leur enfant dans le sein de sa mère tuent l'Image de Dieu »*, jusqu'à l'exhortation apostolique de Jean-Paul II *Familiaris consortio*, où le pape stigmatise *« la plaie de l'avortement »*, le langage de l'Eglise n'a guère varié.

En voici un petit florilège depuis cinquante ans : *« le meurtre direct d'un innocent »* (Pie XI, 1930), *« un crime abominable »* au même titre que l'infanticide (constitution conciliaire *Gaudium et spes*, 1965), *« un homicide »* (Paul VI, 1970), *« objectivement un mal, une atteinte radicale à la vie humaine, une œuvre de mort »* (le cardinal Marty, 1975), *« la suppression d'un être humain, un acte de mort, une faute grave »* (l'épiscopat français, 1979).



LE DIASCORN/VIVA

Mais, à regarder de plus près, depuis le concile, on avait assisté à un déplacement subtil d'accent, soulignant davantage le mal objectif que la culpabilité subjective de l'acte. C'est ainsi que la notion de *« crime »*, *« meurtre »*, *« infanticide »*, *« homicide »* avait cédé la place à celle de *« mal objectif »*, *« œuvre de mort »*. Or, il est intéressant de noter que la condamnation des évêques français de 1979 réintroduit la notion de culpabilité en parlant à nouveau de *« faute grave »*.

Que s'est-il donc passé entre *1975* et *1979* qui expliquerait ce retour en arrière ? L'élection, en 1978, de Jean-Paul II. Celui-ci, en effet, depuis son élection, n'a cessé, à Rome et lors de chacun de ses voyages à travers le monde, de condamner l'avortement dans les termes les plus sévères. Déjà, dans son livre *Amour et responsabilité*, publié en polonais en 1962, le cardinal Wojtyla, alors archevêque de Cracovie, avait qualifié l'avortement de *« faute grave »*.

Une autre raison pour ce nouveau durcissement de la position de l'épiscopat français, c'est sans doute l'évolution, chez certains théologiens d'avant-garde, d'une réflexion qui commençait à remettre en question l'intransigeance de la doctrine traditionnelle concernant l'avortement. Fin 1972 début 1973 – c'est-à-dire après le manifeste des 343 femmes qui déclaraient avoir recouru à l'avortement, et avant la loi Veil de 1975, – des publications catholiques s'étaient mises à débattre d'une question jusque-là tabou.

Qu'est-ce qu'un embryon ?

Les arguments de ceux qui questionnaient la doctrine traditionnelle tournaient tous autour de la question fondamentale : qu'est-ce qu'un embryon : est-il un être humain ? Question complexe que l'Eglise avait – trop vite ? – tranchée, et que la science traitait avec beaucoup plus de circonspection, soucieuse d'en montrer toute la complexité. L'Église elle-même, au demeurant, a mis beaucoup de temps avant d'arriver à sa conviction actuelle que l'âme est créée *« dès la conception »*.

Pour la théologie médiévale, par exemple, l'embryon avait d'abord une « âme végétale », puis une « âme animale », et ce n'est que plus tard – pour les uns à la cinquième ou sixième semaine, pour les autres à la section du cordon ombilical – que Dieu lui *« infusait une âme spirituelle »*, qui faisait de lui un sujet proprement humain. Autrement dit, on ne considérait l'embryon comme humain à part entière qu'au bout d'un certain temps de son évolution.

Et sur cette question précise, les mêmes doutes existent pour la science actuelle qu'au treizième siècle. Si les généticiens nous disent que la singularité génétique du nouvel organisme est acquise dès la formation de l'œuf, on ne peut pas en déduire qu'il s'agit déjà d'un être humain. Le cerveau – et c'est celui-ci qui caractérise l'homme – met un long temps à se former et à prendre une autonomie de fonctionnement. C'est pourquoi l'embryon ne devient un être humain à part entière que progressivement, sans qu'on puisse préciser exactement à partir de quel moment.

Cette incertitude a modifié l'opinion de plusieurs moralistes catholiques, qui ne peuvent plus admettre la condamnation catégorique et absolue du magistère romain. Déjà en 1972, dans un numéro spécial de la revue dominicaine *Lumière et Vie*, Jacques Pohier faisait remarquer que les critères biologiques pour déterminer le stade de *« l'être humain déjà »* du développement de l'embryon n'étaient pas évidents. Le critère du code génétique, en place dès la fertilisation, n'est pas satisfaisant, puisqu'un pourcentage assez élevé d'ovules fertilisés, même nidifiés, sont expulsés naturellement. Faut-il parler de la mort d'êtres humains ? Évidemment pas.

Mais c'est surtout un numéro de la revue jésuite *Études*, paru en janvier 1973, qui attira les foudres hiérarchiques. Ayant recours à un autre critère pour définir l'être humain – ses relations aux autres, – Bruno Ribes, alors directeur des *Études*, écrit : *« Il y a lieu de distinguer entre vie humaine et vie humanisée ; si véritablement l'individu n'est humanisé que dans le rapport à l'autre, par et pour les autres, s'il reçoit son être propre des autres, la relation de reconnaissance est révélatrice, sinon instauratrice, du caractère pleinement humain de l'être en gestation. »* Voyant le danger pour la doctrine traditionnelle de cette argumentation – un embryon non voulu ni reconnu par sa mère ne serait pas pleinement humain, – le cardinal Marty, alors archevêque de Paris, était intervenu pour rappeler la revue *Études* à l'ordre.

Entre le « quasi-rien » et le « tout »

L'argument esquissé dans les *Etudes* fut développé par d'autres théologiens. Parlant du seuil à partir duquel la suppression de la vie de l'embryon deviendrait criminelle, Philippe Roqueplo, ex-dominicain, écrivait : *« Il s'agit d'un processus continu. Au début : quasi-rien ; au terme : un enfant. Une différence qualitative est progressivement apparue, car une cellule fécondée n'est pas un enfant. Mais il y a un autre seuil qui pourrait nous guider : celui où une femme accepte ce qu'elle porte en elle et instaure, par rapport à « cela », une relation qui le pose comme un « autre » qu'elle-même. »*

La même idée est exprimée par un autre jésuite, le Père Patrick Verspieren, directeur de la revue du centre Laennec, lorsqu'il s'interroge sur le caractère homicide de l'avortement. *« L'embryon est-il une personne humaine ? »*, demande le Père Verspieren. *« Ce n'est encore qu'une chair vivante structurée : quasi-rien d'un certain côté ; mais de ce quasi-rien nous sommes tous issus. Quasi-rien qui nous renvoie au mystère de notre propre origine. En un embryon, je ne peux en fait ni reconnaître une personne humaine ni nier son rapport avec l'humanité. Mais je ne me sens pas tenu de protéger tout embryon autant que je me sais appelé à prendre, selon la mesure de mes moyens, la défense de toute personne humaine menacée, surtout si elle est faible. »*

Depuis ces tâtonnements chez les moralistes catholiques les plus avancés, la hiérarchie cherche à mettre fin à tout débat. Déjà Paul VI s'était prononcé contre l'avortement plus de trente fois pendant ses quinze ans de pontificat ! Et Jean-Paul II a dû en faire autant depuis les six ans qu'il est pape, d'une manière autrement vigoureuse... L'épiscopat français a suivi le mouvement. Après une position plutôt nuancée en 1979, où les évêques insistaient sur le droit des consciences et ne niaient pas le côté positif de la loi de 1975, ils ont à nouveau condamné l'avortement très sévèrement en 1982. Estimant que le remboursement de l'IVG par la Sécurité sociale représente *« un pas de plus vers la banalisation »*, ils ajoutent : *« Une œuvre de mort est présentée et traitée comme un acte de santé, son remboursement comme un acte de justice. C'est une contradiction majeure dans la vie et le droit de la nation. »*

Lucides, cependant, les évêques reconnaissent non seulement que *« beaucoup de gens sincères ne partagent pas* [leurs] *convictions »*, mais encore que *« dans les domaines de la contraception et de l'avortement, la majorité des catholiques ne croient plus guère à l'autorité réelle de l'Eglise et de sa mission »*. Constatation à laquelle le cardinal Lustiger faisait allusion à l'émission RTL-*le Monde*, en disant : *« Nous ne sommes pas populaires, mais nous tirons une sonnette d'alarme à l'intention de notre civilisation ! »*

ALAIN WOODROW.

l'embryon, contre la so[ciété,] l'Etat et la race ». Au[cun] recours n'est possible, e[t les] sentences sont appliqu[ées] immédiatement, sans cir[cons]tances atténuantes.

L'année suivante, Ma[rie-]Louise Giraud, une blan[chis]seuse accusée de vingt[-sept] avortements, est condamn[ée à] mort. Elle a été la dern[ière] femme exécutée en Fran[ce, le] 30 juillet 1943.

Le 5 février 1946, un dé[cret] fixe la liste des objets susc[epti]bles de provoquer l'avo[rte]ment, objets interdits [à la] vente et à l'exposition. [De] 1955 à 1959, plusieurs déc[rets] interdisent l'offre, la vent[e, la] distribution des remèdes[,] sondes intra-utérines susc[epti]bles de favoriser l'avortem[ent.]

En 1967, le vote de la lo[i du] 28 décembre, dite « loi N[eu]wirth » autorisant la co[ntra]ception en France, ré[affirme] avec plus d'acuité le prob[lème] de l'avortement. Cette loi [n'est] qu'une demi-victoire, par[ce] que de moyens. Elle in[terdit] toute propagande anticon[ceptionnelle] et toute publicité conc[ernant] les contraceptifs dans [les] revues grand public.

Dès lors, décrets, pro[posi]tions de lois, manifest[ations] manifestes, réunions et [dé]bats vont se succéder à un rythme accéléré, mais il faudra [attendre] des huit ans pour que [la loi] libéralisant effectivem[ent] l'avortement, à l'essai [pour] cinq ans, soit publiée [...] autres années pour qu'e[lle soit] confirmée.

MICHELLE [...]


BOCCON-GIBOD/SIPA

ITALIE

Les 17 et 18 mai 1981, l'ensemble des Italiens se rendaient aux urnes pour répondre à cinq questions posées par le référendum. Le sujet vedette fut celui de l'avortement : 70 % des votants ont répondu « non » à l'abrogation de la loi permettant l'interruption de grossesse, mais « non » également, par 88 % des suffrages, à un élargissement de cette loi qui devait être étendue aux mineurs. Vote modéré du peuple italien au moment où l'attentat contre le pape, le 13 mai, l'avait bouleversé.

L'AVORTEMENT
1975-1985

LA CONTRE-CROISADE AMÉRICAINE

« Abortion stop it ! » Le mot d'ordre avec l'appui de Ronald Reagan.

APRÈS avoir vu les images de *Silent Scream* (« le Cri silencieux »), une bande vidéo réalisée à partir d'une échographie, le président Reagan s'est écrié : *« Si tous les membres du Congrès pouvaient voir ce film, ils mettraient rapidement fin à la tragédie de l'avortement... »* Dans une séquence saisissante, en effet, on peut voir un fœtus de douze semaines luttant désespérément dans la matrice pour échapper à l'appareil de succion qui finit par le démembrer.

Jusqu'à présent, ce vidéo, tourné par le docteur Bernard Nathanson avec le zèle d'un converti (il fut un des grands champions de l'avortement avant de rejoindre le camp opposé), n'a été présenté qu'à un groupe restreint de journalistes et d'hommes politiques. A la grande déception des groupes contre l'avortement, les chaînes de télévision n'ont pas encore projeté ce document visuel de nature à bouleverser une opinion publique divisée, mais plus encore peut-être indécise et troublée. Le dernier sondage du magazine *Newsweek* indique en effet que 40 % de ceux ayant exprimé leur opinion déclarent n'être pas sûrs d'avoir raison.

Néanmoins, au cours des derniers mois, les adversaires de l'avortement ont gagné du terrain. Dans le même sondage, 58 % (au lieu de 50 % l'an dernier) des personnes interrogées se déclarent pour l'interdiction de l'avortement sauf en cas de viol, d'inceste ou si la vie de la mère est en danger. 50 % favorisent l'avortement mais avec des restrictions, seulement dans certaines circonstances. Apparemment un malaise subsiste dans de larges secteurs de l'opinion sur les effets de l'avortement légalisé par une décision de la Cour suprême en 1973. Avant cet arrêt, sauf dans certains Etats, l'avortement était illégal et ne pouvait être entrepris que sur la base de certificats de deux médecins spécifiant les dangers courus par la mère, tant physiquement que mentalement. Le recours à des psychiatres était fréquent.

La décision de la Cour suprême reconnaît à la femme un droit à l'avortement, mais pas un droit absolu. La Cour en effet limite ses choix. Pendant le premier trimestre de la grossesse, son droit est incontestable, et la Cour a déclaré inconstitutionnels les lois et règlements des Etats qui en interdisaient ou en restreignaient l'exercice. Ainsi s'est trouvé légalisé l'avortement « à la demande » représentant aujourd'hui 90 % des opérations. Pendant le second trimestre de la grossesse, le droit de la femme est théoriquement maintenu, mais les Etats sont autorisés à déterminer les procédures et conditions d'application. Pour le troisième trimestre, quand le fœtus est viable, les Etats ont le droit d'interdire l'avortement sauf dans les cas où la vie de la mère est en danger. A la suite de cette libéralisation, 15 millions d'avortements ont eu lieu au cours des douze dernières années et on évalue à 4 000 par jour le nombre des opérations (plus d'un quart du total des grossesses). Dans l'Etat de New-York le nombre des avortements est annuellement presque égal à celui des naissances.

Ces chiffres indiquant que l'avortement est entré dans les mœurs, ou en tout cas est accepté par une majorité silencieuse, ont déclenché une véritable croisade, réunissant des éléments modérés mus par de respectables convictions religieuses, mais aussi par une minorité extrêmement bruyante de fanatiques qui se prétendent inspirés par Dieu pour *« arrêter le massacre »*. Aussi bien le président Reagan, malgré son soutien moral aux « croisés » (*« Je suis avec vous »* a-t-il déclaré lors de la grande démonstration du 22 janvier dernier) a dû condamner les violences et notamment les destructions à la bombe d'un certain nombre de cliniques. Certains défenseurs de la vie du fœtus apparemment sont prêts à détruire ceux des médecins et des patientes qui ont reçu des lettres de menace. Quelques forcenés ont envahi des cliniques, jeté des boules puantes, se sont enchaînés aux tables d'opération.

Intimidation

Les effets de cette violente campagne sont encore difficiles à apprécier. Elle a certes réussi à intimider quelques médecins, refusant de diriger des cliniques, dont beaucoup doivent maintenant payer des primes d'assurance prohibitives. Mais les excès ont sorti de leur torpeur les partisans de l'avortement et du contrôle des naissances, dont les organisations annoncent une augmentation massive des contributions des particuliers. Les féministes et diverses organisations qui se présentent sous l'étiquette *« Pro choice »* (« Pour le choix »), invoquant le droit à la *« liberté de reproduction »* croyaient avoir gagné la bataille en 1973. En fait le combat continue, plus acharné que jamais, et son issue est incertaine. Certes, aucun amendement constitutionnel interdisant ou restreignant l'avortement n'a progressé au Congrès, et la Cour suprême tient bon. En 1983, elle a confirmé sa décision de 1973, ce qui permet aux organisations de contester avec succès devant les tribunaux les lois ou règlements des Etats interdisant ou restreignant l'exercice du droit à l'avortement. Ainsi ont été rejetées des mesures qui voulaient imposer le consentement préalable des parents, ou encore la notification au mari de l'opération projetée... Mais plusieurs Etats mettent au point de nouvelles mesures restrictives en escomptant un changement d'attitude de la Cour suprême.

Ce revirement n'est pas impossible. Plusieurs des juges très âgés envisagent de prendre leur retraite, ce qui permettra au président Reagan de choisir des hommes partageant ses convictions. Déjà en 1983, le juge Powell, au nom de la majorité de la Cour, indiquait que les changements de la technologie médicale pourraient amener la haute instance à réviser sa doctrine. En même temps, Mme O'Connor, pour la minorité, affirmait qu'il était raisonnable de prévoir que, *« dans un délai rapproché, un fœtus pourrait être viable dans le premier trimestre de la grossesse... »* Son opinion est contestée par de nombreux médecins, estimant que le fœtus ne peut être viable avant vingt-quatre semaines. Apparemment la minorité de la Cour, avec les adversaires de l'avortement, spécule sur les progrès de la technique médicale qui pourraient saper les fondements de l'arrêt de 1973 excluant « la viabilité » du fœtus pendant les douze premières semaines de la grossesse.

La crainte

Pour le moment cependant, 90 % des avortements sont accomplis avant la treizième semaine, et 1 % seulement après la vingtième semaine. Les avortements tardifs (entre la vingt-quatrième et la vingt-huitième semaine), pratiqués sur de très jeunes femmes mal informées ou timorées ou sur des indigentes ne trouvant pas 200 dollars pour l'opération, sont redoutés des médecins. Beaucoup refusent d'opérer après la vingtième semaine, certains même après la onzième semaine. La crainte majeure est celle d'un fœtus vivant au cours de l'opération. Un médecin peut craindre en effet d'être poursuivi par les parents ou ultérieurement par l'enfant handicapé. A Philadelphie, un obstétricien est accusé de meurtre pour n'avoir pas tenté de sauver un bébé né d'un avortement tardif au cours du troisième trimestre et qui avait vécu quatre-vingt-dix minutes après la naissance inattendue.

Un compromis est-il possible entre les « absolutistes » des deux camps, entre ceux pour qui le droit à la vie du fœtus prime toute autre considération, et ceux pour qui les droits de la mère sont jugés prioritaires ? Certains éléments modérés parmi les adversaires de l'avortement veulent favoriser les adoptions, apporter une aide économique aux femmes désireuses d'aller jusqu'au terme de leur grossesse, mais surtout ils sont prêts à accepter un renforcement du contrôle des naissances. Mais, à l'intérieur comme à l'extérieur (la conférence de la population à Mexico-City l'a mis en évidence), l'administration Reagan n'est pas disposée à aider les diverses organisations de contrôle des naissances. Les extrémistes sont plus francs... Ce n'est pas seulement l'avortement qu'ils condamnent, mais la liberté sexuelle. Ils s'opposent à la contraception, qualifiée de *« dégoûtante »*, ils sont contre l'éducation sexuelle. *« Nous ne voulons pas favoriser une vie sexuelle active... Les hommes ne sont pas des chiens »*, a dit M. Scheidler, un des activistes du mouvement contre l'avortement.

Finalement, ici comme ailleurs, le débat national est un conflit passionné entre deux conceptions entièrement différentes que la femme se fait de son rôle et de son destin dans la société.

HENRI PIERRE.

JAPON « LIBÉRAL »

EN dépit d'une accélération dramatique du vieillissement de sa population, le Japon demeure l'un des pays où l'avortement se pratique libéralement et massivement, même s'il reste interdit par le code pénal. Mais, ici aussi, depuis quelques années, certains milieux conservateurs militent pour l'abrogation d'une loi qu'ils jugent infamante et débilitante pour la nation.

Il convient de rappeler que, théoriquement, ni l'avortement ni même l'infanticide n'étaient des tabous religieux ou sociaux au Japon. Jusqu'à la fin de la période d'Edo (seconde moitié du dix-neuvième siècle), le contrôle des naissances a été maintenu par le recours fréquent à la pratique dite *kuchi berashi* (littéralement, « supprimer une bouche »). Elle consistait purement et simplement à étouffer le nouveau-né en surnombre.

La loi interdisant et punissant l'avortement date de 1907 et fut strictement appliquée jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Après la défaite, en 1945, le pays est en ruine, misérable, occupé. Pour alléger le fardeau des familles, réduire le nombre des malformés et aussi (souci de pureté raciale oblige) pour éviter les enfants adultérins mixtes dus à la présence de l'armée d'occupation, un amendement à la loi fut voté en 1948. Il autorisait les avortements mais les limitait à des raisons eugéniques. Un an plus tard, l'introduction des raisons économiques permettait en fait de mettre artificiellement fin à volonté à toute grossesse jugée indésirable. Les effets de cette modification ne se firent pas attendre : à partir de 1949 les avortements pratiqués par les médecins autorisés à les pratiquer augmentèrent de 200 000 environ par an, atteignant le record de 1 200 000 en 1955 pour une population de 100 millions d'habitants. Depuis, les avortements ont régulièrement décru. On les estime officiellement aujourd'hui à quelque 600 000 par an. Cela dit, on admet généralement que les chiffres officiels ont toujours été, et demeurent, inférieurs de moitié au moins à la réalité.

Un groupe religieux nationaliste, *Seicho-no-ie* (littéralement « Longue vie et famille »), est parti en guerre contre l'avortement, tout particulièrement contre sa progression chez les adolescentes. La gauche s'alarme de voir resurgir les partisans d'un rejet de l'avortement au moment où le Japon développe sa politique de réarmement.

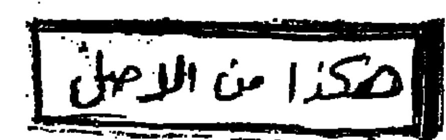
Cela étant, l'une des raisons pour lesquelles les Japonaises ont tant recours à l'avortement (outre l'évolution des mentalités et de la société) est que le Japon reste notoirement arriéré en matière de contraception. La pilule n'a guère cours, à cause du lobby médical (opposé à ces méthodes).

R.-P. PARINGAUX.

L'EUROPE MAL ACCORDÉE

PAYS	DÉLAIS LÉGAUX (en semaines de grossesse)	CONDITIONS	COUT OU REMBOURSEMENT	REMARQUES	ANNÉE DE LÉGISLATION
DANEMARK	*12 semaines.*	*Demande adressée à un médecin ou à un établissement d'orthogénie.*	*Total.*		*1973*
GDE-BRETAGNE	*28 semaines.*	*Accord d'un ou de deux médecins.*	*Gratuit à l'hôpital, payant en clinique.*	*La loi sur l'IVG ne s'applique pas à l'Irlande du Nord.*	*1967*
ITALIE	*13 semaines (90 jours).*	*Consultation médicale obligatoire. Autorisation parentale pour les mineures ou, à défaut, autorisation judiciaire. Délai de réflexion de 7 jours.*	*Gratuit.*		*1978*
LUXEMBOURG	*12 semaines.*	*Consultation médicale obligatoire.*	*Total.*		*1978*
PAYS-BAS	*12 semaines.* *De 13 à 20 semaines.*	*Libre.* *Consultation médicale obligatoire. Délai de réflexion de 5 jours.*	*Total (hôpital et clinique).*		*1984*
PORTUGAL	*12 semaines (viol, risques physiques ou psychiques).* *16 semaines (malformation du fœtus).*	*Accord des conjoints et preuve médicale que la femme enceinte est malade physiquement ou psychiquement.*	*Partiel quand la loi est respectée.*		*1984*
RFA	*12 semaines (viol, situation de détresse).* *22 semaines (malformation du fœtus).*	*Consultation d'un conseiller, au plus tard trois jours avant l'intervention, pour connaître toutes les possibilités d'aide privée ou publique.* *Liberté en cas d'urgence.*	*Total.*		*1976*
SUÈDE	*12 semaines.* *De 12 à 18 semaines.* *Après 18 semaines.*	*Consultation d'un médecin.* *Consultation d'un médecin et entretien avec une assistante sociale. Le refus, si l'IVG comporte un risque pour la vie ou la santé de la femme, doit être confirmé par la Direction nationale de la santé publique.* *Autorisation de cette même direction.*	*Gratuit.*	*L'IVG est le seul acte médical remboursé à 100 %. Les autres actes ne le sont qu'à 90 %.*	*1975*
FRANCE	*10 semaines.* *Aucun délai pour l'avortement thérapeutique.*	*Consultation d'un médecin et entretien avec une conseillère conjugale ou une assistante sociale dans un centre de planification.* *Autorisation des parents pour les mineures.* *Accord de deux médecins-experts (avortements thérapeutiques).*	*Partiel.*		*1975 et 1980*

En Belgique, l'IVG est interdite. Pas de statistiques disponibles sur les avortements clandestins.
En Espagne, le projet de loi dépénalisant l'IVG a été approuvé par le Parlement, il y a quatorze mois. On attend depuis lors la décision du Tribunal constitutionnel.
En Grèce, l'IVG est interdite mais pratiquée clandestinement (300 000 avortements par an). La libéralisation de l'IVG est prévue dans le plan quinquennal.
En République d'Irlande, l'IVG est interdite. Pas de statistiques disponibles sur les avortements clandestins.



LA TÉLÉVISION PAR CABLE AUX ÉTATS-UNIS

Six mille sociétés d'exploitation pour un marché difficile.

QUELQUE 40 % des foyers américains sont abonnés à la télévision par câble. Sa croissance rapide ne doit cependant pas faire illusion, et parmi ceux qui ont cru voir s'ouvrir un marché sans limites, certains ont, depuis, déchanté. Rendus prudents par quelques échecs retentissants (l'arrêt de CBS Cable, dont l'existence n'aura duré qu'un an), huit mille cinq cents participants viennent de se réunir à Anaheim, en Californie, à l'occasion du Cable Show.

A la fin de l'année 1984, trois journées de rencontres et de colloques leur ont permis de faire le point sur l'évolution du câble, qui défie toutes les stratégies du marketing. On s'accorde à prédire non un fléchissement, mais un calme relatif de la pénétration du câble, car le niveau atteint sera difficile à dépasser. Si les mêmes débats font toujours rage (progressera, ne progressera pas ?), il ne s'agit plus de spéculer, seuls les chiffres comptent. Et ils sont optimistes. Cette année, les revenus dus à la télévision payante avoisinent 8 milliards de dollars. Un joli score.

Tout commence en 1950, dans la petite ville de Lansford (Pennsylvanie), grâce à l'ingéniosité de John Walson, électricien à la Pennsylvania Power and Light Company. Pour lutter contre les mauvaises conditions de réception inévitables dans cette région à géographie difficile, il installe une antenne au sommet d'une colline voisine. Un long fil de cuivre relie son poste de télévision à cette nouvelle antenne. Le tour est joué : on assiste à une amélioration très nette de l'image et, par la même occasion, à la naissance de la Community Antenna Television (CATV ou Cable Television).

Dans les années 60, avec deux mille sociétés de distribution *(cable systems)*, le câble fait une percée de 5 % sur les cinquante-six millions de foyers qui possèdent des postes de télévision. Il faut cependant attendre 1972 et la levée par la FCC (Federal Communications Commission, Commission fédérale des communications) de nombreuses restrictions pour que le câble atteigne enfin sa vitesse de croisière.

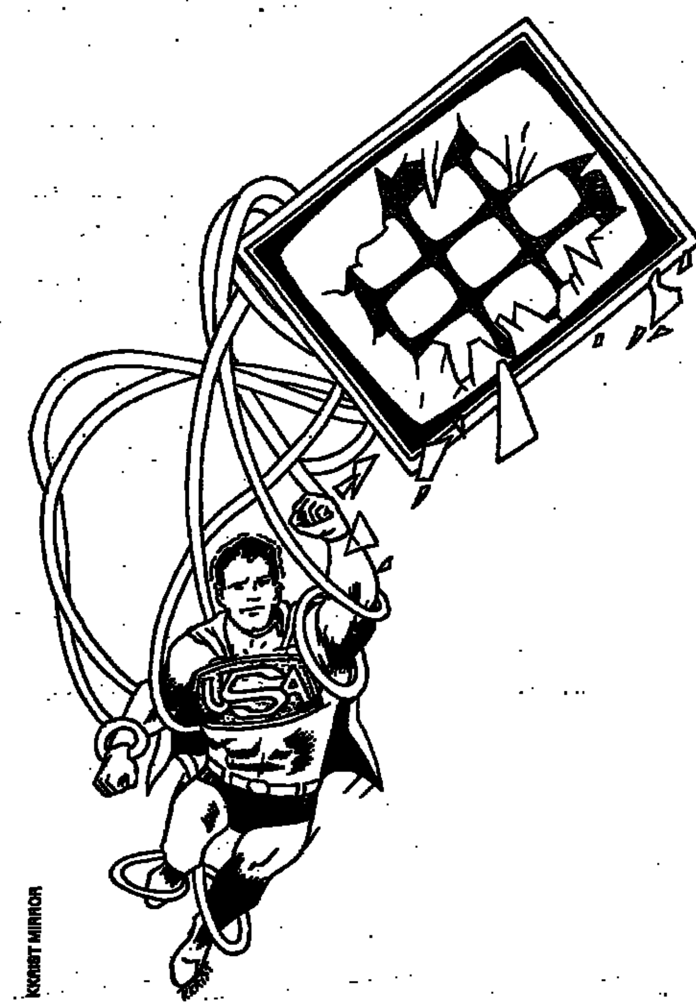
Cette année-là voit la création de Home Box Office (HBO), aujourd'hui le géant du câble, avec ses quatorze millions d'abonnés, filiale du groupe de presse Time Incorporated. Au départ, une idée très simple (1) : séduire les téléspectateurs saturés de spots publicitaires (huit minutes de *commercials* pour une heure de programmation sur les réseaux, les trois grands *networks)* en leur proposant vingt-quatre heures sur vingt-quatre des films récents (sortis dans les salles de cinéma tout juste depuis un an), des événements sportifs exceptionnels et autres émissions originales. Le tout diffusé *sans* interruption publicitaire et moyennant un abonnement mensuel d'environ 10 dollars.

Ce service, limité au début à la côte est du pays, séduit en effet les abonnés. En 1975, la mise en orbite du satellite RCA Satcom-1 change toutes les données et permet à HBO de couvrir l'ensemble du territoire par la voie des airs. D'autres chaînes à péage (Showtime, 6,5 millions d'abonnés et The Movie Channel, 3,8 millions) vont prendre le même chemin.

Bientôt, en 1982, le tube cathodique irradie les cinquante Etats du pays de sa lumière voyageuse. Jack Valenti, président de la puissante MPAA (Motion Picture Association of America), déclare que l'industrie du câble « *est devenue la seule industrie américaine qui soit à l'abri de toute récession* ».

Aujourd'hui, six mille sociétés d'exploitation se partagent ce gigantesque marché. Mille cinq cents autres ont reçu une utilisation. Cette « *cablemania* », qui atteint trente-cinq millions de foyers abonnés, s'explique par la richesse — quantitative — des programmes : 40 % des budgets consacrés aux programmes sont investis dans la création de produits originaux.

Devant ce menu à la carte, l'Amérique, polymorphe et polyglotte, se découvre un appétit de loup. Le grand mythe de la place publique électronique se réalise, non à l'image du « village planétaire » de McLuhan, mais par affinités du public.



KRIST MIRROR

Dans le schéma américain, chaque foyer est relié individuellement par un câble de cuivre à un gros câble qui parcourt la ville et diffuse tous les programmes à la fois, offrant au téléspectateur, moyennant 9 à 15 dollars par mois, un service de base *(basic service)* qui lui donne accès aux chaînes commerciales (ABC, CBS, NBC), à PBS (Public Broadcasting Service, la chaîne publique culturelle), ainsi qu'à des *basic channels* (2). Parmi ces « chaînes de base », on trouve : ESPN (Entertainment and Sports Programming Network, qui peut être reçue par trente-quatre millions de foyers), CNN (Cable News Network, ou l'actualité vingt-quatre heures sur vingt-quatre, vingt-huit millions de foyers), CBN (Christian Broadcasting Network, d'inspiration religieuse, vingt-cinq millions), MTV (Music Television, le vidéo-clip non-stop en version stéréo, vingt-deux millions), Nickelodeon (spécialisée dans les programmes pour enfants, vingt millions), A and E (Arts and Entertainment Service, consacrée à la culture, douze millions), Lifetime (la chaîne de la santé, vingt-deux millions), BET (Black Entertainment Television, adressée à la population noire, huit millions), National Jewish Television (pour la communauté juive, cinq millions), SIN (Spanish International Network, trois millions et demi), FNN (Financial News Network, le monde de la finance, dix-sept millions), The Weather Channel (tout sur la météo, douze millions).

Un sélecteur de canal placé à côté du téléviseur permet à chaque famille de pianoter à son gré pour sauter des informations boursières au dernier vidéo-clip. Un abonné au *basic service* peut également recevoir des *pays channels* (chaînes payantes) (3) (Home Box Office, Showtime, Playboy, Disney Channel...). Outre son abonnement de base, il doit s'acquitter d'un péage supplémentaire. Certains abonnements mensuels atteignent ainsi rapidement 50 dollars. La compétition est féroce entre ces chaînes, qui vivent dans la hantise de la souscription résiliée. Afin de se différencier au maximum les unes des autres, elles investissent de plus en plus dans les coproductions et productions maison sous la forme de films, séries ou téléfilms (une politique menée depuis quelques années déjà par HBO). Pour ne pas rater le train en marche, Showtime s'associe à Twentieth Century Fox en réalisant les nouveaux épisodes d'un feuilleton célèbre, *Paper Chase*.

Seule Disney Channel reste sereine : grâce à Mickey Mouse et à Donald Duck, elle compte 1,7 million d'abonnés et des stocks de films et de dessins animés qui ne seront pas épuisés de sitôt.

Même si l'on s'attend à ce que 50 % des foyers soient câblés en 1985, la presse américaine ne manque pas de souligner les ombres au tableau. Certes, lassés par une programmation répétitive, les abonnés se plaignent. L'innovation technologique dans les systèmes de communication a progressé beaucoup plus rapidement que son complément nécessaire, la création de programmes. Le *New York Times* et *Newsweek* ne ménagent pas leurs critiques, tandis que *Business Week* insiste sur les nombreuses *success stories* dans un article consacré aux câblo-diffuseurs. John Saeman, PDG de Daniels & Associates (une importante MSO (4), remarque avec humour : « *La presse prédit notre échec depuis vingt ans, alors que nombre de sociétés de distribution ne cessent de grandir et que les banquiers font la queue pour nous prêter de l'argent. Et, à ma connaissance, on ne prête qu'aux riches.* » On retrouve le même optimisme dans les déclarations du président de Warner Amex Cable : « *Il est tout à fait normal que certains échouent ; cela veut dire que toutes les idées ne sont pas forcément bonnes. L'échec de CBS Cable ne remet rien en question et, Dieu merci, ce n'est pas demain que nous serons condamnés à ne regarder que les Networks.* »

« L'affaire CBS » aura cependant été un signal d'alarme pour tous ceux qui prônaient la voie culturelle au détriment du divertissement. Créée en septembre 1981, cette chaîne, financée par la publicité, offrait à cinq millions d'abonnés du théâtre, de la danse et de la musique ; 55 % des programmes étaient des productions originales. Un personnel trop nombreux, des campagnes promotionnelles onéreuses, des coûts de production élevés (jusqu'à 500 000 dollars pour une pièce de théâtre) firent capoter l'opération douze mois après sa naissance : pour que le *narrowcasting* (chaînes ultra-spécialisées) soit viable, son financement doit provenir des abonnements et non pas dépendre des recettes publicitaires. C'est le cas de Bravo, une chaîne destinée surtout aux cinéphiles.

Dans ce grand maelström d'idées, l'exploitation du filon « *pay per view* » (PPV), avec sa facturation au coup par coup, s'impose. Et certaines tentatives sont couronnées de succès, comme la retransmission du combat de boxe qui opposa Roberto Duran à Sugar Ray Leonard en juin 1980 ou, plus récemment, la diffusion de *la Guerre des étoiles*, de George Lucas. Pourtant, les professionnels ne s'y trompent pas : pour que ce filon prometteur devienne rentable, quand six millions de foyers — munis de leur décodeur « adressable » — auront fin 1985 accès à cette télévision « à la carte », il faut offrir des programmes hauts de gamme qui répondent au goût et à l'attente d'un vaste public prêt à payer 10 dollars pour une soirée.

Alors, le pactole pour demain ? « *Pas encore*, répondent les intéressés, *mais vu l'importance de l'enjeu, nous restons vigilants.* » Une vigilance de rigueur car le vent du changement souffle sur le paysage audiovisuel. Quelle que soit l'importance de la programmation, le câble, pour rester compétitif, doit s'adapter aux nouvelles technologies. Dans l'immédiat, la menace vient surtout des 500 000 antennes *(dishes)* déjà installées aux Etats-Unis. Grâce à elles, des privilégiés peuvent recevoir — transmis par satellites de télécommunication — les mêmes programmes que ceux des réseaux câblés. Sans bourse délier.

DANIÈLE LEGERON.

(1) Un système de télévision payante avait déjà été expérimenté à Toronto au Canada de 1952 à 1967 par International Telemeter.

(2) Il existe 34 *basic channels*. Certaines de ces chaînes sont financées par la publicité, d'autres entièrement par une partie de l'abonnement au *basic service*.

(3) Au nombre de onze. Leur spécificité : des programmes diffusés sans publicité.

(4) *Multiple System Operator* : se dit d'une compagnie qui possède plus d'un système de câble.

Publi-Regards

L'ÉCRAN VIVANT

Avnet, ou l'image mosaïque instantanée.

LA France, le public français, vont bientôt découvrir un nouveau procédé publicitaire, l'Avnet, que ses promoteurs, les responsables de la société Avenir Publicité, ont baptisé « l'écran vivant ».

De quoi s'agit-il ? D'un écran d'images multiples — invention japonaise — géré par micro-ordinateur. « *Nous enregistrons sur une disquette,* explique M. Guy Ménégaux, directeur de la prospective et de la communication chez Avenir, *des messages publicitaires et les images qui éventuellement les accompagnent. Un poste de saisie permet de saisir des textes et des images ou des textes de couleurs différentes sur des fonds sans image, de couleur homogène choisie dans la gamme des quatre couleurs de base. Ce poste de saisie est situé soit derrière l'écran, soit à distance — et alors on doit transporter les disquettes, — soit relié par un câble téléphonique à l'écran.* »

L'élément de base de cet écran est un cube rotatif conçu pour résister aux intempéries. Ses quatre faces sont de couleur bleue, verte, rouge et blanche. Plus la taille de l'écran est importante, plus les cubes sont gros. Afin que la définition de l'image soit toujours aussi bonne, il y a toujours le même nombre de cubes. Le plus petit cube mesure 5 millimètres de côté, le plus gros 50 millimètres.

« *On peut utiliser les couleurs primaires du cube,* affirme M. Guy Ménégaux, *ou multiplier les nuances. La plus petite unité d'image étant le le cube, la réalisation d'une couleur consiste donc à juxtaposer des cubes dans un ordre précis. Pour affiner une nuance, on peut utiliser comme « point couleur » non pas un cube, mais l'association de quatre cubes afin d'obtenir une gamme de couleurs intermédiaires. On dispose dans ce cas de 4⁴ couleurs, soit 256 nuances.* »

Les cubes sont tous alignés sur un axe. C'est leur poids qui les maintient en équilibre. Une rame, un balai, passe derrière l'écran et, selon les ordres de l'ordinateur, exerce une légère force magnétique faisant tourner le cube jusqu'à la position voulue.

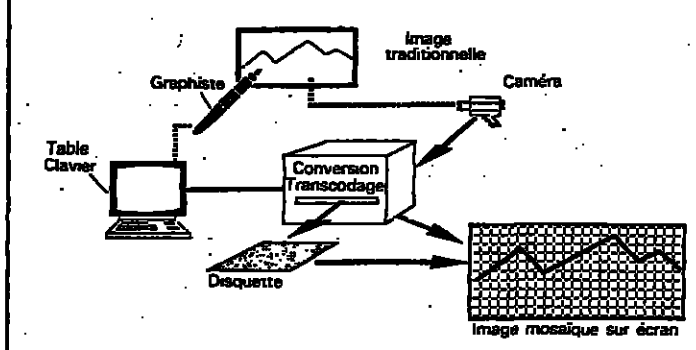
« *Ce procédé nouveau,* estime le directeur d'Avenir, *permet d'alterner sur le même support messages publicitaires et municipaux, informations chaudes, etc. Par rapport à un panneau d'affichage, il offre plus de propreté. Par rapport à un panneau lumineux de type Decaux, son coût d'utilisation est vingt fois moindre. Enfin, il est réfléchissant, donc lisible la nuit.* »

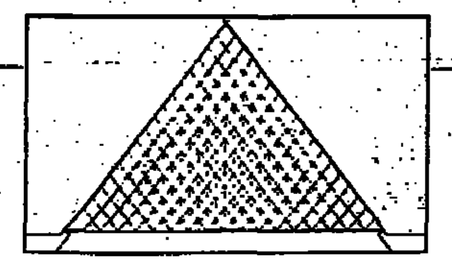
Il faut deux heures pour programmer une image en temps moyen. La rédaction d'un texte et sa diffusion sont instantanées. Cet écran, dont le principe est, en termes simples, celui de la télévision, mais qui fait appel à la mécanique et non à l'électronique, permet d'alterner des messages très différents dans l'ordre que l'on veut et pour une durée variable. Ce qui permet une grande souplesse d'utilisation et de commercialisation.

Dans une première période, expérimentale, deux panneaux devraient être installés à Paris : D'abord autonomes, ils seraient à termes reliés à un central dans les locaux d'Avenir. Le premier, de 7 mètres sur 4, sera accroché sur la façade de l'immeuble TWA en face du Fouquet's aux Champs-Elysées. Peut-être aux premiers jours du printemps. La commission des sites de la Ville de Paris a en effet rendu un avis favorable. Le second pourrait ensuite être installé sur la passerelle qui relie les deux magasins du Printemps Haussmann.

Avenir Publicité a acquis récemment les droits de ce procédé commercialisé par la société Mitsubishi, au Japon, pays où la capitale, Tokyo, compte à elle seule plus de 300 écrans. Les responsables de l'entreprise française sont déjà sûrs de leur investissement : « *Quand le premier panneau a été installé à Amsterdam, c'est presque une émeute qu'il a provoquée. Toute la ville voulait le voir fonctionner...* » On va se bousculer à la terrasse du Fouquet's pour voir les premières images d'Avnet, images qu'Avenir, durant les premiers jours, se propose d'offrir gratuitement aux gros annonceurs français.

OLIVIER SCHMITT.





DIX QUESTIONS SUR LE GRAND LOUVRE

par André Chastel

Polémique ou pas, le président de la République est plus que jamais décidé à mener à bien le projet du Grand Louvre. Les fondations doivent être creusées au printemps, dès que les fouilles archéologiques seront terminées. Cela confortera dans leur critique ceux qui s'élèvent contre le « fait du prince », qui a choisi seul l'architecte américain d'origine chinoise, I. M. Pei, aujourd'hui associé au Français Michel Macary.

La Ville de Paris a demandé qu'une maquette soit montée sur place. La réponse du président de l'établissement public, M. Emile Biasini, qui propose une simulation du volume grâce à des rayons laser, ne satisfait pas complètement le maire de Paris. M. Chirac — qui a donné il y a un an son accord de principe au projet de Grand Louvre, — a déclaré le vendredi 8 janvier qu'il souhaitait voir réaliser « une maquette grandeur nature ».

Mais le débat autour du Grand Louvre ne peut être limité à la question de la pyramide, partie visible d'un ambitieux réaménagement des collections du musée, après le départ, en 1987, du ministère des finances, qui occupe encore aujourd'hui une partie du palais le long de la rue de Rivoli.

LES « querelles » ont du bon. Elles s'attachent à des points finalement secondaires (la « pyramide » transparente) ; les arrière-pensées faussent vite la discussion. Mais du moins on réveille l'attention d'une opinion aussi inerte que celle de notre pays à l'égard du patrimoine, si indifférente à la réalité « culturelle ». Un petit réchauffement vaut la peine.

Les dernières quarante années du Louvre n'illustrent que trop bien les velléités, les virevoltes et les discontinuités de la gestion française en ces domaines. La situation actuelle du musée est déplorable. Mais les dix demandes qui suivent voudraient attirer l'attention *sur* l'extraordinaire complexité de ces problèmes. On souhaite que la « crise » amène à mieux les cerner et à susciter dans tous les groupes les vertus d'obstination, de rigueur et d'imagination que vous aimez si peu pratiquer.

Première question. — Dans sa définition actuelle, le musée du Louvre est notoirement le plus mal tenu (cours intérieures sordides), le plus mal surveillé (épée de Charles X), le plus malpropre (poussière, détritus) de tous les grands établissements internationaux. Le projet en cours est-il de nature à remédier à ce désordre humiliant ?

Deuxième question. — Le musée du Louvre — toujours dans sa définition actuelle — est un chef-d'œuvre d'incohérence : en raison des multiples tentatives de regroupement entreprises puis abandonnées, la distribution des collections de peintres, par exemple, est inintelligible et décourageante. L'apparition d'espaces nouveaux donne lieu sur la maquette à une intéressante installation des sculptures. N'est-on pas en droit d'attendre la présentation simultanée du plan de tous les locaux et de leur affectation ?

Troisième question. — L'incapacité d'arriver à un aménagement convaincant était due à des occupations abusives depuis 1871 : pavillon de Flore, ministère des finances. Seul le Musée des arts décoratifs subsiste comme un corps étranger au pavillon de Marsan. Pour toujours ?

Entre-temps, des satellites se sont formés pour valoriser certains secteurs : Orangerie à l'extrémité des Tuileries, Musée du dix-neuvième siècle (ou d'une *partie du vingtième siècle) sur* la rive d'en face. Quelle sera l'articulation de ces établissements ? L'édifice désaffecté de l'avenue Wilson entrera-t-il dans le jeu pour les bureaux ? Finalement les musées nationaux disposeraient-ils de trop de place ?

Quatrième question. — La démarche excessivement précautionneuse et chiche de l'administration n'a pas permis jusqu'ici d'organiser correctement les services d'accueil. A côté des bureaux de vente et d'information, on voudrait des lieux de repos et de restauration, des salles de projection, toutes sortes d'accompagnements et de préparations nécessaires, dont, après un si grand retard, on attend une présentation originale et convaincante. Qu'en est-il ? Seulement dans les propylées du grand hall souterrain, ou aussi dans les secteurs de tradition ?

Cinquième question. — Un musée de classe internationale possède, comme un grand hôtel, nombre de services internes : documentation, restauration, stockage des réserves. Est-il raisonnable d'attirer l'attention sur le « Grand Louvre » sans annoncer des *décisions* intéressantes et neuves dans ces domaines techniques ? La confusion est si grande que des esprits bien intentionnés ont cru concevable de transférer dans un lieu destiné à conserver des œuvres la seule grande bibliothèque universitaire que nous possédions.

Sixième question. — Le Louvre n'est pas un musée. Ce n'est pas non plus un palais (la monarchie savait bien qu'il était inhabitable), mais une succession de segments de palais mis ingénieusement bout à bout. Cette histoire est étonnante et compliquée. L'affectation aux Beaux-Arts l'a curieusement fait négliger. On est consterné de voir que ce « lieu sacré » (comme on entend dire) ne dispose même pas d'une salle de présentation avec maquettes, analyse du développement... comme les moindres châteaux. Si un hall d'initiation doit enfin exister, comment ses indications seront-elles prolongées à l'intérieur, et spécialement du côté de la petite galerie, de la chambre du roi ? Va-t-on effacer le caractère de la galerie d'Apollon ? etc.

Septième question. — Les fouilles de la cour Carrée vont donner naissance à une crypte archéologique d'un intérêt certain. Comment la plus belle partie de l'édifice, *qui se trouve* au-dessus du donjon de Philippe-Auguste, à savoir la merveilleuse façade de Lescot, sera-t-elle mise en valeur ?

Huitième question. — Le bruit a couru qu'il n'y aurait à l'avenir qu'une entrée centrale pour l'immense complexe, au beau milieu de la cour dite Napoléon (sous le second Empire). C'était là, paraît-il, un méchant bruit. *L'entrée principale, destinée aux* foules, ne sera pas unique. Mais finalement, combien d'entrées ? Où placées, le long des 800 ou 900 mètres de l'édifice ? Ce problème des issues ne devrait-il pas être fonction de la répartition des collections ?

Neuvième question. — Faire du palais-musée du Louvre un établissement destiné à accueillir dix millions de visiteurs de tous pays en l'an 2000 — comme l'a annoncé la direction des Musées de France — est une absurdité effrayante et probablement inévitable. Au vu des conséquences de ce phénomène pour l'urbanisme, quel sera l'avenir du jardin des Tuileries ?

Dernière question. — Dans la cour dite Napoléon s'élevait naguère la statue de La Fayette par P.W. Bartlett (1900) et, dans le taillis voisin, on trouvait le groupe des *Enfants de Caïn*, de Landowski (1900). Ils ont disparu : la piété conservatrice ne les a pas défendus. Un peu plus en avant, le monument à Gambetta (enlevé en 1954) s'élevait : une pyramide, sauf erreur, de 12 mètres ; ce monument était hideux, comme disaient les critiques de l'art officiel d'il y a cent *ans ; mais il avait l'avantage* de servir d'articulation entre l'axe du Louvre et celui de la grande perspective occidentale de Paris, ouverte par la misérable destruction des Tuileries en 1882.

Tout cela pour dire qu'il faut, à coup sûr, une pièce visible, une rotule, un point fort là où s'écartent vers l'ouest les branches divergentes du palais. Il faut en outre un élément qui réponde à l'obélisque dressé là où l'on sait en 1836 pour substituer à l'ordonnance de la place Louis-XV un paysage urbain à la romaine. En conclusion, comment traiter cette zone maintenant dénudée ? Un grand jet d'eau, si l'on aime les structures amovibles, ou, peut-être, pourquoi ne pas essayer une pyramide transparente ?

PYRAMIDE EN SOUS-SOL

Trois ans d'aménagement sur 6 hectares.

NOTRE vieux Louvre avait ses greniers où reposaient, dit-on, d'inestimables, invisibles et mythiques réserves. Le nouveau Grand Louvre aura ses souterrains, immenses, et cette fois largement ouverts au public. Dans trois ans, si tout va bien, une véritable ville en sous-sol, couvrant 6 hectares, bourrée de locaux en tout genre et parcourue par des kilomètres de galeries, sera offerte à la curiosité des visiteurs.

Le premier élément en sera la crypte de Philippe-Auguste située sous la cour Carrée. Elle devrait être accessible dès la fin de cette année. A la lumière des projecteurs, on circulera dans les fossés qui défendaient le donjon et les remparts du château médiéval, que les archéologues ont dégagés de leur gangue de terre. Une promenade dans le Paris du douzième siècle.

Les entrailles de la cour Napoléon ne livreront leur secret que beaucoup plus tard, vers la fin de 1987. C'est là le morceau de bravoure, l'entrée majeure du Grand Louvre surmontée de la fameuse verrière en pyramide. Les engins de terrassement vont bientôt prendre la place des archéologues et entamer le creusement d'un trou vaste de 2 hectares et profond de 9 mètres.

Au centre, on trouvera le hall d'accueil des visiteurs, dont les regards pourront s'élancer jusqu'au sommet du vitrage à près de 30 mètres au-dessus des têtes. Au fond, rayonneront des galeries communiquant avec les quatre points cardinaux : la crypte de Philippe-Auguste à l'est, les ailes du musée au sud et au nord, les boutiques et les parkings vers l'ouest. Tout autour de ce point central éclairé par le ciel de Paris, on a prévu tout ce qui est nécessaire à la vie du palais et à l'accueil des étrangers.

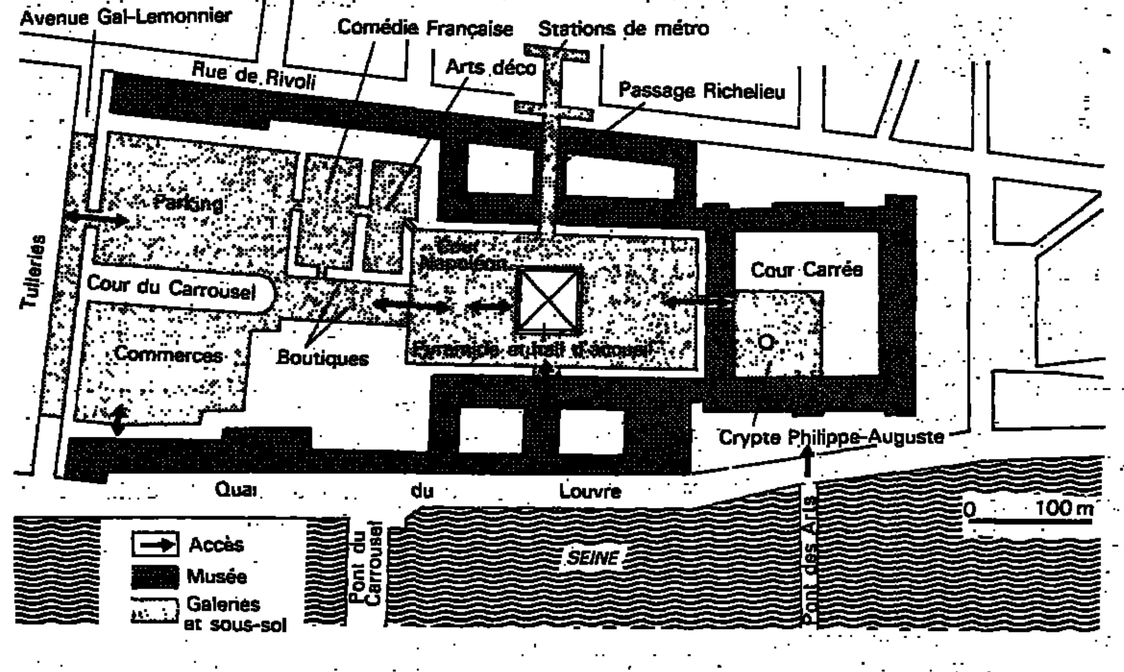
D'abord des galeries techniques, artères vitales du bâtiment, charriant l'eau, l'air, l'électricité, le téléphone, la chaleur et le froid. Pour le personnel : des magasins, des ateliers, un restaurant, des vestiaires, et le PC de la sécurité. Les visiteurs y trouveront des expositions temporaires, un auditorium, des salles de réunion et un restaurant. Avant de partir ils pourront acheter les productions maison : cartes postales, bijoux, livres, reproductions, objets-souvenirs.

Les paresseux, disent les mauvaises langues, se trouveront si bien en ces lieux qu'ils se dispenseront d'aller voir les authentiques trésors du musée lui-même. La contemplation des chefs-d'œuvre doit-elle forcément s'accompagner d'austérité et d'inconfort ?

Mais laissons ce vieux débat et passons au troisième quartier de la cité souterraine. Il s'étendra sous la cour du Carrousel, qui lui offre 4 hectares pour s'organiser à l'aise.

Si cet espace appartient à l'Etat, l'établissement public du *Grand Louvre* n'a pas reçu mission de l'aménager et moins encore les crédits nécessaires. Pourtant, dès le départ, on a bien compris que le réaménagement de l'un des plus grands musées du monde ne pouvait se concevoir sans un parking en sous-sol. Sinon, comment libérer la place du Carrousel, les quais de la Seine et la rue de Rivoli des cars *de tourisme qui déjà* l'encombrent ? L'Etat attendait donc de la Ville de Paris qu'elle prenne ses « responsabilités ».

Compte tenu des relations existant entre l'Elysée et l'Hôtel de Ville, on pouvait s'attendre au pire. Le renoncement à l'exposition universelle



était un fâcheux précédent. L'affaire du musée d'Orsay en est un autre. Un plan d'aménagement des abords avait été imaginé par les responsables du Musée du dix-neuvième siècle : détournement de la circulation automobile sur le quai bas de la Seine, stationnement des cars, place piétonne sur les quais hauts, estacade pour les bateaux-mouches, etc. Faute d'un accord sur le financement de ces travaux entre la Ville et l'établissement public d'Orsay, il n'y aura rien.

Pour que l'on ne renouvelle pas cette monumentale bêtise, un homme s'est entremis : M. Pierre-Yves Ligen. Cet ancien directeur de l'urbanisme, qui a travaillé pendant huit ans avec Jacques Chirac, est aussi un ami personnel d'Emile Biasini, le patron du Grand Louvre. Il a convaincu les uns et les autres de constituer une société qui va étudier la réalisation de l'indispensable stationnement souterrain. Elle groupe l'établissement public (25 % des parts), la Ville de Paris (20 %), la Chambre de commerce (20 %), la Caisse des dépôts (20 %), plusieurs banques et l'Aéroport de Paris (15 %). Crédits d'études : 5 millions de francs. Dans six mois au maximum, on saura si l'affaire est faisable.

Le projet consiste à creuser dans la cour du Carrousel un parking à deux étages recevant une centaine de cars et six cents voitures. Ils y accéderont par l'avenue du Général-Lemonnier, elle-même en souterrain et couverte par une terrasse. Là-dessous pourraient se garer non seulement les véhicules des visiteurs, mais aussi ceux qui encombrent les cours et les abords de la Comédie-Française, du Conseil d'Etat et du ministère de la culture. Bien entendu, les cars disparaîtraient eux aussi des alentours du Louvre.

Pour financer les travaux, on a imaginé de vendre de l'espace à des agences de voyage, à des galeries d'art, à des éditeurs et à des libraires spécialisés dans les livres d'art. Et comme il restera encore beaucoup de place sous les parterres du Carrousel, on a songé à y installer la salle de répétitions, le musée et la bibliothèque qui manquent à la Comédie-Française. Les Arts décoratifs souhaitent-ils créer une école et un musée de la mode ? Ces institutions seraient les bienvenues, à condition qu'elles prennent leur part des dépenses. Bref, M. Ligen espère que ce nouveau quartier invisible ne coûtera rien ni à la Ville ni à l'Etat. Pari difficile.

Car cette cité souterraine soulève des problèmes techniques considérables. L'aération d'abord. Les techniciens affirment qu'ils pourront dissimuler les gaines dans les doubles cloisons et les cheminées de l'ex-ministère des finances. Pas question en tout cas de construire quoi que ce soit dans les cours. La climatisation ensuite. Des millions de calories et de frigories à insuffler, cela demande une énorme machinerie.

Pour la chaleur, on fera appel à la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), qui, grâce à son réseau de conduites, chauffe déjà les gardiens du Louvre actuel et les fonctionnaires des finances. La CPCU gagne de l'argent : ce nouveau client ne peut qu'arranger ses affaires... et celles de la Ville, qui est sa principale actionnaire.

Pour le froid, il faut également une grosse et bruyante installation. Pourquoi ne pas utiliser l'usine de climatisation du Forum des Halles, située à 500 mètres à peine ? Là-bas on avait vu grand, trop grand même. Il en reste un blockhaus haut de six étages qui est loin d'être plein. Mais, pour le relier au musée, il faudrait enterrer toute une tuyauterie *sous la rue du Louvre*. On y songe sérieusement.

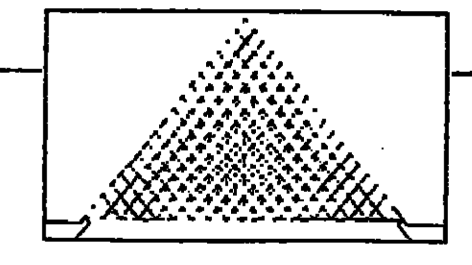
Enfin, le Louvre souterrain sera directement relié au métro par un couloir passant sous la rue de *Rivoli*. Quand on a la chance *d'avoir* à sa porte deux lignes qui se croisent (Vincennes-Neuilly et Aubervilliers-Ivry), autant en profiter. L'ouverture au public de la galerie Napoléon, qui reliera la pyramide à la place du Palais-Royal, va être encore l'occasion de tracer de nouveaux itinéraires pour piétons. Du musée au jardin du Palais-Royal, puis, de là, vers la Bibliothèque *nationale* et vers le Forum des Halles, on pourra demain cheminer à l'aise entre trois des grands pôles culturels de la capitale. Comment le maire de Paris aurait-il pu bouder une opération ayant de telles retombées ?

MARC AMBROISE-RENDU.

LA COM

par Emile-J. Biasini

هكذا من الاصل



LA COMMANDE DE L'ÉLYSÉE

par Emile-J. Biasini *

LA décision du président la République d'affecter aux musées de France la totalité du palais du Louvre donne à celui-ci, pour la première fois, une destination homogène. Tour à tour forteresse, prison, demeure royale, entrepôt de collections, office administratif, académie, atelier, galerie d'art, constamment agrandi et remanié du treizième au dix-neuvième siècle, il n'a jamais en effet été organisé de façon cohérente pour une vocation précise, et ses usagers successifs ont dû s'accommoder de dispositions architecturales qui sacrifiaient plus à la façade qu'aux articulations fonctionnelles.

Les musées en particulier ont eu à souffrir de cette situation. Et depuis que, en 1793, la Convention affecta la Galerie du bord de l'eau à la présentation des collections royales, leur fonctionnement a été rendu difficile par l'inadaptation des lieux à leur usage.

C'est peu dire que le musée du Louvre ne dispose pas aujourd'hui d'installations dignes de son importance. Les conditions de travail y sont invraisemblables. Il faut pour y croire voir quatre ou cinq conservateurs se partager un bureau mal éclairé, les élèves de la prestigieuse Ecole du Louvre s'entasser dans un unique et vétuste amphithéâtre. Quant aux ouvriers... On donne beaucoup de publicité aux grèves du personnel dont la plupart sont dues à la médiocrité des moyens de travail.

Côté public, il suffit d'être entré au Louvre par des accès saturés, d'y avoir quêté quelque information, tenté de prendre un instant de repos ou de se restaurer, ou encore d'accéder à ses commodités, pour mesurer à quel point l'un des tout premiers musées du monde souffre de dénuement.

Les œuvres n'y sont pas mieux traitées que les personnes, et c'est miracle qu'il continue d'exister au niveau que ses responsables ont su maintenir.

La revendication de ceux qui y travaillent est, sur ce plan, ancienne et constante. Ils réclament de la place, tant pour déployer normalement leurs collections que pour disposer de conditions meilleures dans l'exercice de leur métier. Elle leur est maintenant donnée.

Pour que le musée du Louvre puisse tirer pleinement parti de son occupation intégrale du palais, il faut intervenir sur deux plans : assurer, d'une part, la plus grande facilité du service, tirer le meilleur profit possible d'un édifice historique soumis à des contraintes d'architecture et de conservation et, d'autre part, permettre le redéploiement des collections et les réorganisations muséologiques que les conservateurs souhaitaient et que seule la nature des lieux leur a interdit jusqu'ici.

Morphologiquement, une première conséquence s'impose : intallé depuis deux siècles dans un corps de bâtiment étroit et longiligne sur plus de 800 mètres, le musée va pouvoir enfin disposer d'un bâtiment compact, symétriquement organisé autour d'une cour centrale.

Cette compacité, outre qu'elle réduira les distances, assurera une meilleure gestion et une meilleure orientation des services de l'accueil en centralisant un certain nombre de fonctions dans la cour Napoléon et en sous-sol, puisque rien ne saurait être édifié en surface.

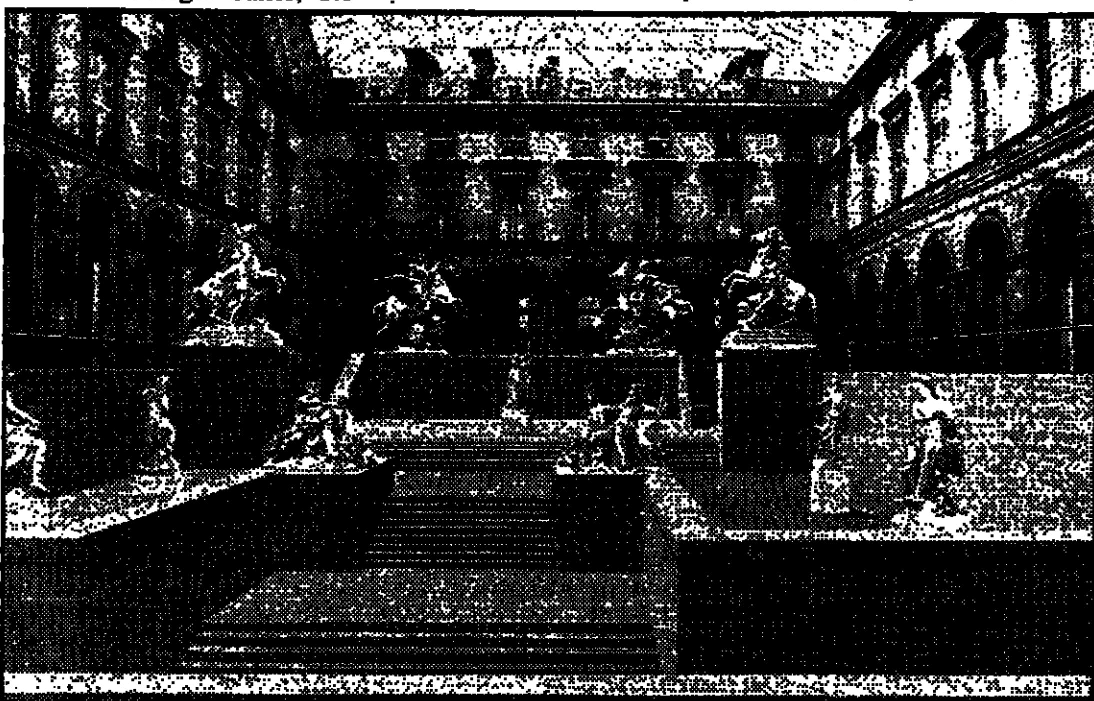
Cette proposition est la seule possible, et elle n'est au demeurant pas neuve. Les responsables des musées l'expriment depuis des années comme pouvant seule rendre vivable leur existence professionnelle. Georges Salles, dès 1950, en rêvait dans son livre sur le musée.

Eminemment respectueux de l'édifice, ce parti permettra de lui restituer, en le restaurant, une authentique dimension palatiale, ajoutant au musée une possibilité d'évocation de l'histoire qu'il n'a jamais assumée jusqu'ici.

Quoique considérablement raccourcies, les distances certes demeureront grandes, mais c'est la dimension même du palais qui le veut. Si, quoi qu'on fasse, le pavillon de Flore ou celui de Marsan ne peuvent être rapprochés de la cour Carrée, une répartition meilleure des fonctions permettra de réduire les courses imposées aux usagers. Des liaisons verticales particulièrement étudiées offriront aux handicapés, tellement délaissés aujourd'hui, les circuits praticables qui leur sont nécessaires. La logistique de ses services devenue enfin cohérente, le musée du Louvre pourra devenir fréquentable dans des conditions normales et accueillantes pour un public qui saura où se situe l'ensemble des services d'accueil, de documentation, d'information et de repos que seul des grands musées du monde, il n'a pu leur offrir jusqu'ici. Un public nouveau y trouvera la vie, une animation toujours nouvelle, une actualité qui lui fera prendre le chemin d'un lien trop souvent socialisé et lointain.

Voilà le thème de la réorganisation physique d'un édifice accordé pour la première fois à une destination unique. Mais cette architecture a une fin : c'est bien d'un nouveau musée qu'il s'agit. Une refonte muséologique s'impose donc, que les responsables appellent de leurs vœux. La place leur en sera désormais offerte.

Si les espaces de services se trouveront quintuplés dans le Grand Louvre, les surfaces des expositions y seront en effet augmentées de 80 %. C'est dire que chaque département va pouvoir développer une nouvelle muséologie, en se libérant des contraintes qui inhibaient toute audace. Engagée dès avril 1983 à la suite d'un concours international, la préprogrammation a été étudiée en étroite coopération avec les responsables des musées de France, les conservateurs en chef et leurs équipes, et résulte d'une réflexion et d'une mise en œuvre collective menées sans défaillance depuis deux ans. Elle en est à la phase première, qui concerne la répartition des collections dans un dispositif nouveau, tenant compte autant des impératifs de manipulation et de statique (œuvres pondéreuses en rez-de-chaussée, peintures au deuxième étage pour faciliter l'éclairage axial) que des rénovations déjà engagées dans certains départements (peintures françaises, antiquités grecques et romaines). Mais l'étude de cette programmation est un travail de longue haleine.



D.R.

Quand le ministère des finances aura quitté la rue de Rivoli, les deux cours seront couvertes d'une verrière pour abriter la sculpture de plein air. Présenté récemment à M. Mitterrand, ce photomontage montre les chevaux de Marly, retirés de la place de la Concorde, et la statuaire du parc, exposés dans la cour dite « du ministre ».

Entre musée et ville

La première réalisation consistera dans le redéploiement des antiquités autour de la cour Carrée et dans l'une des premières cours libérées, des sculptures françaises dans les deux autres cours, autour du passage Richelieu devenu public. Grâce à cette ouverture, la liaison entre le musée et la Ville sera établie de façon originale, le public circulant au milieu des collections entre la place du Palais-Royal et la nouvelle cour Napoléon. Pour la totalité du musée, on estime que cette action concernera soixante mille objets, et exigera dix années au moins pour être menée à bien, c'est-à-dire une continuité de volonté et de moyens qui en feront essentiellement une œuvre collective. En parler aujourd'hui comme d'une action bâclée ou non préparée procède d'une méconnaissance absolue du sujet. Si l'étude de la programmation appelle toutes les suggestions, tous les concours, il faut savoir surtout qu'elle est engagée par des professionnels, et que ceux qui la mènent ont de leur sujet une connaissance approfondie et une conscience de leur rôle absolument sans faille.

Restent alors les sujets actuellement les plus controversés. Deux principalement requièrent l'attention. L'entrée unique d'abord, dont il n'a jamais été question. Entrée principale, oui, groupant tous les services, offrant aux visiteurs informations, guidage, accueil, agrément de découverte, comme cela existe dans tous les musées du monde. Par nature même, une entrée principale ne saurait être multiple. Mais des entrées secondaires sont prévues par le passage Richelieu où débouchera même le métro, et qui va assurer au Grand Louvre une insertion urbanistique insoupçonnée aujourd'hui, où le palais se présente de façon quasi hermétique tout au long de la rue de Rivoli. D'autres entrées se situeront au Carrousel où seront construits parking et gare routière, vers le Cabinet des dessins, vers les Antiquités égyptiennes, vers l'administration, vers les Arts décoratifs, vers les bibliothèques. Mais elles seront plus légèrement équipées car la place comme le budget de fonctionnement ne sont pas extensibles. Elles permettront, cependant, le rapport direct et intime des spécialistes et des initiés à la recherche de la délectation qui les éloigne du flux des visiteurs ordinaires.

La pyramide enfin. Elle est controversée, comme tout geste nouveau dans un site traditionnel. Elle n'est pas effet gratuit ni fantaisie, mais répond à une nécessité d'éclairage, de volume et d'orientation. Elle doit marquer le centre d'une nouvelle place de Paris (qui pourrait décrire ce qu'était la cour Napoléon, il y a seulement un an ?) au milieu d'un parterre d'eau comme un monument et un signal. Par sa forme, son matériau, son éclat, elle évite toute confrontation d'architecture. Elle est un geste de modernité accordé au dessin des parterres de Le Nôtre, qui seront reconstitués. Notre époque doit-elle demeurer muette dès lors qu'il lui faut parfaire une œuvre que les siècles ont peu à peu façonnée ?

Et faut-il véritablement s'indigner qu'elle s'exprime, dans le respect du passé qui l'entoure, en posant discrètement sa signature dans un ensemble auquel elle ajoute sa touche ?

Le donjon de Philippe Auguste, d'une part, la pyramide, de l'autre : ce sont les deux termes d'une continuité nationale qui, durant sept siècles, aura fait du Louvre un témoin continu de l'évolution du temps.

* Président de l'établissement public du Grand Louvre

AUX ARMES !

La bataille de la cour Napoléon.

PYRAMIDE ou pas pyramide ? Voilà bien la question, celle qui révolutionne les cœurs et chavire les têtes. Celle aussi qui fait s'entrechoquer les crânes de tout ce que la France compte de défenseurs émérites du beau, de preux chevaliers de l'art. Une belle et somptueuse bataille dont la rumeur dit qu'elle ne connaît ni trêve ni répit, pas même dans les tranchées archéologiques où troupes de la cour Carrée et bataillons de la cour Napoléon s'étriperaient allégrement.

Si l'art est d'abord polémique, il n'en faut point douter. Cette affaire du Grand Louvre fait partie du grand art et dépasse alors de beaucoup l'objet de la furieuse querelle : cette fameuse pyramide dont ses plus fermes zélateurs parlent comme d'un *« pur diamant »* jeté au ciel de l'Ile-de-France, et dont ses plus inlassables contempteurs font une *« infâme verrue »* au nez classé de la douairière.

Et si la vraie question était ailleurs ? Dans cette interrogation posée depuis des décennies sans autre réponse que l'inaction muette et le *statu quo* vaguement poussiéreux. Que faire pour que le Louvre, qui n'était plus palais, devienne vraiment ce qu'il prétend et pourrait être : le plus grand musée du monde ?

Une réponse est venue, politique. Pour faire un grand musée, faisons le Grand Louvre. Politique, en effet, puisque aussi bien cet art est d'abord celui de gouverner la cité. Et au plus haut niveau. Trois ans déjà que le président de la République a décidé que le ministère des finances devait à la France culturelle de quitter la rue de Rivoli – une mesure réclamée à cor et à cri depuis trente ans par ceux-là mêmes qui dénoncent l'opération Grand Louvre – pour se réfugier à Bercy. Un an qu'après consultations, mais sans concours, M. François Mitterrand a choisi de penser que le projet présenté par l'un des plus grands architectes mondiaux, le Sino-Américain M. Teoh Ming Pei, était le bon.

A choix politique, réplique politique. Pourquoi pas, après tout ? Et il n'est pas étonnant que cette décision du président, qualifiée un jour par M. Jack Lang, ministre de la culture, comme *« l'arbitraire signé »*, ait pu apparaître à ses adversaires comme *« le fait du prince »*, la manifestation ultime d'un pouvoir régalien où le président serait, par la grâce de Dieu et de la légitimité républicaine, le protecteur des arts. La riposte est venue, politique. Et ce n'est pas hasard pur si l'été dernier, dans un article de la revue *Commentaire*, à nette sensibilité barriste, les auteurs anonymes, par devoir de réserve et mesure de prudence, ont cru bon de citer en exergue Corneille :

... On doit ce respect au pouvoir [absolu
De n'examiner rien quand un roi [l'a voulu.

Prémices d'une offensive de grande ampleur, qui débouche l'hiver venu sur un livre pamphlet, *Paris mystifié, la grande illusion du Grand Louvre*, cosigné par trois hussards d'opposition. Et sur une association SOS Louvre, créée à l'initiative notamment de l'ancien secrétaire d'Etat à la culture, M. Michel Guy.

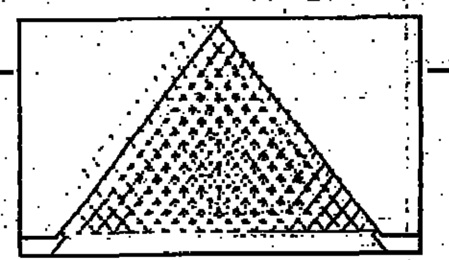
Le vrai débat, si tant est qu'il y ait encore possibilité de débat, tient à la finalité du projet et dans cette question désormais ouvertement posée : comment faire d'un palais-musée, ou d'un musée-palais, ce Louvre idéal, une sorte de palais du Beau ? Comment faire pour qu'il ne soit ni super-Beaubourg, découvert à partir des entrailles de ce que M. Michel Guy brocarde volontiers *comme une grande surface troglodyte »*, ni ce musée pour les seuls initiés, les privilégiés égoïstes du savoir-voir ?

Comment faire ? La première partie de la réponse est venue par ce projet architectural – on ne parle pas là de la pyramide – qui consiste d'abord et surtout à agrandir le Louvre pour en faire le Grand Louvre. A lui offrir de l'espace, quitte à une fâcherie avec le temps, à enfin doter ce grand et poussiéreux théâtre de ce qui fait aussi la qualité du spectacle, de vraies coulisses. Le Grand Louvre, par la récupération de sa rue de Rivoli, mais aussi par ces milliers de mètres carrés volés au Ventre de Paris, s'offre des aises, 90 % d'extension pour le musée et 180 % pour les services. Il n'était que temps. *« On ne s'en sortira,* avait prophétisé l'ancien directeur des Musées de France, Georges Salles, *qu'en s'enterrant. »* L'enterrement est en marche, ces 10000 mètres carrés souterrains où tout peut se gagner, où tout peut se perdre, et d'abord le public.

Comment faire que le trou du Louvre ne soit pas celui des Halles, une entrée qui incite à prompte sortie ? Comment faire que le musée au-dessus ne soit pas seulement, au prix de cheminements tumultueux, une merveilleuse étagère aux confitures, un de ces lieux vaguement glaciaires où il convient d'admirer, pas d'aimer ? Comment faire pour créer une véritable communication, autre que commerciale, entre les gens qui font le musée et ceux qui le visitent ?

Quelques questions et beaucoup d'autres qui justifient la polémique, non dans ce qu'elle a d'excessif, mais dans ce qu'elle pourrait avoir de fructueux. Pour l'élaboration d'un grand programme muséologique, qui ne se fera ni en un an, ni même en dix. Et, au-delà, d'un grand programme gestionnaire, en termes de financement, de personnel, de suivi au travers des régimes, de cette affaire au long cours. Alors la pyramide...

PIERRE GEORGES.



LE ZIRCON

par André Fermigier*

CETTE affaire du Grand Louvre, reprenons la un peu en amont. Sur deux points. D'abord le concours. Depuis qu'a semblé révolue l'époque de l'urbanisme clandestin, l'usage s'est établi pour toutes les opérations de grande et moyenne importance de procéder par concours. Il y a eu concours pour le Centre Pompidou, pour l'Opéra de la Bastille, pour La Villette, pour l'Institut du monde arabe, pour le gibet de la Défense, etc. Or, pour le Grand Louvre, projet qui touche au plus précieux du patrimoine, au plus sensible du paysage parisien, il n'y a pas eu de concours. Pourquoi ?

Pas de concours et pas d'information. C'est le second point. Le projet a été élaboré dans le plus grand secret et présenté à la hussarde, chef de chantier en tête, lors d'une séance, qui demeurera mémorable, de la Commission supérieure des monuments historiques. Ensuite ? Ensuite : rien.

Certes, la maquette a été montrée (copieusement) à des personnes de toute confiance. Mais elle n'a été rendue publique qu'après la décision prise au plus haut niveau de faire procéder à l'exécution du projet. C'est là le plus bel exemple que l'on puisse donner de ce que l'on appelle aujourd'hui la « désinformation » et l'on peut se faire une autre idée du respect dû à l'opinion, aux usagers, à l'ensemble des citoyens d'un pays démocratique.

Prologue et acte I. Acte II : le concile d'Arcachon. Réunis dans cette charmante ville qui est dans la mouvance des territoires du responsable de la mission, les conservateurs en chef du Louvre sont invités à se prononcer sur le projet. Mains sur le cœur, serment du Jeu de Paume, la pyramide ou la mort ! Unanimité. Unanimité qui fera peut-être sourire, dans la mesure où il n'est pas difficile d'imaginer ce qu'auraient été le sort et les espoirs de carrière des éventuels indépendantistes. Et unanimité dont l'expression publique fut d'autant plus choquante qu'elle est absolument contraire aux usages des serviteurs de l'Etat : le devoir de réserve des fonctionnaires, on l'a dit mais pas assez, s'exerce dans les deux sens. Les actions de grâces, de dévotion et d'obéissance au souverain étaient normales dans l'ancienne France. Pas dans la France de la liberté : de mémoire d'homme et d'historien, on n'en connaît pas d'exemples, même à l'époque de nos ténèbres.

Acte III : le combat s'engage. Les champions fourbissent leurs armes et leurs arguments. Ces arguments, chacun les connaît. On ne les reprendra pas tous. On en retiendra seulement deux. L'argument politique et l'argument de la modernité.

L'argument politique. Les auteurs et les partisans du projet disent à propos des protestations qu'il suscite : c'est une opération politique, une manœuvre politicienne, un coup bas de l'opposition, etc. On leur répondra : c'est vous qui avez politisé le débat. Comme vous ne pouvez imaginer ou feignez de ne pouvoir imaginer que l'on trouve ce projet détestable tout simplement parce qu'il est détestable, vous criez à la manœuvre, au complot, à la perfidie préélectorale, à l'opposition systématique, etc. L'argument a d'ailleurs eu son effet, et la terreur d'être déporté, fût-ce de quelques millimètres, des positions ultraconfortables de la gauche culturelle parisienne, a sans nul doute bridé l'héroïque courage de certains et les a empêchés de dire tout haut ce qu'ils pensent tous bas, très bas.

La modernité, maintenant. Vous connaissez l'antienne : passéisme, obscurantisme, incapacité d'assimiler les formes contemporaines, etc. L'argument a déjà beaucoup servi : à propos de Maine-Montparnasse, du bastringue de la Défense, des premiers et terrifiants projets des Halles. Peu importe. Ce qui importe, c'est que l'on voudrait bien savoir en quoi le fait de construire une pyramide de verre dans la cour Napoléon relève en quoi que ce soit d'une vision contemporaine. De la mode, oui, et c'est là le plus parfait exemple que l'on puisse donner de brimborion post-moderniste. Post et prémoderniste : si on le regarde attentivement, le projet du Grand Louvre avec sa symétrie, sa grande croisée, ses colifichets de surface, ses obsessions concentriques et circulatoires est assez proche d'un projet Beaux-Arts 1880, et ce n'est pas par hasard qu'il a recueilli l'assentiment enthousiaste de l'un de nos prix de Rome.

La pyramide, on en parle ? Oui. Et, d'abord, s'il vous plaît, pas de comparaison avec la tour Eiffel : il ne viendra sans doute pas à l'esprit de l'architecte lui-même de comparer son « diamant » à l'extraordinaire prouesse technique, au chef-d'œuvre, celui-là résolument moderne, qui fût l'hommage d'un siècle à ce qu'il avait apporté de plus neuf. Quant au rapprochement avec l'obélisque de la Concorde, on nous permettra d'en sourire et même d'en rire à belle gorge : l'obélisque érigé sous Louis-Philippe est un vrai obélisque, la pyramide du Louvre est une fausse pyramide, un simulacre, un zircon par rapport au supposé diamant. Certes, si la municipalité de Rome nous faisait cadeau de la pyramide de Cestius, on pourrait reprendre la discussion sur d'autres bases. Mais c'est là une hypothèse qui a peu de chance de se réaliser.

Si elle est édifiée, la pyramide, par rapport au Palais, à l'arc du Carrousel, aux jardins, apparaîtra toujours comme un corps étranger, un élément inintégrable, une chose de trop, et l'on ne peut que regretter ici l'indiscrétion, le manque de courtoisie que le projet manifeste à l'égard d'un site où se lit une histoire achevée, une histoire qu'il faut certes continuer à écrire, mais pas à cet endroit. Elle n'est d'ailleurs que la partie émergée de l'iceberg et de l'erreur.

L'erreur et le cœur du problème, ils nous paraissent résider dans le parti du forum souterrain, de cette immense salle de pas ô combien perdus qui, même si elle ne devient pas une cour des miracles, ne peut que retarder l'accès du public aux œuvres, l'en détourner même au profit d'activités commerciales et subculturelles dont la valeur éducative n'est pas évidente. On a si souvent dit que nombre de visiteurs de musées passaient plus de temps à choisir des cartes postales qu'à regarder les tableaux qu'il n'est vraiment pas indispensable de les encourager dans cette voie.

Le parti du forum a entraîné celui de l'entrée unique ou du moins si fortement majoritaire que l'on pourra parcourir toutes les salles du musée sans voir l'édifice, sans prendre conscience de la multiplicité de ses accès, de ses escaliers, de ses élévations et de ses dispositions intérieures. Une bouche de métro ? Non. Plutôt un entonnoir qui fait penser aux illustrations de Gustave Doré pour *Gargantua*, aux cavernes de l'Enfer des primitifs et où l'on voit déjà les cars précipiter leurs bataillons de touristes comme une benne se libère de son chargement sonore et pantelant.

Et comme il fallait bien cacher l'entonnoir, on n'a rien imaginé de mieux que cette pyramide qui, toute réflexion faite, n'est guère qu'une variation néo-classique de cette forme utile généralement connue sous le nom de cloche à fromage. Admirons cependant la subtilité du choix : puisque la place des Pyramides est à deux pas et l'obélisque à l'horizon, travaillons dans l'égyptien ! Puissance de l'Esprit !

Reste la question du programme, s'il existe. Supposons qu'il existe et souhaitons qu'il soit bon. A-t-on pensé au temps qu'il faudra pour le réaliser, quand on sait que le réaménagement du département des peintures, entrepris il y a plus de vingt ans, n'était pas encore achevé au moment où l'on est passé à l'idée du Grand Louvre ?

Au temps, au chantier, au fracas, au pandémonium, aux problèmes que poseront les circulations externes, les entrées et les sorties du parking ? A l'un des plus beaux édifices de Paris et à son plus beau site, hors d'usage pendant des années ? Veut-on renouveler ici le long déboire des Halles ? A-t-on pensé aussi, maintenant que nous sommes et pour longtemps en période d'austérité, à l'argent, aux milliards d'écus qu'il faudra enfourner, engloutir dans le fatal entonnoir et auxquels il ne serait pas difficile de trouver une affectation immédiatement plus utile à l'intérieur même des murs du Louvre ?

Entre les grands projets qu'inspirent certes de nobles pensées et la vaine jactance du triomphalisme, la marge est souvent bien étroite. Y a-t-il une culture de droite, une culture de gauche ? Personne n'en sait rien. Mais ce que l'on sait, c'est que l'unanimité pourrait se faire autour d'un projet plus modeste qui, sans bouleverser le site et en utilisant tout simplement les lieux dont on dispose aujourd'hui, présenterait décemment, humainement, heureusement l'ensemble des richesses du Louvre.

* Secrétaire de l'Association pour le renouveau du Louvre, 156, rue de Rivoli, 75001 Paris.

« MA SOLUTION EST LA BONNE »

Première réponse de l'architecte I.-M. Pei à la polémique publique.

Dans l'agence de Michel Macary, associé à I.-M. Pei pour l'aménagement du Grand Louvre, trente architectes dessinent et étudient les détails d'un chantier qui doit ouvrir au printemps.

Apportant de nouvelles esquisses du hall d'entrée du Grand Louvre qu'il présentera, le lundi 11 février, au président de la République avec une maquette réalisée à Paris, l'architecte new-yorkais est arrivé dans la capitale jeudi, en pleine polémique. Surpris ?

« JE suis peiné et surpris, nous a déclaré I.-M. Pei, de la manière dont la polémique est engagée. On en a fait une question politique et on affirme beaucoup de choses inexactes. C'est un coup bas, a *low blow*. Je suis prêt à me mesurer, honnêtement, avec quiconque proposerait d'autres solutions, mais personne n'en a. Devait-on laisser le Louvre comme il est ? C'est la vraie question.

» Aux Etats-Unis, je prendrais part au débat, j'irais à la télévision, je répondrais. En France, je ne peux pas, je suis un invité. Mais sans doute un tel débat n'aurait pas lieu là-bas. Je viens de Chine, un pays dont la culture est ancienne, mais très lointaine. Le passé est glorieux, mais c'est le passé. Les Français, eux, sont très attachés au passé. Je rencontre des gens qui parlent de Louis XIV comme s'ils l'avaient vu la veille... Si j'étais seulement américain, j'aurais du mal à m'adapter.. Comme j'appartiens à deux cultures opposées, aux deux pôles, et que la France est au milieu, je peux comprendre.

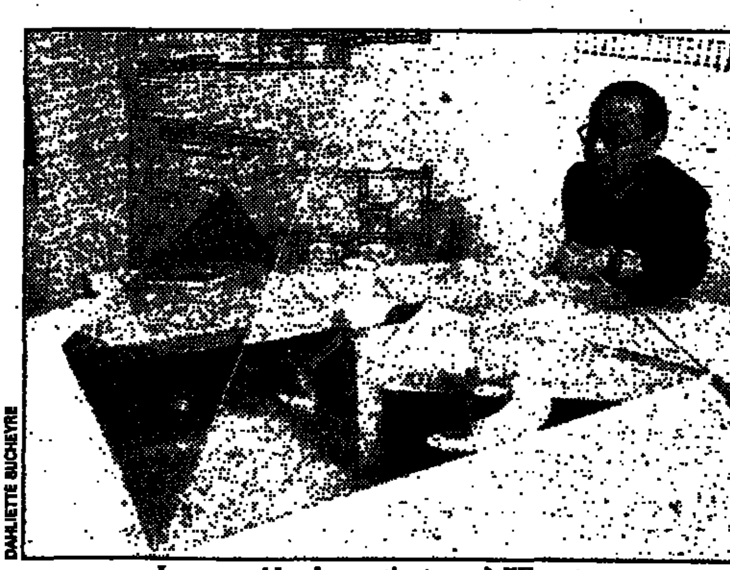
– Les détracteurs du projet s'accordent généralement pour souhaiter une transformation générale du Louvre, mais critiquent l'idée d'une entrée principale et surtout sa partie visible, la pyramide. Pour eux, la cour Napoléon est un espace fini, qui appelle le vide.

– Avant d'accepter ce travail, j'ai d'abord pensé que c'était impossible, qu'on ne pouvait pas toucher au Louvre. A Versailles, je ne toucherais à rien. Le soir, on ferme les grilles. Versailles dort. Mais si le Louvre dort, c'est Paris qui sommeille. Le Louvre doit être vivant, à cause de sa situation dans la ville.

» Le futur du Louvre, c'est d'être un musée. Pourquoi pas le plus grand ? Le plus agréable ?

– On attend cinq millions de visiteurs, au lieu de moins de trois millions actuellement. N'est-ce pas trop ?

– Ce n'est pas le nombre de visiteurs qui compte, mais la qualité de la visite. Combien profitent vraiment de ces trésors ? Nous voulons en faire un lieu où les gens aient envie de rester, de revenir, au lieu de jeter un coup d'œil sur *la Vénus de Milo* et de rentrer chez eux épuisés, écœurés. Pas seulement les touristes, mais les Français.



DANIELLE BUCHEYRE

« La pyramide n'appartient pas à l'Egypte, mais à l'histoire de l'art mondial. »

» Si tout le monde est d'accord sur la nécessité d'améliorer le fonctionnement du musée, d'aider les visiteurs à choisir, de raccourcir les distances, de créer un espace compact au lieu d'un itinéraire incompréhensible et trop long, alors, j'ai confiance. Je suis absolument persuadé que, dans ce cas, ma solution est la bonne.

– Une pyramide, cette « maison des morts » ? Avez-vous pensé à d'autres formes ?

– Bien sûr, mais la pyramide s'est imposée très vite. Ceux qui parlent de « maison des morts » ont mal lu l'histoire : ils pensent à l'Egypte. Quand on passe de la pierre au verre, cela change du tout au tout. La pyramide, forme géométrique fondamentale, est « classique » : elles appartient à l'art de toutes les époques et du monde entier. Quant à la hauteur, il faut s'entendre : un cube de vingt mètres de haut serait un objet énorme ; une pyramide dont le sommet est à vingt mètres est plutôt une petite chose.

» Un signal doit absolument émerger. A l'intérieur, nous devons créer un volume assez vaste, assez lumineux, pour qu'on ait tout de suite conscience des possibilités du lieu, qu'on sache qu'on est dans le Grand Louvre. Le matériau va compter énormément : c'est pourquoi aucune maquette, en vraie grandeur, ne pourrait rendre le mystère de la lumière, les jeux de transparence et de reflet.

– Le choc avec l'architecture classique ?

– L'époque glorieuse du classicisme français est révolue. Lefuel n'est pas Le Vau ; Le Vau n'est pas Lescot. Les façades de Lefuel sont déjà un pastiche. Les copier, les imiter aujourd'hui serait faire le pastiche d'un pastiche.

– On a beaucoup critiqué le choix direct d'un architecte par le chef de l'Etat. Vous qui travaillez aux Etats-Unis, cela vous gêne-t-il d'être l'architecte du prince ?

– En Amérique, la commande ne vient jamais de l'Etat, mais du secteur privé. En France, par une sorte de tradition que la monarchie semble avoir léguée à la République, c'est plutôt l'inverse. A condition qu'il s'agisse de dirigisme éclairé, cela peut ne pas être désastreux. Il y a un certain courage pour un homme politique à décider de ces choses.

– Et les concours ?

– Je ne participe plus, depuis des années, à aucun concours. Je n'ai pas le temps. Quand on veut construire pour longtemps, on ne peut se plier aux caprices de la mode, qui malheureusement domine le choix des jurys.

– Presque tous les directeurs de musées étrangers interrogés en 1983 par Emile Biasini, avant que vous ne soyez pressenti, avaient cité votre nom. Etes-vous le seul ?

– Je pense que nous sommes quelques-uns à pouvoir faire ce projet. Mais le problème du Louvre est très complexe. C'est un musée, un palais, un monument. Les gens ne savent pas à quel point le Louvre va être amélioré *fonctionnellement*. *Ils* sont seulement au *courant* de la pyramide, et ce n'est pas le plus important.

– Vous êtes un « moderne ». Cela vous gêne-t-il au Louvre ?

– Les architectes modernes, Mies Van der Rohe, Le Corbusier, ont posé les fondations d'un mouvement qui a à peine commencé et qui n'a pas encore exploré toutes les possibilités de la technologie. Il y a encore beaucoup à explorer, et je me situe dans cette lignée. Presque tout ce qui se fait en ce moment est du pastiche, à la mode, et ne durera pas. Cela passera. Même moi, je vivrai assez longtemps pour le voir. »

Propos recueillis par
MICHÈLE CHAMPENOIS